Nantes Métropole

RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 05 OCTOBRE 2018

PROCÈS-VERBAL

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 22 juin 2018

Compte-rendu des délégations

00	Voeu du Conseil de Nantes Métropole : Ouverture des commerces le dimanche en 2019	125
01	Contrat de développement métropolitain 2017-2020 entre Nantes Métropole et la Région Pays de la Loire	09
02	Feuille de route économie circulaire	14
03	Transition énergétique – Projet alimentaire territorial « pour une alimentation locale, durable et accessible à tous » - Adoption de la feuille de route alimentaire	22
04	Institut de Recherche en Santé (IRS) 2020 – Convention financière avec le CHU de Nantes	29
05	Campus Nantes – Convention avec l'Ecole de Design Nantes-Atlantique - Approbation	32
06	Halle technologique de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Nantes - Convention financière	34
07	Réseau de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole – Délégation de service public – Choix du délégataire et convention de délégation de service public – Approbation	37
08	Acquisition de matériels roulants et adaptation des infrastructures pour le réseau de transports collectifs – Marché d'acquisition des véhicules adaptés au transport de personnes à mobilité réduite	47
09	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – NANTES - Connexion Ligne 1 / Ligne 2 de tramway, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges : définition des objectifs et caractéristiques essentielles du projet global	50
10	NANTES – Transfert du pôle bus de la station Commerce – Lancement d'une procédure adaptée	54
11	VERTOU – Centre Technique d'Exploitation bus/Busway secteur Vertonne – Nantes – Modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque – Enveloppes financières prévisionnelles	55
12	Renouvellement du système d'aide à l'exploitation du tramway – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle	62
13	NANTES – Construction de l'extension du parking Cathédrale et exploitation – Délégation de service public – Approbation de principe	64
14	NANTES – Exploitation des parcs publics de stationnement du secteur Gare - Délégation de service public - Approbation de principe	69
15	NANTES – Exploitation des parcs publics de stationnement du Centre Ouest - Délégation de service public - Approbation du contrat	70

16	NANTES Erdre – Zone d'Aménagement Concerté Champ de manœuvre – Dossier de réalisation et programme des équipements publics – Approbation	72
17	CARQUEFOU – Zone d'Aménagement Concerté du Moulin Boisseau – Dossier de réalisation et programme des équipements publics – Approbation	74
18	Projet de Programme Local de l'Habitat – Prise en compte des avis des communes, du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et des autres partenaires associés à l'élaboration	75
19	Appel à Manifestation d'Intérêt «Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord » - Convention Nantes Métropole/Etat	78
20	Transition énergétique – Amplification et pérennisation des aides financières au compostage individuel des déchets et au broyage de végétaux – Approbation	86
21	Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2018-2024 – Avis sur le projet de schéma	90
22	Accès au droit - Financement et animation – Demande d'adhésion au Conseil Départemental de l'Accès au Droit	99
23	Rapprochement entre Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes – Création de l'Association "Opéra en Grand Ouest" – Approbation des statuts – Désignation des représentants de Nantes Métropole	100
24	Equipements culturels métropolitains – Dispositions financières	102
25	Stratégie locale de gestion des risques d'inondation – Convention cadre avec l'État relative au programme d'actions de prévention des inondations de la Loire Aval	104
26	Transition énergétique – Société par action simplifiée Minàwatt - Exploitation des panneaux photovoltaïques du futur MIN – Entrée de Nantes Métropole dans les comptes courants associés et au capital social et désignation du représentant de la Métropole - Approbation	106
27	NANTES – Reconstruction de la déchetterie de Nantes – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre	110
28	Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche à Nantes – Enveloppe financière prévisionnelle	111
29	Attribution de subventions aux tiers	112
30	Décision modificative N°3 – Dispositions financières et comptables diverses	116
31	Politique publique des transports publics urbains, création d'un budget annexe transport	119
32	Ile de Nantes – Préparation de l'assiette foncière du futur CHU – Programme et enveloppe financière prévisionnelle nouvelle – Démolition du MIN lancement des marchés de travaux	120
33	Diverses dispositions tarifaires	128
34	Stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole – Approbation des tarifs 2019	129
35	Exploitation des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé – Délégation	130

de service public – Approbation des tarifs 2019

36 Politique foncière – Agence foncière de Loire-Atlantique – Convention type de portage foncier – Modification 131

37 Transfert du MIN de Nantes sur Rezé – Evolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et de l'enveloppe de l'accord-cadre des travaux du lot N°1 131

38 Délégation de Service Public pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique – Modification de la contribution annuelle 2018 – Avenant n° 7 – Approbation 136

39 Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation 139

40 Convention relative aux services communs entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes - Rapport de la commission mixte – Approbation 147

41 Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANM – Signature des accords-cadres 148

42 Fournitures d'outillages techniques et de consommables divers pour les membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole et ESBANM – Lancement d'un appel d'offres ouvert 151

43 Acquisition de mobilier de bureau pour le groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'ESBANM – Lancement d'un appel d'offres ouvert 151

44 NANTES - Pôle Nantes Ouest – Centre technique Janvraie – Enveloppe financière prévisionnelle – Attribution et signature des marchés de travaux 152

45 Etablissements sportifs métropolitains – Règlements intérieurs 154

46 Acquisition et installation de matériel de sports pour les membres du groupement de commandes Nantes Métropole/Ville de Nantes – Lancement d'un appel d'offres ouvert 155

47 Syndicat mixte aéroportuaire – Dissolution et conditions de liquidation – Approbation 156

48 SEMITAN – Modifications statutaires 159

49 Opérations d'aménagement et d'habitat – Comptes-rendus d'activité 2017 – Avenants aux concessions d'aménagement – Approbation 160

50 Rapport annuel 2017 Egalité femmes - hommes – Présentation 163

51 Rapport annuel 2017 de la commission métropolitaine d'accessibilité universelle 164

52 Services publics de distribution d'électricité, de gaz et service public de réseaux de chaleur – Rapports annuels des délégataires 166

Nantes Métropole

CONSEIL DU 05 OCTOBRE 2018

CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 28 septembre 2018, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidents de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques MOREAU

Points 1 et 2 (9 h 21 à 10 h 08)

Présents : 82
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Éric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, M. PRAS Pascal, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 8
Mme BENATRE Marie-Annick (pouvoir à Mme PERNOT Mireille), M. COUTURIER Christian (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. MOUNIER Serge), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane) Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. BUQUEN Éric), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph), M. REBOUH Ali (pouvoir à Mme BASSAL Aïcha), M. TRICHET Franckie (pouvoir à M CAILLAUD Michel)

Absents : 7
Mme BOCHER Rachel, Mme DUPORT Sandrine, Mme FAVENNEC Katell, Mme HOUEL Stéphanie, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, M. MARTINEAU David

Points 3 à 6 (10 h 09 à 10 h 34)
Présents : 85, Absents et représentés : 7, Absents : 5
Départ de Mme Claudine CHEVALLEREAU qui donne pouvoir à Mme Laure BESLIER
Arrivée de Mme Rachel BOCHER
Départ de Mme Nathalie BLIN qui donne pouvoir à M. Robin SALECROIX
Arrivée de Mme Katell FAVENNEC
Arrivée de M. Ali REBOUH annule pouvoir donné à Mme Aicha BASSAL

Départ de Mme Rachel BOCHER
Arrivée de Mme Marie-Annick BENATRE annule pouvoir donné à Mme Mireille PERNOT
Arrivée de M. Christian COUTURIER annule pouvoir donné à Jean-Claude LEMASSON
Arrivée de Mme Rachel BOCHER

Point 7 – (10 h 35 – 11 h 36)
Présents : 86, Absents et représentés : 7, Absents : 4
Arrivée de M. David MARTINEAU

Points 8 à 10 (11 h 37 – 12 h 09)
Présents : 84, Absents et représentés : 8, Absents : 5
Départ de Mme Christine MEYER qui donne pouvoir à M. Erwan HUCHET
Départ de Mme Rachel BOCHER

Points 11 à 12 (12 h 10 à 12 h 47)
Présents : 85, Absents et représentés : 7, Absents : 5
Arrivée de Mme Marie-Cécile GESSANT

Points 13 à 15 (12 h 48 à 13 h 00)
Présents : 87, Absents et représentés : 5, Absents : 5
Arrivée de Mme Nathalie BLIN annule pouvoir donné à M. Robin SALECROIX
Arrivée de M. Franckie TRICHET annule pouvoir donné à M. Michel CAILLAUD

Points 16 à 18 (14 h 30 à 14 h 53)

Présents : 79
M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. ALLARD Gérard, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Éric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, Mme FAVENNEC Katell, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François,

Absents et représentés : 6
M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme PREVOT Charlotte (pouvoir à M. BUQUEN Éric), M. RAMIN Louis - Charles (pouvoir à M. PARPAILLON Joseph), M. SEILLIER Philippe (pouvoir à M. RIOUX Philippe),

Absents : 12
Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BOCHER Rachel, Mme DUPORT Sandrine, M. GRELARD Hervé, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HOUEL Stéphanie, Mme IMPERIALE Sandra, M. JUNIQUE Stéphane, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, Mme NAEL Myriam, Mme PIAU Catherine

Points 19 (14 h 54 à 15 h 29)
Présents : 84, Absents et représentés : 8, Absents : 5
Arrivée de Mme Anne-Sophie GUERRA
Arrivée de M. Hervé GRELARD
Départ de M. Guillaume RICHARD qui donne pouvoir à M. Xavier FOURNIER

Arrivée de M. Pierre-Emmanuel MARAIS
Mme Catherine PIAU donne pouvoir à M. Jocelyn BUREAU
Arrivée de Mme Aicha BASSAL
Arrivée de M. Mounir BELHAMITI

Point 20 (15 h 30 à 15 h 47)
Présents : 81, Absents et représentés : 9, Absents : 7
Départ de Mme Jeanne SOTTER
Départ de Mme Myriam NAEL qui donne pouvoir à M. Franckie TRICHET
Départ de Mme Claudine CHEVALLEREAU

Points 21 et 22 (15 h 48 à 16 h 21)
Présents : 77, Absents et représentés : 13, Absents : 7
Mme Jeanne SOTTER donne pouvoir à Mme Christine MEYER
Départ de M. Philippe RIOUX donne pouvoir à Mme Béatrice MERAND, annule pouvoir donné à M. Philippe SEILLIER
Départ de Mme Fabienne PADOVANI qui donne pouvoir à Mme Elisabeth LEFRANC
Départ de M. Robin SALECROIX qui donne pouvoir à Mme Nathalie BLIN
Départ de Mme Pascal CHIRON qui donne pouvoir à M. Marc DENIS

Point 23 (16 h 22 à 16 h 24)
Présents : 76, Absents et représentés : 14, Absents : 7
Départ de M. Aymeric SEASSAU qui donne pouvoir à Mme Katell FAVENNEC

Point 24 (16 h 25 à 16 h 30)
Présents : 75, Absents et représentés : 15, Absents : 7
Départ de M. Gilles NICOLAS qui donne pouvoir à M. Pascal BOLO

Point 25 (16 h 31 à 16 h 36)
Présents : 73, Absents et représentés : 14, Absents : 10
Départ de M. Joseph PARPAILLON annule pouvoir Louis-Charles RAMIN
Départ de Mme Monique MAISONNEUVE

Point 26 (16 h 37 à 16 h 43)
Présents : 72, Absents et représentés : 14, Absents : 11
Départ M. Jean-Claude LEMASSON

Point 27 (16 h 44 à 16 h 46)
Présents : 70, Absents et représentés : 16, Absents : 11
Départ de Mme Marie-Annick BENATRE qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques MOREAU
Départ de M. Didier QUERAUD qui donne pouvoir à Mme Marie-Hélène NEDELEC

Point 28 (16 h 47 à 16 h 50)
Présents : 69, Absents et représentés : 16, Absents : 12
Départ de M. Benoît BLINEAU

Points 29 - 30 (16 h 51 à 16 h 59)
Présents : 68, Absents et représentés : 16, Absents : 13
Départ de Mme Mireille PERNOT

Point 31 (17 h 00 – 17 h 06)
Présents : 67, Absents et représentés : 16, Absents : 14
Départ de M. Pierre HAY

Points 32 – 00 - 33 - 34 (17 h 07 à 17 h 31)
Présents : 66, Absents et représentés : 18, Absents : 13
Départ de M. Erwan HUCHET qui donne pouvoir à M. Michel CAILLAUD
M. Jean-Claude LEMASSON donne pouvoir à M. Jacques GILLAIZEAU

Points 35 à 38 (17 h 32 à 18 h 00)
Présents : 64, Absents et représentés : 20, Absents : 13
M. Pierre HAY donne pouvoir à Mme Laure BESLIER
Départ de M. Ali REBOUH

Départ de M. Gérard ALLARD qui donne pouvoir à M. Fabrice ROUSSEL

Point 39 (18 h 01 à 18 h 06)
Présents : 62, Absents et représentés : 20, Absents : 15
Départ de M. Benjamin MORIVAL
Départ de M. Xavier FOURNIER qui donne pouvoir à Mme Anne-Sophie GUERRA, annule pouvoir donné à M. Guillaume RICHARD

Point 40 à 44 (18 h 07 à 18 h 16)
Présents : 61, Absents et représentés : 20, Absents : 16
Départ de Mme Carole GRELAUD

Points 45 à 46 (18 h 17 à 18 h 22)
Présents : 60, Absents et représentés : 19, Absents : 18
Départ de Mme Michèle LE STER annule pouvoir donné à M. Rodolphe AMAILLAND

Points 47 à 48 (18 h 23 à 18 h 27)
Présents : 59, Absents et représentés : 20, Absents : 18
Départ de Mme Lydie LUTUN qui donne pouvoir à M. Jean-Guy ALIX

Point 49 (18 h 28 à 18 h 30)
Présents : 57, Absents et représentés : 20, **Absents : 20**
Départ de Mme Marie-Cécile GESSANT
Départ de M. Alain VEY

Points 50 à 52 (18 h 31 à 18 h 36)
Présents : 56, Absents et représentés : 20, Absents : 21
Départ de Mme Cécile BIR

M. Roussel : « Mes chers collègues, bonjour à toutes et bonjour à tous. Je vous invite à prendre place, à faire un peu de silence puisque je vais commencer par faire l'appel. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bonjour à chacune et à chacun. Chers collègues, nous accueillons ce matin Patrick Gavouyère, nouveau Maire du Pellerin que nous avons naturellement invité à assister au Conseil, mais il ne siège pas à titre formel dans notre assemblée. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M^me^ la Présidente : « Jean-Jacques Moreau est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance. »

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2018 est approuvé.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

M^me^ la Présidente : « Nous avons à regarder le compte-rendu des délégations pour information. S'il n'y a pas de remarque sur ce point, je vous propose de passer aux délibérations.

Nous avons eu une demande ce matin que le vœu que nous présentions soit examiné à titre exceptionnel plutôt en début d'après-midi. Suite à cette demande à laquelle j'ai donné suite, nous regarderons donc le vœu en début d'après-midi.

Je vous propose donc de passer directement à la première délibération qui concerne le contrat de développement métropolitain entre Nantes Métropole et la Région des Pays de la Loire.

Fabrice Roussel. »

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources

01 – CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN 2017-2020 ENTRE NANTES METROPOLE ET LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE

EXPOSE

La Région Pays de la Loire a adopté, lors de sa session de juin 2016, le Pacte régional pour la ruralité doté de 271 M€ en investissements d'ici à 2020. La Région a ensuite voté, en décembre 2016, sa nouvelle politique contractuelle dotée de 180M€ sur 2017-2020.

Cette nouvelle politique de contractualisation se décline en deux nouveaux dispositifs :

- les Contrats Territoires-Région (CTR 2020) proposés aux communautés d'agglomérations et aux communautés de communes qui bénéficient d'une enveloppe de 150 M€,
- les Contrats de Développement Métropolitain qui doivent permettre de répondre aux enjeux spécifiques des Communautés Urbaines d'Angers, du Mans et de la Métropole nantaise et dotés d'une enveloppe de 30 M€.

L'enveloppe dévolue au Contrat de Développement Métropolitain de Nantes Métropole est de 17 M€ pour la période 2017-2020.

Nantes Métropole, en tant qu'EPCI, est désigné comme chef de file du Contrat de Développement Métropolitain et est responsable de la coordination des projets.

Le Contrat de Développement Métropolitain est construit sur la base d'une stratégie élaborée par le territoire et de thématiques cohérentes avec les politiques régionales, avec un axe obligatoire sur la transition énergétique. Il doit porter prioritairement sur des projets d'investissements structurants.

A ce titre, les orientations stratégiques de la Métropole nantaise inscrites au contrat accompagnent la dynamique particulière qui est la sienne au sein du territoire régional. La Métropole nantaise occupe une position reconnue dans le Grand Ouest et a su répondre aux enjeux d'attractivité en conduisant de grands projets tout en s'attachant aux préoccupations du quotidien et à la logique de proximité. Elle souhaite notamment jouer pleinement son rôle en pensant son développement en lien avec les territoires voisins dans le cadre d'une alliance entre les territoires, en multipliant synergies et coopérations, tant entre territoires urbains, périurbains et ruraux qu'avec les autres échelons de collectivités territoriales – départements et régions.

Le Contrat de Développement Métropolitain intègre ainsi des opérations de niveau métropolitain et des opérations d'initiative communale pour lesquelles une dotation de 5 M€ est réservée et fléchée entre les communes au prorata du nombre d'habitants. Une dotation de solidarité est également maintenue pour les plus petites communes de l'agglomération à hauteur de 60 000 €.

Les thématiques prioritaires de la Métropole nantaise inscrites au contrat sont :

Thématique 1 : Aménagement du territoire et mobilités

Thématique 2 : Rayonnement culturel et touristique de la Métropole nantaise

Thématique 3 : Transition énergétique

Thématique 4 : Développement économique

Les projets correspondants et inscrits au contrat sont :

- l'aménagement de la porte de Gesvres : 4 M€,
- l'Arbre aux Hérons : 4M€,
- le déploiement du E-Busway : 1M€,
- le transfert du Marché d'Intérêt National : 3M€,
- les projets communaux (présentés à titre indicatif en annexe 2) : 5M€.

Le soutien financier décidé par le Conseil Régional des Pays de la Loire va ainsi permettre d'amplifier les politiques publiques engagées par Nantes Métropole et les communes de l'agglomération pour le développement du territoire et le renforcement des solidarités et de la cohésion sociale, au bénéfice de l'ensemble des habitants.

Il est donc proposé au Conseil métropolitain d'approuver le projet de Contrat de Développement Métropolitain 2017-2020 (annexe 1).

M. Roussel : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, donc il s'agit du contrat de développement métropolitain avec la Région des Pays de la Loire. C'est le premier contrat de ce mandat. Il ira également jusqu'à la fin de cet actuel mandat.

La Région a décidé d'attribuer une enveloppe de 30 millions d'euros pour les agglomérations ligériennes que sont Nantes, Angers et Le Mans. Dans les discussions que nous avons eues avec le Conseil régional des Pays de la Loire, il a été proposé que Nantes Métropole bénéficie sur ces 30 millions d'une enveloppe de 17 millions d'euros.

Le contrat de développement métropolitain accompagne les politiques métropolitaines, nos priorités, et vous le savez, nos priorités sont les suivantes : à la fois l'aménagement du territoire et les sujets de mobilité, aussi le rayonnement culturel et touristique de la Métropole nantaise, la transition énergétique et le développement économique. Dans les discussions qui ont eu lieu, il vous est proposé aujourd'hui que l'Arbre aux hérons soit soutenu par la Région à hauteur de 4 millions d'euros. Je le dis : dans le plan de financement que nous avions prévu sur l'Arbre aux hérons, budget de 35 millions d'euros, 12 millions devaient être apportés par des partenaires publics et donc ces 4 millions constituent l'apport de la Région au projet de l'Arbre aux hérons. Cela accompagne le rayonnement culturel et touristique de la Métropole nantaise.

Il y avait également des sujets concernant la mobilité comme je l'ai dit. Ainsi, la Région va apporter une aide de 4 millions d'euros à l'aménagement de la porte de Gesvres. Je rappelle aussi que dans les discussions que nous avions eues avec l'État sur le financement de ce projet, il y avait une participation à hauteur de 12 millions des collectivités locales (4 millions pour la Métropole, 4 millions pour la Région et 4 millions pour le Département.

Puisque nous parlons de mobilité, 1 million d'euros seront fléchés sur le déploiement du e-busway et 3 millions seront consacrés au financement du transfert du Marché d'Intérêt National.

Et puis, dans l'histoire des contrats entre la Région et la Métropole nantaise, il a toujours été souhaité que ce contrat soit aussi le moment d'affirmer une solidarité territoriale avec les 24 communes. Ainsi, sur les 17 millions du contrat, 5 millions sont fléchés sur 24 projets communaux. Cela concerne à la fois des aménagements d'espaces publics, mais aussi la réalisation d'équipements publics. Vous avez la liste exhaustive en annexe de la délibération. Et la répartition entre les 24 communes s'est faite au prorata du nombre d'habitants avec une dotation forfaitaire pour les communes dont le nombre d'habitants est moins important. Voilà pour ce projet de délibération sur ce contrat métropolitain. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Rozenn Hamel. »

M^me^ Hamel : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, le vote de ce contrat métropolitain est le moment opportun pour que vous puissiez nous apporter enfin des précisions sur le montage financier de ce projet sur lequel notre groupe a un certain nombre d'interrogations. Notre groupe a trois questions, Madame la Présidente. »

M^me^ la Présidente : « Excusez-moi, vous pouvez nous dire de quel projet il s'agit ? Il y a plusieurs projets qui sont concernés par le contrat métropolitain. »

M^me^ Hamel : « Je pense que vous avez compris que je parle de l'Arbre aux hérons, Madame la Présidente.

Je reprends si vous permettez. S'agissant du sujet de l'Arbre aux hérons, notre groupe a trois questions, Madame.

Tout d'abord, en décembre 2017, nous votions dans cette même assemblée, un budget de 2 millions et demie d'euros pour financer les pré-études sur la faisabilité de l'Arbre aux hérons. Le 4 septembre 2018, soit neuf mois plus tard, la compagnie La Machine publie une offre de recrutement d'un chargé économique du projet qui devra se charger de la "réalisation d'une estimation complète et détaillée du coût du projet".

Faut-il comprendre, Madame la Présidente, qu'à ce stade, l'estimation d'un projet de 35 millions d'euros n'est pas finalisée ? À quel moment aura-t-on l'estimation définitive ?

Ensuite, le financement du privé est attendu pour un tiers du montant, soit plus de 11 millions d'euros. C'est, comme vous vous en souvenez certainement, notre Groupe qui avait proposé l'idée du financement participatif. Pour ceux qui en douteraient, cette proposition montre bien que notre Groupe ne conteste pas ce projet ni son intérêt, mais s'interroge sur son financement. Cette opération de financement participatif a permis de récolter 370 000 euros. La belle affaire, par rapport à l'enveloppe totale qu'il faut atteindre.

Alors, bien sûr, l'opération a été saluée comme un succès, mais l'objectif fixé était si bas, seulement 1 % du montant total attendu. Pouvez-vous nous communiquer de façon précise et détaillée où en est le projet sur la partie privée du financement en plus du financement participatif ?

Enfin, pour conclure, les collectivités sont également attendues pour participer au financement de ce projet. Avec la signature du contrat de développement métropolitain, la Région va en effet financer à hauteur de 4 millions d'euros. Qu'en est-il du Département, mais également de l'État et l'Europe, qui sont également attendus sur cette partie ?

Je vous remercie, Madame la Présidente, de nous fournir une information claire et étayée sur ces trois points. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, ce contrat de développement doit nous permettre – je ne vous surprendrai pas – d'avancer ensemble vers une transition écologique. Ainsi, quand la Région investit pour le busway, pour réussir l'opération du MIN ou pour cofinancer des opérations prévues dans les différentes communes de l'agglomération, c'est bon pour la région, c'est bon pour la métropole et c'est également bon pour les autres territoires.

Cette démarche de contrat est une belle idée d'aménagement du territoire qui invite à la solidarité entre les collectivités.

Cette logique a notre préférence à une idée de fusion à la va-vite entre une collectivité et un EPCI par exemple.

Nous pensons néanmoins que ces co-financements pourraient être plus cohérents en associant les élus et les citoyens à la construction des choix.

Nous proposons que le CESER par exemple et le Conseil de développement puissent travailler de concert pour faire des propositions, expliquer les démarches et associer les citoyens à l'évaluation des choix retenus. Les coopérations pourraient démarrer dès à présent pour évaluer les opérations en cours et préparer le prochain contrat de développement métropolitain.

Nous demandons que l'urgence écologique devant laquelle nous nous situons oriente les choix et les évaluations qui seront mis en œuvre.

Nous vous remercions pour votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Je voulais simplement et rapidement saluer la démarche, saluer l'aide de la Région principalement pour les communes de notre territoire puisque toutes les communes bénéficieront au minimum de 60 000 euros. Le seul regret que j'ai, c'est que ce ne soit pas tous les ans comme cela, mais ce n'est pas Noël non plus tous les jours. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus : « Madame la Présidente, chers collègues, le Groupe socialiste, républicain et démocrate dont je fais partie prend acte de ce nouveau contrat avec le Conseil régional des Pays de la Loire. Grâce à ce contrat, la Région participera à hauteur de 17 millions d'euros à nos grands projets métropolitains. Comme Fabrice Roussel l'a rappelé, ce sont d'importants investissements avec comme priorité notre attractivité métropolitaine, mais surtout la solidarité territoriale et la transition énergétique.

Alors, l'Arbre aux hérons, oui, bénéficiera d'une participation régionale à hauteur de 4 millions d'euros. On peut se féliciter de cette adhésion à un projet d'envergure qui donnera envie à de nombreux touristes français, européens et étrangers, de s'arrêter dans notre région, de visiter notre territoire. Et l'on en connaît l'impact en termes de développement économique de notre territoire. Pour celles et ceux qui ont cet angle d'entrée extrêmement important, cette attractivité-là est réelle, on l'a mesurée, à la hausse, dans les dernières périodes d'été notamment que nous venons de vivre.

Je pourrais aussi m'arrêter sur les 4 millions d'euros destinés à l'aménagement de la porte de Gesvres.

Il faut aussi souligner le soutien régional au transfert du MIN qui est absolument marqué dans le marbre, et au déploiement du busway qui bénéficiera d'une enveloppe d'un million d'euros de la part du Conseil régional, autant de projets qui vont soutenir l'emploi, le développement économique, métropolitain et régional, et notre action en faveur des transitions.

Par ailleurs, avec 5 millions au lieu de 8 millions auparavant, ce contrat de développement permettra tout de même de soutenir autant qu'il le pourra les efforts de notre majorité en matière de solidarité territoriale.

Vous venez de le rappeler les uns et les autres : un tiers de l'enveloppe va être dédié aux projets de nos 24 communes et je voudrais rappeler que notre collectivité, la Métropole, est la Métropole qui contribue le plus aux projets de ses communes membres avec une attention particulière portée aux plus petites. Nous continuerons donc à le faire.

Ce contrat métropolitain établit un nouveau cadre d'action pour nos collectivités et elle offre de fait une réponse supplémentaire aux préoccupations de nos concitoyens. Je vous remercie de votre attention, Madame la Présidente, chers collègues. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Moi, je rappelle toujours qu'un contrat fait l'objet de négociations, de discussions, et effectivement nous avons sur chacun des points posés, discuté avec la région, de sorte que ces dossiers figurent dans ce contrat, parce que leur financement nous paraissait particulièrement important.

Je rappelle aussi que les contrats de territoire, c'est tout simplement la volonté de contribuer à l'aménagement du territoire et donc cela aussi repose sur la confiance qui existe envers les élus des territoires. Les élus du territoire sont souvent les mieux placés pour savoir ce qui doit être fait sur leur périmètre pour agir au service des habitants, et c'est comme cela qu'un contrat de territoire doit, à mon avis, être construit.

Sur la question plus particulière de l'Arbre aux hérons, je rappelle juste que nous avons créé un fonds de dotation, une association qui représente à la fois les premiers partenaires privés qui se sont engagés dans ce projet, qui rassemble aussi les élus des différentes sensibilités politiques de ce Conseil métropolitain. Donc, je crois qu'il y a là aussi une pleine transparence dans les travaux que nous menons.

Nous avons eu un Conseil d'administration avant l'été, il y a eu un travail collectif qui a été mené, je crois que tout le monde y a pris part, y compris Monsieur Reneaume qui siège dans cette instance, donc pleine transparence dans les travaux que nous menons.

Sur la question des études, oui, il y a des études pour préciser le projet et donc par rapport à la question que vous posez, nous aurons le modèle économique au début 2019, dans quelques semaines. C'est le travail qui est actuellement mené, mais là aussi, je veux dire qu'il est important de travailler en confiance et pas forcément en suspicion, en doute, en inquiétude. Nous travaillons avec l'association "La Machine" maintenant depuis plus de 10 ans. À chaque fois, les hommes et les femmes qui travaillent au sein de cette association, au sein de cette structure, ont toujours apporté des éléments sérieux, tangibles par rapport à la conduite de leur projet.

C'est une relation de confiance qui existe avec les porteurs du projet et cela me paraît important à souligner même si après, évidemment, nous devons avancer de façon plus précise – et c'est l'objet des études opérationnelles que nous avons mises en œuvre.

Sur la question du financement, il y a évidemment l'engagement de la Métropole, aujourd'hui, l'engagement de la Région. Nous sommes en discussion avec le Département et donc je ne doute pas qu'il accompagnera également ce projet à la hauteur qu'il faut. Et puis vous le savez aussi, l'État a fait du développement touristique une des priorités d'action. Donc, je ne doute pas là aussi que l'État sera au rendez-vous parce que ce projet est évidemment un sujet de rayonnement touristique particulièrement important pour notre territoire, mais aussi pour le pays, parce que c'est un projet particulièrement innovant. Donc les discussions se poursuivent évidemment avec tous ces autres partenaires.

Sur les engagements financiers des entreprises, nous sommes aujourd'hui à près de 3,5 millions d'euros et donc on le voit très rapidement, de nouvelles entreprises nous rejoignent dans ce projet, parce qu'elles sont convaincues de la nécessité de le réaliser pour l'intérêt du territoire.

Je rappelle qu'il s'agit d'un intérêt touristique et donc forcément des retombées économiques essentielles pour nos professions telles que les restaurateurs, les hôteliers, mais il s'agit aussi d'innovations technologiques. Et si aujourd'hui les entreprises rejoignent ce projet, c'est aussi pour ce sujet-là.

Aujourd'hui, c'est près de 3,5 millions d'euros. Les discussions continuent. Vous l'avez dit, nous avons fait le choix de recruter une personne qui peut aujourd'hui prendre le temps d'aller voir les entreprises, définir aussi et préciser une stratégie, et les contacts sont nombreux, même si nous avons encore quelques dispositions fiscales à régler.

Aujourd'hui, plus de 50 % du financement est déjà trouvé. Ce travail, évidemment, continue.

Quant au financement participatif, après on peut toujours dire : « *On aurait espéré plus* ». Moi, ce que je constate, c'est qu'il y a eu 5 000 contributeurs sur un projet qui ne verra le jour que dans quatre ans. Des gens s'engagent alors que le projet n'est pas aujourd'hui réalisé. Cela montre un intérêt pour le territoire. De plus, il est aussi intéressant de regarder quels ont été les contributeurs. On s'aperçoit alors que l'on est vraiment dans la philosophie du projet que l'on porte. En effet, nous avons beaucoup de contributeurs du territoire et des 24 communes – pas seulement de la commune de Nantes. On voit bien qu'aujourd'hui, ces habitants s'intéressent à ce projet, mais en fait, nous avons aussi des financements de particuliers qui habitent d'autres territoires de la France et évidemment aussi des étrangers. Cela montre toute la dimension d'attractivité de ce projet.

Voilà. Aujourd'hui, ce projet avance. Nous aurons un autre Conseil d'administration d'ici la fin de l'année où nous pourrons faire le point sur les prochaines étapes de l'Arbre aux hérons. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste un mot pour conclure sur ce point avant le vote. Je ne peux que me réjouir que la Présidente de la Région, après de longues discussions, contrairement à ce que j'ai lu ou entendu ici ou là, parce que non, ce n'est pas une carte blanche qui a été donnée à la Métropole et la Métropole seule qui aurait choisi ses sujets. Il y a eu négociation, il y a eu discussion, il y a eu discussion sur le principe du soutien à l'Arbre aux hérons avec la Présidente de la Région, et ensuite il y a eu discussion et négociation sur le montant du soutien de la Région à l'Arbre aux hérons. Donc, je ne peux que me féliciter que la Présidente de la Région ait pris ses responsabilités en affirmant clairement, de

manière lisible et offensive, son soutien personnel et celui de son exécutif à ce beau projet qui sera utile pour la Métropole et pour la Région.

Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Délibération suivante, Mahel Coppey pour nous parler de la feuille de route sur l'économie circulaire. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve le Contrat de Développement Métropolitain entre la Région Pays de la Loire et Nantes Métropole, doté de 17 M€, tel qu'annexé à la présente délibération,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mme Coppey présente le dossier suivant :

Direction du développement économique

02 - FEUILLE DE ROUTE ECONOMIE CIRCULAIRE

EXPOSE

Dès 2014, considérant la nécessité d'une mutation profonde de l'économie linéaire vers un modèle plus respectueux des ressources et du climat, Nantes Métropole s'est engagée dans un diagnostic prospectif et partenarial en vue de définir sa stratégie métropolitaine en matière d'économie circulaire. Finalisé en 2016, ce diagnostic partagé a permis de fixer les grandes orientations de cette stratégie et de construire un premier plan d'actions qui se concrétise aujourd'hui au travers d'une feuille de route dont nous souhaitons désormais accélérer la mise en œuvre pour qu'elle produise les effets de rupture nécessaires au changement de modèle.

Nantes Métropole et le développement durable, un engagement qui se décuple

Nantes a su inventer un modèle urbain qui concilie croissance économique, développement des services collectifs et agrément du cadre de vie. Elue Capitale verte de l'Europe en 2013, cette distinction venait reconnaître la qualité de vie exceptionnelle offerte par la métropole et récompensait l'engagement mené depuis de nombreuses années pour le développement durable.

Nantes Métropole est désormais engagée dans un autre défi : devenir une référence pour la transition écologique et énergétique en s'appuyant sur un modèle de développement solidaire et responsable, plus sobre et plus respectueux de l'environnement.

Ce défi appuie sa légitimité sur :

L'adoption de la feuille de route de la transition énergétique début 2018 après le Grand Débat « La Transition Energétique, c'est nous ! » avec une mobilisation sans précédent des citoyens et des acteurs du territoire. Cette feuille de route cible l'économie circulaire dans plusieurs des 33 engagements notamment 5 engagements sous l'intitulé vers « L'économie circulaire : zéro gaspillage, moins 20 % de déchets ménagers par habitant en 2030 », en cohérence avec la labellisation Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage obtenue en 2014.

- La Plateforme RSE de la Métropole nantaise pour un développement responsable des entreprises prenant en compte des enjeux sociaux et environnementaux du territoire
- L'adoption en 2017 du Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)
- Le Plan Climat Air Energie Territorial dont le projet a été arrêté début 2018 et qui sera approuvé en fin d'année.
- La feuille de route alimentaire construite dans le cadre du projet alimentaire territorial » (PAT) pour une alimentation locale, durable et accessible à tous » qu'il vous sera proposé d'approuver dans la délibération suivante.

Fort d'un tissu industriel historique qui se développe en s'adossant à un stratégie d'innovation forte, d'une économie du grand ouest fondée en grande partie sur l'agro-alimentaire, dont l'essor reste majeur à Nantes avec le développement du nouveau pôle agro-alimentaire, la démarche nantaise s'appuie sur une approche qui allie développement économique et durable et entend relever plusieurs défis métropolitains :

- rester une Métropole du bien-vivre ensemble et de la solidarité,
- devenir une référence en matière de transition écologique et énergétique,
- être une Métropole innovante, créative, attractive.

La Métropole nantaise, une bonne échelle de déploiement pour l'économie circulaire

L'économie circulaire désigne un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources (matières premières, eau, énergie) ainsi que la production des déchets. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 en a donné la définition suivante :

«La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.»

Dépasser le modèle économique linéaire nécessite de s'inscrire dans une stratégie de rupture. Pour autant l'économie circulaire constitue aussi une formidable opportunité de renforcement de l'économie locale et de transformation en profondeur du métabolisme territorial de Nantes Métropole (organisation et gestion des différents flux de matières, de déchets, d'énergie, de mobilité).

Par sa densité de population et l'intensité de son projet urbain, le territoire nécessite de grosses quantités de matières et d'énergies et génère des volumes importants de déchets. Ces flux ont des impacts économiques et environnementaux lourds mais peuvent être transformés en valeur ajoutée en construisant des boucles de ressources locales qui limitent les flux entrants/sortants de matières, en encourageant les circuits courts de production et de distribution, en optimisant la logistique urbaine, en développant le réemploi ou le recyclage des produits et matières.

La réduction des déchets par la sensibilisation au tri, à la lutte contre le gaspillage et la réutilisation dans des activités massifiées de valorisation (énergie, amendement organique, filières de recyclage) constituent une formidable opportunité pour le territoire, sur le plan économique comme environnemental.

L'économie circulaire, en croisant les initiatives de l'économie sociale et solidaire comme des grands groupes industriels avec les nouveaux modes de consommation et d'usages (économie du partage, de la fonctionnalité, collaborative) est aussi fortement créatrice de lien social et porteuse d'emploi local. Elle contribue à améliorer la résilience du territoire en le rendant moins dépendant des flux extérieurs, elle renforce son attractivité en développant des filières économiques locales plus vertueuses, innovantes, en termes de services (numériques notamment), et d'adaptation des compétences. Elle contribue à construire une image différenciée et positive d'une métropole engagée dans la transition et l'alliance des territoires qui la composent.

Nantes Métropole et l'économie circulaire, un positionnement qui privilégie l'animation, l'expérimentation et l'exemplarité des pratiques pour accompagner la structuration de filières

Le travail de diagnostic prospectif de territoire sur l'économie circulaire a été lancé en juillet 2014. Il a été conduit par une équipe projet transversale associant les directions et services concernés par l'économie circulaire. Cette démarche de concertation et de co-construction, a permis d'associer plus d'une centaine d'acteurs (institutionnels, consulaires, entreprises, associations, têtes de réseau) au travers d'enquêtes qualitatives et quantitatives, ateliers de co-construction, séminaires internes Nantes Métropole.

Lors de ce travail avec les acteurs de l'économie circulaire, il a été acté que Nantes Métropole pouvait se fixer des objectifs ambitieux sur cette nouvelle démarche, ciblée sur des enjeux clés et le renforcement de chaînes de valeurs à fort potentiel. A ce titre, trois boucles ont été identifiées, elles reposent sur des filières essentielles de l'activité économique métropolitaine. La boucle organique par exemple comporte une double dimension, alimentaire d'une part (système de production alimentaire local, promotion d'une alimentation saine et responsable) et de création de valeur d'autre part (valorisation des biodéchets).

Sur ces 3 boucles, Nantes métropole se fixe deux objectifs majeurs, animer le réseau d'acteurs porteur d'initiatives ou des démarches circulaires et contribuer à la structuration de filières en permettant notamment le développement de démonstrateurs de cette transition. En outre, l'ouverture sur le territoire d'un Citylab donne des perspectives nouvelles pour mener des tests grandeur nature.

Cette ambition implique aussi que la Métropole s'appuie fortement sur l'effet levier de la commande publique, et puisse procéder à des expérimentations sur certaines actions à fort potentiel: c'est notamment le cas pour la boucle technique BTP, pour laquelle la commande publique et la position de maître d'ouvrage de la collectivité seront des facteurs d'innovation pour la filière locale.

Les trois boucles de l'économie circulaire et leurs enjeux

La boucle organique «du champ à l'assiette au champ» (agriculture, alimentation, biodéchets) comprend les enjeux suivants :

- Déployer dès 2018 un Projet Alimentaire Territorial favorisant une alimentation locale, durable et accessible à tous
- Structurer à l'horizon 2023 une filière complète de collecte et valorisation des bio-déchets

La boucle technique «BTP durable et circulaire» (aménagement, construction, énergie) a pour objectif de :

- Construire les bases d'un éco-système BTP durable, local et circulaire
- Développer l'utilisation de matériaux alternatifs (recyclés, biosourcés, écoconçus) et l'émergence de nouveaux modes constructifs
- Renforcer les boucles locales de production d'énergie (valorisation des flux déchets domestiques et industriels)

La boucle technique « petits équipements du quotidien » (écoconception, réparation, réemploi) vise à :

- Favoriser le réemploi et la réparation des objets localement
- Développer de nouvelles filières et pratiques de recyclage
- Favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques fondés sur l'économie circulaire, transformant l'offre de produits et de services (écoconception, économie de fonctionnalité,...)

Des actions en transversalité sur les trois boucles seront développées dans le but de :

- Prolonger la démarche de sensibilisation et d'acculturation
- Affirmer notre présence dans les réseaux nationaux et européens
- Travailler une meilleure circulation des données et échanges d'information de l'économie circulaire
- Encourager et renforcer l'implication des entreprises et des acteurs économiques

Une feuille de route pour animer, mobiliser, accompagner les acteurs et les projets du territoire.

L'économie circulaire constitue une formidable opportunité pour rendre concrète et opérationnelle la transition écologique et énergétique.

En effet la qualité et la diversité des réseaux d'acteurs métropolitains, le dynamisme de l'économie sociale et solidaire, une expérience éprouvée de la co-construction, la densité du projet urbain et des flux de matières, la présence du port et du fleuve, d'un pôle d'enseignement supérieur recherche de haut niveau sont autant d'atouts pour donner l'ampleur indispensable à cette nouvelle économie et en faire une réalité à grande échelle.

Les enjeux de ce changement de modèle sont bien sûr mondiaux, globaux, car il s'agit de préserver l'homme et les ressources naturelles, de lutter contre le changement climatique. Mais ils sont aussi locaux, car les villes et les métropoles seront les acteurs principaux de cette transition.

Nantes Métropole ambitionne de devenir un territoire démonstrateur de cette nouvelle économie.

Ainsi, en aidant à l'amorçage des projets, à la pérennisation de leur modèle économique, en travaillant sur la levée des freins et des verrous, en contribuant à la dynamique du système d'acteurs et de partenaires, Nantes Métropole assurera un rôle d'animateur territorial et de structuration des filières.

En intégrant les principes de l'économie circulaire dans ses démarches internes comme dans ses politiques publiques d'aménagement, de traitement des déchets, de transport, ou au sein de sa commande publique, Nantes Métropole assumera son statut de collectivité exemplaire, engagée, et favorisera le développement et la consolidation d'activités économiques émergentes et innovantes.

M^me^ Coppey : « Bonjour. Merci, Madame la Présidente. Je suis ravie de vous retrouver pour vous présenter la feuille de route de l'économie circulaire. Je suis ravie parce que c'est un moment important pour notre Métropole. En effet, on va inscrire le monde économique dans les transitions qui sont le fil rouge de notre mandature, et l'économie circulaire, c'est une formidable opportunité de concrétiser et de rendre opérationnelle cette transition écologique et énergétique.

Le monde économique nantais va, veut et doit faire sa part dans cette transition économique pour passer d'un modèle linéaire à un modèle axé sur la consommation, la sobriété de nos ressources et aussi la responsabilité de la consommation de nos ressources naturelles. Les uns et les autres l'ont compris : ce changement doit être massif. Il passe par un changement d'échelle, un changement de pratique, et seule une stratégie de rupture peut l'accompagner.

Plutôt qu'être dans le "bla-bla" et la conceptualisation, je vous propose de passer une petite vidéo de deux minutes pour bien savoir de quoi il s'agit.

Vous l'aurez compris : l'économie circulaire est une formidable opportunité de continuer à améliorer le cadre de vie de nos habitants, mais aussi la dynamique économique, une opportunité de créer des emplois et de faire évoluer un certain nombre de métiers.

En 2014, quand on a mis le sujet sur la table avec Johanna Rolland, on s'est dit : « *Par où on commence et comment on fait ?* » Et à Nantes, on a beaucoup d'atouts pour pouvoir écrire une stratégie ambitieuse. Donc, on est partis de cette expertise du territoire. On a des acteurs divers de qualité, des acteurs économiques dynamiques, on a une expérience du dialogue, on a une densité de notre projet urbain qui nous permet d'avoir des flux de matière suffisants pour enclencher la rupture, et puis on a aussi le port, le fleuve et la volonté, on l'a vu avec le débat Loire, de se réapproprier ce fleuve.

On a un pôle d'enseignement supérieur de qualité sur ces questions économiques. Bref, tout est réuni pour faire de Nantes Métropole un territoire démonstrateur en termes d'économie circulaire.

L'idée est maintenant de voir où l'on accélère, où sont les potentiels, les leviers ou les chaînes de valeur les plus importantes à activer. Et pour ça, on s'est mis d'accord sur une méthode avec l'ensemble des acteurs. On ne peut pas tout faire. Il faut prioriser. L'urgence climatique nous y oblige. Donc on est partis sur l'idée d'une méthode : devenir une Métropole exemplaire. Donc en interne, cela veut dire : où fait-on bouger les lignes dans nos politiques publiques, que ce soit sur les déchets, sur l'aménagement, sur les transports ? Comment on fait aussi bouger notre commande publique pour que notre Métropole puisse regarder et faire sa part dans cette transition ?

Ensuite, il y a déjà des acteurs qui agissent sur la métropole, il y a déjà des pionniers de l'économie circulaire qui ont envie d'expérimenter de nouvelles choses, qui ont envie de bousculer un certain nombre de pratiques. Donc la Métropole vient les soutenir et les appuyer, mais l'idée si on veut aller plus vite, c'est aussi de les équiper de nouvelles offres structurantes qui vont permettre de traiter et de massifier – massifier on pense tout de suite au volume, à la quantité –, mais aussi de monter en gamme, en termes de qualité.

Bref, on a repéré ces valeurs-là et on s'est axés sur trois boucles. J'avais dit que j'évitais le "bla-bla", je vais aller plus vite dans le direct et je vais prendre des exemples concrets.

La première boucle est la boucle organique. Alors, vous l'avez vu, c'est du champ à l'assiette et qui repart au champ. Pour ce qui est du champ à l'assiette, une grande partie de notre contribution a été faite au Plan Alimentaire Territoire. Là, je vous fais un *teasing* pour l'intervention suivante de Jean-Claude Lemasson, je ne vais pas tout révéler, je te rassure, et par contre je vais essayer de vous donner un exemple sur la ressource organique.

À La Chapelle-sur-Erdre, on a un club d'entreprises qui est venu nous voir en disant : "Avec les espaces verts de la ville, avec la cafétéria de la grande distribution d'à côté, on a un certain nombre de volumes, de biodéchets, de déchets verts, bref, de ressources organiques à gérer, et en même temps on a un certain nombre d'agriculteurs qui ont besoin d'engrais pour faire pousser des légumes que nous-mêmes, on consomme. Comment on met ça en place et comment on crée de l'agilité et les outils structurants pour rendre cela possible ?"

On a travaillé pour lever les nœuds et les freins. Ce n'est pas facile, il ne suffit pas de faire un chèque d'investissement. Il faut aussi regarder comment on active la commande publique, faire se rencontrer les uns et les autres qui ne parlent pas forcément le même langage. Bref, on y arrive. En 2019, cette plate-forme va voir le jour et donc on pourra avoir une première boucle de proximité, mais avec un impact fort.

Un autre exemple, vous avez sûrement entendu parler de la Tricyclerie qui collecte les biodéchets dans les restaurants. Pour vous dire : par an, c'est 24 tonnes de déchets qui sont collectées en plein centre de cette façon. Il y a un savoir-faire. On peut reconnaître cette logistique de proximité. Maintenant, la question c'est comment on booste cela. En effet, le potentiel que l'on a sur notre métropole représente 137 000 tonnes de ressources organiques à valoriser. Donc on a besoin à la fois du projet de La Chapelle qui a un objectif de 5 000 tonnes, on a besoin aussi de renforcer des projets comme la Tricyclerie, et on a les outils pour, on utilisera le CityLab pour le faire.

Je vous propose de passer à la deuxième boucle. La deuxième boucle, c'est la boucle BTP. Là, il y a du lourd, car on est vraiment au début d'une réflexion. L'idée, c'est de passer à un BTP durable et circulaire. On va parler donc là d'écoconception dans l'aménagement urbain et dans la construction. Les enjeux sont énormes. Il faut vous rendre compte que les déchets du BTP, c'est huit fois plus que ce que produisent les déchets ménagers sur notre métropole. Un chiffre, c'est 2 millions de tonnes par an, pas en France, à Nantes Métropole. Donc on est vraiment là dans le cœur du sujet.

C'est un véritable gâchis de matière, on est d'accord, on le sait. Maintenant, comment fait-on pour s'y attaquer ?

On a un gros travail à faire pour faire émerger – ce qui est en train de se faire – un écosystème de BTP durable et circulaire parce que l'idée, c'est de faire bouger les métiers du bâtiment.

Alors, on a aussi à travailler sur notre commande publique, comment mieux utiliser les matériaux, comment déconstruire de matière sélective, comment développer des matériaux biosourcés ?

Je vous donne un exemple de notre volonté et de notre ambition. Il y a la ZAC Pirmil Les Isles, on en a déjà parlé, c'est un formidable projet, 2030, 30 000 habitants... Il faut savoir que c'est une référence au niveau national parce qu'au cœur de nos réflexions, très en amont, on a dit : Nous on veut un quartier à "impact positif" pour l'environnement et pour les habitants.

Ça veut dire quoi concrètement ? Sur la ressource organique, on va venir renaturaliser les sols. Sur l'écoconception, on va construire des bâtiments, oui, mais ce seront de véritables bibliothèques de matériaux. Ça veut dire que si un jour on doit les déconstruire, 100 % devront être valorisés. Sur les usages, on va partager, on va réfléchir tout de suite à la façon dont on partage l'eau, l'énergie, mais aussi sur les questions de mobilité, comment on mobilise les habitants.

Voilà un exemple très concret : sur un aménagement urbain de cette taille, je crois pouvoir dire que nous sommes une référence déjà au niveau national qui a été labellisé d'ailleurs par l'ADEME.

On a aussi un gros dossier, c'est la rénovation urbaine. Alors je vous donne juste un exemple de ce que produit aussi l'économie circulaire. Pas des tonnes, mais aussi de l'humain, et en valeur ajoutée sur les coopérations économiques possibles sur notre territoire.

On a beaucoup parlé de l'ANRU récemment, il y a quelques jours. Il y a un quartier à Bellevue qui va voir naître une coopération entre des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire, "Océan", qui est connu et reconnu, des acteurs de l'artisanat écoconception, qui s'appelle Échobat, c'est un réseau, et puis une firme multinationale qui s'appelle Veolia, qu'on ne présente plus. Ces personnes-là vont travailler ensemble sur le quartier, avec des habitants du quartier, pour déconstruire avec des méthodes de valorisation sélective, mais aussi pour utiliser ces matériaux pour reconstruire des locaux à Bellevue. Là encore, on est sur une microboucle, mais tellement vertueuse, et avec un impact fort au niveau environnemental, mais aussi au niveau humain. C'est la boucle 2, j'ai essayé de l'illustrer.

La boucle 3, on l'appelle la "boucle des petits équipements", mais alors elle est aussi la boucle des forts impacts. C'est là où l'on va parler de réemploi, de réparation, d'usage. Vous le savez, à Nantes Métropole, notre volonté c'est d'offrir à tous les habitants des solutions de réparation, des solutions de réemploi, de proximité, et de continuer à consolider les acteurs du réemploi.

Mais c'est aussi d'aller plus loin, c'est de développer de nouvelles filières. Tout le monde parle du plastique, comment déplastifier nos vies et nos villes ? Demain, il va falloir qu'on soit capables de faire émarger aussi localement des filières qui vont permettre de réduire l'usage du plastique dans nos vies. Et on sait faire, on sait déjà le faire, on le fait déjà d'ailleurs. Je prends l'exemple de la consigne de verre et de l'association Bout' à Bout' qui est en train de créer une filière au niveau régional qui va nous permettre de réduire de 20 000 tonnes, nos déchets de verre. Ce n'est pas dans 30 ans, ça commence l'année prochaine. Voilà.

Je vous propose donc une feuille de route, vous l'aurez compris, illustrée de nombreux exemples concrets. Je pense que l'idée, moi mon envie en tout cas, c'était de vous transmettre l'enthousiasme et le courage de cette feuille de route à travers des exemples et ces grandes lignes.

Pour ma part, je remercie les services de Nantes Métropole qui ont permis d'accélérer sur ce sujet ces derniers mois. Je remercie bien sûr les différents acteurs qui viennent et qui osent travailler sur ces nouvelles pistes, mais qui viennent aussi nous bousculer et qui nous permettent de grandir sur ces sujets-là. Vous l'avez compris : l'idée, c'est de passer du concept à l'action, de rompre avec le schéma classique, et à chacun j'ai envie de vous dire : la prise de conscience, elle est là, elle fait son chemin petit à petit. Maintenant, moi je crois qu'on n'a plus vraiment le choix. Il faut prendre nos responsabilités. Et c'est bien de cet engagement collectif qu'on pourra boucler ces trois boucles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste quelques compléments à ce que Mahel Coppey vient d'indiquer. Quand on regarde aujourd'hui à l'échelle européenne, toutes les Métropoles qui ont envie de contribuer à inventer l'avenir se penchent sur ces sujets. Il y a aujourd'hui une montée, et c'est heureux, structurelle autour de ces sujets.

La question qui a été la nôtre et qui est toujours la nôtre parce que c'était la même quand on a adopté, rappelez-vous, à l'unanimité la feuille de route sur la transition énergétique, c'était de se dire : "Qu'est-ce qui est la singularité nantaise ? C'est quoi notre modèle de développement ? C'est quoi la métropole que l'on veut inventer et cultiver ?" Et les trois boucles que Mahel Coppey vient de décrire, et je la remercie pour sa mobilisation sur ce sujet, ce sont trois boucles qui ne sont pas théoriques, trois boucles que l'on a définies parce que l'on sait précisément que sur nos territoires, sur les 24 communes de ce territoire, il y a des ressources, pas simplement pour expérimenter parce que je crois que sur ces sujets le temps de l'expérimentation seule doit être révolu, mais pour passer au changement d'échelle.

Donc il y a là des enjeux absolument majeurs, des enjeux en cohérence avec le dossier que Jean-Claude Lemasson va nous présenter juste après, je le dis, parce que dans le projet d'une Métropole, les approches ne peuvent pas être segmentées. Il y a cette transversalité qui est notre responsabilité collective.

En tout cas, on n'est qu'au début de cette aventure. Il reste beaucoup de choses à inventer. Je voudrais insister pour finir sur la diversité des acteurs qui sont mobilisés. Quand vous avez de toutes petites associations de deux ou trois personnes qui sont en mouvement, et des grands groupes qui s'y intéressent, y compris pour des impératifs économiques, alors on sent qu'il y a une forme d'alignement qui doit permettre de passer un cap sur ce sujet.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Mireille Pernot. »

M^me^ Pernot : « Madame la Présidente, chers collègues, l'économie circulaire n'est pas une idée neuve, elle a juste été engloutie par plus d'un siècle de capitalisme. Je cite : "Les résidus des échanges physiologiques naturels de l'Homme devraient, aussi bien que les déchets de la production industrielle et de la consommation, être réintroduits dans le cycle de la production au sein d'un cycle métabolique complet." Ainsi écrivait Karl Marx dans *Le Capital* en 1867.

Il est donc heureux que notre collectivité s'empare de ce sujet, d'autant que plusieurs projets locaux nous incitent à être exemplaires sur ces questions. Nous avons à faire face, avec le concept d'économie circulaire, à deux enjeux primordiaux. La planète a des ressources limitées. Il nous faut donc maximiser le réemploi et le recyclage. Et dans le même temps, des progrès énormes restent à faire quant à la satisfaction des besoins vitaux essentiels, il ne faut pas le perdre de vue.

Il ne s'agit pas, à travers le concept d'économie circulaire, de recycler l'économie capitaliste en la parant d'atours chatoyants. Nous devons nous assurer à travers notre feuille de route que cette forme d'économie serve bien à produire plus de partage, plus de solidarité, plus d'emplois de proximité.

L'économie circulaire, dans la conception progressiste qui est la nôtre, si elle tend à réduire les gaspillages et la pression écologique, n'empêche pas une augmentation de la production autour de l'idée du bien-être. La Commission européenne a aussi indiqué que chaque point de pourcentage gagné quant à l'efficacité de la consommation de ressources générait jusqu'à 200 000 emplois en Europe. Des fonds européens permettent d'ailleurs de financer des actions en faveur de l'économie circulaire, non sans contradiction avec la vision du tout marché qui prédomine à Bruxelles.

Permettez-moi cependant de pointer un manque dans cette feuille de route. Une économie, quelle qu'elle soit fonctionne grâce au travail de femmes et d'hommes. Il nous faut donc être attentifs sur le volet des emplois et de leur qualité. Si l'économie circulaire doit viser un emploi raisonné des ressources naturelles, elle doit porter le projet aussi d'une autre croissance affranchie des politiques libérales, et ne pas être destructrice, mais créatrice d'emplois.

L'ensemble des nouveaux emplois qui peuvent et doivent être créés autour de la valorisation des déchets, de la récupération de pièces détachées, de la réparation des objets, etc., ne doivent pas être réservés à des emplois de seconde zone. L'économie circulaire ne peut être le masque d'une extension de l'économie à bas coût. Comme l'économie sociale et solidaire qui cache parfois des réalités moins sociales et solidaires qu'il n'y paraît, je pense notamment aux conditions de travail des femmes dans le domaine de l'aide à la personne. Nous devons notamment veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus comme alerte la CGT, sur les emplois d'insertion.

L'économie circulaire ne saurait être une parenthèse enchantée au cœur de Nantes Métropole. Elle prendra, qu'on le veuille ou non, racine dans une économie, un monde du travail dont les rapports de force favorisent la rentabilité aujourd'hui, au détriment des travailleurs. Je rappellerai ainsi les mots d'un dirigeant de Coca-Cola sur l'économie circulaire : "Ça peut et ça doit faire du profit, c'est l'objectif fondateur d'une entreprise."

Bien entendu, pour ce qui concerne notre collectivité, nous avons des outils sur lesquels nous appuyer pour agir sur ces aspects-là. Notamment les critères RSE ou encore le schéma des achats responsables, pour peu que nous ne soyons pas condamnés chaque fois que nous voulons les utiliser.

Nous avons également les points d'appui de nos propres politiques où nous travaillons déjà très précisément ces aspects-là, notamment sur l'aspect de la politique des déchets ou de l'eau et de l'assainissement.

Je tiens à profiter de cette intervention pour pointer deux sujets autour du thème de l'économie circulaire que nous voulons mettre sur le devant de nos préoccupations :

- la reconversion et non la fermeture de la centrale de Cordemais, comme y invite actuellement le ministre de Rugy. Je ne reviens pas sur la nature du projet soutenu par les salariés et leurs syndicats. Notre groupe l'a maintes fois abordé déjà dans ce Conseil. C'est un sujet central du point de vue de la maîtrise des salariés et de leur outil de travail puisqu'ils sont à l'origine de propositions novatrices qui rentrent complètement dans la logique de l'économie circulaire. Il serait aberrant qu'une centrale, essentielle à la fourniture d'énergie sur la Région Bretagne, soit une fois de plus pour une question d'affichage politique, fermée, pour en fin de compte se faire livrer de l'énergie bien moins propre arrivant d'Allemagne.

J'invite le suppléant de Monsieur de Rugy à s'emparer positivement du sujet. Il faut obtenir l'inscription dans la loi de programmation énergétique de la reconversion des centrales charbon en biomasse.

- Second sujet : il est évoqué dans la feuille de route, mais c'est aussi un sujet essentiel, celui de l'utilisation de la Loire, notamment en lien avec les grands projets d'aménagement ou encore le site Arc-en-ciel au travers du service FlexiLoire pour acheminer matériaux et déchets de toutes natures. Et Mahel pointait l'importance de l'économie circulaire à développer dans le BTP, je soutiens absolument tout ce qu'elle a dit.

Vous l'avez compris donc, pour nous, communistes et républicains, l'économie circulaire est un enjeu primordial à condition d'y intégrer pleinement l'ensemble des acteurs économiques et en premier lieu les salariés. Du fait de notre dynamisme, du dynamisme de notre Métropole : création de nouveaux quartiers (on citait Pirmil Les Isles), augmentation du nombre d'habitants, nous devons et nous pouvons pleinement nous inscrire dans les projets inhérents à cette feuille de route. Merci, chers collègues, de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Catherine Choquet. »

M^me^ Choquet : « Merci Madame la Présidente. Je voulais commencer par remercier Mireille Pernot pour sa promotion des toilettes sèches et je voulais aussi surtout saluer l'investissement complet et la force de conviction de Mahel Coppey qui nous présente là un modèle économique différent du modèle économique dominant depuis plusieurs décennies maintenant, qui se base sur produire, consommer et jeter. C'est un modèle qui n'est aujourd'hui ni entendable ni acceptable.

Cela a été dit : il y a d'abord l'urgence environnementale et l'urgence climatique puisque nous ne pouvons plus, sans arrêt, puiser dans nos ressources qui sont limitées et ensuite accumuler des milliards de tonnes de déchets dont on ne saura que faire.

Et puis il n'est pas besoin d'être écologiste pour comprendre que de toute façon la rareté des ressources fait que les prix vont grimper et là, tout le monde va être concerné, tout le monde va être frappé.

Ceci dit, tout n'est pas perdu. Je reprendrai là les mots de Nicolas Hulot qui disait que la pénurie, ça se subit, mais que la rareté, ça se pilote. La vidéo d'ailleurs l'a très bien illustré. L'économie circulaire c'est une chance de réconcilier économie et écologie. On l'a vu : c'est mieux produire avec moins de déchets et en consommant moins d'énergie, c'est mieux réparer, allonger la durée de vie des produits, c'est partager au lieu d'acheter, c'est mieux recycler, mieux valoriser, ce n'est pas une économie à côté de l'économie classique, mais c'est vraiment une autre manière de faire de l'économie au service de la transition écologique, de l'emploi et de la solidarité, et dans lequel chacun trouve son compte.

Cette feuille de route votée aujourd'hui, j'espère que nous la voterons aujourd'hui, tous, est d'autant plus épatante qu'elle permet de passer facilement du concept à l'action. On y voit un cap ambitieux, un calendrier précisé, trois filières qui sont bien identifiées et une liste d'actions concrètes et réalisables qui permettent de se mettre au travail dès à présent.

Et si je reprends la boucle qui a été présentée sur le BTP, ça paraît simple comme bonjour et pourtant, c'est incroyablement ambitieux. On voit que le secteur du BTP produit huit fois plus de déchets que les ménages. On se fixe l'objectif de réduire ces déchets à 70 % à l'horizon 2020, ce qui est quand même très rapide, et du coup comment faire ? On expérimente de nouveaux modes de construction et de déconstruction sur des projets d'aménagement avec les partenaires économiques, mais de tous horizons qui ne demandent d'ailleurs qu'à appliquer leurs innovations sur le terrain.

Il reste évidemment toujours la question des déchets non évitables qui est là résolue en créant une plate-forme de collecte et de valorisation spécialement dédiée. Donc ça paraît très simple et pourtant, il fallait y penser et il fallait avoir la volonté d'y mettre les moyens.

Donc avec cette feuille de route, on s'attaque au problème à la base en partant des innovations existantes ou des innovations, des projets en réflexion, avec des projets structurants et des projets expérimentaux qui embarquent la collectivité, le monde économique, les grands groupes et les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Donc, c'est un jeu collectif à la nantaise plutôt réussi qu'on a hâte de voir se mettre en route pour boucler la boucle. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. André Sobczak. »

M. Sobczak : « Madame la Présidente, chers collègues, cette feuille de route sur l'économie circulaire constitue une nouvelle étape dans la construction d'un développement économique responsable sur notre territoire. Elle s'inscrit pleinement dans la dynamique qu'on a créée aussi avec la plate-forme RSE de la Métropole nantaise, dans la feuille de route sur la transition énergétique que nous avons adoptée.

Étape par étape, nous voyons ainsi émerger vraiment un nouveau modèle économique ici qui concilie l'exigence écologique et la performance économique de l'autre côté, et surtout en fait en créant de l'emploi local, un emploi local de qualité et qui donne du sens parce qu'il relie les citoyens les uns et les autres et qu'il explique la manière dont on peut consommer différemment.

Cette dynamique est certainement plus forte ici sur notre territoire qu'ailleurs en France et même en Europe. C'est ce que je vois dans le cadre du Forum économique d'Eurocities par exemple et ça constitue aujourd'hui un facteur d'attractivité de notre territoire, autant pour les entreprises que pour les citoyens qui sont à la recherche de pouvoir s'impliquer dans ce type de dynamique.

Ce développement économique responsable et l'économie circulaire sont d'abord évidemment le résultat de l'engagement des acteurs économiques, des entreprises qui ont tout à fait compris que l'exigence écologique et la performance économique peuvent aller ensemble et qui de plus en plus intègrent ces éléments-là au cœur de la stratégie, au cœur de leur business model.

Mais en tant que collectivité, la Métropole nantaise a tout à fait saisi, sous l'impulsion de Mahel, le sens qu'on peut donner, le cadre qu'on peut offrir à ces acteurs économiques.

Premièrement en assurant que l'ensemble des acteurs se fédère comme cela a été évoqué et c'est vrai que c'est assez rare de voir les grandes multinationales travailler ensemble avec des PME, des TPE. Je tiens aussi à mentionner l'engagement de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui est très fortement impliquée, et évidemment les acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire. C'est notre responsabilité, comme collectivité, de faire en sorte que tous les acteurs se saisissent de ces enjeux.

Notre deuxième rôle, c'est de fixer un cap et de dire que les entreprises qui s'engagent dans ce type de démarche et qui doivent faire des investissements, qui doivent mener des changements qui coûtent parfois aussi de l'argent, vont être valorisées parce que demain effectivement il y a des marchés, il y a la commande publique qui va y répondre positivement, mais elles trouveront aussi effectivement des moyens de se développer par de nouveaux consommateurs qui sont engagés dans ce domaine-là.

Et enfin, notre rôle c'est effectivement de relier ces différentes pratiques aux grands projets de notre territoire, comme cela a été bien illustré avec les trois boucles qui sont des occasions pour nous de faire en sorte que l'économie circulaire, ce n'est pas quelque chose qui est en silo, mais qui au contraire est imbriqué complètement dans notre territoire.

C'est le cas avec la feuille de route alimentaire dont on va parler tout à l'heure, où l'on voit les enjeux très concrets, c'est le cas évidemment avec la boucle sur le BTP avec tous les grands projets que l'on a, tous les investissements que l'on a décidés au cœur de notre mandat.

Donc c'est vraiment une belle opportunité pour tous les acteurs du territoire, c'est pour cela qu'au nom du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, j'invite à ce que l'on adopte tous cette feuille de route qui est très belle. Merci beaucoup. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Délibération 3, Jean-Claude Lemasson. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. adopte la feuille de route économie circulaire jointe à la présente délibération
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Lemasson présente le dossier suivant :

Direction Générale Transition Ecologique Energétique et Services Urbains

03 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL « POUR UNE ALIMENTATION LOCALE, DURABLE ET ACCESSIBLE À TOUS » - ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ALIMENTAIRE

EXPOSE

La stratégie alimentaire territoriale, première brique du Projet Alimentaire Territorial, a été adoptée à l'unanimité lors du Conseil Métropolitain du 13 avril 2018 ; elle porte les valeurs partagées par les acteurs du territoire impliqués dans la démarche de co-construction du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole nantaise.

Le Projet Alimentaire Territorial est un levier essentiel pour soutenir le cap de la transition écologique, économique et sociale du territoire, qui est en premier lieu mise au service des habitants. Dans une logique de résilience et d'adaptation, ce Projet Alimentaire permettra d'agir en faveur de la santé, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique en développant des pratiques vertueuses sur l'ensemble du système alimentaire. Il s'agit en particulier de positionner la lutte contre la précarité alimentaire au service de la lutte contre les inégalités, en cohérence avec les engagements de la feuille de route de la transition énergétique, et de considérer l'alimentation comme un outil de culture, de partage et de rayonnement,

Le Projet Alimentaire Territorial « pour une alimentation locale, durable et accessible à tous », fort de ces valeurs et de cette singularité, répond à l'objectif posé par la Métropole de s'engager à horizon 2030, vers un changement de modèle alimentaire pour tous, en œuvrant sur tout le cycle alimentaire, de la production à la consommation.

Il s'appuie sur les 4 orientations de la stratégie alimentaire territoriale, (produire de qualité, rapprocher producteurs et consommateurs, améliorer la santé et le bien-être, inventer un système alimentaire éthique et responsable) et deux modes de faire (éduquer et sensibiliser pour donner à comprendre, faire ensemble et rayonner). Le Projet Alimentaire Territorial et sa feuille de route contribuent, par ailleurs, à la boucle organique « du champ à l'assiette au champ » de la feuille de route Économie circulaire.

Depuis l'adoption de la stratégie alimentaire territoriale, les étapes de définition collective de la feuille de route alimentaire se sont poursuivies avec d'une part les acteurs du territoire et d'autre part les territoires limitrophes dans le cadre de l'alliance des territoires.

Ce travail a rassemblé, au cours de 8 réunions, plus de 150 acteurs impliqués sur le cycle de l'alimentation pour permettre de définir des engagements et leur déclinaison en actions opérationnelles, à conduire collectivement d'ici à 2030 « pour une alimentation, locale, durable et accessible à tous ». Une attention particulière a été portée sur le travail en complémentarité et en cohérence avec les collectivités compétentes en matière d'agriculture et d'alimentation, le conseil régional et le conseil départemental.

Les enjeux majeurs qui sont ressortis de ce travail collectif et qui sont autant de marqueurs du Projet Alimentaire Territorial sont :
- la santé (du producteur au consommateur)
- la préservation de l'environnement (sols, air, eau)
- l'éducation des différents publics
- l'accessibilité physique et financière
- une construction collective

Aussi, les engagements collectifs retenus sont au nombre de 8 :

- Développer des PRODUCTIONs ALIMENTAIREs, contribuant à la transition écologique
- Sécuriser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone
- Permettre à tous de manger à sa faim, sainement et équilibré
- Intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Positionner la Métropole comme territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain
- Éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation
- Asseoir l'alimentation comme facteur de bien vivre-ensemble et de rayonnement

- Construire ensemble un système alimentaire responsable

Pour mettre en œuvre ses engagements et conduire le changement de modèle du système alimentaire tout en garantissant la cohérence avec la stratégie alimentaire territoriale, la feuille de route bénéficiera d'une gouvernance adaptée.

Celle-ci reposera sur la participation des acteurs, dont les 24 communes de la Métropole, à la dynamique collective du Projet Alimentaire Territorial et à la mise en œuvre de chaque engagement.

Le déploiement territorial des engagements se fera à deux niveaux :
- par la mobilisation des communes et de la métropole comme terrain privilégié d'application
- par le partage des expériences et de nouveaux projets communs avec des territoires limitrophes dans le cadre de l'alliance des territoires.

Enfin, cet ensemble conséquent d'acteurs sera animé par un groupe plus resserré qui veillera à la cohérence d'ensemble. Le Nantes Food Forum sera le temps de rencontre annuelle de tous les acteurs œuvrant « Pour une alimentation locale, durable et accessible à tous ».

La définition des modalités de fonctionnement des instances sera une action de la feuille de route alimentaire à mettre en œuvre prioritairement.
La définition d'objectifs chiffrés sera également une priorité de travail collectif avec les acteurs. Ces objectifs seront présentés au Nantes Food Forum 2019.

De plus, un observatoire de l'alimentation durable sera créé pour assurer le suivi des actions mises en œuvre et mesurer les impacts sur le territoire. Il sera confié à l'AURAN.

M. Lemasson : « Bonjour à toutes et tous. Je vais présenter une délibération tout aussi importante évidemment, elle complète celle que nous venons d'adopter à l'unanimité, elle complète aussi celle que nous avons prise en avril dernier sur la stratégie.

Alors, avant d'évoquer le Projet Alimentaire Territorial, je souhaitais rappeler quelques éléments de contexte.

D'abord, Nantes Métropole est un territoire très dynamique autour des questions d'alimentation avec une histoire forte à ce sujet, puisqu'elle compte 420 établissements agroalimentaires sur son territoire, dont le deuxième MIN de France, vous le savez, ce MIN qui organise aujourd'hui six secteurs d'activité et où nous voyons passer 200 000 tonnes de produits vendus chaque année. Au sein du PAT, le MIN, nous avons eu déjà eu l'occasion de le dire, s'inscrit bien évidemment, dans la sécurisation de l'approvisionnement, l'optimisation de la logistique par les plates-formes de distribution, et l'impact environnemental des flux de marchandises sont des axes que nous souhaitons travailler à l'avenir, tant avec le MIN qu'avec les autres plates-formes logistiques.

La filière agroalimentaire locale est constituée d'une majorité de petites structures, mais elle compte également des établissements de renommée internationale, notamment dans les secteurs de la biscuiterie, des plats cuisinés, du sucre, sans oublier le secteur laitier, les fruits et légumes, les viandes et poissons, et enfin l'alimentation animale.

L'enjeu dans les années à venir est de conserver ces atouts et de les développer dans le domaine de la formation, de l'innovation, au sein de cette filière. Notre richesse tient aussi par une forte diversité d'activités agricoles comme le maraîchage et la viticulture, avec des produits emblématiques que vous connaissez, mais aussi l'élevage. Nous avons également une sensibilité importante pour l'agriculture raisonnée et biologique et je voulais juste vous donner un élément : l'agriculture biologique occupe aujourd'hui 17 % de la surface agricole utile contre 6,5 % au niveau national et ce sur les 15 000 hectares préservés notamment dans le cadre de la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain. C'est donc le fruit de notre histoire et de la volonté d'inscrire l'alimentation et l'agriculture au cœur du territoire et de sa stratégie de développement.

La présence d'acteurs de l'innovation comme le Technocampus alimentation a pour ambition de renforcer la compétitivité de cette filière clé en facilitant l'accès à l'innovation, en soutenant le développement d'activités à haute valeur ajoutée, et ainsi aider les industriels à produire l'alimentation de demain. L'enjeu est d'améliorer l'alimentation d'une population en forte croissance en respectant le plaisir, le goût, la nutrition et la santé, tout en conservant les propriétés naturelles des aliments et en proposant un mode de consommation pratique, à des prix abordables.

Enfin, parce que le bassin de production est plus étendu que le bassin de consommation, le Projet Alimentaire Territorial ne peut s'envisager sur le seul territoire métropolitain. Aussi, une démarche de

croisement des politiques liées à l'agriculture, à l'alimentation, à l'économie, a été entreprise avec les territoires limitrophes.

Cette alliance des territoires va aboutir à la mise en place d'actions communes autour de centres d'intérêt partagés, et donnera lieu à des contrats de réciprocité comprenant un axe autour de l'alimentation.

Le Projet Alimentaire Territorial, dont je rappelle le titre : "Pour une alimentation locale durable et accessible à tous", répond à l'objectif posé de s'engager à l'horizon 2030 vers un changement de modèle alimentaire pour tous, en œuvrant sur tout le cycle alimentaire, de la production à la consommation, et donc la boucle organique qu'évoquait tout à l'heure Mahel Coppey.

Il est un levier essentiel pour soutenir le cap de la transition écologique, économique et sociale du territoire qui est en premier lieu mise au service des habitants. Dans une logique de résilience et d'adaptation, ce projet alimentaire permettra d'agir en faveur de la santé, de la protection de l'environnement et de la lutte contre le changement climatique, en développant des pratiques vertueuses sur l'ensemble du système alimentaire.

Il s'agit en particulier de positionner la lutte contre la précarité alimentaire au service de la lutte contre les inégalités, en cohérence avec les engagements de la feuille de route de la transition énergétique, et de considérer l'alimentation comme un outil de culture, de partage et de rayonnement. Le Conseil du 13 avril, je l'évoquais à l'instant, a validé la stratégie alimentaire territoriale, ses quatre orientations et ses deux modes de faire, et ce après deux séquences de concertation avec les acteurs économiques, associatifs, citoyens du territoire et élus des communes.

Un nouveau temps de concertation s'est déroulé depuis le printemps jusqu'à la fin septembre. Cette coconstruction a permis d'écrire la feuille de route qui vous est proposée aujourd'hui. Les différentes contributions des acteurs du territoire à l'écriture du PAT, tant sur les premiers temps que sur les seconds temps, ont mis en évidence régulièrement les valeurs partagées à savoir la proximité, la sobriété, la qualité, l'innovation, l'inclusion, la coopération et l'exemplarité. Nous devons effectivement être exemplaires et nous avons des choses encore à faire en la matière.

Cette concertation a mis en évidence des enjeux forts tels que la santé, du producteur au consommateur, en passant par le transformateur, la préservation de l'environnement côté sol, air et eau, mais aussi la biodiversité, l'éducation des différents publics, l'accessibilité physique et financière, une construction collective.

Des engagements forts et collectifs d'ici à 2030 ont ainsi été définis pour une alimentation éthique et responsable autour de huit engagements et 30 actions. Alors, je ne vais pas fortement les citer toutes parce que cela va prendre un peu de temps. Je voudrais simplement en extraire quelques-unes pour l'exemple et notamment les titres des huit engagements.

- Le premier d'entre eux : développer des productions alimentaires contribuant à la transition écologique. Parmi les actions, nous retrouvons la protection de tous les espaces à potentiel de production alimentaire. Il s'agit également d'impulser des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé.
- L'engagement numéro 2 : sécuriser l'approvisionnement local et tendre vers une logistique bas carbone. On retrouve une action sur l'optimisation de la logistique par des solutions de transport bas carbone et la mise en place de plates-formes de distribution. Il convient aussi d'essayer de diversifier des formes de distribution adaptées aux modes de vie des consommateurs.
- Engagement numéro 3 : permettre à tous, et c'est sans doute le plus important, permettre à tous de manger à sa faim, sainement et équilibré. Parmi les actions, on retrouvera l'augmentation de la part de produits locaux, durables et favorables à la santé dans la restauration collective et la commande publique. À ce sujet, un groupe de travail avec les communes va pouvoir démarrer pour compléter la connaissance que nous avons, les uns les autres, de nos pratiques dans chacune de nos collectivités. Et puis on repère aussi le renforcement de l'accessibilité physique, financière et culturelle des publics en situation de précarité à une augmentation locale et durable. Et là, j'inviterai effectivement les Maires des 24 communes et ma collègue à bien vouloir suivre ces dispositions auprès notamment des CCAS. Il y a des choses à organiser de manière assez simple.
- Engagement numéro 4 : intensifier la lutte contre le gaspillage alimentaire. On retrouve là une partie de la boucle organique de tout à l'heure, avec la réduction de la production des déchets alimentaires dans la commande publique, le développement de la filière de recyclage des déchets alimentaires bien évidemment.
- Positionner la Métropole nantaise comme territoire d'expérimentation du modèle alimentaire de demain. Parmi les actions : la mobilisation des différents outils métropolitains en vue d'accélérer l'expérimentation. J'évoquais le sujet de l'innovation tout à l'heure avec Technocampus alimentation, mais on peut aussi prendre appui sur Nantes City Lab par exemple, ou le laboratoire de la transition énergétique.
- Éduquer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation : voilà une action ou un engagement transversal qui a été évoqué à de nombreuses reprises notamment dans le mode de faire, en termes de

stratégie et par exemple parmi les actions qui ont été mises en avant par les acteurs, nous voyons le développement en milieux scolaire et périscolaire de l'éducation du bien manger et notamment sur la saisonnalité.

- L'engagement numéro 7 : asseoir l'alimentation comme un facteur de bien vivre ensemble et de rayonnement en intégrant par exemple les enjeux de l'alimentation durable dans les événements festifs et culturels, les événements qui sont aussi internes à notre structure métropolitaine, et nous aurons l'occasion d'ailleurs de nous en rendre compte dès ce midi.
- Enfin, le huitième engagement, construire ensemble un système alimentaire responsable, c'est sans doute le premier engagement que nous allons travailler dans les prochaines semaines et prochains mois, d'abord avec la définition et la mise en place d'une gouvernance alimentaire locale, la signature d'une charte d'engagement des partenaires soutenant le pacte – et ils sont nombreux –, et dans le même temps, la création d'un observatoire de l'alimentation durable.

Vous voyez effectivement la diversité des engagements et des actions et pour mettre en œuvre ces engagements et conduire le changement de modèle du système alimentaire, la feuille de route bénéficiera d'une gouvernance adaptée, comme je l'évoquais à l'instant. Ce travail va s'organiser d'ici le printemps prochain. Il sera proposé également de travailler sur des objectifs qualifiés et quantifiés que nous devrons comparer aux évolutions réglementaires et dispositions de la loi alimentation, et nous proposons que ces objectifs soient présentés à l'édition 2019 du Nantes Food Forum.

Il faut aussi comprendre au travers de cette gouvernance que le déploiement territorial des engagements se fera à deux niveaux, l'un par la mobilisation des communes de la métropole comme terrain privilégié d'application, et par le partage d'expériences et de nouveaux projets communs avec des territoires limitrophes dans le cadre de l'alliance des territoires, je l'ai évoqué tout à l'heure.

La gouvernance donc reposera sur la participation des acteurs dont les 24 communes de la Métropole, et nous allons faire sans doute migrer un peu le travail que nous faisons déjà avec les communes, notamment sur les délaissés agricoles. Cette gouvernance avec les communes participera à une dynamique collective du PAT et à la mise en œuvre de chaque engagement par la proposition de mise en place de groupes de travail par engagement, l'idée étant d'assurer effectivement que par le pilotage et la participation qui reste à construire, chaque acteur puisse trouver place dans ces engagements, et ils se sont déjà positionnés en grand nombre.

Cet ensemble conséquent d'acteurs sera animé par un groupe plus resserré qui veillera à la cohérence d'ensemble et nous proposons à ce que le Nantes Food Forum soit le temps de rencontre annuelle de tous ces acteurs pour faire le point et évaluer l'avancement de la feuille de route. L'observatoire, je l'ai évoqué tout à l'heure, sera donc créé. On propose de le confier à l'Agence d'études urbaines, l'AURAN. Et puis restera à nous élus métropolitains notamment, le comité de pilotage.

Je remercie les membres qui ont œuvré à mes côtés, aux côtés des services, je pense à Mahel Coppey, à Thomas Quéro, et aux élus des communes qui ont participé de manière active pour certains d'entre eux à tous ces temps d'échanges qui ont amené de la richesse dans nos échanges. Ce comité de pilotage de Nantes Métropole sera le garant de la bonne conduite et de la stratégie de la feuille de route.

Enfin, pour terminer cette rapide présentation, je vous informe d'actions qui seront lancées dans les prochains jours, voire même aujourd'hui. Je pense à l'appel à manifestation d'intérêt pour accueillir de nouvelles exploitations sur 12 sites qui ont été repérés, répertoriés, travaillés. C'est un travail collaboratif organisé entre Nantes Métropole, la Chambre d'Agriculture, CAP 44, la CIAP, le GAB 44, Terre de liens et la SAFER. Vous voyez effectivement que ces acteurs-là ont émis un travail conséquent. Il s'agit en fait de donner à voir ce que fait aussi Nantes Métropole en termes de défrichage sur son territoire. Nous avons des sites qui sont en attente d'installation.

Autre action qui va être lancée le 13 octobre prochain : il s'agit du Défi familles à alimentation positive. C'est une action qui est menée conjointement avec le GAB 44 un petit peu dans les mêmes schémas que ce que vous connaissez déjà avec le défi Familles à énergie positive par exemple ou le défi Familles zéro déchet qui a vu le jour il y a quelque temps déjà. Donc nous allons expérimenter, comme nous l'avons fait pour les autres défis, et j'espère que nous pourrons le dupliquer dans les prochaines années.

Et puis enfin, une autre action qui a été proposée aux acteurs des territoires voisins, c'est de se mettre en formation, si je puis dire, pour étudier les modèles économiques des ateliers transformation. Nous avons des sujets éminemment conséquents et importants en termes de légumeries, puisque peu de légumeries aujourd'hui sont situées sur notre territoire. Peu arrivent à l'équilibre économique, il faut donc voir effectivement de quelle manière organiser les choses, faire le bilan de tout ce qui a pu être fait pour pouvoir organiser les sujets.

Dernier point : il s'agit de la demande de labellisation du PAT auprès du Ministère. Nous attendons le retour, à priori, c'est en bonne voie et nous devrions avoir des nouvelles dans les prochains jours s'agissant de cette labellisation. Voilà, Madame la Présidente, la présentation de ce sujet du Projet Alimentaire Territorial. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Thomas Quéro. »

M. Quéro : « Madame la Présidente, chers collègues, en adoptant notre feuille de route alimentaire, nous marquons/marquerons notre volonté de garantir à l'échelle de la métropole cette alimentation locale, durable et accessible à toutes et tous. Elle nous donnera de nouveaux moyens pour l'agriculture périurbaine, l'économie circulaire également, puisque comme nous l'avons vu précédemment, cela en fait partie aussi avec les déchets alimentaires, et bien entendu, elle participera de la transition écologique.

Je tiens à saluer ici le travail collectif qui a été engagé dans le cadre de cette feuille de route, à la fois avec les acteurs comme l'a dit Jean-Claude Lemasson, mais aussi au regard du travail entre les 24 communes, puisqu'il y a eu notamment une série d'ateliers qui ont permis de partager l'expérience, les actions des communes dans la contribution des actions identifiées, réalisées avec certaines communes qui avaient déjà beaucoup avancé sur cette question du travail sur l'alimentation, et ensuite de les intégrer dans cette feuille de route pour en faire aujourd'hui une feuille de route, je pense, assez ambitieuse par rapport aux collectivités françaises et peut-être par rapport aux collectivités européennes.

Parmi ces actions, je voudrais en citer une qui retient mon attention, qui vient compléter l'action sur les friches périurbaines qui a déjà été lancée depuis plusieurs années dans notre agglomération. Il s'agit de l'appel à manifestation d'intérêt qui va être lancé aujourd'hui pour 15 terrains agricoles situés dans la métropole, afin de les remettre en exploitation. C'est une action concrète, novatrice, qui sera aussi accompagnée, l'année prochaine, par de nouveaux critères d'aide à l'installation d'agriculteurs et qui permettra ainsi de créer encore des emplois pérennes non délocalisables et aussi de relocaliser pour partie la production alimentaire.

Mais un autre intérêt de cette feuille de route, c'est aussi l'accent que l'on met sur l'éducation et la sensibilisation des citoyens toutes générations confondues, au travers par exemple du défi Familles alimentation positive qui est lancé ce mois. Il permettra d'accompagner des familles dans une démarche d'alimentation saine et de qualité avec un budget constant, car nous ne perdons pas de vue qu'une alimentation durable et saine doit aussi être partagée par toutes et tous, quels que soient les moyens du foyer.

On sait qu'aujourd'hui, nos habitants demandent cette alimentation de meilleure qualité, plus saine, plus locale, plus bio. Ils veulent reprendre le contrôle de leurs assiettes et de leurs caddies. C'est une attente qui s'est déjà traduite dans l'agglomération par la création de dizaines d'AMAP, dans l'essor des boutiques et épiceries vrac et zéro déchet, dans l'utilisation de plus en plus répandue d'alimentations mobiles comme Yuka qui permettent de reprendre le contrôle sur la composition de ses aliments et de la maîtriser.

C'est aussi, on peut le citer puisqu'il y a des initiatives qui existent aujourd'hui, le combat contre les pesticides et particulièrement le glyphosate qui mobilise beaucoup de nos citoyens. C'est aussi en réponse que dans nombre de nos communes, dans les cantines scolaires, la place des circuits, des produits bio et locaux a été développée, notamment en soutenant la création de filières adaptées. Il appartient donc à la Métropole, d'organiser la réponse à ces attentes de manière à ce que tous les habitants quel que soit leur niveau de vie, leur capital culturel ou le quartier dans lequel ils habitent, puissent bénéficier d'une alimentation saine et bonne.

Et nous sommes convaincus que c'est ce projet alimentaire qui nous permettra de réduire les inégalités et de lutter contre la précarité alimentaire, venant ainsi conforter notre ambition d'une métropole solidaire.

Donc cette promotion n'est pas uniquement la responsabilité de notre Métropole. Chacun doit y prendre part : les agriculteurs, les éleveurs, les acteurs du secteur agroalimentaire, les magasins de la grande distribution, et certains sont déjà mobilisés dans l'agglomération, mais aussi et surtout les consommateurs. Ils ont toute leur place à jouer et je suis certain que cette feuille de route contribuera à créer une dynamique, à innover pour relever le défi de ces urgences climatiques et alimentaires. C'est pourquoi j'appelle l'ensemble des élus métropolitains à voter en sa faveur. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Cécile Bir. »

M^me^ Bir : « Madame la Présidente, chers collègues, merci. Nous avons là une belle feuille de route alimentaire. Elle est essentielle parce qu'elle est exigeante avec tous les acteurs de l'alimentation et parce qu'elle prend en compte le cycle alimentaire dans sa totalité, depuis la production jusqu'à la consommation.

Sa construction, qui a réuni des acteurs impliqués dans l'alimentation, plus les collectivités, a montré une fois de plus que c'est bien en travaillant ensemble dans la coconstruction et au plus près des territoires, que les enjeux sont les mieux définis et les actions les plus opérationnelles.

Le projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable, adopté il y a quelques jours en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, se fixe des objectifs qui vont dans le même sens et doit être un appui pour nous.

S'inscrivant dans la continuité des États généraux de l'alimentation, il vise à mettre en œuvre plusieurs orientations dont nous pourrons nous saisir par la suite. Sans les citer toutes, je pense à l'objectif de 50 % de produits locaux dont 20 % de bio dans la restauration collective. Certaines communes y sont déjà, certaines communes les dépassent, d'autres en sont encore loin, ainsi que l'interdiction de contenants de cuisson, rechauffe et service en plastique.

Je souligne aussi la suspension de la mise sur le marché du dioxyde de titane, le fameux E171, et des denrées alimentaires en contenant comme certains gâteaux ou plats industriels.

Évoquons aussi la lutte contre le gaspillage alimentaire puisque le don alimentaire est étendu à la restauration collective et à l'industrie agroalimentaire.

Et bien sûr je pense à l'engagement, Thomas Quéro en a parlé, de mettre en œuvre l'ensemble des moyens pour sortir du glyphosate en trois ans. Le fait que cette mesure ne soit pas inscrite dans la loi a fait couler beaucoup d'encre et a usé beaucoup de salive. Nous nous réjouissons qu'autant de monde se soit découvert un intérêt subit pour cet herbicide dénoncé depuis longtemps par les écologistes.

Mais attachons-nous plutôt à l'engagement pris. Restons vigilants et gardons en tête qu'au niveau européen, une majorité des États membres a fait le choix de voter en faveur d'un renouvellement pour une durée de cinq ans.

Enfin, nul ne conteste plus le lien étroit entre alimentation et santé. Cependant, certaines familles dans nos quartiers se demandent non pas ce qu'elles vont manger demain, mais si elles vont manger demain. Elles peuvent donc se sentir exclues de cette feuille de route. L'expérimentation des commandes groupées pour renforcer l'accessibilité financière est en ce sens intéressante, mais restera insuffisante pour certaines familles pour qui la gratuité reste le seul accès aux légumes et aux fruits frais.

Dans un quartier que je connais bien à Nantes, une association a mis en place une démarche zéro gâchis en récupérant les invendus d'un supermarché et en organisant des distributions gratuites qui remportent un gros succès. C'est à mon sens ce type de démarche, en plus des autres bien entendu que vous avez citées – éducation, promotion de la santé, ateliers de cuisine –, qu'il nous faut développer pour toucher les plus précaires et les plus éloignés d'une alimentation saine.

Je vous invite à lire la synthèse de l'AURAN dont nous pouvons encore une fois saluer le travail, écrite pour les 7-14 ans, "Manger et en parler", dont la conclusion est : "L'alimentation nécessite donc des politiques transversales. Cela signifie qu'agir sur l'alimentation conduit à agir en même temps sur la solidarité, l'aide, l'animation sportive, sur l'école, sur la compréhension des recommandations sanitaires, etc."

Notre groupe votera bien sûr cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, l'adoption de notre Plan Alimentaire de Territoire, tout le monde en a convenu, est un moment important, tant ce document peut apporter des réponses concrètes aux appétences, pour ne pas dire appétits, des citoyens qui, face au dérèglement climatique, réclament aujourd'hui des actes concrets pour nous engager dans la transition.

Nous le savons tous : l'heure est grave. Un tiers de nos oiseaux ont disparu en 15 ans. La moitié des papillons en 20 ans. Les abeilles, les pollinisateurs meurent par milliards. Les fleurs sauvages se raréfient. Sans parler des maladies directement liées à l'utilisation des produits chimiques, à la pollution de nos milieux ou à la présence d'intrants dans notre alimentation.

La transition agricole et alimentaire est de ce point de vue un levier majeur de transition et un vecteur puissant de changement, comme en témoignent également les nombreuses contributions que nous avons reçues lors du grand débat sur la transition énergétique. Nous le savons tous : ce que l'on mange, ce que l'on produit et la manière dont on le produit a un impact direct sur notre santé, la qualité de notre eau, de nos sols.

Préserver des terres agricoles, ce sont des sols qui absorbent du carbone. Promouvoir une agriculture paysanne et biologique, c'est créer et préserver plus d'emplois et de meilleure qualité dans nos territoires. Réduire sa consommation de viande, c'est contribuer à lutter contre le réchauffement climatique tout en réduisant le prix de nos menus.

Si l'heure est grave, l'espoir est permis, car les solutions existent et nous les connaissons.

Il est donc primordial de tous se mettre à table pour agir ensemble. Ce document structurant et attendu est en effet le fruit de longs mois de travail collectif. Car nous en sommes ici toutes et tous convaincus :

pour accélérer la transition sur notre territoire, il n'y a pas de meilleure recette que celle qui s'élabore en prenant en compte tous les éléments.

Bravo donc pour cette belle énergie de la part des élus, des services, des acteurs agricoles et économiques, des associations et des partenaires institutionnels. Tous les ingrédients sont bien là : transition écologique, résilience, protection de l'environnement, lutte contre la précarité, pratiques vertueuses, santé,... Ce sont des sujets qui aujourd'hui, dans la société, font plutôt consensus et nous retrouvons bien ces aspirations dans ce document.

Oui, la feuille de route du PAT va dans le bon sens et soulève les bons enjeux. Et pourtant, en tant qu'élus écologistes et citoyens, nous restons encore un peu sur notre faim. Car contrairement au plan climat ou au grand débat, où nous avons fixé des objectifs clairs et travaillé collectivement sur la manière de les atteindre, le cap ici ne semble pas totalement fixé. Son rythme, son intensité, quelle marge de progression se fixe-t-on en 2030 ? Combien d'emplois agricoles souhaitons-nous préserver ? Combien de terres agricoles souhaitons-nous préserver sur notre territoire ? Le calendrier n'est pas chiffré et c'est encore un "chouia" flou et l'enveloppe dédiée n'est pas annoncée.

Oui, vous me direz peut-être que les écolos sont trop gourmands, et loin de nous l'idée de cracher dans la soupe, mais l'urgence est là et il faut oser fixer les limites, car nous vivons sur une planète dont les ressources ne sont pas infinies, et poser des actes concrets dès maintenant.

Quelques exemples : à l'horizon 2030, préserver 100 % des terres et des emplois agricoles sur la métropole, c'est possible. Tripler la surface d'agriculture en bio, Jean-Claude Lemasson a évoqué les excellents chiffres sur le département, elle a déjà augmenté de 60 % entre 2011 et 2016, donc avec un petit coup de pouce, on peut même dépasser cet objectif.

Rendre à l'horizon 2030 accessibles le bio et le local aux plus démunis, c'est également possible. Enfin, pour une Métropole qui se veut pionnière en matière de transition écologique, pourquoi ne pas au moins s'engager sur un territoire zéro pesticide d'ici 2030 ? À ceux qui disent que cela n'est pas crédible ni responsable ou possible, il faut opposer le fait que c'est le contraire qui ne serait pas crédible et responsable.

Les écologistes se sont battus et ont gagné le zéro phyto dans les espaces publics en 2002. Puis est venue la loi Labbé sur les pesticides non agricoles adoptée en 2014. Je ferai un petit aparté en disant que malheureusement, nos députés à l'Assemblée nationale n'ont même pas voté le périmètre d'interdiction des pesticides autour des habitats. Je serai un petit peu moins dithyrambique que ma collègue Cécile Bir sur l'action du Gouvernement en la matière. Il faut donc aller plus loin sur notre territoire et nous en avons les moyens.

C'est exactement ce que demandent toutes celles et ceux qui se rassembleront cet après-midi à Nantes comme partout en France pour réclamer des mesures fortes et concrètes pour éliminer les pesticides de notre environnement et de notre alimentation, à travers la pétition lancée par *Charlie hebdo* qui s'intitule : "Nous voulons des coquelicots". Dans cette pétition, il est demandé, je cite : "Nous exigeons de nos gouvernants l'interdiction de tous les pesticides de synthèse en France. Assez de discours, des actes."

Alors, Madame la Présidente, mes chers collègues, je vous dis : "Chiche ! Signez avec nous, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, cette pétition, et accompagnons-la d'un engagement fort de notre Métropole zéro pesticide sur notre territoire à l'horizon 2030."

Vous l'aurez compris... Et nous vous offrons quelques graines de coquelicots puisque cette fleur qui est assez emblématique de la fragilité de notre environnement ne pousse réellement plus que là où la terre est épargnée de pollution. Vous l'aurez compris : le Projet Alimentaire Territorial nous a mis l'eau à la bouche. Maintenant, agissons, et n'y allons pas avec le dos de la cuillère. Nous devons porter auprès des citoyens des engagements forts avec un calendrier, un budget et le soutien nécessaire aux projets qui participent à ces engagements. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Non. Avant de mettre aux voix la délibération, je voudrais appeler votre attention sur deux chiffres qui me semblent extrêmement importants dans l'enquête ménages qui a été réalisée par l'Agence d'urbanisme de la Région nantaise. L'étude a été évoquée tout à l'heure, je vous invite vraiment à prendre le temps d'en prendre connaissance, d'abord parce que de ce que nous savons, il n'y a pas d'étude équivalente à l'échelle d'une grande métropole aujourd'hui en France. Ensuite parce qu'elle est quand même extrêmement riche d'enseignements sur les enjeux majeurs que cristallise cette question aujourd'hui.

Le premier constat que l'on peut faire, c'est que cette enquête téléphonique n'a suscité quasiment aucun refus de réponse de la part des citoyens de nos 24 communes. C'est suffisamment marquant pour être souligné parce qu'il y a eu clairement, ceux qui ont organisé l'enquête l'explicitent, une envie de participer à cette démarche et de dire son point de vue.

Deux chiffres, pour être courte. Le premier : 71 % des ménages de notre métropole déclarent avoir commencé à faire évoluer leur alimentation sur les deux à trois dernières années. Il y a relativement peu de sujets qui amènent un tel niveau de fédération d'habitants, dans une grande diversité.

Le deuxième chiffre, et pour moi il est extrêmement important, c'est que 7 % des ménages sur notre métropole consacrent moins de 25 euros par semaine à l'alimentation. Je le dis parce que les convictions qui sont les nôtres ici, c'est que la transition écologique, on la met au service de la lutte contre les inégalités. Et je crois que nos réflexions, nos actions demain sur la lutte contre la précarité alimentaire doivent être absolument déterminantes.

Parce que oui, ce sujet est important. Oui, je crois que ce sujet est assez déterminant pour l'avenir, mais selon la manière dont on y travaille, soit il viendra approfondir des fractures qui existent déjà entre les citoyens, soit au contraire, et c'est tout le défi qui est le nôtre, et moi je voudrais vraiment remercier les communes qui d'abord agissent déjà sur ces sujets. Ne faisons pas croire qu'il n'y a pas d'ores et déjà des actions qui préexistent au projet alimentaire local. Donc, je voudrais remercier personnellement tous les Maires soit qui se sont impliqués, soit qui ont demandé à certains de leurs adjoints de s'impliquer, parce que si l'on veut passer de la théorie à la pratique, il faut aussi partir de la réalité des communes.

Donc, mettre la transition écologique au service des inégalités, faire le choix de donner une couleur forte à ce Projet Alimentaire de Territoire autour de la lutte contre la précarité alimentaire, autour de la lutte contre la fracture alimentaire, c'est un des éléments indispensables de la philosophie qui est la nôtre sur ce Projet Alimentaire de Territoire.

Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité. Bravo.

Merci. Délibération suivante, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DÉLIBÉRE ET A L'UNANIMITÉ,

1. adopte la feuille de route alimentaire du Projet Alimentaire Territorial,
2. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction recherche, innovation et enseignement supérieur

04 – INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE (IRS) 2020 - CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CHU DE NANTES

EXPOSE

Par délibération du 29 juin 2015, le Conseil Métropolitain a approuvé la convention d'application du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) relative aux opérations d'enseignement supérieur et recherche pour la période 2015/2020 par laquelle Nantes Métropole s'est engagée globalement à financer 25,181 M€ répartis sur trois types d'opérations :

- 15,527 M€ sur les opérations immobilières d'enseignement supérieur et de recherche
- 8,407 M€ sur les programmes d'équipement dont 675 000 € en soutien de programme
- 1,247 M€ sur le volet numérique du CPER étant précisé que chaque financement fera l'objet d'une décision des instances métropolitaines.

Le présente délibération s'inscrit dans le cadre du volet immobilier du CPER et concerne les études de l'IRS 2020 réalisées par le CHU dans le cadre du programme d'accompagnement du déplacement du CHU sur l'Ile de Nantes. En effet le déplacement du CHU entraîne également celui d'une partie importante de la faculté de médecine et du nouvel institut de recherche en santé (IRS 2020)

Le projet de création d'un Quartier Santé sur l'Ile de Nantes permettra de regrouper sur un même site le futur CHU, la future Faculté de santé et le futur IRS 2020, à proximité de l'IRS 2 Nantes Bio-Ouest déjà construit, afin de conforter le triangle vertueux soin-formation-recherche.

L'IRS 2020 sera construit sur l'emprise foncière du CHU de Nantes au sein du nouvel hôpital, en proximité directe de l'entrée principale de l'hôpital, à l'angle stratégique de 2 axes urbains, au-dessus du centre de formation permettant l'accès à un équipement de type Centre de congrès, mutualisé avec l'hôpital (amphithéâtre et plusieurs salles de réunions).

Cette localisation offre plusieurs avantages aux équipes de recherche et répond aux enjeux de l'IRS 2020 et du schéma directeur recherche :

- une proximité physique directe entre l'IRS 2020 et les secteurs de soins
- une proximité immédiate du Forum Médico-Scientifique (bureaux médecins et chercheurs)
- une proximité avec le plateau de biologie et particulièrement le Centre de Ressources Biologiques, l'Unité de Thérapie Cellulaire et Génique et la tumorothèque
- une mutualisation de l'amphithéâtre du CHU
- un positionnement de l'IRS 2020 à l'angle des 2 axes urbains stratégiques : le boulevard Benoni Goullin (qui accueille l'IRS2 et Nantes Biotech) et le boulevard Léon Bureau, reliant le Pont des Trois Continents et le Pont Anne de Bretagne.

L'IRS 2020 viendra compléter le dispositif de l'IRS 2 déjà présent et aura pour objectif d'héberger les 4 Unités Mixtes de Recherche des trois Instituts de Recherche suivants :

- Institut du Thorax : UMR 1087 (localisé actuellement à l'IRS UN),
- Institut de Transplantation Urologie et Nephrologie : UMR 1064 (localisé actuellement au sein du bâtiment Jean Monnet du CHU),
- Institut des Maladies de l'Appareil Digestif : UMR 1235 (localisé actuellement à la Faculté de Médecine) et UMR 1280 (localisé actuellement au sein de l'Hôtel Dieu du CHU).

Le projet permettra au site de Nantes d'affirmer ses thématiques d'excellence (immuno-transplantation, neuro-digestif...) et d'accompagner l'essor d'autres thématiques qui connaissent ces dernières années un fort développement.

Les équipes de recherche, qui seront intégrées dans le bâtiment, fonctionneront en lien très étroit avec les services cliniques, la proximité physique a donc été recherchée en particulier avec les secteurs de soins du nouveau CHU, les plateaux techniques hospitaliers dédiés à la recherche (CRB, Tumorothèque...), le forum médico-scientifique et le plateau technique hospitalier de biologie, afin de favoriser au maximum le continuum recherche fondamentale et investigation clinique.

Le projet d'IRS 2020 accueillera également les personnels affectés à des activités transversales liées à l'administration (ex : direction, secrétariat...) et aux fonctions logistiques (ex : laverie, entretien...).

Le montant total des études inscrit au CPER est de 4 M€ répartis de la manière suivante :

- Région Pays de la Loire : 1,2M€
- Nantes Métropole : 1,2M€
- FEDER : 1,6M€

Nantes Métropole versera ses fonds à compter de 2019 et 2020 sur présentation des justificatifs de dépenses relatives aux études engagées par le CHU depuis 2016.

Il vous est proposé d'approuver la convention jointe en annexe qui fixe les conditions de versement de la participation financière de 1,2M€ de Nantes Métropole au profit du CHU de Nantes

M. Affilé : « L'IRS 2020 sera construit sur l'emprise du CHU de Nantes au sein du nouvel hôpital, en proximité directe de l'entrée de celui-ci d'ailleurs, à l'angle de deux axes urbains, et cette localisation offre un certain nombre d'avantages qui sont listés dans la délibération, je n'y reviens pas. Ce projet aura pour objectif d'héberger quatre unités mixtes de recherche des trois instituts de recherche suivants : l'Institut du thorax, l'Institut de transplantation urologie et néphrologie, et l'Institut des maladies de l'appareil digestif. C'est d'une certaine façon la dernière brique du futur quartier de la santé sur l'île de Nantes.

Il permettra au site d'affirmer ses thématiques d'excellence qui sont aussi listées dans la délibération et permettra un lien très étroit entre les équipes de recherche et les services cliniques. Ce projet d'IRS 2020 accueillera également un certain nombre de personnels affectés à des activités transversales liées à l'administration et à des fonctions logistiques qui sont utilisées par plusieurs acteurs du secteur.

Le montant total des études qui sont inscrites au CPER est de 4 millions d'euros. Il vous est proposé pour conforter et pour être dans l'axe santé du nouveau cadre contractuel avec l'État qui est l'i-SITE, de dépenser 1 200 000 euros pour ces études sur un total de 4 avec une participation de la Région équivalente et un FEDER de 1 600 000 euros. Approuvons la convention jointe en annexe pour cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Depuis ce matin, on a eu des délibérations adoptées à l'unanimité, je m'en félicite. Vu que l'on partageait l'ambition sur les sujets précédents de transition énergétique comme de Plan Alimentaire Territorial, je voudrais juste souligner une petite information sur le coquelicot. Après avoir dit qu'on partageait tous les mêmes ambitions, le coquelicot c'est une plante qui est fragile et jolie, mais c'est aussi une plante qui est un parasite des cultures, et c'est bien l'équilibre entre les deux qu'il faut que l'on recherche constamment dans ce domaine-là plutôt que l'un contre l'autre, comme on pourrait le craindre parfois dans certains discours. Voilà.

Après, je vais m'adresser au vice-président qui vient de nous présenter cette délibération. Très rapidement, moi je suis très mal à l'aise là-dessus parce que l'IRS 2020 comme vous dites, c'est un beau projet, c'est évident qu'il faut le faire, mais en mettant des projets de cette qualité sur des sites aussi impossibles que celui qui est aujourd'hui retenu, on abîme ces projets. C'est la même problématique pour le CHU quand on veut regrouper les établissements hospitaliers. C'est un beau projet, les médecins en ont besoin, les patients en ont besoin, mais en les posant sur des sites impossibles, on abîme ces projets.

Donc, il faut quand même avoir en tête, et pardon de le dire là très rapidement, que l'on est face, depuis quelques années, à un petit chapelet de mensonges et d'approximations sur le problème.

On nous avait dit à l'époque qu'il fallait regrouper sur ce site et qu'on avait choisi ce site parce qu'il était proche de la Fac de médecine. Aujourd'hui, on sait qu'il faudra déménager une partie de la Fac de médecine. On nous avait dit : "Bien sûr, l'ICO viendra." L'ICO ne peut pas venir et a décidé de ne pas venir. On nous avait dit : "Mais non, il n'y aura pas de problème d'avion, l'aéroport aura disparu du paysage proche." C'est faux. On continue.

On a des mensonges sur l'enveloppe financière qui ne fait qu'augmenter. On le verra dans la délibération 32 cet après-midi. On n'en est qu'au début, aux études, etc., et on dérape déjà. Donc moi, ce que je veux simplement dire, sans entrer plus dans les détails, on en reparlera cet après-midi, j'oublie au passage dans les approximations, on a une délibération 25 aussi qui nous oblige à prévoir un programme assez intéressant d'ailleurs, bien charpenté, parce que nous sommes classés territoire à risque important en termes d'inondations.

Ce que je veux dire, c'est que ces beaux projets dont on a besoin et sur lesquels on est tous d'accord fondamentalement, à force de vous obstiner à vouloir les poser sur ce site extrêmement compliqué, d'ailleurs dans la délibération que l'on verra cet après-midi, on parle d'un projet complexe, on dit qu'il a déjà connu des aléas, on est en train de décaler le calendrier. Pourquoi vous obstiner sur ce site en prenant le risque d'abîmer ces projets ? Compte tenu de cette interrogation, à moins que Monsieur le vice-président me donne une réponse extrêmement brillante et rapide, moi je ne peux pas voter cette délibération et je tenais à vous dire pourquoi, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, j'entends bien les arguments qui, Conseil après Conseil, se suivent et se ressemblent. Je ne reviendrai pas sur les objections que vous avez évoquées, Monsieur Reneaume. Je voudrais juste remettre les choses à leur place. Il s'agit d'un Institut de Recherche en Santé qui vient compléter le dispositif existant, qui dans le principe a été approuvé par le Conseil régional, puisque nous sommes en partenariat avec celui-ci dans le CPER.

Et enfin, j'ai évoqué peut-être un peu trop rapidement l'IRS 2, l'IRS 2 qui est aussi sur l'île de Nantes, qui n'est pas un projet abîmé, qui n'est pas un projet dégradé parce qu'il est sur l'île de Nantes. Le bâtiment, un, est construit, deux, a été inauguré par plein de gens, notre Présidente, mais aussi Monsieur Retailleau lorsqu'il était Président de la Région, et par ailleurs, il est en fonctionnement et de façon assez optimale si j'en crois le remplissage des salles et la nécessité de trouver un deuxième équipement à proximité. Donc, il est aussi question d'être à proximité de l'IRS 2 pour que le partenariat, les collaborations puissent se faire.

Ne diabolisons pas systématiquement tout ce qui peut se construire sur l'île de Nantes. Il y a déjà des choses qui sont construites sur l'île de Nantes et qui fonctionnent parfaitement. À trop vouloir en faire, je pense qu'on finit par perdre en qualité d'argumentation. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume pour une deuxième intervention. »

M. Reneaume : « Merci pour cette autorisation. Simplement deux précisions pour Monsieur Affilé. Un, je ne suis pas conseiller régional, si vous ne le saviez pas, je vous en informe ce matin. Deux, je voudrais quand même simplement que l'on retienne une chose, c'est que je ne diabolise absolument pas ce qui se fait sur l'île de Nantes, ce n'est pas le sujet. Ce que je dis juste, c'est que poser ce type d'institution à cet endroit est une grossière erreur qui va coûter des centaines de millions à la santé publique, et que ces projets vont de toute évidence en souffrir. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je vous propose donc de mettre aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Une opposition. Des abstentions ? Une abstention. Cette délibération est donc adoptée.

Délibération 5, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 90 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

1. approuve la convention de financement des études de l'IRS 2020 et son annexe,
2. approuve la participation financière de Nantes Métropole plafonnée à 1,2M€,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Recherche, Innovation et Enseignement Supérieur

05 – CAMPUS NANTES – CONVENTION AVEC L'ECOLE DE DESIGN NANTES ATLANTIQUE – APPROBATION

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 27 juin 2014, Nantes Métropole a approuvé les grandes orientations de sa politique de soutien de l'enseignement supérieur et de la recherche, au profit des établissements du territoire métropolitain.

La présente convention avec l'Ecole de Design de Nantes s'inscrit dans les objectifs de la démarche « Campus Nantes », menée en co-construction avec les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. En juin 2015, le conseil métropolitain a approuvé la convention Campus Nantes avec l'Université de Nantes, principal établissement d'enseignement supérieur et de recherche métropolitain. Cette démarche s'est poursuivie en 2015 avec trois grandes écoles appartenant à la Conférence des Grandes Ecoles : Audencia Group, Institut Mines Télécom-Atlantique (ex École des Mines de Nantes) et l'Ecole Centrale de Nantes, puis en 2017 avec ONIRIS.

Nantes Métropole souhaite aujourd'hui définir ses axes d'intervention et de soutien à l'Ecole de Design Nantes Atlantique (EDNA) pour les trois prochaines années.

L'EDNA est un établissement partenaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes - Saint-Nazaire, fondé en 1988, reconnu par l'État, membre de la Conférence des grandes écoles et associé à l'Université de Nantes, elle connaît un développement constant de ses effectifs.

L'École a su diversifier son offre de formation et monter en gamme dans l'exigence d'une école de design du XXIe siècle, pluridisciplinaire, innovante et stratégique.

De renommée internationale, l'école est classée 2ème école nationale de référence dans le domaine du design industriel en 2017.
Avec plus de 250 diplômes délivrés Bac + 5 à horizon 2022, l'École de Design vise encore plus de notoriété à l'échelle internationale avec un objectif de 25 % de diplômé(e)s internationaux en 2022.

La présente convention vise à poursuivre et accentuer le soutien de la Métropole à travers le financement d'actions prioritaires partagées et affichées dans le cadre de Campus Nantes, qui se déclinent pour l'EDNA autour des axes stratégiques ci-dessous :

1 – la recherche et Innovation

Il s'agit de développer des chaires de recherche au sein des Design Lab de l'Ecole en particulier :

- la chaire Design & Action Publique Innovante qui se traduira par l'accès au terrain et aux usagers, l'accès aux compétences de la Métropole et par des collaborations sur les productions scientifiques de la chaire.
- le développement de chaires de recherche sur les thématiques des nouvelles pratiques alimentaires, la ville durable ...
-

Cet axe stratégique consiste également à développer les filières d'excellence du territoire :

- par la structuration de la filière Industries Culturelles et Créatives en lien avec l'international, en particulier le développement du partenariat avec Montréal
- par la structuration de la filière Santé : le partenariat avec le Care Design Lab portera sur les thèmes de la santé et qualité de vie environnementale et sociale (organisation d'ateliers design thinking)
- le numérique : le partenariat avec le READI Design Lab sera destiné à explorer les évolutions qui s'articulent autour de nouvelles modalités d'interaction, tant dans le domaine des objets connectés, que dans celui des services basés sur des données numériques ou des dispositifs de Réalité virtuelle, Réalité augmentée et mixte. L'Ecole participera aux réseaux locaux, Nantes Tech, Naonedia.
- l'agroalimentaire/alimentation : le partenariat avec le Lab Design « Nouvelles Pratiques Alimentaires » portera sur les questions culturelles, sociales, économiques et environnementales impliquées dans l'évolution de nos systèmes d'alimentation, projets en lien avec le Plan Alimentation Territorial

2 – la formation

Des étudiants de l'école en apprentissage ou en stages seront accueillis au sein de la collectivité

3 - Projets liés au design des politiques publiques

- Au cours de ces dernières années, Nantes Métropole a inscrit dans ses projets une démarche de design. Ces expériences ont permis à Nantes Métropole de confirmer l'amélioration des services publics rendus aux usagers. Elle souhaite poursuivre son rapprochement avec l'école de design pour faciliter l'intégration de la culture design au sein de ces différents services.

Ainsi, l'école participe aux grands débats citoyen :

L'Ecole du Design contribuera en 2019 au prochain grand débat sur le thème du vieillissement et la place des seniors dans la cité. Le laboratoire Care Design Lab de l'école sera amené à participer à ces rencontres « sociétales et prospectives », et sollicité pour une réflexion autour des « dispositifs pour le maintien des décisions des personnes âgées et leur mise en relation avec les autres générations », sur 3 échelles géographiques (habitat, quartier et territoire de la métropole).

Des actions de partenariat entre Nantes Métropole et l'EDNA dans le domaine du dialogue citoyen seront également engagées.

- Dans le cadre de la démarche Nantes Citylab (dispositif dédié à l'expérimentation grandeur nature des projets innovants des startups, PME, grands groupes, chercheurs, universités et associations) lancée par la collectivité en 2017, l'EDNA est associée à la gouvernance en tant que membre du comité d'orientation qui sélectionne les projets labellisés .
- La plateforme RSE Métropole nantaise, créée avec les entreprises, fédère les initiatives et les moyens d'agir sur la RSE à destination des PME/TPE. L'EDNA est membre de la plateforme RSE au sein du collège « académiques et experts » et signataire de la charte d'engagement.

Cette convention permet également de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole au cours du présent mandat et s'inscrivant dans le soutien aux projets de développement de l'école :

Ainsi l'école loue un immeuble (propriété Nantes Métropole), rue Kastler, dédié à la Digital Design Factory, pour un montant de loyer 90 €/m² net de TVA et a bénéficié d'une franchise de loyers de 5 mois valorisée à hauteur de 113 000€.

A l'occasion du transfert de l'Ecole de Design sur l'Ile de Nantes, Nantes Métropole apportera une subvention maximale de 5 600 000 €.

Les actions de partenariats Nantes Métropole/ EDNA, se traduiront notamment par l'accueil d'un apprenti sur 2016/2018 à la Mission Dialogue Citoyen.

M. Affilé : « Dans le cadre de notre convention Campus Nantes, il s'agit de passer une convention spécifique avec l'École de design de Nantes Atlantique, École de design qui est installée aujourd'hui à la Chantrerie, mais qui a vocation, à terme, dans quelques années à rejoindre le quartier de la création sur l'île de Nantes. Je le précise parce qu'à force d'entendre dire que ce n'est pas bien, il va falloir qu'on s'habitue quand même au fait qu'il y a un certain nombre d'activités qui, à la demande des acteurs très souvent s'installent sur ce quartier, notamment sur le quartier de la création.

Donc évidemment cette convention a été discutée. Comme à chaque fois, la convention Campus Nantes ou les conventions autour de Campus Nantes sont menées, réalisées en coconstruction avec les établissements d'enseignement supérieur. Ici, nous souhaitons définir et écrire nos axes d'intervention et de soutien à cette école pour les trois prochaines années.

C'est une école comme celle dont je vous parlerai tout à l'heure, qui a 30 ans. Elle a été créée en 1988 et elle est aujourd'hui extrêmement reconnue au niveau national et international. C'est la deuxième école de référence dans le domaine du design industriel en 2017. Elle augmente régulièrement le nombre d'étudiants. Et si vous avez lu attentivement la convention et la délibération, vous aurez compris que si le nombre d'étudiants augmente, c'est que les domaines d'application du design sont de plus en plus larges.

Par exemple, en matière de recherche et d'innovation, nous allons développer des chaires de recherche au sein des *Design Labs* de l'école, en particulier sur l'action publique, sur les nouvelles pratiques alimentaires, la ville durable. Nous allons également développé ou contribué à développer des filières d'excellence du territoire ou les accompagner sur les industries culturelles et créatives, notamment avec le développement du partenariat avec Montréal, par la structuration de la filière santé évidemment dans le cadre de la santé du futur. Le lien avec le secteur du numérique, et de l'économie du numérique va être accentué. Enfin, pour boucler, puisque le mot est à la mode ce matin, pour boucler avec les sujets précédents, nous allons développer la filière agroalimentaire/alimentation par un partenariat avec le Lab Design « Nouvelles Pratiques Alimentaires ».

Nous prenons aussi l'engagement de recevoir, ou en apprentissage ou en stage, des étudiants de l'École de design de Nantes Atlantique au sein de notre collectivité. Nous prenons également l'engagement de faire intervenir l'école, ses étudiants et ses enseignants bien sûr dans un certain nombre de débats publics, notamment sur le thème du vieillissement l'année prochaine, et nous allons mener des actions de partenariat, notamment dans le cadre du domaine du dialogue citoyen avec la démarche Nantes CityLab, mais également au niveau de la plate-forme RSE.

Donc il s'agit ici, dans cette convention, de valoriser l'ensemble des financements accordés par la Métropole au cours du mandat et s'inscrivant dans le soutien aux projets de développement de cette école. Pour précision, on vous l'indique dans la délibération, mais c'est bien de le savoir : l'école loue un immeuble qui appartient à Nantes Métropole rue Kastler pour un montant de loyer de 90 euros au mètre carré à l'année, et a bénéficié d'une franchise de loyers de cinq mois, cela fait partie des engagements et du soutien concret que la Métropole peut donner à cette école dont, je crois, nous pouvons être extrêmement fiers. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET A L'UNANIMITÉ,

- approuve la convention-cadre Campus Nantes à conclure avec l'Ecole de Design Nantes Atlantique, annexée à la présente délibération.
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

Direction recherche, innovation et enseignement supérieur

06 – HALLE TECHNOLOGIQUE DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DES ARTS ET MÉTIERS DE NANTES – CONVENTION FINANCIÈRE

EXPOSE

L'Institut Catholique des Arts et Métiers (ICAM) de Nantes a sollicité Nantes Métropole pour obtenir une participation financière pour la construction de sa halle technologique réalisée sur son site de Carquefou.

L'ICAM Nantes est une association loi 1901 qui a été créée en 1988, date de son implantation à Carquefou, qui est gouvernée par la CCI de Nantes - Saint Nazaire et le Groupe ICAM.

L'Association a pour objectifs principaux de :

- Mettre en œuvre les formations nécessaires aux diplômes d'ingénieur délivrés par le Groupe ICAM, habilités par la Commission des Titres d'Ingénieurs.
- Créer ou développer des formations continues, des formations initiales par alternance et apprentissage et des formations de promotion sociale dans les domaines qui lui sont propres, conformément aux besoins des branches professionnelles ou aux besoins des entreprises partenaires.
- Créer ou développer des formations au-delà du diplôme d'ingénieur par le développement des recherches fondamentales et appliquées, par le transfert technologique et plus généralement par la réalisation de toute collaboration avec les entreprises et par la mise en place de toutes actions nécessaires à la diffusion et à la promotion des savoir-faire de ses départements spécialisés au service de l'industrie et de la recherche.

L'ICAM s'est imposé sur le territoire de la métropole nantaise comme un établissement d'enseignement supérieur et de recherche à part entière notamment dans ses collaborations avec les autres établissements
publics et privés présents sur la métropole.

Ainsi en matière d'enseignement supérieur l'ICAM est membre de la Confédération Régionale des Grandes Ecoles et membre partenaire de Campus Nantes. Devenu Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général en 2015, l'ICAM est soutenu par le Ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les formations dispensées font appel à de nombreuses collaborations avec les autres établissements métropolitains comme l'Ecole Centrale de Nantes, l'IMT-A (ex Ecole des Mines de Nantes) et PolytechNantes qui est l'école d'ingénieurs de l'université de Nantes.

L'ICAM de Nantes collabore avec les autres écoles et laboratoires du territoire dans le domaine de la recherche par des partenariats avec les pôles de compétitivités présents sur le territoire, par sa présence au conseil d'administration du pôle EMC2, à l'IRT Jules Verne, par son adhésion au Technocampus composites et océan.

Les enseignants chercheurs de l'ICAM de Nantes sont également chercheurs associés des laboratoires de recherche de Nantes (LTN, GEM, LS2N, IREENA) et collaborent au sein de projets collaboratifs portés par les diverses structures.

Fort de ce constat, il est proposé que Nantes Métropole participe financièrement au projet de reconstruction de la halle technologique de l'ICAM afin de lui permettre de collaborer de manière active avec les autres établissements du territoire, démarche en totale adéquation avec les objectifs de Campus Nantes.

Le projet global de l'ICAM Nantes consiste en :

- La démolition de l'actuel bâtiment 3 dit « ateliers », vétuste et très dégradé ;
- La construction d'un nouveau bâtiment de 2 700 m² dédié à l'enseignement et à ses activités de R&D comprenant une halle technologique accueillant les principales activités de production industrielle et d'essai et un espace pour les enseignants chercheurs et ingénieurs permettant un rapprochement des différents laboratoires de productique, de génie électrique, électronique et informatique ;
- La reconfiguration de deux bâtiments existants 1 et 2 (4 820m²) accueillant plusieurs laboratoires.

L'ICAM assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Dans ce cadre, le montant de l'opération bâtimentaire concernant la halle technologique de l'ICAM est estimé à 7,13 M€ euros TTC et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement prévisionnel du bâtimentTTC	
Financeurs	MontantTTC
ICAM	3 461 360 euros
Région Pays de la Loire	1424 739 euros
Nantes Métropole	475 000 euros
FEDER	1 767596 euros (hors équipements)
Total	**7 128 695 euros**

La mise en service du bâtiment est envisagée à échéance 2019.

Nantes Métropole versera sa participation de 475 000 € sur deux exercices 2018 et 2019 pour un montant total de 475 000 €. Il s'agit d'un montant plafond pouvant être diminué au prorata si l'opération s'avérait moins coûteuse.

Il vous est proposé d'approuver la convention jointe en annexe qui fixe les conditions de versement de la participation financière de 475 000 € au profit de l'ICAM de Nantes.

M. Affilé : « Il s'agit de la Halle technologique de l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Nantes et d'une convention financière. L'école repose sur une association créée en 1988 et qui est cogouvernée à la fois par le groupe ICAM, mais aussi par la CCI de Nantes - Saint-Nazaire.

Elle a, vous le savez sans doute, depuis 30 ans développé la remise de nombreux diplômes d'ingénieur qui sont validés par la Commission des Titres d'Ingénieur. Elle s'est donné l'ambition d'organiser des formations continues, des formations de promotion sociale, également des formations par alternance. Il y a donc une diversification des formations proposées, et au-delà des titres d'ingénieur, elle développe une activité de recherche fondamentale et appliquée en partenariat avec de nombreux autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche de notre agglomération – je pense à l'École centrale, à l'IMT Atlantique, l'ex-École des mines, Polytech Nantes qui est l'école d'ingénieurs de l'Université de Nantes.

Les bâtiments occupés par l'ICAM ont plus de 30 ans et notamment la Halle technologique est aujourd'hui vétuste et dégradée. Donc, nous sommes sollicités pour accompagner sa reconstruction qui pourrait, une fois le bâtiment construit, aboutir à un usage collaboratif avec les autres établissements du territoire. Il y a une forme de mutualisation que nous avons demandée au début du programme, avec la construction d'un nouveau bâtiment de 2 700 mètres carrés pour l'enseignement et les activités de recherche-développement, avec une Halle technologique, mais aussi un espace pour les enseignants chercheurs et ingénieurs et pour permettre un rapprochement des différents laboratoires dans plusieurs domaines, des interventions d'enseignants et d'étudiants dans plusieurs écoles. Enfin, deux bâtiments existants accueillant des laboratoires seront conservés, mais reconfigurés et améliorés.

L'école assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération et vous voyez que globalement, on a un montant prévisionnel de 7 130 000 euros TTC avec un plan de financement pour lequel nous sommes en phase pour accorder 475 000 euros, le reste des financeurs étant décrit dans la délibération. Nantes Métropole versera sa participation sur deux exercices, 2018 pour une part et 2019 pour solder notre soutien.

Il vous est proposé d'approuver cette convention et le versement de cette contribution. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Vouzellaud. »

M. Vouzellaud : « Merci Madame la Présidente. Nous sommes très contents de cette participation pour l'ICAM. Je voulais juste préciser à Bertrand que l'ICAM n'est pas sur Nantes, mais bien sur Carquefou. »

M. Affilé : « Tu as raison François. »

M^me^ la Présidente : « Merci Monsieur Vouzellaud.

Délibération 7, Fabrice Roussel. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET A L'UNANIMITÉ,

1. approuve la convention de financement de la reconstruction de la halle technologique de l'ICAM de Nantes fixant le montant de l'intervention financière de Nantes Métropole à 475 000 €,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction des services de mobilité

07 – RÉSEAU DE TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES DE NANTES MÉTROPOLE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU DÉLÉGATAIRE ET CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION

EXPOSE

CONTEXTE

Nantes Métropole, Autorité Organisatrice de Mobilité, est compétente en matière d'organisation des services de transports publics urbains de personnes sur son ressort territorial composé de 24 communes.

Nantes Métropole a confié la gestion du réseau de transports publics urbains de personnes à la Société d'Economie Mixte des Transports de l'Agglomération Nantaise (SEMITAN) par convention de Délégation de Service Public (DSP), conclue le 1er janvier 2010 pour une durée de 6 ans.

Cette convention a fait l'objet de deux prolongations d'une année chacune, respectivement par avenant du 26 octobre 2015 et avenant du 24 mars 2017 portant ainsi son terme au 31 décembre 2018. Il convient de la renouveler.

DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil Métropolitain a retenu le principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau de transports publics de voyageurs de l'agglomération nantaise pour une durée de 7 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025.

Le 12 octobre 2017, la Commission de Délégation de Service Public a procédé à l'ouverture de l'unique candidature reçue : entreprise SEMITAN.

Le 16 février 2018, la Commission de Délégation de Service Public s'est réunie afin d'ouvrir le pli contenant l'offre du candidat SEMITAN et le 5 avril 2018, la Commission a rendu un avis sur lequel se sont fondées les négociations qui se sont achevées le 12 juillet dernier.

Il est proposé de retenir l'offre finale, remise par la SEMITAN à l'issue des négociations, qui répond aux besoins de Nantes Métropole en matière d'engagement sur :

- des objectifs ambitieux d'évolution de la fréquentation et des recettes ;
- des objectifs de maîtrise des charges et des dépenses ;
- des programmes d'investissement conformes aux besoins de développement et de maintien du réseau ;
- des volontés partagées d'innovations et de co-construction nécessaires au développement du bouquet de service notamment.

CADRE CONTRACTUEL DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

✔ **Une délégation de service public basée sur trois périmètres distincts**

- le périmètre relatif à l'exploitation et à la commercialisation du réseau de transports publics urbains,

- le périmètre relatif aux opérations d'investissements et de rénovations courantes inséparables de l'exploitation du réseau,
- le périmètre relatif à la fonction de coordinateur des mobilités (prise en compte et mise en cohérence de l'ensemble des services de mobilité).

✔ **Une répartition des rôles définie comme suit :**

Nantes Métropole, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité : définit la politique générale concernant les transports publics urbains et les autres services de mobilité à l'intérieur de son ressort territorial et plus largement la stratégie relative au bouquet de services de mobilité,

Le Délégataire : organise et produit les différents types de services de transport public. Il en assure la gestion et la commercialisation. Il met en œuvre les opérations d'investissements de rénovation courantes inséparables de l'exploitation et assure l'entretien et le maintien en bon état de fonctionnement de l'ensemble des biens, matériels et installations mis à disposition par l'Autorité Délégante ou acquis par le Délégataire.

CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES DU FUTUR CONTRAT

Principes du futur contrat :

Une Délégation de Service Public d'une durée de 7 ans (1er janvier 2019 – 31 décembre 2025) permettant :

✔ de confier, aux risques industriels et commerciaux du Délégataire, la gestion du réseau de transports publics urbains de Nantes Métropole sur les périmètres suivants :
- le périmètre relatif à l'exploitation et à la commercialisation du réseau de transports publics urbains (compris la gestion du P+R Beauséjour),
- le périmètre relatif aux opérations d'investissements et de rénovations courantes inséparables de l'exploitation du réseau,
- le périmètre relatif à la fonction de coordinateur des mobilités (prise en compte et mise en cohérence de l'ensemble des services de mobilité),

✔ de confier le rôle d'exploitant fiscal à Nantes Métropole : le Délégataire perçoit les recettes pour le compte de la Métropole et les lui reverse,

✔ de garantir un engagement mutuel des parties aux résultats d'exploitation :
- un engagement du délégataire sur :
  - un objectif annuel de recettes perçues correspondant à l'offre de service et au niveau de tarif contractuellement définis,
  - une maîtrise de l'évolution de ses charges sur la durée du contrat correspondant à l'offre de services contractuellement définie,
  - une recherche permanente de levier de gestion interne permettant d'atteindre les objectifs fixés (augmentation significative de la fréquentation et maîtrise de l'évolution du forfait de charges.

- un engagement de Nantes Métropole sur un programme d'investissement adossé à la gestion et au développement du réseau afin de garantir une adéquation des besoins du Délégataire avec les moyens qui lui sont alloués.

✔ de mettre en place des systèmes d'intéressement sur la qualité, les charges et les recettes.

✔ **Les principaux objectifs du contrat :**

Un nouveau contrat qui prévoit
- une offre de services qui augmente de + 10 % sur les 7 années du contrat soit une évolution kilométrique annuelle moyenne de 400 000 km/an,
- une évolution de la fréquentation du réseau conforme aux évolutions de population, de parts modales actées dans le Plan de Déplacements Urbains et d'offre de service mentionnées ci-dessus permettant d'atteindre 160 millions de voyages aux termes du contrat,
- un renforcement de la communication multimodal au travers de démarches et de supports uniques.

Les objectifs de recettes :

Le Délégataire perçoit les recettes et les reverse à l'Autorité Délégante. Ces recettes se décomposent en recettes de trafic, montant sur lequel s'engage le Délégataire, et en recettes annexes.

Année du contrat	Objectif de recettes de trafic en euros HT	Objectif de recettes annexes en euros HT
2019	71 635 460	2 570 617
2020	73 507 705	2 683 798
2021	75 576 502	2 798 794
2022	78 171 188	2 893 844
2023	80 558 945	2 993 235
2024	83 007 791	3 095 267
2025	85 922 681	3 203 453

La rémunération du Délégataire :

Les modalités de rémunération du Délégataire donnent lieu au versement annuel par l'Autorité Délégante :

- d'un forfait de charge,
- d'une subvention d'équipement.

Montant du forfait de charge :

Le montant du forfait de charge, mentionné dans le tableau ci-dessous pour chaque année du contrat, est conditionné à la mise en œuvre du programme d'investissement nécessaire à l'exploitation du service :

Année du contrat	Montant du forfait de charge en euros courant HT
2019	177 510 623
2020	184 081 309
2021	189 644 675
2022	195 880 888
2023	202 379 621
2024	208 787 714
2025	215 712 333

Montant de la subvention d'équipement :

Une subvention d'équipement est versée annuellement par l'Autorité Délégante au Délégataire.

Les montants annuels de la subvention d'équipement, en euros sans TVA, sont définis comme suit :

Année du contrat	Montant de la subvention d'équipement en euros sans TVA
2019	11 224 000
2020	11 983 000
2021	10 679 000
2022	8 972 000
2023	5 578 000
2024	8 278 000
2025	6 930 000

Ces montants seront versés au Délégataire en fonction du taux de réalisation des opérations correspondantes.

Le contrat de Délégation de Service Public sera exécuté comptablement sur le budget annexe Transport.

Le rapport d'analyse de l'offre, le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ont été transmis aux conseillers métropolitains 15 jours avant la présente séance.

M. Roussel : « Oui, cette délibération concerne à la fois le choix du délégataire et la convention de Délégation de Service Public pour notre réseau de transports publics urbains. Je tiens d'emblée à préciser que certains élus ne pourront pas voter, ni prendre la parole parce qu'ils sont membres du Conseil d'administration de la SEMITAN.

Vous le savez, nous sommes Autorité Organisatrice de Mobilité, compétente en matière d'organisation des services de transports publics. Nous avions confié la gestion du réseau de transports publics à la SEMITAN par convention de Délégation de Service Public qui avait été conclue le 1er janvier 2010 pour une durée de six ans.

Nous avons ensuite fait deux prolongations d'une année chacune par deux avenants, et par délibération du 26 juin 2017, nous avons retenu le principe d'une Délégation de Service Public pour l'exploitation de ce réseau, pour une période de sept ans allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2025.

Nous avons donc reçu une offre, celle de la SEMITAN, différentes réunions ont eu lieu, près d'une quinzaine, pour bien dire qu'il y a eu négociation entre les services de la Métropole et la SEMITAN sur cette convention de Délégation de Service Public. Et donc l'offre de la SEMITAN à l'issue de ces réunions a été retenue parce qu'elle correspond aux besoins.

Tout d'abord, elle répond à un objectif de fréquentation ambitieux, et durant la période, il y a un objectif de +13 %, notamment, et un objectif de recette de +24 %. C'est un niveau d'engagement conforme aux prospectives du Plan de Déplacements Urbains qui concerne évidemment l'évolution de la population, mais aussi l'évolution des parts modales que nous avions fixée, et qui correspond également au programme d'évolution d'offre et d'investissement inscrit dans le contrat. L'offre de la SEMITAN présente aussi un effort conséquent sur le dimensionnement des postes et des charges de dépenses puisque vous l'avez vu, il y aura une évolution moyenne de 3,3 % par an du forfait de charges entre 2018 et 2025, mais aussi une évolution des charges et des dépenses qui approchent au plus juste la réalité économique de l'exploitation du réseau au cours de la période du contrat. Il y aura également un système d'intéressement de l'autorité délégante aux économies de charges réalisées.

De plus, cette convention correspond à l'objectif d'une coconstruction sur la notion de coordinateur des mobilités. C'est une nouveauté, j'y reviendrai dans quelques instants. L'offre comportait un plan d'investissement conforme aux besoins de développement et de maintien du réseau.

Je tenais également à vous dire quelques mots sur les caractéristiques du nouveau contrat. Il s'agit :

- de confier aux risques industriels et commerciaux du délégataire la gestion du réseau de transports publics urbains de Nantes Métropole,
- de confier le rôle d'exploitant fiscal à Nantes Métropole : le délégataire percevra les recettes pour le compte de la Métropole et les lui reversera,

- de garantir un engagement mutuel des parties aux résultats d'exploitation,
- et puis, je l'ai déjà dit, de mettre en place des systèmes d'intéressement sur la qualité, les charges et les recettes.

Je vais apporter quelques précisions supplémentaires sur l'offre de transport qui va se dérouler tout au long de cette durée de contrat :

- une offre de service qui va augmenter de 10 % sur les sept années, soit une évolution kilométrique annuelle moyenne de 400 000 kilomètres par an. Ces évolutions d'offres doivent permettre de tenir compte à la fois des besoins de développement du réseau sur le territoire de la métropole nantaise, mais aussi des fortes charges que nous constatons de façon récurrente sur certaines lignes du réseau TAN.
- Et puis, je tiens également à préciser qu'au-delà de l'évolution de l'offre kilométrique offerte sur le réseau, la Métropole, en lien évidemment avec le délégataire, va améliorer les capacités du réseau existant à la fois par l'arrivée de l'e-busway, cela représentera 30 % de capacité supplémentaire,
- il y aura aussi l'arrivée des nouveaux tramways, plus capacitaires, et puis l'augmentation de la flotte de véhicules articulés pour remplacer les autobus standards qui sont moins capacitaires.

Pour la fréquentation, je l'ai dit, +13 % entre 2018 et 2025. Finalement, l'ambition de passer de 144 millions, presque 145 millions de voyageurs en 2019 pour atteindre un peu plus de 160 millions en 2025, cela correspondait aussi aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains.

Vous avez également dans la délibération l'évolution des recettes. Il est prévu qu'elle passe de 71 640 000 euros en 2019 à près de 86 millions en 2025. Là aussi, je tiens à rappeler que l'évolution de la fréquentation du réseau est conforme aux évolutions de population et de la part modale qui ont été actées dans le Plan de Déplacements Urbains.

L'augmentation moyenne annuelle des tarifs prévus sur ce futur contrat est au niveau de l'inflation, soit 1,55 %. Je tiens à rappeler aussi que nous avons souhaité que l'usager du réseau de transports publics urbains de Nantes Métropole paye autour de 40 % du coût réel du transport, c'est-à-dire rester globalement dans les équilibres que nous nous étions fixés.

J'ajoute que la tarification solidaire est maintenue, elle concerne près de 60 000 usagers aujourd'hui.

La nouveauté de ce contrat, c'est la rémunération du délégataire, puisque nous allons percevoir les recettes. Donc, la rémunération du délégataire se fera par le forfait de charge, qui est la part payée par la collectivité. Cette évolution du forfait de charge sera en moyenne de 3,3 % par an sur la durée du contrat. Cela intègre évidemment l'inflation, mais aussi les évolutions de l'offre, la mise en œuvre de la fonction de coordinateur des mobilités et également le renforcement des équipes de sécurité. Vous avez le forfait de charge qui évoluera de 177 500 000 euros en 2019 pour aller à 215 700 000 euros en 2025.

La subvention d'équipement sera versée par l'autorité délégante au délégataire. Elle permet de recouvrir les opérations de rénovation courantes, inséparables de l'exploitation, du fait des fortes interfaces avec la maintenance des installations ou l'exploitation du réseau. Donc la subvention d'équipement ira d'un peu plus de 11 millions en 2019 à 6 930 000 euros en 2025.

Quelques mots sur le sujet de l'affrètement, puisque cela fait partie d'une actualité récente. Le niveau d'affrètement fixé dans le futur contrat est au maximum de 26 %, globalement, un niveau équivalent à celui qui existe actuellement, puisque nous sommes autour de 25 %, donc peu d'évolution.

Les évolutions vont surtout se concentrer sur le fait que les lignes structurantes du réseau seront désormais exploitées en propre par la SEMITAN.

Pour conclure, je veux donc insister sur les nouveautés du futur contrat, à la fois la notion de coordinateur des mobilités, puisque la SEMITAN sera chargée d'organiser et d'assurer la cohérence entre les diverses offres de mobilité avec la mise en place d'un portail et d'une plate-forme d'appel unique et de mobilité qui regroupera l'ensemble de ces offres, avec l'objectif de simplifier le parcours usager pour conduire à terme à une seule démarche permettant l'accès à l'ensemble des services de mobilité, qu'ils soient publics, privés ou associatifs, avec la mission de structurer les relations entre les différents partenaires de la mobilité.

Une enveloppe financière réservée à l'innovation sera proposée chaque année à hauteur de 150 000 euros par an. Nous avons aussi souhaité que dans cette délégation, il y ait un programme ambitieux pour favoriser la mobilité des personnes à mobilité réduite qui fait suite aux ateliers qui ont été organisés avec les associations. Cela se concrétisera par la mise en œuvre d'une solution d'accompagnement permettant de favoriser l'usage du réseau de lignes régulières dans le cadre d'une expérimentation, mais aussi de favoriser les réservations avec la mise en œuvre d'une solution Internet et d'un dispositif SMS pour prévenir des retards. L'offre Proxitan progressera en moyenne de 0,8 % par an.

Autre nouveauté : c'est la mise en œuvre d'une solution de covoiturage intégrée à la formule Libertan.

Je voulais terminer en vous disant que cette délégation porte une attention particulière à la sécurité des personnels, à leurs conditions de travail, mais aussi à celles des usagers, puisque plusieurs actions sont prévues dans ce contrat, à la fois la mise en place d'un PC de sécurité qui permettra une prise en compte rapide de toutes les interventions terrain, le renouvellement de la vidéosurveillance embarquée pour améliorer la sécurité sur le réseau par une transmission des images en temps réel.

Il s'agit de tout un projet d'entreprise qui vise à favoriser, au niveau des agents, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, à améliorer la communication interne et aussi à donner de la reconnaissance au métier.

C'est là-dessus que je voulais finir : je remercie évidemment tous les agents de la SEMITAN qui se mobilisent au quotidien pour rendre un service aux nombreux habitants de la métropole dans des conditions qui ne sont pas toujours faciles.

Je salue aussi toutes les équipes de la SEMITAN, de la Direction des déplacements, les élus qui ont contribué à construire cette Délégation de Service Public.

Enfin pour terminer, vous me permettrez de remercier aussi particulièrement Alain Boeswillwald, le Directeur de la SEMITAN qui va prendre sa retraite dans quelques jours, et saluer l'arrivée, la bienvenue à Olivier Le Grontec, le futur Directeur qui a pris aussi, c'est important, le temps de rencontrer les 24 Maires de l'agglomération pour connaître au mieux les besoins de déplacements de nos populations. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Laure Beslier. »

M^me^ Beslier : « Madame la Présidente, chers collègues, si la qualité de notre réseau de transport en commun est reconnue en France et en Europe, c'est en partie grâce à l'action de notre délégataire, la SEMITAN, qui offre et continuera d'offrir un service public fiable et de qualité au quotidien. Cette reconnaissance prouve le bien fondé de notre mode d'organisation sous le régime de la Délégation de Service Public.

Ce système correspond autant à nos attentes et à nos ambitions qu'il répond à la demande des usagers. Et je suis sûre que la TAN saura à nouveau faire preuve de son expertise pour les sept prochaines années.

En lui renouvelant notre Délégation de Service Public, nous montrons toute la confiance que nous lui portons.

Cette nouvelle délégation portera sur trois périmètres distincts.

La SEMITAN continuera d'exploiter et de commercialiser les services de transports réguliers et scolaires de la métropole.

Elle poursuivra également ses opérations d'investissement et de rénovation nécessaires à la bonne marche du réseau,

Et, innovation de ce nouveau mandat, le contrat de DSP prévoit également que celle-ci devienne le coordinateur des mobilités métropolitaines.

Ainsi, avec cette nouvelle délégation, il sera demandé à la SEMITAN d'innover encore et toujours pour répondre à la demande et aux attentes de tous. Elle saura proposer des véhicules ou des installations adaptés aux usages de chacun et de chacune.

Avec cette nouvelle délégation, nous confirmons ainsi notre ambition de développer le réseau de transports collectifs et de réduire la part des déplacements automobiles sur le territoire. C'est d'ailleurs l'un des objectifs du Plan de Déplacements Urbains pour la période 2018-2027.

Comme le rappelait Fabrice, le nouveau contrat permettra l'augmentation d'une offre de service de 10 % dans les années à venir, soit l'équivalent de 400 000 kilomètres supplémentaires par an. À terme, la TAN devra ainsi enregistrer sur son réseau plus de 160 millions de voyages par an !

Je pourrais aussi évoquer longuement les efforts attendus en termes d'innovation technologique et d'accessibilité qui faciliteront le rapport modal de la voiture vers des modes de déplacement plus propres, plus doux.

Enfin, je suis certaine que le nouveau rôle de coordinateur facilitera notre travail en faveur des transitions en simplifiant notamment le parcours des usagers et leur en proposant un véritable bouquet de services mobilité : Bicloo, Marguerite, TAN, etc.

Mais il me tient aussi à cœur, grâce à ce projet de délibération, de saluer le travail de tous les salariés de la SEMITAN et des prestataires affrétés. Nous n'ignorons pas les difficultés de leur métier et je suis convaincue que ce nouveau contrat de délégation sera une réponse à leurs attentes, à leurs besoins, y compris en matière de sécurité.

Madame la Présidente, chers collègues, notre réseau de transport en commun est un outil au service d'une métropole en transition. Il est une réponse concrète à un outil au service d'une Métropole. Il est une réponse concrète à l'urgence climatique faisant de nos déplacements quotidiens un acte responsable au service d'un territoire qui prend toute la mesure du réchauffement climatique et sait combattre les émissions de gaz à effet de serre.

Aussi, comme les autres élus du Groupe socialiste, radical, républicain et démocrate, je voterai bien sûr en faveur de cette délibération. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, je ne reviendrai pas sur les chiffres qui ont été présentés par le rapporteur et puis Madame Beslier à l'instant. Moi, je voudrais qu'une fois les objectifs et les chiffres énumérés, les gestionnaires des deniers publics que nous sommes se posent deux questions.

D'abord, la première c'est la question de la qualité de l'offre, et la seconde celle du rapport qualité-prix.

Or, sans remettre en question le professionnalisme des équipes de la SEMITAN, nous regrettons vivement que sur un sujet de cette importance, sur un marché de cette ampleur, sur une problématique du quotidien qui concerne beaucoup de nos concitoyens, la concurrence n'ait pas pu jouer. Nous le regrettons fortement, car l'absence de concurrence empêche sans nul doute d'obtenir au meilleur prix des améliorations de notre réseau.

Cela est d'autant plus vrai quand la discussion se fait entre le vice-président aux finances qui est garant du bon usage des deniers de la Métropole et le Président de la SEMITAN qui doit être le garant des intérêts financiers de la société. Et chacun imagine bien, sans doute, Pascal Bolo enfermé de longues heures dans un bureau, le rapporteur a expliqué tout à l'heure que cette scène s'était produite 15 fois, Monsieur Bolo face à un miroir, négociant pied à pied pour obtenir la meilleure offre. Ceci n'est évidemment pas sérieux, et pose clairement la question de la réalité de la DSP.

Question qui se pose également quand le nouveau contrat prévoit de confier à la SEMITAN le rôle de coordinateur des mobilités, qui est pourtant le cœur des compétences de la Métropole. Nous considérons, je considère que ce sujet aurait mérité un vrai débat parce que ce rôle qui est confié à la SEMITAN est une des clés des mobilités de demain et aurait mérité un débat.

Face à cette relative opacité sur la manière dont les choses se sont déroulées, on a un certain nombre de points d'amélioration et de défis à relever. On a déjà eu ici l'occasion d'en évoquer beaucoup :

- D'abord l'entretien quotidien du réseau qui connaît chaque jour des difficultés, des pannes, des arrêts techniques qui compliquent sensiblement la vie des usagers que nous sommes, en tout cas pour certains d'entre nous, et qui dégradent l'image et la réalité du service rendu.
- Ensuite, la sécurité des passagers et des salariés de la SEMITAN, l'actualité nous rappelant malheureusement chaque jour combien ce sujet grandit et combien l'absence de réponse est coupable.
- Les besoins nombreux de recrutements pour faire face à l'extension du réseau avec une réelle difficulté à pourvoir les offres d'emploi,
- La nécessité de clarifier les relations et les exigences auprès des affrétés,
- Le tout dans un contexte d'extension du réseau reposant parfois sur des choix non discutés pour atteindre 32 millions de kilomètres à l'issue du contrat en 2025.

Malheureusement, nous ne disposons pas des réponses suffisantes à ces questions, questions que nous posons régulièrement ici, que les salariés de la SEMITAN posent sans cesse et qui d'ailleurs, face à l'absence de réponse, sont dans l'obligation de se mettre en grève, et réponses qui sont pourtant la clé de la réussite auprès des usagers actuels et futurs.

Alors, Madame la Présidente, Monsieur le Directeur général, l'actuel et le futur que j'ai aperçus tout à l'heure, cette nouvelle DSP qui va être votée dans quelques instants est d'une importance capitale pour l'avenir de notre Métropole. Elle doit permettre de répondre à ces défis rapidement pour faire de notre territoire le territoire des mobilités, le territoire où chacun pourra dans les 7 prochaines années circuler facilement, rapidement, en toute sécurité, et pour un tarif raisonnable.

Alors, évidemment, l'équation n'est pas simple à résoudre. Elle demande de l'engagement, elle demande sans doute aussi un peu d'exemplarité de la part des élus, elle demande surtout beaucoup d'écoute des demandes des usagers et des salariés et pas mal d'anticipation.

Je peux vous assurer que nous serons à la fois vigilants et exigeants sur l'atteinte de ces résultats étant entendu que nous ne disposons pas, faute de concurrence, des moyens d'apprécier si l'offre proposée est compétitive dans tous les sens du terme.

Le Groupe UCD dans sa majorité s'abstiendra. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Joseph Parpaillon. »

M. Parpaillon : « Merci Madame la Présidente. Juste une petite explication de vote. La qualité du service au niveau de la SEMITAN est incontestable. D'ailleurs, je m'associe aux propos du vice-président à l'égard du Directeur général qui s'en va et je lui souhaite bonne retraite, et puis bon courage et bienvenue bien sûr au nouveau Directeur que j'ai rencontré.

Pour moi, il est vrai que les artifices juridiques tournant autour de tout ce qu'il vient de dire, j'entends bien, mais je trouve que ce serait vraiment dommage de perdre la qualité de cette culture, je serais tenté de dire. Il y a une culture à la SEMITAN, et on y tient fortement. Je crois que Nantes et l'agglomération ne seraient pas ce qu'elles sont en matière de transport sans la SEMITAN. Donc c'est pour cela qu'avec ma collègue Monique Maisonneuve, nous votons ce dossier. Louis Ramin, dont j'ai le pouvoir, s'abstient, comme le groupe, mais je tenais à le souligner. Merci. »

Mme la Présidente : « Merci à vous. Christian Couturier. »

M. Couturier : « Oui, je suis loin des propos négatifs de notre collègue Monsieur Bainvel puisque l'on dispose effectivement d'un système de transport dans l'agglomération nantaise qui est performant, mais en tant qu'élu du Sud Loire, je voudrais quand même apporter un petit bémol. Néanmoins, première chose, j'ai la grande satisfaction de voir que la C4 ne sera plus affrétée, mais avec la nouvelle convention, elle rentre en exploitation directe, en régie, par la SEMITAN, et effectivement, cela va permettre aux usagers du Sud Loire d'avoir du bon matériel, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement, d'avoir plus de capacité.

Et ce sera possible du fait que ce sera directement géré par la SEMITAN, avec du matériel aussi accessible en permanence. On a encore des moments où les personnes handicapées ont du mal à accéder au C4, et enfin, cette augmentation de la qualité de l'offre doit s'accompagner en termes d'investissement pour la Métropole, par des travaux qui viseraient à augmenter la part en site propre, à améliorer la circulation du bus par rapport à la circulation automobile, et enfin qui apporterait plus de sécurité à la cacophonie permanente de la gare de Pirmil.

Voilà ce que je voulais ajouter, mais je ne doute absolument pas que cette convention permettra d'aller de l'avant pour la Métropole et en particulier pour les usagers du C4. »

Mme la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Merci Madame la Présidente. Chers collègues, le choix d'un nouveau délégataire et l'approbation de cette convention de Délégation de Service Public, c'est l'aboutissement d'une longue procédure qui va engager notre Métropole et la SEMITAN pour une durée de sept ans, ce qui n'est pas rien. La négociation qui a eu lieu a permis de faire le bilan de l'actuelle Délégation de Service Public et d'en tirer les enseignements pour le nouveau contrat.

L'actuelle DSP date de 2010 et elle a été prolongée à deux reprises. Au bout de neuf ans, il était donc temps de la renouveler. En effet, notre offre de transports en commun s'est sensiblement développée. Les pratiques de mobilité de nos concitoyens ont évolué, comme le montrent par exemple la fréquentation des parkings-relais, le succès des vélos en libre-service, la montée en puissance du covoiturage.

Pendant cette période, de nouveaux modes de déplacement sont apparus. On a vu apparaître sur nos rues et sur nos trottoirs les trottinettes électriques, les gyroroues, bref, un certain nombre de modalités de déplacement ont changé pour nos concitoyens.

De plus, on va voter au prochain Conseil métropolitain notre nouveau PDU qui propose de nouvelles extensions de notre réseau de transports, qui intègre et développe de nouvelles pratiques de déplacement. Il est donc logique que la DSP du réseau de transports publics soit renouvelée et actualisée.

Alors, pour ce qui nous concerne, les Élus écologistes et citoyens de Nantes Métropole, nous nous retrouvons dans les principaux objectifs de cette DSP, que ce soit en matière d'augmentation de l'offre de services, en matière de fréquentation, en matière de maîtrise des dépenses, ou au niveau des engagements pris en termes d'innovation, d'accessibilité du réseau, de sécurité des personnels et des usagers.

Alors, un bémol cependant sur l'objectif de faire évoluer les tarifs au même rythme que l'inflation pour maintenir le taux de couverture des dépenses par les recettes. Attention à ce que ces augmentations ne pénalisent pas le pouvoir d'achat des plus modestes de nos concitoyens qui ne voient pas vraiment leur salaire augmenter, c'est le moins que l'on puisse dire en ce moment.

D'autre part, l'une des orientations de cette DSP est de confier à la SEMITAN un nouveau rôle, celui de coordinateur des mobilités. Cela est tout à fait pertinent. Cette orientation correspond à la fois à l'évolution des pratiques de mobilité et à l'apparition de nouvelles offres ainsi qu'au développement massif des outils numériques.

Ces outils devront notamment permettre l'accès sur smartphone à l'ensemble des solutions de mobilité, qu'elles soient publiques ou privées, une manière simple sur une plate-forme unique de trouver le meilleur itinéraire, de payer son trajet, de valider son ticket, d'ouvrir une portière éventuellement de voiture partagée ou de débloquer un vélo en libre-service.

C'est notamment la démarche "Élan 2030" incluse dans cette DSP qui devra répondre à toutes ces attentes. Notre conviction est que cette démarche ne pourra pas être mise en œuvre dans de bonnes conditions si l'on raisonne à moyens constants, notamment en termes de ressources humaines.

En effet, notre service public de transports en commun ne se résume pas aux tramways, aux busways, aux bus et aux chronobus. Pour le faire fonctionner, il y a des femmes, des hommes qui au quotidien ne comptent ni leur temps ni leur énergie, et qui, depuis des années, ont accompagné le développement de notre réseau de transport en commun.

Ils nous alertent depuis des mois sur la dégradation de leurs conditions de travail – Fabrice Roussel nous a dit tout à l'heure qu'ils étaient mobilisés, c'est le moins que l'on puisse dire –, sur les incivilités qu'ils subissent quotidiennement. Cette DSP doit donc être l'occasion d'apporter des réponses à leurs revendications en termes de sécurité, en termes de formation, de bien-être dans l'entreprise, d'équilibre entre vie privée et vie professionnelle. Elle doit notamment permettre d'anticiper des recrutements de chauffeurs, d'anticiper les nouveaux horaires de travail si l'on continue à développer le service.

Notre politique de transports en commun ne pourra être un succès sans l'engagement total des agents de notre nouveau délégataire. Ils nous disent tous les jours leur profond attachement à un service public de qualité. À nous donc d'être à leurs côtés dans cette ambition essentielle pour notre territoire. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Merci Madame la Présidente. Je souhaiterais revenir sur les propos de notre collègue Christian Couturier qui est très satisfait de ne plus être en bus affrété. Je voudrais être rassurée Monsieur le vice-président : il n'y a pas un service de transport en commun à deux vitesses sur la commune ou l'agglomération nantaise, car en plus, on a pu suivre les uns et les autres les difficultés que rencontrent les conducteurs des bus affrétés ? Donc, j'ai besoin d'être rassurée parce qu'autrement nous allons être nombreux dans cette Assemblée, en tant que Maires, à solliciter le même service de prestations qui aura lieu sur les Sorinières. »

M^me^ la Présidente : « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, quelques mots pour apporter certains éléments de réponse. Je tiens également une nouvelle fois à préciser que cette Délégation de Service Public s'inscrit dans un cadre réglementaire. On ne fait pas ce que l'on veut lorsque l'on attribue une Délégation de Service Public. Nous sommes donc particulièrement respectueux des règles à mettre en œuvre. Cette convention, c'est forcément l'échange, la négociation entre un projet d'entreprise, des objectifs du Plan de Déplacements Urbains, et évidemment aussi la question des moyens alloués.

Chacun est dans son rôle, chacun défend l'intérêt général, que ce soit sur le projet entreprise, que ce soit pour aussi la collectivité. Néanmoins, je peux dire qu'il y a eu de vraies négociations et moi-même en tant que Président du Voyage à Nantes, je peux vous dire qu'entre la SPL du Voyage à Nantes et les services de Nantes Métropole, il y a des négociations. Tout cela est le quotidien de nos activités. Nous ne faisons pas des chèques en blanc à différentes structures. Cela ne se passe pas ainsi, puisque nous devons répondre à des objectifs politiques.

Il n'y a pas eu d'autre candidat, chacun était libre, on le voit bien sur d'autres Délégations de Service Public. Nous avons parfois plusieurs candidats, je crois qu'il y a deux éléments qui sont fondamentaux, probablement que certains candidats se sont intéressés à cette délégation, ils ont certainement vu que c'était peut-être difficile de faire aujourd'hui aussi bien, voire mieux que la SEMITAN, et puis il y avait aussi peut-être des enjeux financiers qui ne les intéressaient pas.

Je crois surtout qu'aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir un opérateur qui connaît particulièrement bien les besoins du territoire, ce que n'avaient pas forcément d'autres candidats potentiels. Je pense que c'est de cette façon qu'il faut analyser les choses, tout simplement.

Concernant l'accompagnement des moyens, puisque c'est forcément un sujet de préoccupation, nous avons prévu des grands projets d'investissement pour accompagner l'évolution de l'offre, et aussi pour répondre à certains dysfonctionnements qui arrivent. Je crois que c'est près de 130 bus qui au final seront renouvelés, actuellement ou dans les prochains mois. Je vous ai parlé de l'e-busway, j'ajouterai l'achat de 60 nouvelles rames de tramway pour augmenter la capacité. On ne peut pas dire aujourd'hui que la Métropole se désintéresse de certains dysfonctionnements. Elle cherche en permanence à améliorer les choses.

Sur l'évolution de l'offre et des tarifs, je rappelle qu'il y a un débat tous les ans en Conseil métropolitain, et d'ailleurs c'est aussi le sens de la démarche du nouveau Directeur de la SEMITAN, il y a des échanges réguliers avec les 24 communes puisqu'en tant que Maires, nous portons ces questions de besoins de déplacements au quotidien. Donc, les évolutions de l'offre font partie d'échanges entre les élus de la Métropole et cette façon de fonctionner continuera dans les prochaines années. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alors je vois Madame Dubettier-Grenier qui se dit qu'elle n'a pas eu la réponse précise à sa question, donc je vais inviter Fabrice Roussel à pouvoir compléter son propos. »

M. Roussel : « Excusez-moi. Je l'ai dit quand j'ai évoqué le sujet des affrétés. La part des affrétés va globalement rester à peu près la même autour de 25, 26 %. On s'est dit 26 % pour avoir un peu de marge, car si après on fait un peu plus, on est obligés de conclure un avenant ou de modifier le contrat.

Certaines lignes vont être exploitées demain par la SEMITAN : la ligne C4 et la ligne 86. Il y aura de nouvelles lignes affrétées, et dans le travail qui est mené, il s'agit évidemment d'avoir la même qualité de service, que l'on soit sur une ligne gérée par la SEMITAN ou sur une ligne gérée par les affrétés.

Cela fait l'objet cette fois, de discussions entre la SEMITAN et les sociétés de transport qui assurent ces lignes dans le cadre de contrats commerciaux. Dans le cadre des contrats commerciaux, les exigences sont portées auprès de ces différentes sociétés de transport.

Et puis si je peux me permettre, il y avait aussi la question de la coordination de la SEMITAN : pourquoi la confier à la SEMITAN plutôt qu'à Nantes Métropole ? Pour trois raisons. Ce rôle implique évidemment une grande part de gestion des interfaces avec les usagers, et aujourd'hui la SEMITAN a cette interface avec les usagers. Deuxièmement parce que la SEMITAN a déjà commencé à élargir la gestion du support à d'autres services de mobilité. C'est quelque chose qui existait déjà, même si cela va bien s'amplifier dans les prochaines années. Et puis, pour des raisons pragmatiques, je l'ai dit, on a une société qui est experte dans ce domaine-là, qui a déjà une expérience, donc c'est important de s'appuyer sur elle. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Juste deux mots en complément.

Le premier pour finir de rassurer Madame le Maire de Carquefou, pour lui dire que le vice-président en charge des déplacements, qui est par ailleurs Maire de Saint-Herblain, a sur sa commune un certain nombre d'affrétés. Voilà une petite information factuelle qui pourrait finir de vous rassurer.

Juste un mot pour conclure. À mon tour, je voudrais saluer publiquement et très chaleureusement l'engagement professionnel d'Alain Boeswillwald pendant de nombreuses années. Cher Alain, j'ai eu l'occasion de vous le dire en tête-à-tête, il y a quelques jours, mais je profite de cette séance publique pour le dire en mon nom personnel, au nom je le sais de l'ensemble des élus qui ont travaillé avec vous, ceux d'aujourd'hui et ceux d'hier, je sais pouvoir les associer à ces remerciements. Nous connaissons votre grand engagement, votre professionnalisme.

La SEMITAN, cela a été rappelé par Joseph Parpaillon et je voudrais l'en remercier, est une belle entreprise avec un vrai esprit d'engagement sur le territoire, une capacité à porter au fil des années des innovations. À travers vous, c'est évidemment aussi l'ensemble des équipes qui vous accompagnent que je voudrais saluer. On aura l'occasion de le redire au moment de votre départ en retraite, mais je tenais vraiment à saluer l'esprit de partenariat qui a été le vôtre pendant de nombreuses années et le grand professionnalisme qui a été le vôtre, qui a été extrêmement précieux pour les 24 communes de notre Métropole. »

Et naturellement, je souhaite d'ores et déjà bonne chance à son successeur, qui n'a pas la pression, après cette salve d'applaudissements, mais un peu quand même. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 68 VOIX POUR, ET 14 ABSTENTIONS

Pascal BOLO, Jean-Jacques MOREAU, Myriam NAËL, Marc RENEAUME, Pascale CHIRON, Bertrand AFFILE, Éric BUQUEN, Jacques GARREAU, Hugues HIERNARD, Monique MAISONNEUVE, Charlotte PREVOT ne prennent pas part au votre

1. décide de retenir la société SEMITAN comme Délégataire du service de transports publics urbains de personnes de Nantes Métropole à compter du 01 janvier 2019 pour une durée de 7 ans,
2. approuve les termes de la convention de Délégation de Service Public ci-jointe et ses annexes,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de Délégation de Service Public.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des investissements et de la circulation

08 – ACQUISITION DE MATÉRIELS ROULANTS ET ADAPTATION DES INFRASTRUCTURES POUR LE RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS – MARCHÉ D'ACQUISITION DES VÉHICULES ADAPTÉS AU TRANSPORT DE PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

EXPOSÉ

Lors du conseil métropolitain du 10 avril 2015, le programme d'acquisition de matériels roulants pour le réseau de transports collectifs a été approuvé et un accord cadre (n°2015-13490) de mandats mono-attributaire, relatif à l'acquisition de matériels roulants et adaptation des infrastructures, a été notifié à la SEMITAN le 12 mai 2015.

Sur le fondement de cet accord cadre, Nantes Métropole a notifié à la SEMITAN, le 13 juillet 2018, le marché de mandat subséquent n°3 portant sur l'acquisition de véhicules destinés au transport de personnes à mobilité réduite (TPMR) et sur les adaptations induites sur le centre technique et d'exploitation.

Dans le cadre de ce marché, le mandataire doit prévoir le remplacement de l'ensemble des véhicules minibus, nécessaire pour le service proxitan et mis en service entre 2000 et 2008. Le marché (tranche ferme + tranche optionnelle) devra également permettre l'augmentation du nombre de véhicules (32 actuellement) et une diversification du type de véhicules. Les spécificités de ces véhicules consistent en des équipements destinés au transport des personnes à mobilité réduite, à savoir :

- Une plate-forme élévatrice pour l'accessibilité aux fauteuils roulants
- Des espaces aménagés et des dispositifs pour l'arrimage des fauteuils à bord
- Des sièges escamotables

Il convient aujourd'hui de lancer la consultation pour l'acquisition de ces véhicules spéciaux. Le cahier des charges, qui sera remis aux candidats, comprend des spécifications sur le matériel, notamment en termes d'équipements, mais aussi sur le gabarit et la motorisation alternative au diesel. Il appartiendra aux industriels de proposer des solutions adaptées aux contraintes du service.

Les dépenses estimées pour la fourniture et livraison de la tranche ferme (18 véhicules spéciaux équipés) s'élèvent à 1 260 000 € HT soit 1 512 000 € TTC.

Compte tenu des acquisitions ultérieures envisagées, le marché comprendra une tranche optionnelle, à bons de commande, de un à 20 véhicules, estimée à 1 400 000 € HT, soit 1 680 000 € TTC, couvrant le remplacement des 14 derniers véhicules TPMR et une possible extension du parc de véhicules.

Conformément aux dispositions de l'article 74 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN (mandataire de Nantes Métropole entité adjudicatrice) d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable, pour l'acquisition de ces matériels. En termes de calendrier, l'objectif est une désignation du fournisseur premier semestre 2019 pour une livraison du premier véhicule second semestre 2019.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP027 libellée Équipements Exploitation Transports opération 2015 n° 3591 libellée Acquisition bus 2015-2020.

M. Affilé : « Je retrouve la parole. Bien. Je ne répèterai pas ce qui a été dit, je ne reviendrai pas forcément sur les arguments, je trouve que Fabrice a très bien porté cette délibération et je le remercie d'avoir été le porte-parole des élus qui ne pouvaient pas prendre part au débat.

Donc ici, il s'agit d'acquisition de matériel roulant et d'adaptation des infrastructures pour le réseau de transports collectifs. Et plus précisément, du marché d'acquisition des véhicules adaptés au transport de personnes à mobilité réduite. Il s'agit du dispositif dit "Proxitan".

Donc, ce renouvellement s'inscrit sur le fondement d'un accord-cadre que nous avons notifié à la SEMITAN au mois de juillet et il s'agit d'un marché de mandat subséquent numéro 3 portant sur le renouvellement de ces véhicules et sur les adaptations induites sur le Centre Technique d'Exploitation. Donc, nous avons à remplacer des véhicules qui ont été mis en service entre 2000 et 2008, 32 actuellement.

Nous avons imaginé une tranche ferme et une tranche optionnelle. Une tranche ferme pour 18 et une tranche optionnelle pour 1 à 20 véhicules. L'idée, c'est d'aller si possible au-delà des 32, donc de renforcer le nombre de véhicules circulants, mais tout dépendra des offres qui nous seront soumises.

Dans un premier temps donc, il nous faut avoir des véhicules spécifiques avec une plate-forme élévatrice pour l'accessibilité aux fauteuils roulants, des espaces aménagés, des dispositifs pour l'arrimage des fauteuils à bord avec un espace suffisant pour pouvoir les manœuvrer, et puis des sièges escamotables.

Donc, pour la tranche ferme de 18 véhicules, les dépenses sont estimées à 1 512 000 euros TTC et compte tenu des crédits que nous avons utilisés précédemment, rappelez-vous, il y a quelques mois, nous avions voté une délibération en ce sens, il nous reste la possibilité d'acquérir de 1 à 20 véhicules en tranche optionnelle pour 1 680 000 euros TTC avec une possible extension du parc.

Donc, il vous est demandé d'autoriser le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour l'acquisition de ces matériels, l'objectif étant une livraison au second semestre 2019, donc dans un peu plus d'un an. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Merci Madame la Présidente. Nous voterons bien entendu cette délibération pour l'achat de véhicules adaptés au transport des personnes handicapées, en espérant que cela contribue aussi à améliorer le service puisque le service Proxitan, on le sait, a été victime de son succès et ne permettait plus de répondre aux besoins. C'est vrai que vous évoquez régulièrement et on évoque ici l'acquisition de nouveaux matériels, et on le fait régulièrement. Vous disiez qu'il y en aurait d'autres bientôt.

On se demandait avec les nouveaux bus à rallonge, qui se sont trouvés à plusieurs reprises bloqués, je ne sais pas si on doit dire bloqués ou perchés, dans les ronds-points, si notre voirie est vraiment adaptée à ce type de véhicule. Est-ce que des travaux sont nécessaires ou ont-ils été anticipés ?

Mon dernier point, je sais bien que l'on évoque la question des modifications de lignes en avril, mais c'est aujourd'hui que l'on voit j'allais dire un certain nombre de points noirs sur les lignes et il serait peut-être dommage d'attendre un an pour résoudre la situation.

Notamment, on sait que les bus vers les facs sont surchargés et éventuellement aussi un certain nombre de bus vers les lycées. On parle de la 162, mais vous voyez aussi qu'il y a des soucis sur la ligne 20 à Sautron et que régulièrement, des lycéens voient passer les bus qui ne s'arrêtent pas et c'est particulièrement stressant pour des lycéens de voir passer son bus sans pouvoir monter dedans.

Sur la ligne 20, un certain nombre de personnes, et on peut saluer la démarche, qui s'installent à côté d'une ligne de bus pour moins utiliser la voiture et il est vrai que c'est assez perturbant de voir que les arrêts de bus que l'on avait repérés, en fait sont supprimés. Et l'on sait que la desserte des villes avoisinantes telles que Sautron est aussi importante dans notre plan métropolitain.

Donc, je voulais savoir quels étaient les aménagements que vous pouviez faire, en cours, maintenant que l'on a un mois de recul, et vous connaissez sûrement mieux que moi les points noirs, quels étaient les aménagements envisagés. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Alors, sur les éléments concernant le service Proxitan, il faut rappeler que le service Proxitan a été mis en place à un moment où nos quais, nos bus, nos tramways même parfois n'étaient pas accessibles et que depuis maintenant plusieurs années, depuis 2005, il y a eu des efforts conséquents et qui sont encore en cours en matière d'accessibilité, et des quais bus et des quais tramway, et bien sûr des véhicules qui permettent de transporter les passagers – les tramways, les rames et les bus.

L'idée, ce sont des transports inclusifs, c'est-à-dire que la vocation normale de toute personne, c'est de prendre le service de transport en commun quand c'est possible, ce qui est davantage possible aujourd'hui. Et à côté, nous avons maintenu et nous allons d'ailleurs augmenter et améliorer le fonctionnement de ce service Proxitan dont nous augmentons le volume, l'offre, avec on l'a dit tout à l'heure, 0,8 % par an sur la durée de la DSP, et avec une modification des modalités d'inscription et de gestion de façon à fluidifier aussi parfois les questionnements et les usages.

Et je dois dire qu'il y a toujours quand même quelques questions qui restent en suspens, qui sont liées à l'utilisation du service Proxitan par un certain nombre de personnes pour desservir des établissements accueillant des personnes en situation de handicap, qui par ailleurs ont des crédits dédiés leur permettant normalement d'organiser un ramassage des personnes qui travaillent dans ces établissements ou qui y sont scolarisées.

Donc cela pose parfois un certain nombre de questions parce qu'évidemment les crédits on ne les touche pas, et il ne vous a pas échappé que compte tenu du dispositif de tarification solidaire, une personne qui est reconnue handicapée à plus de 80 % est exonérée de paiement. Donc ça veut dire qu'on a les charges, mais on n'a pas les ressources. Donc il y a encore un peu de discussion à avoir pour essayer d'optimiser y compris les ressources financières pour que le service puisse fonctionner de façon à la fois efficace et au profit du plus grand nombre. En effet, à chaque fois que l'on évite de de double-dépenser d'une certaine façon, cela veut dire que l'on pourrait éventuellement acheter un ou deux ou trois véhicules de plus ou payer quelques conducteurs supplémentaires pour assurer du service en plus.

En tout cas, Madame Krysmann, ces préoccupations étaient bien sûr à notre esprit lorsque l'on a travaillé sur la DSP.

Après, je n'ai pas tout compris sur le mélange des lignes 20, 162. La ligne 20, si c'est celle qui dessert la ville de Sautron, je rappelle que c'est une ligne Lila et non pas une ligne de bus, mais une ligne de cars, c'est bien de le préciser. Elle permet aux habitants du périurbain, de Saint-Étienne-de-Montluc, de Savenay et d'un certain nombre d'autres communes, entre ces sites et la métropole, d'avoir un accès à la métropole qui n'existe pas autrement. Et lorsque nous avons conjointement avec la Région, je tiens à le dire, fait le choix de ne plus desservir les trois arrêts qui sont à l'extérieur de l'agglomération de Sautron, notre idée c'était de répondre à la demande.

Et je comprends parfaitement la Région, d'accroître l'efficacité du service pour les habitants du périurbain parce qu'à chaque arrêt où un car s'arrête en intra-muros de la métropole, à chaque fois, on rajoute de la distance pour les gens qui habitent un peu plus loin, à chaque fois on les décourage de prendre les cars Lila et ils se reportent plutôt sur la voiture.

Au moment où nous avons réduit l'offre de cars Lila, puisqu'elle ne s'arrêtait plus sur la commune de Sautron, en parallèle, nous avons augmenté l'offre de la ligne 69 et effectivement il restait trois arrêts extérieurs à l'agglomération, pour lesquels nous proposons de rétablir le service.

Nous avons rétabli un arrêt sur Sautron centre en nous disant qu'il pouvait y avoir des gens venant de l'extérieur qui travaillent sur place et qui peuvent donc avoir intérêt à s'arrêter dans le cœur du bourg de Sautron. Mais le reste des arrêts n'a pas été retenu tout simplement parce qu'il y a une alternative avec les transports en commun urbains et que la vocation des cars Lila, n'est pas de transporter des habitants de la métropole qui souhaitent se rendre directement dans le centre-ville. Ça, c'est notre mission.

Ça ne veut pas dire que le service est suffisant aujourd'hui, c'est peut-être l'interrogation et l'élément à traiter. Il nous faudrait donc peut-être retravailler sur la ligne 69 pour mieux la connecter ou plus rapidement avec le centre-ville de Nantes. Mais c'est un autre débat et cela passe par la reconfiguration d'une partie du réseau et cela prend un petit peu de temps. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la fourniture en tranche ferme de 18 véhicules destinés au transport de personnes à mobilité réduite, avec une tranche optionnelle de 1 à 20 véhicules supplémentaires,
2. autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

09 - LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – NANTES - CONNEXION LIGNE 1 / LIGNE 2 DE TRAMWAY, PHASE 2 BABINIÈRE, CETEX ET PÔLE D'ÉCHANGES : DÉFINITION DES OBJECTIFS ET CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU PROJET GLOBAL

EXPOSÉ

Par délibération n°2017-72, le conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et avant-projet pour la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges, et des études nécessaires à la réalisation de l'enquête publique, représentant une enveloppe globale de 4 625 000 € HT, soit 5 550 000€ TTC.

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle du projet à réaliser seront approuvés dans un second temps au terme des avant-projets, courant 2019. Les montants actuellement retenus sont des estimations.

Depuis la réforme de l'évaluation environnementale d'août 2016, le code de l'environnement dispose que « lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité » (art. L122-1 5°).

Ainsi, il convient de considérer le projet de « connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges », pour lequel le conseil métropolitain a approuvé la réalisation des études préliminaires et d'avant-projet, comme faisant partie d'un **projet global « connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway et centre technique et d'exploitation Babinière »**, qui comprend :

- la phase 1 de la connexion L1/L2 (prolongement de la ligne 1 de tramway jusqu'à Ranzay et aménagement des pôles d'échanges de Haluchère-Batignolles et Babinière), prévue par le plan de déplacements urbains (PDU) 2010-2015, et mise en service en 2012,

- la phase 2 de la connexion L1/L2 (prolongement de la ligne 1 de tramway jusqu'à Babinière, création d'une voie dédiée aux modes doux, reconfiguration du pôle d'échanges de Babinière intégrant notamment l'extension du P+R, en ouvrage) comprenant l'acquisition de deux rames de tramway, ainsi que le CETEX Babinière ; ces deux opérations figurent dans le projet de PDU 2018-2027, arrêté par le conseil métropolitain le 16 février 2018.

- la phase 3 de la connexion L1/L2 (comprenant l'acquisition de deux rames de tramway) et le déménagement de locaux mis à disposition de l'exploitant du réseau TAN sur le site de Babinière, opérations non programmées à ce jour ;

Le montant estimatif de ce projet global est ainsi de 280 millions d'euros TTC.

Ce montant étant compris entre 150 et 300 millions d'euros, le code de l'environnement dispose que le projet global, qui comprend notamment la création d'une ligne ferroviaire (ligne de tramway) et d'un équipement industriel, doit être « rendu public par le maître d'ouvrage, qui en publie les objectifs et caractéristiques essentielles et indique sa décision de saisir ou de ne pas saisir la commission nationale du débat public » (art. R121-2 rubriques 1c et 11 ; art. L121-8 II). C'est l'objet de la présente délibération.

Objectifs et caractéristiques essentielles du projet de connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway et centre technique et d'exploitation Babinière (Connexion L1/L2 et CETEX Babinière)

Les objectifs et caractéristiques essentielles du projet de connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway et centre technique et d'exploitation Babinière (Connexion L1/L2 et CETEX Babinière) sont décrits en annexe de la présente délibération.

Saisine de la commission nationale du débat public (CNDP)

En application de l'article L121-8 II du code de l'environnement, il est proposé au conseil métropolitain d'approuver le dossier de saisine de la CNDP afin qu'elle puisse décider, sur la base du dossier de saisine qui reprendra notamment les caractéristiques essentielles du projet décrit en annexe et les modalités de concertation proposées, si un débat public est nécessaire, ou décider de l'organisation d'une concertation préalable et désigner un garant le cas échéant, ou décider de ne recourir ni à un débat public ni à une concertation menée sous l'égide d'un garant, conformément à l'article L121-9 du code de l'environnement.

La CNDP se prononcera dans un délai de deux mois sur les suites à donner à la saisine, en motivant sa décision.

M. Affilé : « Alors il s'agit, sur La Chapelle-sur-Erdre, de la connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway phase 2 Babinière CETEX et pôle d'échanges, définition des objectifs et caractéristiques essentielles du projet global.

Donc j'en vois déjà qui sont en train de se dire : "Mais comment ça se fait ? On a déjà lancé un marché de maîtrise d'œuvre, il y a même eu une première réunion du jury, pourquoi est-ce qu'on y revient ?" Eh bien tout simplement parce que nous avons un certain nombre d'éléments à préciser. Je brosse le cadre rapidement.

La liaison ligne 1 / ligne 2, c'est trois phases. La première phase, c'est Haluchère-Ranzay, cette phase-là est réalisée depuis 2012.

La deuxième phase, est la phase Ranzay-Babinière qui fait l'objet du marché que nous avons lancé.

Et il y aura à l'avenir, je n'en doute pas, une troisième phase qui est la phase Babinière-Recteur Schmitt, pour faire simple quartier Domaine universitaire.

Donc si on se concentre sur cette phase 2, c'est celle qui fait l'objet du concours de maîtrise d'œuvre que nous avons lancé et d'un certain nombre de procédures en cours. Il n'empêche que l'ensemble doit être appréhendé de façon globale. C'est une seule opération qui est estimée à 280 millions d'euros.

Pour partir sur ces opérations, nous avons l'obligation, puisque nous sommes sur un projet compris entre 150 et 300 millions d'euros, selon une évolution assez récente du Code de l'environnement, de saisir la Commission Nationale du Débat Public afin qu'elle puisse décider, sur la base du dossier de saisine :

- si un débat public est nécessaire,

- de l'organisation d'une concertation préalable avec tiers garant, donc on est un peu en deçà du débat public,

- ou encore, troisième possibilité, de l'organisation d'une concertation préalable, sans tiers garant, ce que l'on sait faire et ce que l'on fait sur beaucoup d'opérations par nous-mêmes, à savoir que l'on organise la concertation et une forme de débat,

- et puis la dernière option, de ne recourir ni à un débat public, ni à une concertation menée sous l'égide d'un garant, mais je pense que philosophiquement nous sommes tous ici très éloignés de cette approche des choses.

Donc nous vous demandons simplement, puisque l'on appréhende le projet comme un tout et que comme un tout, il doit faire l'objet d'une saisine de la CNDP, d'approuver les caractéristiques du programme que vous connaissez bien maintenant puisque l'on y est revenu à plusieurs reprises, de les transmettre à la CNDP, de saisir cette dernière et d'attendre l'avis qu'elle doit donner, dans un délai de deux mois. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascale Chiron. »

M^me^ Chiron : « Madame la Présidente, chers collègues, je souhaite saluer cette délibération pour deux raisons.

Premièrement, elle valide l'ensemble du projet de la connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway. Effectivement la ligne 2 ira jusqu'au secteur des facultés et ça c'est une bonne nouvelle. Vous connaissez l'importance, Madame la Présidente, que les Élus écologistes et citoyens attachent à cette connexion. En effet, elle figurait déjà au schéma directeur des transports collectifs de 2002 et c'était l'une des mesures phares de notre programme des dernières élections municipales. Cette connexion optimisera les déplacements quotidiens de nombreux usagers en permettant des liaisons inter-quartiers, sans passer par le centre-ville.

Deuxième raison : la CNDP, la Commission Nationale du Débat Public, est saisie pour l'organisation d'un débat public. Alors oui, sur ce grand projet comme sur d'autres, la concertation publique est indispensable. Elle permet à la collectivité d'expliquer aux citoyens ses objectifs, son ambition, sa méthode.

On l'a très bien vu d'ailleurs lors de la récente concertation sur le projet YelloPark qui a montré qu'un certain nombre d'informations importantes manquaient pour pouvoir décider.

Alors, dans le cadre de cette connexion ligne 1 / ligne 2, puisque la première réunion de concertation publique préalable avait eu lieu en 2006, c'est-à-dire il y a 12 ans, c'est donc une bonne occasion de remettre en place un débat public avec la Commission Nationale du Débat et ça aussi, c'est une bonne chose. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, Madame la Présidente, je tenais à vous dire qu'effectivement moi je salue cette connexion entre la ligne 1 et la ligne 2. On en connaît l'historique et les enjeux.

On hérite d'un réseau qui a été organisé en étoile comme à la fois nos réseaux de transports nationaux et bon nombre de réseaux locaux, et il faut qu'on lutte contre cette centralisation de l'ensemble des réseaux, parce qu'il y a d'abord un enjeu de transport et de mobilité, mais c'est aussi un enjeu environnemental.

On sait que si on veut mobiliser l'ensemble de nos concitoyens à utiliser les transports en commun, il faut pouvoir leur offrir des réseaux structurés bien sûr interconnectés, mais aussi un mix de transports qui permettent plus de mobilité, plus de fluidité. Donc cette délibération va dans le bon sens.

Je voulais juste souligner que sur ce sujet de l'interconnexion de l'ensemble des quartiers de la métropole, de l'ensemble des villes de la métropole, il nous manque probablement une stratégie plus lisible. Cette délibération va dans le bon sens, mais on souhaiterait, en tout cas moi je souhaiterais qu'on ait une réflexion plus approfondie et qui permette de voir à quel point la Métropole s'engage à interconnecter, à mettre plus de fluidité dans les transports et à rendre plus connectés l'ensemble des quartiers métropolitains. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Guillaume Richard. »

M. Richard : « Merci Madame la Présidente. Vous me permettrez de réagir à cette délibération puisque nous devons approuver la saisine de la CNDP, et la dernière fois, pour YelloPark, ça n'a pas franchement servi à grand-chose. Les Nantais ont en réalité compris à quel point la co-construction à la nantaise était une farce.

En animant ce grand débat public, nous avons surtout pu voir que la Commission ne servait à rien puisque les questions qu'elle a laissées en suspens n'ont toujours pas reçu de réponse de votre part.

Parmi les questions posées par la CNDP, il a été fait état de la valeur du terrain cédé par la métropole à la société YelloPark. L'estimation proposée de 10 millions d'euros pour 23 hectares est totalement déconnectée de la réalité, ou alors vous avez oublié de préciser dans le contrat de cession que vous êtes en train d'écrire, la destination de ces terrains avec le projet futur.

À propos de ce contrat de cession, on nous a appris il y a 15 jours, qu'il ne serait pas sur la table aujourd'hui, qu'il était décalé au Conseil du mois de décembre : du dernier moment qui nous inquiète quant à l'amateurisme de la Métropole sur ce sujet.

En plus, nous avons un peu plus au Nord du quartier de la Beaujoire, le mauvais souvenir de Saint Joseph de Porterie qui refait surface. Ce quartier était une des pépites de Nantes et vous avez réussi à le couler dans le béton au sens propre comme au sens figuré. L'obsession de la densification de la ville et la bétonisation du quartier de la Beaujoire nous inquiètent énormément, comme tous les habitants de ce quartier. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Richard : « Si je soutiens le projet sportif, l'ambition du Football Club de Nantes et l'idée d'un grand stade, en aucun cas, nous ne pouvons cautionner un tel désordre. Ce projet, Madame la Présidente, Madame le Maire, et la façon dont il est mené, inquiète les Nantais. Nous vous demandons de répondre dans un premier temps aux questions posées par la CNDP : quid du bilan écologique, quid de ce contrat de cession dont on ne nous dit absolument rien et dont on découvre les détails dans la presse ?

Pour terminer, vous avez parlé tout à l'heure, à travers la voix de votre vice-présidente Mahel Coppey, de nouveaux modes constructifs, renaturalisation, écoconstruction, on a l'impression qu'on nous balade encore sur le sujet. La bétonisation de la ville que vous avez engagée depuis 10 ans et qui explose à Nantes participe au pillage de nos côtes. Elle pille le sable qui était la base de notre écosystème du littoral.

Alors je comprends votre discours et j'adhère à la volonté d'avoir une boucle vertueuse... »

M^me^ la Présidente : « Je vais vous inviter à conclure, si vous voulez bien. »

M. Richard : « Je vais terminer Madame, j'adhère à la volonté d'avoir une boucle vertueuse, d'avoir des PowerPoint absolument magnifiques, mais nous ne pouvons pas d'un côté prôner le béton et de l'autre s'inquiéter des conséquences écologiques de ce que vous êtes en train de préparer sur le quartier de la Beaujoire.

Pour la suite, nous espérons avoir une copie du contrat de cession dans les meilleurs délais afin de pouvoir réagir publiquement sur le fond des choses. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Comment dire ? Votre sens de la nuance, Monsieur Richard, me charmera toujours, pour commencer.

Ensuite, je crois que la Présidente de la CNDP, Madame Jouanno, appréciera grandement de savoir que la Commission qu'elle préside ne sert à rien et que toutes celles et tous ceux qui sont très intéressés dans notre métropole par l'interconnexion ligne 1 / ligne 2 qui, ça a été rappelé par tout le monde, est quand même un sujet majeur, un sujet historique, un sujet structurant depuis 15 ans, et que l'étape que nous passons aujourd'hui est décisive, apprécieront aussi grandement l'attention que vous leur portez.

Ceci ayant été précisé et avant de laisser Bertrand Affilé répondre sur la délibération, je voudrais simplement dire une chose très simple. Oui, le projet YelloPark fait débat, et c'est bien normal. Parce que c'est un projet important, parce que c'est un projet nouveau, parce que c'est un projet compliqué. Et moi, je souhaite que toutes les interrogations, toutes les questions soient mises sur la table. Je souhaite naturellement, je l'ai dit au porteur de projet, que des réponses soient évidemment apportées aux questions posées par la CNDP, ça me paraît la moindre des choses.

Enfin, le moment venu, naturellement, si ce projet est présenté, si les conditions sont remplies, quand il y aura une délibération en Conseil métropolitain, cela suivra le plus classique process de notre fonctionnement collectif. Ça veut dire une délibération en Commission, des éléments écrits, une présentation en exécutif, une présentation en Conférence des Maires. Alors c'est vrai Monsieur Richard, je suis désolée, vous n'êtes ni en exécutif ni en Conférence des Maires, mais de ça vous ne pouvez pas tout à fait me rendre responsable.

À ce moment-là, naturellement, tous les éléments devront être mis sur la table. Ça veut dire qu'on sera dans un processus de décision qui est celui qui est le nôtre, habituellement, et chacun sera amené à prendre ses responsabilités sur le sujet. Pour l'instant, je vous propose que l'on puisse en revenir au sujet de la délibération qui me semble excessivement important.

Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, pendant un temps je me suis dit : "Mais pendant l'été nous avons eu le Voyage à Nantes et un pas de côté.", et j'ai l'impression qu'il y a un pas de côté qui a été fait sur la délibération aussi en cours de route.

J'ai juste un élément de réponse sur la question de l'interconnexion des quartiers nantais et des quartiers de l'agglomération entre eux. Je pense qu'il y a, dans le document du PDU, un certain nombre d'éléments qui sont précisés, notamment des cartes qui sont évoquées avec la création de lignes de rocade. Je vous rappelle que nous avons une ligne chronobus C20, la première ligne chronobus de rocade qui existe aujourd'hui, et que nous sommes en train de travailler sur l'instauration d'autres lignes de rocade. Par ailleurs, avoir un gros pôle d'échanges à Babinière nous permet aussi d'envisager un bouclage vers l'Ouest et c'est Pascal Bolo qui me faisait remarquer qu'ainsi, avec une seule connexion, on pourrait faire l'arrêt François Mitterrand en passant par Babinière et en prenant la ligne 50 lorsque nous aurons réalisé ce pôle d'échanges, c'est-à-dire dans quelques années, et ça c'est le début.

Après, bien sûr, on aura encore du travail à faire, mais en tout cas on commencera vraiment à avoir une armature un peu structurée. C'est vrai que les communes qui sont traversées par la ligne 50 sont aussi incitées par exemple à réserver du foncier pour pouvoir créer des sites propres pour le bus. On commence à préparer l'avenir en parallèle de façon à avoir une sorte de saut qualitatif dans le temps lorsque notre pôle d'échanges sera prêt.

Juste si vous me permettez de terminer par une petite boutade, Monsieur Grelard, je vous ai entendu évoquer la nécessité de lutter contre la centralisation des transports. Eh bien, j'espère que vous serez avec nous pour lutter contre la centralisation de la prise de décision. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve les objectifs et caractéristiques essentielles du projet de connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway et centre technique et d'exploitation Babinière (Connexion L1/L2 et CETEX Babinière) annexés à la présente délibération, comprenant la phase 1 de la connexion L1/L2 déjà réalisée, la phase 2 de la connexion L1/L2 et le CETEX Babinière faisant l'objet d'études opérationnelles, la phase 3 de la connexion L1/L2 et le déménagement de locaux techniques et des locaux administratifs de la SEMITAN, non programmés à ce jour ;
2. approuve le dossier de saisine de la commission nationale du débat public en application de l'article L128-1 II du code de l'environnement, consultable à la direction des investissements et de la circulation de Nantes Métropole ;

3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Direction de l'Espace Public

10 - NANTES – TRANSFERT DU PÔLE BUS DE LA STATION COMMERCE - LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE

EXPOSÉ

Par délibération du 13 avril 2018, le conseil métropolitain a approuvé le programme de l'opération d'aménagement du transfert du pôle bus de la station Commerce à Nantes et fixé l'enveloppe financière prévisionnelle à 3 333 333,33 € HT, soit 4 000 000 € TTC.

Les études de conception réalisées par le maître d'œuvre ont permis de répondre au programme, dont les éléments principaux sont les suivants :

- arrêt Commerce 2 (situé cours des 50 otages) : les quais seront allongés pour le positionnement de 3 bus de 18 m ;
- cours Olivier de Clisson : la courbe sera reprise pour permettre aux bus de se croiser, l'entrée dans le giratoire sera également reprise pour que les bus arrivant du nord puissent tourner à droite vers le boulevard Philippot, le giratoire sera réaménagé ;
- arrêt Hôtel Dieu (situé Chaussée de la Madeleine) : les aménagements permettront l'arrêt de 2 bus articulés, des espaces plantés seront réaménagés ;
- boulevard Philippot : un couloir bus par sens de circulation sera créé ; des quais pour les Bus Relais Tram seront créés dans chaque sens pour assurer la connexion avec la plateforme tramway des lignes 2 / 3, le giratoire Hôtel Dieu sera réaménagé ;
- enfin, rue Félix Eboué, un arrêt de bus dans chaque sens de circulation sera créé.

Le groupement de maîtrise d'œuvre de cette opération, dont l'entreprise Base est mandataire, ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

Cette consultation comprend 2 lots distincts.

Le montant des travaux est estimé à 1 915 000 € HT, soit 2 298 000 € TTC pour l'ensemble des lots.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP026 libellée « Stationnement et circulation » opération 2018-3837, libellée « Transfert pôle bus Commerce ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe centrale de la PPI.

M. Robert : « Madame la Présidente, mes chers collègues, à travers cette délibération nous évoquons à nouveau le transfert du pôle bus de la station Commerce et vous savez que le 13 avril dernier, nous avions approuvé le programme de l'opération d'aménagement de ce transfert du pôle bus de la station Commerce à Nantes et l'enveloppe financière avait été fixée à 4 millions d'euros TTC.

Dans la délibération, vous avez rappelé les principaux éléments de ce transfert.

Le groupement de maîtrise d'œuvre de cette opération dont l'entreprise Base est mandataire a remis son projet et maintenant, il faut lancer la consultation des entreprises pour un montant des travaux estimé à 2 298 000 euros TTC. Donc, tout cela est prévu dans le budget. Je note d'ailleurs que le montant des travaux prévisionnels est inférieur de 500 000 euros hors taxes. Donc je me permets de le signaler parce qu'évidemment on ne parle que de ce qui augmente, mais on ne parle jamais de ce qui baisse, c'est curieux, je ne sais pas pourquoi. Donc 500 000 euros hors taxes par rapport aux estimations initiales en phase programme et donc je remercie les services d'avoir affiné le périmètre d'intervention et d'avoir optimisé le phasage de l'opération.

Les travaux vont se dérouler l'année prochaine. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve les études de projets de l'opération de transfert du pôle bus de la station Commerce à Nantes.
2. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir, notamment attribuer, signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Affilé présente les dossiers suivants :

Direction des investissements et de la circulation

11 - VERTOU – CENTRE TECHNIQUE D'EXPLOITATION BUS/BUSWAY SECTEUR VERTONNE - NANTES – MODERNISATION DE LA LIGNE 1 DE TRAMWAY ENTRE COMMERCE ET MÉDIATHÈQUE - ENVELOPPES FINANCIÈRES PRÉVISIONNELLES

EXPOSÉ

Transition énergétique - Vertou – Centre Technique d'Exploitation bus/Busway secteur Vertonne

Par délibération en date du 26 juin 2017, le Conseil Métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement du CEntre Technique d'EXploitation (CETEX) Vertonne, pour un montant fixé à 5 000 000 €HT, soit 6 000 000 €TTC.

Dans l'attente de la réalisation d'un CETEX «bus classiques» (standards et articulés), le programme prévoyait l'aménagement des hangars existants afin d'y assurer, provisoirement, la maintenance des e-Busway de 24 mètres. Il prévoyait également que leur remisage pourrait être assuré sur des zones déjà viabilisées et qu'une station de compression gaz serait installée pour les Busways qui fonctionnent actuellement au gaz naturel vert (GNV).

Les études qui ont été menées ont montré qu'il était possible de rendre pérennes les aménagements qui seraient réalisés dans le hangar existant et qu'il serait donc intéressant de prévoir d'ores et déjà l'ensemble des équipements nécessaires à la maintenance complète des e-Busways. Une troisième chaîne d'entretien a donc été ajoutée, ainsi que la création d'un magasin permettant de stocker l'ensemble des pièces nécessaires à la maintenance de ces véhicules spécifiques. Afin de répondre aux enjeux de la transition énergétique (engagement n°11), il est également prévu d'installer une centrale photovoltaïque sur le toit de ce hangar pour produire localement une partie de l'électricité nécessaire au fonctionnement des E-Busway.

Outre ces équipements situés à l'intérieur du hangar, le CETEX comprendra deux points de recharge électrique (comme ceux déployés le long de la ligne 4), une station de lavage et un local de contrôle des freins. En attendant l'aménagement du reste du site, un bâtiment modulaire provisoire accueillera le personnel de nettoyage des Busways et le local de prise de service des conducteurs. Un local gardien et un parking pour les agents compléteront le site.

Par ailleurs, un travail a été mené sur la capacité et l'optimisation du remisage des véhicules sur le site afin de faciliter leur exploitation et prendre les mesures conservatoires pour répondre aux besoins engendrés par le prolongement de la ligne 4. Ces évolutions nécessitent des travaux importants de terrassements et une modification des accès au site pour les bus.

Enfin, compte-tenu de ces évolutions de programme, la station de compression gaz ne sera pas aménagée dans le cadre de cette première phase, les Busways actuels ayant la possibilité d'aller se ravitailler au CETEX de Trentemoult. Elle sera par contre intégrée dans l'aménagement du reste du site, lorsque celui-ci sera engagé.

Afin de prendre en compte l'ensemble de ces adaptations, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération doit être portée à 11 000 000 € TTC.

Un avenant au marché de mandat confié à la SEMITAN sera conclu dans le cadre des délégations du Conseil à la Présidente.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°027 et libellée Matériels Exploitation Réseau, opération 2016-3695 Nouveau CETEX Bus.

Nantes – Modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque

Par délibération 2016-84 du 28 juin 2016 puis par délibération 2017-43 du 24 mars 2017, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de la rénovation de la ligne 1 de tramway entre les stations Commerce et Médiathèque, pour un montant de 10 500 000 € TTC.

A l'instar des opérations effectuées sur les secteurs du centre-ville Commerce-Feltre et Gare-Duchesse Anne, il s'agit de reprendre les infrastructures de tramway datant de la mise en service de la ligne 1 pour les moderniser. La modernisation entre Commerce et Médiathèque est étudiée, et sera réalisée, en lien étroit avec le réaménagement des espaces publics de Feydeau-Commerce.

L'opération est conduite en mandat par la SEMITAN, pour le compte de Nantes Métropole. Le maître d'œuvre de l'opération, désigné par la Commission d'appel d'offres du 21 septembre 2017, est la société SCE.

Pour mémoire, le programme de l'opération de modernisation de la ligne de tramway entre les stations Commerce et Médiathèque consiste à :

- Doubler la longueur des quais de la station Commerce 1 pour accueillir simultanément 2 rames de tramway
- Refondre la station voyageurs Commerce 1 et les aubettes associées
- Déplacer la communication ferroviaire existante pour permettre le doublement des quais
- Rénover les voies ferrées
- Rénover les revêtements de plateforme
- Rénover les infrastructures du système tramway : ligne aérienne de contact, énergie, signalisation lumineuse de trafic et ferroviaire
- Déplacer le local technique courant faible existant
- Supprimer les obstacles fixes,
- Mettre aux normes les installations de ligne aérienne.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de modifier le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération. Les évolutions s'expliquent par :

- l'intégration d'un taux de maîtrise d'œuvre (14,54%) issu de l'attribution du marché, en remplacement du taux estimé avant la consultation (11%) ;
- des évolutions liées à des éléments extérieurs à l'opération : modifications de signalisation, voie ferrée, et revêtements du croisement des lignes de tramway, relevant d'interfaces entre la modernisation tramway et le réaménagement de l'espace public Feydeau-Commerce ; intégration d'une rémunération de la SEMITAN et du coût de mise en œuvre des transports de substitution (Bus Relais Tram) auparavant intégrés à la contribution forfaitaire payée en fonctionnement; intégration d'un montant supplémentaire pour le mobilier de station, afin de garantir la possibilité d'implanter autant d'abris que nécessaire sur le plus important pôle d'échanges de la métropole en nombre de voyageurs ;
- des évolutions liées au retour d'expérience de l'opération de rénovation tramway Gare-Duchesse Anne de l'été 2018 : la réévaluation des coûts de migration de la multitubulaire du réseau de tramway, et des réseaux de courants faibles liés au déplacement du local technique de la communication ; la réévaluation du pourcentage alloué aux aléas et révisions de prix (de 5 % à 6%).

L'ensemble de ces évolutions porte l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 14 900 000 € TTC. Il est donc nécessaire d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle de 4 400 000 € TTC pour réaliser l'entièreté du programme de l'opération.

Il est donc proposé au conseil métropolitain d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de la ligne 1 de tramway entre les stations Commerce et Médiathèque, d'un montant de 3 666 666,67 € HT, soit 4 400 000 € TTC, faisant passer l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 8 750 000 € HT, soit 10 500 000 € TTC à 12 416 666,67 € HT, soit 14 900 000 € TTC.

Un avenant au marché de mandat sera conclu avec la SEMITAN dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

Les travaux auront lieu principalement en 2020, avec une coupure d'exploitation du réseau de tramway concentrée sur la période estivale.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP027 libellée Équipements Exploitation Transports opération 2016 n° 3694 libellée Rénovation tramway Commerce Médiathèque.

M. Affilé : « Oui, une délibération double qui porte à la fois sur la création du Centre Technique d'Exploitation pour les e-busways et le bus sur le secteur de la Vertonne à Vertou, et la modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque. Il s'agit de modifier les enveloppes financières prévisionnelles.

Sur le premier dossier, je pense que tout le monde a en tête le fait que pour accueillir nos busways qui vont commencer à arriver à partir de la fin de l'année pour les tests et puis régulièrement au cours de l'année prochaine, nous allons avoir besoin d'un Centre Technique d'Exploitation capable de recevoir ces busways de 24 mètres.

Nous avions délibéré pour réaliser, de façon provisoire, un certain nombre d'installations sur un site que nous avons acheté au niveau de la ZAC de la Vertonne. Et en l'attente de la réalisation d'un CETEX bus classique, nous prévoyions un aménagement non durable, non pérenne du hangar existant pour y remiser provisoirement et assurer la maintenance des e-busways.

Or, il est avéré que ce bâtiment en réalité est dans un état nettement meilleur que ce que nous pensions, et se prête assez bien au fait d'avoir des travaux d'installation pérennes de façon à pouvoir accueillir l'ensemble des équipements nécessaires à la maintenance complète des e-busways. Nous avons donc rajouté une troisième chaîne d'entretien en plus de ce qui était prévu, et un magasin pour stocker l'ensemble des pièces nécessaires à la maintenance de ces véhicules. Par ailleurs, il est aussi proposé dans le cadre de l'engagement numéro 11 résultant du débat sur la transition énergétique, d'installer une centrale photovoltaïque sur le toit de ce hangar.

Vous voyez qu'ici, on serait vraiment en approvisionnement de proximité puisque l'idée, c'est d'utiliser l'électricité produite par la centrale photovoltaïque pour alimenter nos futurs busways qui viendraient s'y recharger. En effet, nous aurons deux points de recharge électrique installés à cet endroit, une station de lavage, un local de contrôle des freins, et en attendant l'aménagement du reste, puisqu'il y aura une deuxième partie, un bâtiment modulaire pour accueillir le personnel de nettoyage et d'entretien des busways, le local de prise de service des conducteurs, un local gardien et bien sûr un parking pour les agents qui en auront besoin.

Nous avons aussi, pour accueillir les bus et les e-busways, la nécessité de réaliser un certain nombre d'opérations de terrassement et de modifier l'accès du site, l'accès actuel ne permettant pas le fonctionnement et notamment la giration des bus de 24 mètres.

Pour limiter les frais si j'ose dire dans un premier temps, nous n'aménageons pas dans la première phase, la station de compression gaz pour les busways actuels qui vont d'ailleurs continuer à rouler dans un premier temps alternativement avec les e-busways, puis après qui assureront des services à proximité puisqu'ils pourront aller se recharger au CETEX ou se ravitailler au CETEX de Trentemoult.

Donc initialement nous avions 6 millions d'euros d'enveloppe financière prévisionnelle. Nous vous proposons de la porter à 11 pour les raisons évoquées ici, et donc de passer un avenant au marché de mandat confié à la SEMITAN.

Ensuite, sur la deuxième partie de délibération, la modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque, nous avions approuvé par deux délibérations successives en 2016 et 2017, l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 10 500 000 euros TTC. Nous avons depuis, puisque c'était en 2016 et 2017, réalisé un certain nombre d'opérations sur Commerce 2 et puis sur le segment Gare-Duchesse Anne. Et donc, nous avons maintenant un peu d'expérience récente sur la façon de reprendre les vieilles infrastructures de tramway. Je me permets de dire "vieilles" parce que celles-là ont 33 ans.

Et évidemment, il nous faut aussi travailler sur le lien étroit avec le réaménagement des espaces publics de Feydeau-Commerce. Donc nous avons un certain nombre de caractéristiques et d'objectifs dans ce programme de modernisation de la ligne de tramway qui sont illustrés et cités dans la délibération. Il est nécessaire aujourd'hui de modifier le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour plusieurs raisons, tout d'abord des évolutions de nature exogène, il y en a cinq, notamment le fait de modifier la signalisation ferroviaire, la signalisation lumineuse de trafic et la voie ferrée, et le revêtement de croisement des lignes de tramway, en lien avec l'opération sur l'espace public Feydeau-Commerce. Ensuite, il y a l'intégration d'une rémunération de la SEMITAN, mandataire de l'opération. Effectivement, jusqu'en septembre 2018, l'opération était gérée dans le cadre de la Délégation de Service Public. Or, la nouvelle Délégation de Service Public ne comporte pas cet aspect puisque les mandats en ont été extraits.

Donc la rémunération a été intégrée dans la contribution forfaitaire payée en fonctionnement. Cette fois-ci, il faut la prévoir en la faisant apparaître au cours de la délibération.

Nous avons, conséquence logique aussi, troisième raison, la nécessité pour 800 000 euros de faire apparaître la prise en charge des bus relais tram qui là aussi étaient dans l'ancienne Délégation de Service Public, ne sont pas dans la nouvelle et donc il convient aussi de les faire apparaître.

Nous avons, compte tenu des ratios observés sur la station Duchesse Anne, jugé qu'il était bon de rajouter 240 000 euros sur le mobilier de station, pour pouvoir faire d'emblée un travail suffisamment large et qui permette d'accueillir avec confort les usagers.

Enfin, nous avons l'intégration d'un effort particulier en matière de communication et de concertation puisqu'il s'agit ici de communiquer avec les commerces, avec les riverains, mais aussi de communiquer avec l'ensemble des usagers de ce secteur et vous savez qu'ils sont évidemment extrêmement nombreux puisque cette ligne déplace ou transporte, je crois, 100 000 personnes par jour.

Nous avons aussi des évolutions qui sont justifiées par l'avancement des études, notamment la réévaluation des coûts de migration de la multitubulaire du tramway dont je vous ai déjà parlé, la nécessité de déplacer un local technique qui n'était pas prévu initialement, un local technique à déplacer, c'est loin d'être neutre, l'ensemble pèse 1 million d'euros TTC, l'intégration d'un taux de maîtrise d'œuvre qui est issue de l'attribution du marché en remplacement du taux estimé. Je pense que les élus qui siègent dans diverses Commissions d'Appel d'Offres dans les communes notamment savent aujourd'hui que le bâtiment a repris son activité. C'est très bien pour les gens qui travaillent ou qui aspirent à y travailler, c'est un peu moins bon pour nous parce que cela a tendance à provoquer une augmentation des coûts, qui commence dès la phase de maîtrise d'œuvre et des études.

Enfin, nous pensons qu'il est nécessaire également de réévaluer un peu, pour la raison que je viens d'évoquer, le pourcentage alloué aux aléas et révisions en le passant de 5 à 6 %, et puis d'opérer une petite réévaluation des frais de maîtrise d'ouvrage de 20 000 euros. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Madame la Présidente. On vient d'entendre l'énergie déployée par votre vice-président Bertrand Affilé pour expliquer la hausse des coûts sur les deux projets que vous venez de nous présenter et en réalité, tout au long de cette journée, vous allez beaucoup nous proposer d'approuver des rallonges budgétaires sur lesquelles, au sein de notre groupe, nous avons une visibilité très faible dans la mesure où personne, et c'est votre choix Madame la Présidente, ne siège dans les instances décisionnelles, ni n'est vice-président de cette Métropole.

Nous constatons depuis maintenant plusieurs Conseils métropolitains une hausse quasi systématique des projets que vous portez. Sur ce seul Conseil, on arrive quand on met bout à bout l'ensemble des délibérations que vous allez nous proposer, à près de 30 millions d'euros de surcoûts. Je voudrais les lister si vous le permettez, parce que vous verrez que le chiffrage est lourd et les augmentations préoccupantes.

- Le CETEX Vertou, vous l'avez dit Monsieur Affilé, c'est +5 millions d'euros. J'ai entendu les explications que vous avez données sur ce premier projet. On veut bien entendre que vous fassiez évoluer les choses et qu'on se retrouve effectivement dans une configuration qui est très différente de ce qui était envisagé initialement.
- Sur la modernisation de la ligne 1 du tramway, entre Commerce et Médiathèque, vous annoncez une augmentation de l'enveloppe de 4,5 millions d'euros. C'est 41 % d'augmentation, des évolutions de nature exogène, mais pas tant que ça si l'on entend vos explications puisque beaucoup d'entre elles, vous l'avez dit, sont liées à la négociation de la nouvelle DSP avec la SEMITAN. 41 % d'augmentation.
- L'usine de production d'eau potable, c'est +7,1 millions d'euros, soit une augmentation de 10 %.
- La préparation de l'assiette foncière du CHU sur laquelle nous allons venir tout à l'heure, c'est 2 800 000 euros qui sont à ajouter à ce que la presse appelle désormais "l'hôpital le plus cher de France", augmentation sur la préparation de cette assiette foncière de 16 %.
- Le transfert du MIN, une augmentation de 8 millions d'euros, 5 % de hausse. Il faut rappeler également que le projet est passé d'une première estimation à 80 millions d'euros à une estimation l'année dernière à 148 millions. Nous sommes aujourd'hui à 156, c'est-à-dire que l'enveloppe sur ce projet a quasiment doublé par rapport à l'enveloppe initiale.
- Je termine par le centre technique de Janvraie. La hausse annoncée est d'1,4 million d'euros et là aussi, c'est une hausse de 36 %.

Si on met bout à bout l'ensemble de l'évolution des enveloppes prévisionnelles que vous nous proposez sur ce seul Conseil métropolitain, on arrive à 27,8 millions d'euros de surcoût, somme dont nous avons pris le soin de retrancher les quelques économies que vous réalisez sur d'autres projets, notamment celui que nous allons voter juste après sur le SAE tramway.

Alors, nous ne sommes ni naïfs, ni de mauvaise volonté, ni ignorants du mode de fonctionnement des collectivités. On sait bien que les enveloppes sur des projets qui sont des projets d'une ampleur importante peuvent être amenées à évoluer. Mais quand on est à des hausses de 20 % en moyenne jusqu'à 40 % pour certains projets, nous considérons que c'est déplorable tant pour les finances que pour l'image de notre collectivité, et je crois que cette question d'image, elle est importante parce qu'on donne de plus en plus l'impression au fur et à mesure que ces Conseils métropolitains se déroulent, qu'on joue avec l'argent des Nantais et des habitants de la métropole à coups de dizaines de millions d'euros.

Alors, je ne sais pas si c'est de l'incompétence de votre part, je ne sais pas si c'est un irrespect de l'argent des habitants de notre métropole, peut-être un peu des deux, peut-être aucun des deux, après tout j'ai envie de vous dire qu'on n'en sait rien puisqu'encore une fois on est soigneusement tenus à l'écart de toutes les instances de gouvernance de cette Métropole, ce qui conduit à une opacité certaine des dossiers métropolitains et de la façon dont vous choisissez de les gérer.

Quoi qu'il en soit, et même si nous soutenons sur le fond un certain nombre des projets concernés, pas tous bien sûr, mais un certain nombre, nous ne voterons pas ces enveloppes budgétaires supplémentaires à l'exception de celle du CETEX pour les raisons que vous avez expliquées Monsieur le vice-président et que je viens d'évoquer.

Nous vous demandons donc, Madame la Présidente, de bien vouloir procéder à une dissociation de vote sur ces deux dossiers pour nous permettre de voter en faveur du projet CETEX et de s'abstenir sur le reste de la délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Guerra. »

M^me^ Guerra : « Merci Madame. Juste une petite question. Moi je partage tout à fait ce qu'a dit Laurence. Sur le CETEX, ce qui est flagrant c'est qu'on a vraiment l'impression que vous avez mis la charrue avant les bœufs puisque la décision a été prise d'acheter des bus de 24 mètres, ce qui était nécessaire, on peut l'entendre, sans savoir dès le départ où on allait les mettre, où on allait les entretenir. Aujourd'hui, on est dans cette situation.

Effectivement, nous, on abondera dans votre sens parce qu'il faut bien maintenant un centre technique, c'est évident. Je voulais juste revenir sur le calendrier puisqu'en juin 2017, le calendrier annoncé pour cette mise en place était à partir du mois de septembre 2018, nous y sommes. On est en octobre, toujours rien à l'horizon. Donc Monsieur Affilé nous a expliqué que les essais se feraient plutôt en décembre pour une arrivée maintenant à partir de 2019, mais quand en 2019 ? Est-ce que ce sera mis en route au 1^er^ janvier ? J'aimerais vraiment avoir un éclaircissement là-dessus parce que je vous garantis que ça manque vraiment. On n'est peut-être pas très nombreux à le prendre ici, mais je vous garantis que tout le monde l'attend avec impatience. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, alors quelques éléments de réponse. D'abord, je dois vous dire qu'il n'y a pas de dossiers qui soient traités différemment, entre le CETEX de la Vertonne et la rénovation du segment Commerce-Médiathèque. C'est-à-dire que ce sont les mêmes équipes qui font des analyses avec le même état d'esprit, qui ne nous font pas dépenser de l'argent histoire de nous faire dépenser de l'argent, mais qui nous font dépenser de l'argent, quand il est nécessaire de le faire.

Donc je veux bien que l'on se donne le beau rôle en disant : "Voilà, nous on est d'accord avec ça, mais pas avec ça." C'est un peu le vote au menu et surtout quand il s'agit de passer à la caisse, c'est à ce moment-là qu'il faut avoir le courage de prendre ses responsabilités. Ce n'est pas en faisant des discours parfois un peu discutables, voire très discutables.

Sur les questions de e-busway, je rappelle, il faut le dire, que c'est une première au moins européenne et je pense même mondiale. Et donc évidemment, cela signifie que lorsqu'on part du principe que l'on crée un produit nouveau, un produit nouveau c'est un bus de 24 mètres, ça existe déjà, mais un bus de 24 mètres avec un système de recharge électrique n'existe pas aujourd'hui. Ce qui existe aujourd'hui, c'est un trolleybus de 24 mètres, ce qui n'est pas tout à fait la même chose puisqu'il faut une ligne aérienne de contact pour l'approvisionner en énergie, ce que nous n'aurons pas ici.

Lorsque nous avons fait ce choix collectif d'aller vers cette proposition, clairement, il y a une marge d'incertitude qui est de l'ordre de quelques mois. J'ai toujours dit que les bus arriveraient à partir de la fin de l'année, ils arriveront à partir de la fin de l'année. Dans un premier temps, il y aura systématiquement une phase dite – je crois qu'on dit en termes techniques de "déverminage" – pour être sûr que tout fonctionne bien. Ensuite, ils seront mis au fur et à mesure sur le réseau en circulation, à partir du moment où ils seront en état de le faire sans risque d'erreur ou de panne technique comme d'autres métropoles ont pu en connaître – je pense par exemple à l'excellente Métropole de Bordeaux lorsqu'elle a introduit

son tramway avec une alimentation par le sol. Quand on innove, forcément, il y a une petite prise de risque.

Le fait que nos e-busways arrivent avec trois ou quatre mois de décalage et qu'ils arrivent progressivement, au fur et à mesure, j'ai toujours dit que cela permettrait de les injecter au fur et à mesure de leur arrivée. On sait en loger, en installer quelques-uns et derrière, la suite sera assurée bien sûr par les busways qui fonctionnent aujourd'hui. On aura la cohabitation des deux types de bus pendant un certain temps pour un passage intégral, au bout d'un an, aux nouveaux bus de 24 mètres.

Donc après, quand on nous dit qu'on a mis la charrue avant les bœufs, en matière de transport, c'est toujours très drôle, je pense aussi qu'il faut savoir raison garder. Lorsque l'on a besoin d'un CETEX, surtout quand on est sur l'alimentation électrique, ce CETEX doit être extrêmement proche de la ligne desservie.

Ensuite, il nous faut trouver le terrain, et les négociations prennent parfois un peu de temps avec des propriétaires fonciers qui, comme vous le savez tous, ne sont pas des philanthropes et essaient de récupérer évidemment la recette la plus importante possible pour la vente de leurs biens.

Enfin, il faut une expertise complète de ce que l'on achète et notamment du bâti, pour savoir ce que l'on peut faire dessus. Je l'ai dit en commission : nous avons prévu un certain nombre de réalisations sur ce CETEX. 5 millions ont été prévus au départ. On vous propose d'en dépenser 11, mais sur les 5 millions, il y en a à peu près la moitié qui, de toute façon, auraient été gâchés puisque correspondant à des équipements provisoires. Ici, on va directement sur un équipement définitif. Donc comme je l'ai dit en Commission, en dépensant plus tout de suite, on dépense mieux et on fait des économies au bout du compte.

Après, sur les explications que je vous ai données sur la réfection du segment Commerce-Médiathèque, je suis désolé si elles ne vous ont pas convaincus. Il y a un certain nombre de réalités et je redis que tous ceux qui siègent en Commission d'Appel d'Offres ont pu voir ces augmentations des coûts contre lesquels on ne peut pas grand-chose. Évidemment, ça ne fait plaisir ni aux uns ni aux autres, mais en tout cas, on a cette obligation de faire avec, nous, on n'est pas dans le discours un peu excessif, on est vraiment dans la gestion pragmatique d'une collectivité et on prend les conditions du marché même si ces conditions nous sont aujourd'hui plus défavorables. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Madame la Présidente, je vous faisais des grands signes pour vous dire : "Non, je ne veux même pas prendre la parole", tellement je suis accablé et consterné par ce que j'ai entendu de la part de notre opposition sur cette délibération, mais aussi – on peut parler d'opposition sur cette délibération – , mais aussi sur les précédentes.

Moi, je voudrais observer que finalement, à chaque fois que Monsieur Bainvel, Madame Garnier ou même Madame Guerra cherchent à nous attaquer sur la qualité de notre gestion, ils ne font qu'adresser des motions de défiance à l'égard des techniciens qui travaillent sur tout cela.

Comment imaginer une seule seconde que les techniciens de la SEMITAN n'aient pas pensé qu'ils pourraient avoir un problème pour garer les bus de 24 mètres dans les dépôts actuels ? Est-ce que vous croyez qu'ils sont idiots au point de ne pas y avoir pensé tout seuls et de ne pas nous en avoir immédiatement alertés ? N'imaginez-vous pas un seul instant que des heures et des heures de travail ont été faites pour anticiper, pour préparer, que dès le début de l'opération les services de Nantes Métropole, et je crois que Rodolphe Amailland pourrait en être témoin, se sont mis en quête de terrains pour accueillir même provisoirement ces e-busways ? Et très franchement, moi c'est ça qui me scandalise.

Que vous disiez que l'on est des incapables, ce n'est pas grave. Ça, ça ne me touche pas. Mais qu'en revanche, vous posiez comme principe que des projets aussi complexes, aussi importants, qui sont soumis à ce qu'est la vie des projets – heureusement qu'on ne vous en confie pas beaucoup parce que je ne sais pas à quoi ça ressemblerait à la fin ! Les projets ça vit, et puis au fur et à mesure des techniciens peuvent dire : "Il y a telle opportunité qu'il serait utile de saisir maintenant en profitant de ce projet, justement parce que ça coûtera moins cher", même si sur le moment, ça augmente un peu l'enveloppe.

Donc très franchement, arrêtez d'être dans cette posture de suspicion permanente, d'autant plus que vous êtes représentés à la Commission d'Appel d'Offres, Bertrand l'a rappelé, et que cette suspicion finalement, vous voulez nous l'adresser à nous sur le plan politique et vous ne l'adressez qu'aux techniciens de Nantes métropole, aux techniciens de la SEMITAN et au maître d'œuvre qui travaillent sur ces sujets depuis des années, sur l'agglomération nantaise, avec une grande compétence.

Alors franchement... Et puis vous le verrez, les conséquences de tout ça sur la DM que nous verrons tout à l'heure, vous avez vu comment elle est importante, cette DM ? 0,02 % sur les recettes, 0,1 % de mémoire sur les dépenses. Très franchement, en termes de mauvaise gestion et de mauvaises prévisions, je pense qu'on n'a pas beaucoup de leçons à recevoir. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, c'est un peu compliqué, là. Merci Madame la Présidente. Petit problème de micro parce que l'on n'a sans doute pas voulu nous mettre assez de fil pour pouvoir parler. Mais oui, c'est une attaque, bien sûr, c'est une attaque mes chers collègues.

Juste, moi je suis assez fatigué par Monsieur Bolo qui, quel que soit le sujet, il est très fatigant. Quel que soit le sujet, quelle que soit la manière dont ce sujet est abordé, Monsieur Bolo nous explique, un, que nous avons tort et deux, dès que nous faisons une remarque, une critique, une contre-proposition, c'est toujours une attaque contre les agents de la collectivité ou les salariés, parce que certains ont dit tout à l'heure "les agents de la SEMITAN", ce sont bien des salariés, que les salariés seraient mis en cause.

Non, il n'y a pas de suspicion particulière ou d'attaque contre nos agents ou contre les salariés des sociétés qui portent des marchés ou des Délégations de Service Public pour nous.

Simplement, Monsieur Bolo, Monsieur Affilé, Madame Rolland, vous ne pouvez pas nier que vous multipliez les effets d'annonce à grand renfort de communication, à grand renfort de publicité, et que quelques semaines, quelques mois ou parfois quelques années après, nous découvrons, et vous faites voter cela, des explosions, des explosions d'enveloppes budgétaires, et Laurence Garnier a montré et a démontré que, rien que sur ce Conseil métropolitain, c'est près de 30 millions.

Alors, Monsieur Robert tout à l'heure, sous l'angle de la plaisanterie, nous disait : "On ne parle pas assez des baisses d'enveloppes", tout simplement parce qu'il n'y a que très rarement des baisses d'enveloppes, mais très régulièrement, très souvent et très massivement, des augmentations d'enveloppes.

Donc nous continuons et nous continuerons à être sur cette ligne de la vigilance, non pas de la suspicion, de la vigilance, et dans une démocratie, dans une collectivité comme la nôtre, la moindre des choses, c'est de pouvoir discuter et débattre. Ne vous en déplaise. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « Oui, il y a un sage qui a dit : "On peut débattre de tout, mais pas avec n'importe qui." Juste une chose, Monsieur Bainvel, vous parlez de contre-proposition... mais quand j'entends les arguments qui sont évoqués, j'avoue que j'ai une certaine difficulté à accepter la tenue de ces arguments. C'est tout. Donc, si on veut avoir des arguments démago et populistes, on ne me trouvera pas pour les accepter, je ne suis pas d'accord.

Je voulais juste revenir sur un élément particulier dont Julien Bainvel vient de nous parler. Contre-proposition. Je n'ai pas réagi tout à l'heure parce que je n'avais pas droit à la parole, mais dans les contre-propositions faites par Julien Bainvel sur le rôle de coordinateur de la mobilité, il nous dit quoi ? Il nous dit : "Pourquoi avoir pris la SEMITAN comme coordinateur ? On aurait dû garder cela au cœur de l'activité métropolitaine." En clair, on aurait dû créer une structure nouvelle, plutôt que de nous appuyer sur les structures existantes et qui font bien leur boulot.

Donc, quand on me dit : "Il faut dépenser moins, mais je suggère de créer une structure nouvelle", je trouve qu'en matière de cohérence intellectuelle, cela manque un peu de continuité. C'est tout. Donc je suis d'accord pour que l'on puisse échanger plein d'arguments, mais à un moment, les arguments ont eux-mêmes une limite dans ce que l'on peut accepter. On ne peut pas à deux interventions qui sont séparées de quelques minutes, dire l'inverse de ce que l'on a dit juste avant. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Trois points avant de mettre cette délibération aux voix.

D'abord sur les questions financières, parce qu'elles sont extrêmement importantes, parce que nous les devons aux Nantais, nous devons cette transparence aux habitants de la métropole. Donc je le dis de manière très claire : sur ces sujets, on ne peut pas prendre les choses par petits bouts. On doit regarder la globalité. Donc moi je vous dis clairement, nous sommes dans la trajectoire financière que nous nous sommes fixée. Vous verrez au budget et au compte administratif que les dépenses qui sont ici engagées, qui vous sont ici proposées, ensuite chacun prend naturellement, et c'est heureux, ses responsabilités, sont strictement conformes aux capacités budgétaires de la Métropole.

Alors, oui, il y a des choix qui sont faits, oui il y a des choix de priorités qui sont faits et ces choix, ils sont assumés, mais je vous invite, puisque vous avez évoqué ces sujets d'objectivité intellectuelle, eh bien moi je vous invite avec la plus grande des objectivités à regarder ce qui sera proposé au budget, au CA, à la DM qui sera présentée tout à l'heure. Je peux vous dire que je vous invite à faire le tour des grandes villes et des grandes métropoles de France pour regarder où l'on en est, Pascal l'a rappelé à raison, du niveau de prévision, d'anticipation et d'exactitude de ces projections budgétaires. Ça, c'est sur le plan financier parce que moi je comprends que ce débat ait lieu, c'est bien légitime, mais je nous invite à le regarder dans sa globalité et pas simplement projet par projet.

Le deuxième point sur lequel je voulais revenir parce que vous l'avez à nouveau évoqué, c'est encore une petite musique aujourd'hui, c'est la question de la gouvernance. Deux choses, cela a été rappelé : vous siégez en CAO. Alors vous ne pouvez pas demander au début de mandat – et c'est bien logique – de siéger partout, et une fois que l'on est en instance, faire comme si vous ne siégiez nulle part. À un moment donné il faut choisir, en termes de posture.

Le deuxième élément je le rappelle, est que j'ai souhaité, dans ce mandat, être particulièrement attentive à la gouvernance des 24 communes, que je réunis, ce qui n'est absolument pas une obligation de la loi, régulièrement en Conférence des Maires.

Je le dis parce que je crois que c'est un lieu de qualité, c'est un lieu où l'on a des débats sur les contenus, ce n'est évidemment pas un lieu où l'on est d'accord sur tout, et encore heureux, mais c'est un lieu où les expressions se font d'abord sur les projets, sur les politiques publiques, sur les communes. Donc moi je nous invite, je souhaite que l'on puisse trouver une qualité de dialogue qui est celle que je trouve en tous les cas dans les échanges que nous avons en Conférences des Maires.

Et puis un dernier point pour vous inviter à vous promener et à vous détendre un petit peu. Je vous invite à vous promener, Monsieur Bainvel, Madame Garnier, à Bordeaux puisqu'Alain Juppé me disait encore lundi dernier, devant un certain nombre d'acteurs, que chaque semaine qui passe, il s'inspire de l'exemple nantais en matière de transport en commun, alors je vous invite à un petit voyage, et cette fois pas à Nantes.

Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? »

M^me^ Garnier : « Madame la Présidente, on vous avait demandé une dissociation de vote sur les deux dossiers. »

M^me^ la Présidente : « Le vice-président vous a répondu. Cette dissociation de vote est refusée. On ne vote pas d'une manière quand il s'agit d'un projet qui est sur Vertou et d'une autre manière d'un projet qui est sur Nantes. Il y a pour nous une cohérence dans la manière dont ce projet est porté. Le vice-président vous a répondu, cette dissociation de vote est rejetée. Je remets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est donc adoptée.

Délibération suivante, Bertrand Affilé. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 75 VOIX POUR ET 17 ABSTENTIONS

1. approuve la modification de programme de l'opération CETEX Vertonne et la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle portée de 6 000 000 € TTC à 11 000 000 € TTC,
2. approuve la modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque, portant son montant de 10 500 000 € TTC à 14 900 000 € TTC,
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - RENOUVELLEMENT DU SYSTÈME D'AIDE À L'EXPLOITATION DU TRAMWAY – MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

EXPOSÉ

Par délibération n°2017-132 du 13 octobre 2017, le conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation (SAE) du tramway pour un montant de 7 000 000 € HT, soit 8 400 000 € TTC (y compris la rémunération du mandataire).

Le programme de l'opération vise au déploiement d'un nouveau système permettant d'assurer les fonctions nécessaires à l'exploitation du réseau de tramway de la métropole : régulation, communication, alimentation de l'information voyageurs, évaluation.

Le nouveau SAE facilitera la régulation du trafic et la communication de données. Ainsi, les passages de tramways sur les lignes seront mieux cadencés, ce qui bénéficiera aux usagers du réseau. En outre, le nouveau SAE permettra de s'assurer de la localisation précise des rames et représentera donc une garantie sécuritaire supplémentaire.

Par délibération n°2018-02 du 2 février 2018, le bureau métropolitain a autorisé la signature du marché de mandat n°2018-20810 pour la mise en œuvre de cette opération par la SEMITAN, pour un montant de 965 010 € HT soit 1 158 012 € TTC.

Modification de programme liée à la radio numérique

Le programme de l'opération prévoyait en outre la réalisation des investissements sur le réseau de radio numérique Tetra, nécessaires pour que le futur SAE Tramway utilise la radio numérique pour la phonie (communications orales), alors qu'il est aujourd'hui relié à une radio analogique obsolescente. Les investissements identifiés étaient les suivants, avec les montants d'investissement et la rémunération du mandataire correspondante :

Description des sous-opérations	Enveloppe mandat	Rémunération du mandataire
Migration de la radio numérique de la version 8 à la version 9	252000€TTC	28224€TTC
Augmentation de la capacité des points hauts de la radio numérique pour l'intégration du réseau de tramway	300000€TTC	33600€TTC
Création d'un point haut de secours	150000€TTC	16800€TTC
TOTAL	**702000€TTC**	**78624€TTC**

Or, parallèlement à l'avancement de l'opération de renouvellement du SAE Tramway, s'est engagé le transfert de la gestion du système de radio numérique métropolitain, de la SEMITAN vers Nantes Métropole.

Depuis sa mise en service, le réseau de radio numérique était en effet géré par la SEMITAN, en tant qu'exploitant du réseau de transports collectifs de la métropole nantaise et utilisateur principal de la radio numérique. Celle-ci avait été mise en œuvre afin de servir aux communications entre les autobus et le poste de commandes centralisées de la SEMITAN. Or, de nouveaux usages se sont depuis faits jour, et il est apparu logique que la gestion de cet équipement métropolitain soit dorénavant assurée par la Métropole, via son département des ressources numériques.

De ce fait, afin de garantir la cohérence d'ensemble des évolutions à venir sur le réseau de radio numérique de Nantes Métropole, il est proposé que le pilotage des investissements ci-dessus listés soit porté, non pas par la SEMITAN en tant que mandataire, mais par le département des ressources numériques de Nantes Métropole. La SEMITAN restera un partenaire majeur des évolutions et travaillera en étroite collaboration avec le département des ressources numériques.

Aussi, il est nécessaire de modifier le programme de l'opération de renouvellement du SAE Tramway, en retirant les trois sous-opérations listées ci-dessus, et en diminuant l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération des montants correspondants.

Modification de programme liée à l'abandon d'une étude

Le programme de l'opération déléguée à la SEMITAN en mandat prévoyait, en outre, la réalisation d'une étude comparative des différentes technologies disponibles pour les échanges de données entre les matériels roulants tramways et les serveurs centraux du futur système d'aide à l'exploitation. Les analyses de Nantes Métropole et de la SEMITAN visant à stabiliser le programme de l'opération ont permis de constater que la 4G était celle qui offrait le meilleur rapport qualité / prix et répondait donc le mieux à l'exigence d'efficience économique. Aussi, il est proposé de renoncer à la réalisation de l'étude comparative dont les résultats viendraient corroborer les conclusions antérieures.

Cette modification représente une diminution de 20 000 € TTC sur l'enveloppe confiée au mandataire et une diminution de 3 200 € TTC de sa rémunération.

En conclusion, il est proposé au conseil métropolitain de se prononcer sur la modification du programme de l'opération de renouvellement SAE Tramway exposé ci-dessus qui se traduit par une diminution de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 669 853,33 € HT, soit 803 824 € TTC, et qui passe ainsi de 7 000 000 € HT, soit 8 400 000 € TTC, à 6 330 146,67 € HT, soit 7 596 176 € TTC.

Un avenant au marché de mandat sera conclu avec la SEMITAN dans le cadre des délégations à la Présidente.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP027 libellée Équipements Exploitation Transports opération 2017 n° 3838 libellée Renouvellement SAE Tramway.

M. Affilé : « Comme cela a été signalé tout à l'heure, nous finissons par des économies apparentes. Il y aura vraiment des économies réelles, mais qui porteront sur une petite partie, je vais l'expliquer après.

Donc vous avez compris que dans le renouvellement du système d'aide à l'exploitation du tramway, nous modifions le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle à la baisse sur le mandat qui avait été donné à la SEMITAN, tout simplement pour réintégrer en régie directe au département des ressources numériques la gestion de cet outil, car là, oui, nous avons la structure pour le faire. De plus, il se trouve que de nombreux autres usages ont été imaginés entre le moment où nous avons lancé l'opération et aujourd'hui, c'est-à-dire il y a à peu près un an, et notamment l'usage par d'autres services que les services métropolitains ou des services liés à la Métropole, en particulier les polices municipales, celle de Saint-Herblain particulièrement, je ne sais pas, peut-être un certain nombre d'autres. Et de fait, cela veut dire que cette radio numérique terrestre va pouvoir être mutualisée, développée de façon à diminuer le coût pour chacune des collectivités ou chacun des services qui y aura recours.

C'est pourquoi nous vous proposons de diminuer l'opération d'un montant assez significatif, puisqu'on la diminue de 669 853,33 euros en transférant les crédits au Département des ressources numériques qui se chargera, avec le principe de la mutualisation que l'on a déjà mis en œuvre dans plusieurs domaines, de pouvoir ensuite répartir les coûts sur l'ensemble des usagers.

Et en revanche, il y a bien baisse de la rémunération du mandataire, et du coût de l'étude qui était confiée à la SEMITAN pour les éléments de transmission de données entre les matériels roulants tramway et les serveurs centraux, tout simplement parce que le plus simple c'est la 4G et que ce n'est pas la peine du coup, quand nos services qui ont très bien travaillé ensemble et qui sont d'accord sur l'issue à donner à l'étude, d'engager l'étude et de payer la rémunération liée à cette étude. Petite économie réelle cette fois-ci et une déséconomie à venir par la mutualisation du service de radio numérique. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve la modification du programme de l'opération de renouvellement du système d'aide à l'exploitation tramway.
2. fixe le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération qui passe de 7 000 000 € HT, soit 8 400 000 € TTC, à 6 330 146,67 € HT, soit 7 596 176 € TTC.
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Buquen présente les délibérations suivantes :

Direction des Services de Mobilité

13 – NANTES – CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DU PARKING CATHÉDRALE ET EXPLOITATION – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DE PRINCIPE

EXPOSÉ

Par contrat de délégation de service public (DSP) en date du 18 octobre 2004, la réalisation et l'exploitation du parc de stationnement Cathédrale (398 places) à Nantes ont été confiées au groupement composé par les sociétés d'économie mixte locale Nantes Métropole Gestion Équipements et Nantes Métropole Aménagement. Ce parking a été mis en service en janvier 2007, le terme du contrat est fixé au 31 décembre 2031.

Afin de développer l'offre de stationnement dans le secteur Est de Nantes, Nantes Métropole a engagé une réflexion sur l'extension du parking Cathédrale.

Cette extension pourra être réalisée dans l'emprise actuelle du cours Saint André et est estimée à 257 places de stationnement.

Afin de répondre aux forts enjeux de politique publique en termes d'exploitation d'équipements, notamment en lien avec la gestion des déplacements dans l'hypercentre et dans une logique de cohérence de gestion de l'espace public, le positionnement d'un opérateur public dédié a été réaffirmé par la création d'une société publique locale (SPL) dénommée Nantes Métropole Gestion Services (NMGS) au conseil métropolitain du 24 mars 2017.

Société ayant vocation à mener à bien les projets d'aménagement du territoire métropolitain, la réalisation de bâtiments publics ou économiques et d'immobilier d'entreprise, Nantes Métropole Aménagement (NMA) est un maître d'ouvrage dont le rôle d'opérateur public dédié a été réaffirmé depuis sa transformation en société publique locale au conseil métropolitain du 11 avril 2011.

Afin d'optimiser les coûts de gestion et compte tenu de l'interface très forte existant entre le parking Cathédrale et l'espace public attenant, la gestion de celui-ci ayant un impact fort en matière de mobilité et d'attractivité du cœur de ville, le recours au groupement d'opérateurs publics NMA - NMGS apparaît le plus pertinent :

- pour la construction de l'extension du parking,
- pour toutes les composantes de l'exploitation du parking Cathédrale.

Nantes Métropole exerçant sur les SPL NMGS et NMA un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services, les dispositions relatives à la publicité et à la mise en concurrence des délégations de service public ne sont pas applicables, conformément à l'article 16 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

C'est pourquoi, il est proposé d'engager une procédure de délégation de service public sans mise en concurrence, avec le groupement Nantes Métropole Aménagement - Nantes Métropole Gestion Services pour l'extension du parking Cathédrale et l'exploitation de l'ensemble de l'équipement.

Les missions du délégataire consisteront en :

la réalisation de l'extension du parking Cathédrale ;

l'exploitation du parking Cathédrale ;

la commercialisation et la promotion de ces services ;

la mise en œuvre des investissements, dont le gros entretien et les grosses réparations nécessaires à l'amélioration de la qualité de services convenus entre délégant et délégataire ;

la maintenance des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par Nantes Métropole pour la réalisation de ses missions.

Le terme de la concession actuelle pour l'exploitation du Parking Cathédrale est fixé au 31 décembre 2031. Cette convention sera donc résiliée, par anticipation, à l'entrée en vigueur de cette nouvelle délégation de service public.

La durée de ce nouveau contrat est estimée à 18 ans à compter du 1er janvier 2020.

Le coût de l'extension est estimé à 7,4 millions € HT.

Le coût global prévisionnel de la concession, incluant le montant des travaux, est estimé à 40 millions d'euros HT.

En application des articles L 1411-1, L1411-4 et L.1411-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil métropolitain doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1 de ce même Code et au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Le rapport ci-annexé a donc été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 25 septembre 2018, ainsi qu'au comité technique lors de sa séance du 18 septembre 2018.

M. Martin : « Madame la Présidente, chers collègues, les élus écologistes et citoyens ne sont pas, par principe, opposés à la construction ou à l'extension de parkings.

Ces dernières années, nous avons voté la réalisation de plusieurs parkings : le parking Cathédrale sous le cours Saint-André en 2003, puis le parking des Machines de l'Île, le parking Feydeau-Sud ou plus précisément le parking prévu sur le site de l'ancienne maison d'arrêt. Ce dernier parking était d'ailleurs explicitement inscrit dans notre accord de second tour des municipales de 2014.

De même, nous avons toujours soutenu la construction de parkings-relais en périphérie, complémentaires à notre réseau de transport en commun.

Mais nous faisons aujourd'hui plusieurs constats. Le dérèglement climatique s'accélère. Nous avons pu le constater lors des épisodes de canicule de cet été, et si nous voulons changer les comportements citoyens, il nous faut aussi changer nos infrastructures. Nous devons donc prendre des mesures fortes et contraignantes pour limiter nos émissions de gaz à effet de serre et donc limiter l'attrait du centre-ville pour les voitures.

Cela passe par l'abandon de tout projet de construction de nouveau parking en centre-ville et par une meilleure occupation des parkings existants, publics et privés. À nous de rendre disponibles de nouvelles places grâce à l'utilisation des outils numériques qui permettent de mieux gérer l'information.

Nos finances publiques sont de plus en plus contraintes. Or, la construction de ce nouveau parking s'élève à près de 9 millions d'euros, soit plus de 34 000 euros la place. Pour les Élus écologistes et citoyens, cette somme serait bien mieux utilisée pour développer les alternatives à la voiture, par exemple renforcer le budget de notre plan vélo.

Nous le constatons quotidiennement : les parkings du centre-ville de Nantes ne sont quasiment jamais pleins. Grâce à l'application "Nantes dans ma poche" qui donne en temps réel la fréquentation des parkings du centre-ville, nous constatons qu'il y a en permanence dans les 10 principaux parkings en service entre 1 000 et 2 000 places disponibles. À quoi bon construire, à grands frais, de nouveaux parkings, alors que nous avons toutes ces places disponibles ?

L'expérimentation de mutualisation de places de deux parkings privés, celui de la poste et d'Harmonie mutualité, proposant 260 places nouvelles, avait eu lieu l'année dernière à l'occasion des fêtes de fin d'année. Pilotée par NGE, elle avait été un véritable succès.

Enfin, le lieu choisi pour cette extension est très mal choisi. Pour pouvoir creuser dans la roche, il faudra réaliser des opérations de déminage à la dynamite, à moins de 200 mètres des fondations de la cathédrale qui, comme tous les édifices de cette époque, a été construite sur le rocher nantais. Quelles garanties avons-nous que les vibrations n'auront pas d'impact sur la cathédrale et les immeubles alentour ?

Aussi, pour les Élus écologistes et citoyens, les solutions sont ailleurs. Elles passent par l'abandon de ce projet d'extension, inutile et coûteux, et par la réaffectation des sommes ainsi économisées au développement et à la mutualisation des places de parking existantes, que ce soit en centre-ville ou en périphérie. Elles passent par plus de transports collectifs, le développement des parkings-relais et plus d'aménagements en faveur du vélo et de la marche.

Aussi, pour toutes ces raisons, les Élus écologistes et citoyens voteront contre ce projet. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je rappelle simplement que ce projet n'est pas une surprise puisqu'il figurait dans nos engagements, le fait d'augmenter le nombre de places en 2014. Ce n'est donc pas une surprise. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Je crois effectivement que l'on peut tous dire ici que l'on partage un certain nombre de points de vue sur le fait que l'on a besoin d'avoir une ville apaisée, que l'on doit renforcer les modes doux, que l'on doit augmenter la part des transports en commun dans les déplacements, mais pour ce qui nous concerne, nous avons une différence avec une partie des élus de votre majorité. Nous pensons que la voiture reste indispensable, pour plein de raisons différentes, à beaucoup de nos concitoyens.

Alors bien sûr, pas n'importe quelle voiture. Le réel sujet, ce n'est pas de faire disparaître totalement les voitures, mais d'avoir des voitures propres, de limiter les pollutions, de limiter les émissions de gaz à effet de serre avec derrière le sujet de la santé de nos concitoyens.

Et puis, on considère aussi que la voiture reste indispensable et importante parce que nous, nous attachons aussi une attention particulière au développement économique et commercial du cœur de ville et nous pensons que la ville et la métropole doivent apporter des offres complémentaires de stationnement.

Alors, l'extension du parking Cathédrale est donc de ce point de vue une bonne nouvelle qui permet une offre supplémentaire, tout en évitant les solutions en surface qui sont consommatrices d'espace et puis qui participent à la pollution visuelle.

Nous voterons donc cette délibération, signe – mais Bertrand Affilé est parti – qu'une minorité constructive est parfois plus utile que des alliés destructeurs.

Mais cette extension nécessaire doit, selon nous aussi, s'inscrire dans un projet plus ambitieux de requalification complète des espaces alentour. L'extension du parking Cathédrale, le réaménagement de la place Foch doivent être l'occasion d'avoir un projet d'ensemble pour ce secteur.

Alors, Madame la Présidente, vous m'invitiez à une balade à Bordeaux, moi je vous invite à une petite balade à Nantes. Nantais, habitant de la métropole ou simple touriste, vous arrivez en voiture, vous vous garez dans le parking Cathédrale moderne, agrandi, vous montez les quelques marches et vous sortez cours Saint-André. Et là vous découvrez un espace enherbé, des plantations, des enfants qui jouent, des familles qui pique-niquent et puis des touristes qui déambulent pour atteindre certains le Grand Musée d'Art, d'autres le Château des Ducs ou d'autres qui retournent à la gare refaite à neuf.

Imaginez ce parcours, cette trame verte qui nous permettrait finalement de marcher sur l'Erdre en empruntant les cours Saint-André et Saint-Pierre, devenus des espaces publics attractifs redonnés à tous.

Alors, Madame la Présidente, si nous faisions réellement pour une fois le pari de la nature en ville ? Je ne parle évidemment pas d'implanter quelques bacs à fleurs, je parle de la vraie nature, et finalement de créer en plein cœur de ville, un parc urbain, offrant une entrée naturelle dans le centre-ville.

Madame la Présidente, nous vous invitons à faire avec nous cette balade, ce pari, et à reprendre cette proposition. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Éric Buquen. »

M. Buquen : « Oui, je ne suis pas complètement surpris par la position des Élus écologistes, puisque nous avions eu l'occasion de l'aborder par ailleurs.

Un chiffre, alors effectivement l'argumentaire peut se retourner, mais un chiffre sur le taux de remplissage : on est à plus de 70 % en moyenne et sur cette opération parking Cathédrale en particulier, on est à 7 % d'augmentation par an. Il y a quand même une vraie capacité à anticiper.

Alors, là où l'on peut être d'accord sur l'objet, que ce soit d'ailleurs en intrapériphérique ou que ce soit de façon plus spécifique sur le centre-ville, on est d'accord sur la maîtrise des flux des voitures qui doivent rentrer dans le centre-ville. Je veux dire que là-dessus, on n'a pas vraiment d'état d'âme, mais il y a un certain nombre de nuances entre nous sur les modalités.

C'est-à-dire que là où vous êtes plutôt dans une logique de rupture, on est plutôt nous dans un processus d'accompagnement des pratiques. Là où vous êtes plutôt dans une logique de clivage, on est plutôt dans une recherche de cohérence de politique publique.

J'en veux pour preuve, et je ne m'y attarderai pas, mais on a parlé du PDU tout à l'heure que l'on votera prochainement, qui est quand même un outil de ce point de vue-là très significatif de cette recherche d'équilibre, y compris en termes de répartition de part modale que l'on est tous en quête de vouloir effectivement assumer collectivement :

- C'est vrai sur la DSP transports publics, politique extrêmement ambitieuse s'il en est avec un outil extrêmement performant, je n'y reviendrai pas, en l'occurrence avec la SEMITAN,
- Le plan vélo, on y a fait référence – le plan vélo quand même, et Jacques l'a présenté avec talent, on ne peut pas dire qu'on ne soit pas ambitieux sur un plan comme celui-là avec le Bicloo, le nouveau dispositif qui fonctionne contrairement à d'autres villes de façon extrêmement performante,
- Les P + R que l'on consolide, et là on est bien au cœur des questions qui sont les vôtres en créant justement les conditions d'avoir un espace de stationnement voiture en lien avec une politique de transport qui permet de réguler l'entrée des voitures à l'intérieur du périphérique,
- Et puis il y a l'offre de stationnement. Et l'offre de stationnement, elle participe aussi de cette logique-là et elle a en plus un double intérêt : d'abord elle permet de maîtriser les questions de stationnement sauvage sur les voiries et force est de constater qu'entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passait hier, il y a quand même une véritable évolution. Et force est de constater aussi que maîtriser les voiries, c'est créer les conditions de faire des voiries autre chose que des espaces de stationnement, et en faire notamment des espaces collectifs.

J'en veux pour exemple ce qui va se passer avec le parc en enclos qui n'est pas très loin d'ici, qui va redevenir un objet au service des habitants le long de l'Erdre. Le parking en ouvrage, c'est aussi cela. Ça répond aussi à ces questions-là.

Et puis un petit clin d'œil : quand on aura tous des voitures électriques comme toi Marc, eh bien il faudra bien qu'on les mette quelque part. Et on aura besoin aussi d'une offre d'accueil. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Deux mots sur ce sujet avant de mettre aux voix la délibération. D'abord, un mot sur le fond parce qu'on le voit bien, au-delà de la question du parking Cathédrale, c'est la question de la manière dont on continue à avancer sur la politique de déplacement et sur la politique de stationnement, et chacun mesure que les enjeux sont énormes et les questions complexes.

Je voudrais juste partager avec vous deux choses. On s'est fixé, je le rappelle, dans notre PDU des objectifs extrêmement ambitieux. Je vous invite à regarder les objectifs que l'on s'est fixés sur les trajets piétons, sur les trajets vélo. Ils sont, chacun l'avait d'ailleurs exprimé, très ambitieux.

Il n'en demeure pas moins que pour anticiper les situations, on doit conjuguer ces objectifs du PDU à la dynamique de la métropole. Et que si l'on veut regarder la réalité des chiffres demain, ce sont ces deux questions qu'il faut lier.

Donc le raisonnement qui est aujourd'hui celui qui préside à la mise en œuvre ensuite d'un certain nombre de projets, c'est que oui, bien sûr qu'il faut inviter tous les habitants qui le peuvent à utiliser d'abord les transports en commun, d'abord les vélos et d'abord les cheminements piétons, ne serait-ce que pour des questions de santé. Mais si on le fait, c'est aussi pour que ceux qui doivent utiliser leur voiture pour des raisons professionnelles, parce qu'ils existent et qu'on ne peut pas nier ce principe de réalité, puissent le faire dans des conditions de fluidité qui sont acceptables.

Je crois, moi, qu'on a là un vrai pan assez nouveau à explorer. Je donne un seul exemple. On ne l'a pas assez dit, je crois : comment on fait le choix dans notre nouveau PDU de mettre l'accent demain fortement sur le covoiturage. Là, c'est une manière de dire comment on concilie la logique de déplacement qui est la nôtre et la réalité d'une métropole dynamique, le fait qu'on ne peut pas aujourd'hui penser les déplacements simplement à l'échelle de la métropole, mais qu'on doit aussi se dire que quelqu'un qui habite en troisième et en quatrième couronne, comment il vient ? Il y a plein de questions de fond derrière.

Demain, à quel endroit devront se construire les P + R ? Quand je dis demain, ce n'est pas dans ce mandat, c'est dans l'avenir. Est-ce qu'on devra continuer à construire des P + R d'abord dans la métropole ou est-ce qu'on devra construire des P + R à l'extérieur de la métropole ?

J'évoque ces points, je ne veux pas être plus longue, mais pour dire : derrière ces sujets, il y a bien un certain nombre d'enjeux assez majeurs qui sont devant nous. Moi, je crois qu'il ne faut jamais oublier aussi que les habitants de notre métropole sont pour un certain nombre encore parfois utilisateurs de leur voiture selon le temps, selon qu'ils emmènent leurs enfants, selon la nature du trajet, parfois utilisateurs de leur vélo, et ils sont de plus en plus nombreux – et c'est tant mieux –, et parfois utilisateurs des transports en commun.

Je crois qu'on doit chercher à continuer à accompagner, à inciter à ces changements de mode de déplacement. C'est au cœur du PDU que l'on a adopté les uns et les autres et l'on doit continuer à être capables d'avancer et de faire preuve d'innovation.

Je donne un dernier exemple. Je regarde Catherine Choquet parce qu'on avait eu l'occasion d'en échanger. Est-ce que demain, sur un certain nombre de parkings, un certain nombre de places devront être réservées aux vélos ? Bien sûr. Ça fait partie des sujets de demain. Je crois qu'il nous reste là des choses à continuer à imaginer ensemble.

J'avais un deuxième point, la proposition de Monsieur Bainvel. Monsieur Bainvel, au début de votre intervention, j'ai cru vous entendre, alors j'en étais très heureuse, raconter notre projet nantais. Effectivement, demain on sortira d'une nouvelle gare, effectivement on aura deux possibilités : soit sortir côté jardin avec le Jardin des Plantes, soit sortir côté Erdre et Loire avec le canal Saint Félix qui dans le cadre du superbe projet proposé par l'agence TER sera réaménagé, et effectivement notre projet, c'est de construire ce que j'avais appelé "la première branche de l'étoile verte" avec la possibilité de sortir de la gare, aller au miroir d'eau, passer par Feydeau-Commerce et le travail très intéressant proposé par Jacqueline Osty, et continuer sur la Petite Hollande où je le rappelle, c'est là un grand espace effectivement dédié à la nature en ville que nous avons proposé aux Nantais et nous avons eu l'occasion avec Alain Robert de faire la première réunion publique de lancement du projet tout récemment.

Donc je me réjouis de vous voir rejoindre les fondamentaux de ce projet. Je vois que vous y ajoutez une proposition complémentaire, si je l'ai bien saisie, c'est le fait d'interroger le devenir des cours Saint-André et Saint-Pierre. Sur le principe, je n'y suis absolument pas opposée. Je pense que cette question, elle se pose. Je pense que par contre il y a de vraies contraintes et de vraies questions à travailler, anticiper. Qu'est-ce que nous ferions de la foire, alors ? C'est un moment populaire qui est important pour les Nantais. Moi j'aime ces moments populaires. Je pense qu'ils sont importants dans notre ville. Je pense qu'on ne peut pas les reléguer. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas étudier cette hypothèse et par ailleurs, ça ne vous étonnera pas, mais je suis très sensible à la manière dont on utilise l'argent public, alors à Nantes, on ne fait pas tout en même temps. Donc ce projet, pourquoi pas, mais pas tout de suite. Sinon après, vous nous reprocheriez de voir des enveloppes augmenter et ce serait quand même dommage. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 78 VOIX POUR, 13 VOIX CONTRE ET 1 ABSTENTION

1. approuve le principe de recours à une délégation de service public pour la construction de l'extension du parking Cathédrale et l'exploitation du parking Cathédrale conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14 – NANTES – EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT DU SECTEUR GARE – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DE PRINCIPE

EXPOSÉ

L'exploitation des parcs de stationnement situés sur le secteur de la gare à Nantes fait l'objet d'un contrat de délégation de service public (DSP) avec EFFIA stationnement et prendra fin le 31 décembre 2019.

La DSP « Gare » concerne actuellement les parkings suivants :

Gare Nord (597 places), parking en ouvrage

Gare Sud 2 (312 places), parc en enclos

Gare Sud 3 (592 places), parking en ouvrage

Gare Sud 3 Loueurs (190 places), parc en enclos

Gare Sud 4 (435 places), parking en ouvrage

Fresche Blanc (130 places), parking en ouvrage

Parking autocars (boulevard de Sarrebruck, 19 places), parc en enclos

De plus, sur le secteur de la ZAC Euronantes, un **nouveau parking en ouvrage** est en cours de réalisation sur **l'ilot 5B** remplaçant à terme le parc en enclos Gare Sud 2. Ce parking, d'une capacité de 500 places, va être acquis, par Nantes Métropole auprès de Nantes Métropole Aménagement, sous forme de Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) et sera livré fin décembre 2019.

Les 7 parcs de stationnement existant et le nouveau parking en cours de réalisation appartiennent à un périmètre cohérent et homogène par rapport aux usages.

En vue de confier à un délégataire l'exploitation de ces parcs de stationnement, il est donc proposé d'autoriser le lancement d'une nouvelle procédure de DSP avec mise en concurrence, selon les dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Les missions du délégataire consisteront en :

- L'exploitation et l'organisation des services de stationnement
- La commercialisation et la promotion de ces services
- La mise en œuvre des investissements, dont le gros entretien et les grosses réparations nécessaires à l'amélioration de la qualité de services convenus entre délégant et délégataire
- La maintenance des biens, équipements, matériels et installations mis à sa disposition par Nantes Métropole pour la réalisation de ses missions.

Ce contrat de délégation de service public sera conclu pour une durée de 4 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Le chiffre d'affaires global de cette délégation est estimé à 22,4 M€ H.T.

En application des articles L.1411-1 et L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Métropolitain doit se prononcer sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) prévue à l'article L.1413- 1 de ce même code et au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Le rapport ci-annexé a donc été soumis pour avis à la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 25 septembre 2018, ainsi qu'au comité technique lors de sa séance du 18 septembre 2018.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve le principe de recours à une délégation de service public pour l'exploitation des parcs de stationnement Gare Nord, Gare Sud 2, Gare Sud 3, Gare Sud 3 Loueurs, Gare Sud 4, Fresche Blanc, le parking autocars et le futur parking réalisé sur l'ilot 5B situés dans le périmètre de la DSP Gare conformément aux caractéristiques fixées dans le rapport de présentation joint en annexe.
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 – NANTES – EXPLOITATION DES PARCS PUBLICS DE STATIONNEMENT DU CENTRE OUEST – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU CONTRAT

EXPOSÉ

Par délibération du 13 octobre 2017, le conseil métropolitain a approuvé le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement du « centre ouest », avec mise en concurrence, conformément aux articles L.1411-1 et suivantes du code général des collectivités territoriales, aux dispositions de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et du décret du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession.

Ce périmètre dit « centre ouest » comprend les parcs de stationnement Aristide Briand, Descartes (site de l'ancienne prison), Cité des Congrès, Les Machines et Médiathèque.

Les prestations attendues du futur délégataire, dans le cadre du contrat, reposent sur les orientations stratégiques suivantes :

- gérer de manière optimale le niveau d'occupation des parcs de stationnement en favorisant la mixité des usages (résidents, clients horaires, pendulaires le cas échéant),
- faciliter le stationnement de la clientèle de loisirs et des touristes notamment par la mise en œuvre de nouveaux services, en particulier liés aux nouvelles technologies de l'information de la communication,
- adapter de manière permanente les services de stationnement et plus généralement de mobilité aux besoins des usagers identifiés par le délégataire et validés par le délégant,
- optimiser le coût du service pour la Collectivité

La consultation a été conduite selon une procédure ouverte, c'est à dire que les candidats étaient invités à remettre simultanément leur candidature et leur offre.

Suite à la publication de l'avis d'appel public à la concurrence, deux candidatures et deux offres ont été déposées par :

- EFFIA Stationnement,

- Nantes Métropole Gestion Equipements (NGE).

Sur la base de l'examen des pièces du dossier de candidature, jugées recevables, la commission de délégation de service public, réunie le 23 février 2018, a donc procédé à l'ouverture des offres des deux candidats.

La commission de délégation de service public a ensuite émis un avis sur les offres, lors de sa séance du 19 avril 2018, conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT. Par cet avis, la commission de délégation de service public a proposé d'engager des négociations avec les deux candidats, compte tenu des qualités respectives de chacune des offres.

A l'issue des négociations et suite aux différentes propositions d'amélioration de l'offre, il ressort que la société EFFIA stationnement présente une offre très intéressante répondant aux objectifs et critères fixés par Nantes Métropole.

Le choix du futur délégataire se porte ainsi sur la société EFFIA stationnement.

L'économie générale de la convention qu'il vous est proposé de conclure avec la société EFFIA stationnement est la suivante :

- Le délégataire exploite les parcs de stationnement de la DSP Centre Ouest pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023.
- Le délégataire se rémunère exclusivement par les recettes perçues auprès des usagers du service, sans aucune contribution de Nantes Métropole.
- Les tarifs de stationnement sont fixés par Nantes Métropole dans le respect du cadre général de la politique tarifaire de stationnement et en concertation avec le délégataire.
- La présence humaine est optimisée et garantie dans tous les parcs pour permettre un délai d'intervention sur site en moins de 5 minutes en cas d'alarme sécurité conformément aux exigences de la sous-commission départementale de sécurité.
- Le délégataire réalise, sur la durée de la délégation, les investissements et la gestion pérenne du patrimoine pour un montant ferme de **1 800 144 € HT** (total des charges liées au maintien de l'actif).

- Une redevance versée à Nantes Métropole dont le montant total sur la durée de la convention s'élève à **10 920 000 € HT**. Cette redevance sera complétée, le cas échéant, par des versements de retour à meilleure fortune :

- Dans le cas où l'ensemble des recettes (telles que définies au Compte d'Exploitation Prévisionnel (CEP) par la ligne "TOTAL chiffres d'affaires des recettes usagers et produits divers") réalisées au cours de l'année N est supérieur aux prévisions de la même année, le délégataire versera 85% de cet excédent au délégant au titre de la redevance complémentaire pour excédent de recettes;

- Dans le cas où les charges d'exploitation (telles que définies au CEP par la ligne "TOTAL charges liées à l'exploitation) réalisées de l'année N sont inférieures aux prévisions de la même année, le délégataire versera 75% de cette économie, au titre de la redevance complémentaire pour économie de charges, déduction faite, le cas échéant, de l'écart négatif constaté entre les recettes réalisées et prévisionnelles telles qu'indiquées au compte d'exploitation prévisionnel.

- Un contrôle strict de Nantes Métropole sera exercé sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

Une note sur les motifs de choix du candidat et l'économie générale de la convention (annexe 1), les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de contrat (annexe 2) ont été transmis aux conseillers métropolitains 15 jours avant la présente séance.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve le choix de la société EFFIA stationnement comme délégataire de service public pour l'exploitation des parcs publics de stationnement du centre ouest ;
2. approuve la convention de délégation de service public, à conclure avec la société EFFIA stationnement pour l'exploitation de parcs de stationnement du Centre Ouest (Aristide Briand, Descartes, Cité des Congrès, Les Machines et Médiathèque), pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2019 ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la convention de délégation de service public.

*
* *

Mme la Présidente : « Je voudrais, avant que nous puissions passer à la pause déjeuner et peut-être laisser Jean-Claude dire quelques mots sur la manière dont ce déjeuner a été imaginé, en lien entre le PAT présenté ce matin, je voudrais partager avec vous – s'il vous plaît – ce que je considère comme une très bonne nouvelle qui vient de nous être communiquée à l'instant.

Alors, je m'en excuse parce qu'il s'agit d'un sujet qui est plutôt abordé au Conseil municipal de Nantes, mais je vais quand même mentionner cette information ici, parce qu'il s'agit derrière, d'une question de droit, d'une question d'égalité de droits et de liberté de la vie associative auxquelles je suis personnellement, nous sommes collectivement profondément attachés.

Vous vous souvenez sans doute que la Ville de Nantes avait été attaquée en 2016 sur son soutien au centre NOSIG, son soutien au centre LGBT de Nantes, sur l'organisation d'un débat, et que nous avions fait le choix, en lien avec NOSIG, de faire appel de ces décisions. Eh bien, je suis très heureuse de vous annoncer ce midi que nous venons de gagner cet appel. Il en va de la liberté de la vie associative, il en va de la liberté de ce principe fondamental qu'on peut avoir des désaccords sur tous les sujets, mais que la liberté d'expression et la liberté de débat est un principe intangible de notre République. Je voulais partager avec vous cette très belle nouvelle.

Je nous invite à nous retrouver après avoir laissé la parole à Jean-Claude et on se retrouvera vers 14 heures 15. »

M. Lemasson : « Bien, merci Madame la Présidente. Simplement pour vous informer, mais vous le verrez sur les tables du déjeuner dressées par les services du protocole, que nous mettons tout de suite en action le Projet Alimentaire Territorial, avec un approvisionnement à la fois court et local, avec des denrées issues du périmètre de la métropole. Je pense notamment, et vous le verrez, à la noix de veau fermier, des vaches nantaises, qui ont été élevées à Bouguenais. Vous retrouverez également des écrevisses de Grand Lieu, également des légumes de Bouguenais de Monsieur Florian Brosseau, c'est intrapériphérique me semble-t-il, et puis, puisque nous devons aussi travailler avec les territoires voisins, eh bien nous aurons un dessert concocté depuis des fruits qui nous viennent de chez nos voisins. Et nous

trouverons bien évidemment à la fois du muscadet, mais aussi du vin rouge qui vient de Saint-Léger-les-Vignes, je crois.

Donc, vous voyez que nous avons fait le tour complet et je vous invite vraiment d'abord à déguster ce repas, je remercie bien évidemment les services du protocole et les cuistots parce que ça a été un travail aussi un peu particulier et je vous invite à procéder de la même manière pour tous vos événements à venir. »

*
* *

M. Roussel : « Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Nous allons redémarrer la séance et je vais demander à Pascal Pras de rapporter la délibération numéro 16. »

M. Pras présente les dossiers suivants :

Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

16 - NANTES ERDRE – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ CHAMP DE MANOEUVRE – DOSSIER DE RÉALISATION ET PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION

EXPOSÉ

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil métropolitain a décidé de créer la ZAC du Champ de Manœuvre dans l'objectif de développer un nouveau quartier à vivre, dans un environnement naturel préservé, à proximité de Saint-Joseph de Porterie et de la Vallée de l'Erdre. Le projet d'aménagement s'inscrit dans les objectifs du Programme Local de l'Habitat et offre une capacité de l'ordre de 1 800 logements, de nouveaux équipements publics et quelques commerces et services de proximité. La livraison des premiers logements est prévue à compter de 2020-2021. Près de 200 logements locatifs sociaux en accession abordable et libre seront livrés en 2020-2021, ainsi que le groupe scolaire en septembre 2021.

Le conseil métropolitain du 29 juin 2015 a également concédé l'aménagement de la ZAC Champ de Manœuvre à Nantes Métropole Aménagement. Le traité de concession a été signé le 28 septembre 2015.

Il convient désormais de procéder à l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC. Celui-ci comprend :
- le projet de programme des équipements publics,
- le projet de programme global des constructions échelonnées dans le temps,
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération.

Le projet de programme global des constructions prévoit la réalisation :

- de logements collectifs, intermédiaires et individuels groupés représentant environ 126 000 m² de surface de plancher dont 25 % de logements sociaux, 30 % de logements abordables et 45 % de logements libres,
- d'un groupe scolaire associé à un centre de loisirs et d'un multi-accueil d'une surface de l'ordre de 4 500 m² de surface de plancher,
- de quelques commerces et services de proximité d'une surface de l'ordre de 1 000 m² de surface de plancher,
- de quelques locaux d'activités artisanales et de services d'une surface de l'ordre de 1 500 m² de surface de plancher.

Le projet de programme des équipements publics décline l'ensemble des équipements qui seront réalisés dans le cadre de ce quartier qui constituera un Bois Habité. Les espaces publics majeurs du nouveau quartier seront réalisés dès la première phase de travaux : le Cours, le Mail, la Promenade, le Bois Sauvage, les jardins familiaux et la préfiguration du Champ Libre au cœur du quartier. Les espaces verts représentent une emprise de 22ha sur les 50ha du projet et ont vocation à intégrer le patrimoine de la ville, il s'agit d'espaces naturels préservés au sein du quartier (boisements, bocages, prairies, zones humides), de jardins familiaux, d'aires de jeux et espaces de plein air.

En complément de ces équipements publics prévus au titre de la ZAC, la ville de Nantes souhaite accompagner cette opération par la réalisation de deux équipements de superstructure : un groupe scolaire de seize classes maternelles et élémentaires et un multi-accueil petite enfance de soixante places qui prendront place au cœur du quartier du Champ de Manœuvre.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Champ de Manœuvre, joint en annexe, liste pour chacun des équipements qui sera réalisé dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux, la domanialité et la gestion future ainsi que le coût prévisionnel et le ratio de prise en charge financière par la ZAC, par Nantes Métropole ou la commune de Nantes. Ces équipements correspondent à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, des voies et des espaces publics, aires de jeux, jardins familiaux du nouveau quartier.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, tenant compte de ce projet de programme global des constructions et de ce programme des équipements publics, intègrent une participation du concédant s'élevant à 5 770 000 € H.T. exclusivement constituée d'apport en nature inscrit dans le bilan de la concession d'aménagement.

Comme le prévoit l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal de la ville de Nantes a donné son accord par délibération en date du 29 juin 2018 sur les modalités de réalisation, de financement et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétentes, en l'occurrence sur l'aménagement des espaces verts (environ 22ha).

Le dossier de réalisation est consultable au Département du Développement Urbain et au Pôle Erdre et Loire.

M. Roussel : « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Laurence Garnier. »

M^me^ Garnier : « Merci Monsieur le Président. On a là un projet urbain de grande ampleur qui nous semble intéressant, sur lequel on aura vraisemblablement l'occasion de revenir dans les prochains mois et dans les prochaines années. Je voulais poser au rapporteur deux questions au niveau des équipements publics qui sont actuellement prévus dans le programme.

Vous évoquez dans la délibération des crèches, des écoles, un certain nombre d'équipements à destination des familles, et c'est une bonne chose. Envisagez-vous aussi des équipements à destination des seniors et des personnes âgées, type maisons de retraite ou EHPAD ? On sait qu'on a une problématique d'évolution démographique qui est forte sur nos territoires. L'année prochaine, on aura l'occasion de travailler sur ce sujet dans le cadre du grand débat sur la transition démographique. Il semblerait intéressant d'intégrer dès maintenant cette réflexion à ce nouveau quartier.

Et puis un deuxième élément qui concerne également les équipements publics, concernant la vision que vous pouvez nous donner dès aujourd'hui sur la connexion de ce nouveau territoire, notamment en termes de transports en commun. Il semble évident que la réussite de l'opération dépendra aussi de la connexion de ce nouveau quartier au réseau de transport en commun du territoire, que ce soit du côté de Nantes, comme du côté de Carquefou. Est-ce que vous pouvez nous apporter des précisions sur ces deux éléments ? Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Alors, les équipements publics qui sont prévus par la commune support de ce projet, la Ville de Nantes, je l'ai évoqué, c'est une école, pour l'instant à 16 classes, et un multi-accueil. Je n'ai pas évoqué de "crèche", j'ai dit "multi-accueil". C'est ce qui apparaît dans la délibération. On a la surface de ce multi-accueil.

Concernant les seniors, vous évoquez un EHPAD. Alors, vous n'avez pas perdu de vue qu'aujourd'hui, les financements des EHPAD ne sont pas prévus par l'ARS.

Malgré tout, la Métropole nantaise a dressé une liste des projets d'équipements qui seraient nécessaires sur notre territoire. Je vous rappelle aussi que dans le cadre du PLH que j'ai eu le plaisir de vous présenter en juin dernier, nous avons rappelé notamment à l'État dans l'élaboration de notre PLH, la nécessité d'accompagner notre territoire dans le développement de ces équipements qui seront nécessaires. En effet, même si l'on a toute une politique d'accompagnement du vieillissement, de la dépendance au travers d'un nombre important d'actions, et je pense en particulier à toute la politique du maintien à domicile, on sait qu'on a besoin d'EHPAD. Aujourd'hui, nous sommes en attente d'aide et de financement de la part de l'ARS.

Donc sur l'EHPAD à proprement parler, je ne peux pas vous dire : "Oui, il est prévu...", parce que ce serait m'avancer trop loin. Par contre, ce que je peux vous dire, c'est que dans l'élaboration des programmes d'habitat en particulier, qu'ils soient du niveau du logement locatif social comme du logement en libre, nous pourrons et nous travaillerons vraisemblablement en lien avec la Ville de Nantes sur les opérations d'habitat qui vont sortir.

On n'est pas encore rentrés dans cette phase opérationnelle. Nous aurons des choix et des réflexions sur le fait de dédier, de flécher du logement en direction des seniors, ce que nous faisons déjà sur nos opérations publiques d'aménagement lorsque nous les développons, nous engageons des réflexions, sur des adaptations des logements seniors fléchés dans les deux domaines, dans le libre et dans le logement locatif social. Effectivement, cela fera partie du travail qui nous attend demain, lorsque nous serons sur les fiches de lots et sur les objectifs par macrolots sur cette opération.

Sur les transports, je me tourne vers mon collègue Bertrand Affilé, il y a une ligne de chronobus que vous n'avez pas perdue de vue, qui aujourd'hui irrigue le territoire sur Saint-Joseph-de-Porterie et puis tout le projet autour de l'urbanisation. Cette ligne est présente. Et puis il y a une ligne de bus, je suis désolé, je ne me souviens plus de son numéro, sur la route qui conduit à Carquefou. Des lignes de bus existent bien, elles irrigueront ce territoire et auront sans doute vocation dans le cadre du développement futur de notre territoire et de l'urbanisation, à être renforcées, complétées au fur et à mesure du développement urbain de cette opération. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve le dossier de réalisation de la ZAC Champ de Manœuvre à Nantes, conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme,
2. approuve le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC Champ de Manœuvre à Nantes, joint en annexe, conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme,
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

17 - CARQUEFOU – ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ DU MOULIN BOISSEAU – DOSSIER DE RÉALISATION ET PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS - APPROBATION

EXPOSÉ

La ZAC du Moulin Boisseau, à Carquefou, créée par délibération du conseil communautaire du 13 décembre 2013, est située sur l'ancien site logistique de Système U, à proximité du complexe sportif du Moulin Boisseau et de l'autoroute A 811.

Les objectifs d'aménagement fixés dès la conception de ce projet de renouvellement urbain sur près de 11 ha, sont les suivants :

- ouvrir le site sur son environnement (la rue du Moulin Boisseau, le complexe sportif, le boulevard de l'Epinay, le golf de Carquefou) afin de rompre avec l'enclavement constitué par les autoroutes voisines ;
- créer un quartier mixte regroupant habitat, activités tertiaires, services et loisirs ;
- conserver une halle, témoin patrimonial de l'activité logistique du site avec reconversion en pôle de loisirs.

L'aménagement de la ZAC du Moulin Boisseau a été concédé à l'aménageur Loire Océan Métropole Aménagement par délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2013. Le traité de concession a été signé le 24/12/2013.

Les études complémentaires menées depuis permettent de présenter, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de cette ZAC ainsi que son projet de programme des équipements publics.

Le dossier de réalisation comprend :

- le projet de programme des équipements publics ;
- le projet de programme global des constructions ;
- *les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps.*

Le projet de programme des équipements publics (PEP) de la ZAC du Moulin Boisseau, joint en annexe, liste pour chacun des équipements qui sera réalisé dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux, les domanialités et gestion futures, ainsi que le coût prévisionnel et le ratio de prise en charge financière par la ZAC, Nantes Métropole ou la commune de Carquefou.

Ces équipements correspondent à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur, d'un mail entrée principale de la ZAC et des voies de desserte, des cheminements pour modes doux, les réseaux divers et les dispositifs de gestion des eaux pluviales, l'aménagement d'espaces verts et la requalification de la rue du Moulin Boisseau.

L'aire de jeux sera réalisée et financée par la commune de Carquefou.

Le programme global des constructions précisé dans le dossier de réalisation prévoit environ 74 400 m² de surface plancher (SP) prévisionnelle en vue de développer :

- un programme de 51 000 m² de SP de logements, soit 750 logements dont 25 % de logements sociaux et 25 % de logements abordables,
- un programme de l'ordre de 19 400 m² de SP comprenant l'aménagement d'un pôle de sports et loisirs au sein d'une halle logistique conservée et réhabilitée, des bureaux, des commerces. Un cinéma est également à l'étude afin de compléter le programme de la ZAC.

Les modalités prévisionnelles de financement de l'opération tenant compte de ce projet de programme global des constructions et de ce programme des équipements publics intègrent une participation du concédant s'élevant à 1 117 000€ HT. Par ailleurs, Nantes Métropole prend en charge le financement de la requalification de la rue du Moulin Boisseau réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de Loire Océan Métropole Aménagement .

Comme le prévoit l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de la commune de Carquefou a donné son accord par délibération en date du 28 juin 2018 sur les modalités de réalisation, de financement et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétences, en l'occurrence les espaces verts et l'aire de jeux.

Le dossier de réalisation est consultable au Département du Développement Urbain.

M^me^ la Présidente : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Oui, merci Madame la Présidente, merci Pascal Pras. Je souhaitais juste rebondir sur vos propos, à savoir que oui, c'est un enjeu important pour la ville de Carquefou, un quartier en devenir sur un site industriel, et qu'il est donc nécessaire de reconstruire la ville sur la ville, mais Pascal Pras l'a dit à plusieurs reprises, c'est un site enclavé. Donc nous attachons, nous, depuis 2014, une attention particulière à l'accessibilité et aux mobilités.

Et dernier point : Pascal, vous avez mis en avant le fait que la route du Moulin-Boisseau serait requalifiée, prise en charge sur notre PPI. Voilà, je tiens aussi à le souligner. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ces précisions ayant été apportées, je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve le dossier de réalisation de la ZAC du Moulin Boisseau, commune de Carquefou, conformément à l'article R.311-7 du Code de l'Urbanisme ;
2. approuve le programme des équipements publics de la ZAC Moulin Boisseau, commune de Carquefou, joint en annexe, conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de l'Habitat

18 - PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT – PRISE EN COMPTE DES AVIS DES COMMUNES, DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NANTES SAINT-NAZAIRE ET DES AUTRES PARTENAIRES ASSOCIÉS À L'ÉLABORATION

EXPOSÉ

Engagée par une délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2016, la procédure d'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) de Nantes Métropole s'inscrit dans la poursuite d'une politique publique de l'habitat construite depuis la création de la Métropole avec un premier programme adopté pour la période 2004-2009 et un second pour la période 2010-2016, prorogé jusqu'en 2018.

Lors de la séance du 22 juin 2018, le conseil métropolitain a arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat qui pose les fondements de la politique métropolitaine de l'habitat pour la période 2019-2025. Une démarche de co-élaboration a prévalu tout au long de la procédure d'élaboration du PLH appuyée sur une large mobilisation des communes et partenaires parmi lesquels les services de l'État, les professionnels de l'aménagement et de l'immobilier, les opérateurs sociaux ou encore les associations.

Conformément aux articles L 302-2 et R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, ce projet du PLH a été notifié aux 24 communes de la métropole, ainsi qu'au Pôle métropolitain Nantes-Saint- Nazaire, instance

Il a également été communiqué pour avis au Département de Loire Atlantique, à la Région Pays de Loire, à l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de Loire, ainsi qu'aux membres du comité de pilotage élargi, associés aux différentes étapes du processus d'élaboration du PLH.

Les 24 communes de la Métropole ont émis un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat : 22 avis favorables, un avis défavorable et une abstention.
Certaines d'entre elles ont souhaité que soient prises en compte des remarques et corrections dans les documents constitutifs du PLH (fiches communales). Ces remarques et les modalités d'intégration des modifications sont décrites en annexe.

Le pôle métropolitain, en charge du Schéma de cohérence Territoriale de la Métropole Nantes Saint-Nazaire a émis un avis favorable au projet du Programme Local de l'Habitat et souligne que l'ensemble de ses orientations et ses actions permettent d'assurer la mise en œuvre du SCOT.

L'Union Sociale de l'Habitat des Pays de la Loire a remercié le travail partenarial qui a guidé l'élaboration du PLH et qui a permis d'associer étroitement les organismes sociaux. Il a souligné la maturité de la politique de l'habitat métropolitaine qui dans une construction ancienne et progressive a su monter en puissance sur un volet qualitatif pour mieux répondre aux enjeux métropolitains d'accès au logement de tous, dans un cadre de qualité. L'USH a toutefois souhaité rappeler le contexte économique nouveau que connaissent les opérateurs sociaux après la loi de finances pour 2018 (impact de la réduction de loyers en particulier). Dans ce contexte, l'USH émet des réserves sur deux volets du PLH : l'accession intermédiaire et les critères encadrant la vente de logements locatifs sociaux.

A ce stade, il est proposé de ne pas modifier ces points du PLH mais de les analyser spécifiquement dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PLH, avec le recul nécessaire pour mesurer les premiers effets de la loi de finances.

Le Conseil Départemental de Loire Atlantique et le Conseil Régional des Pays de la Loire n'ont pas émis d'avis dans les temps impartis, leur avis est en conséquence réputé favorable.

Au vu des avis exprimés, conformément à l'article R.302-10 du CCH, il vous est proposé de délibérer à nouveau sur le projet de PLH pour prendre acte des avis des instances sollicitées et d'intégrer les modifications figurant en annexe.

Conformément aux articles L. 302-2 et R.302-10 du Code de la Construction et de l'Habitation, le projet du Programme Local de l'Habitat sera par la suite transmis au représentant de l'Etat qui le soumettra pour avis, dans un délai de deux mois, au Conseil Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

Ce dernier pourra émettre des demandes motivées de modifications dans un délai d'un mois, sur lesquelles, le cas échéant, le conseil métropolitain devra de nouveau délibérer, avant d'adopter le PLH.

M. Pras : « Merci Madame la Présidente. Alors une délibération importante parce qu'elle concerne le Programme Local de l'Habitat. Il s'agit pour nous de prendre en compte les avis des communes, l'avis du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et puis les avis de nos partenaires associés sur l'élaboration du PLH.

Vous vous souvenez qu'en juin dernier, lorsque je vous ai présenté ce Programme de l'habitat 3, puisque c'est notre troisième PLH, j'avais évoqué avec vous que nous nous retrouverions aujourd'hui en Conseil métropolitain pour prendre en compte ces éléments, de manière à ce que nous puissions après soumettre notre PLH à l'avis de l'État et notamment à l'avis du CR2H pour pouvoir adopter définitivement ce PLH au prochain Conseil métropolitain de décembre.

Donc, je ne vous rappelle pas les procédures, vous les connaissez tous, chacun s'est impliqué dans l'élaboration de ce document. Nous avons en juin dernier arrêté notre programme local qui pose les fondements de la politique métropolitaine en matière de l'habitat pour la période 2019-2025. Cette élaboration s'est faite dans le cadre d'une large concertation et mobilisation importante des communes, mais aussi de nos partenaires parmi lesquels les services de l'État, les professionnels de l'aménagement, les opérateurs de l'immobilier, les opérateurs du logement locatif social et puis les associations d'usagers.

Ce projet a été notifié aux 24 communes, suite à son adoption en juin dernier, ainsi qu'au Pôle métropolitain chargé de l'animation du SCOT. Il a été également communiqué au Département de Loire-Atlantique, à la Région des Pays de la Loire, à l'Union Sociale pour l'Habitat des Pays de la Loire ainsi qu'aux membres du Comité de pilotage. J'évoquais un certain nombre de partenaires qui nous ont accompagnés lors de l'élaboration de ce PLH.

Aujourd'hui, les 24 communes de la métropole ont émis un avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat. Nous avons reçu 22 avis favorables de 22 des communes de Nantes Métropole, quelquefois assujettis de quelques remarques. Nous avons eu une commune qui s'est abstenue sur le PLH et une autre commune qui a donné un avis défavorable. Ces remarques, vous les trouverez dans le document de synthèse qui vous est remis avec cette délibération.

Pour nous, elles ne présentent que des ajustements au niveau de la fiche communale. Vous vous souvenez que l'élaboration du PLH s'accompagne dans sa territorialisation d'une fiche communale qui permet d'apprécier, commune par commune, les objectifs de production et la déclinaison qualitative de ces objectifs de production, et les remarques qui nous ont été formulées portent uniquement et principalement sur ces éléments.

Le pôle métropolitain, en charge du Schéma de Cohérence Territoriale de la métropole Nantes Saint-Nazaire a émis un avis favorable au projet du Programme Local de l'Habitat. Il souligne que l'ensemble de ses orientations et de ses actions propres au SCOT permettront d'assurer sa mise en œuvre.

L'Union Sociale de l'Habitat qui regroupe l'ensemble des partenaires du logement locatif social, les bailleurs, les offices publics, nous a, dans sa réponse, remerciés du travail partenarial qui a été conduit dans le cadre de l'élaboration de ce PLH qui a permis d'associer très étroitement l'ensemble des organismes sociaux de notre territoire.

Elle souligne la maturité de la politique de l'habitat, de la Métropole, notamment dans la construction ancienne et progressive du logement locatif, et pointe le volet qualitatif pour mieux répondre aux enjeux métropolitains et notamment couvrir les besoins d'accès au logement pour tous, de nos habitants.

L'USH nous rappelle dans sa réponse, malgré tout, le contexte économique nouveau que connaissent aujourd'hui les opérateurs du logement locatif social et veut pointer par là sans doute les quelques éléments de complexité que nous aurons à pouvoir accompagner nos objectifs de production. Je vous le rappelle : un tiers de nos logements neufs en logement locatif social.

Alors, à ce stade, le Département et la Région des Pays de Loire n'ont pas émis d'avis dans les temps qui leur étaient impartis, mais nous avons quand même eu des échanges avec eux. La Région a émis un avis favorable en particulier en pointant l'engagement fort de la Métropole dans la production du logement pour les étudiants et pour les jeunes, les jeunes actifs, et le Département ne nous a pas encore remis ses remarques mais a priori, elles seraient positives.

Donc, il vous est proposé de délibérer sur ce projet de PLH pour prendre en compte les avis des instances sollicitées et d'intégrer les modifications, ce que nous ferons, notamment sur les fiches PLH, modifications qui sont demandées et qui figurent en annexe. Le projet de PLH comme je vous l'ai dit sera, à la suite de notre vote, transmis au représentant de l'État qui soumettra dans un délai de deux mois ce document à l'approbation du Conseil régional de l'habitat et de l'hébergement, instance où j'aurai le plaisir d'aller défendre et présenter ce PLH. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jacques Gillaizeau. »

M. Gillaizeau : « Oui, Madame la Présidente, juste deux mots pour expliquer la position de la commune qui a donc voté contre le PLH. C'est tout simplement lié à un problème qui en tout temps a fait sourire certains, qui me fait de moins en moins rire. Il s'agit des zones humides, qui aujourd'hui, lorsque l'on regarde l'élaboration du futur PLUM, m'enlèvent totalement toute constructibilité sur la commune.

Aujourd'hui, les perspectives, c'est zéro constructibilité dans le futur PLUM et donc il est lié en grande partie aux zones humides et pour une petite partie à un avis négatif de la Chambre d'Agriculture et des AOC.

Donc aujourd'hui, il ne nous est pas possible de valider un PLH, alors que l'on n'a aucune perspective d'avenir en matière de constructibilité. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. »

M. Pras : « Vous savez que je passe beaucoup de temps à travailler avec vous, en bilatéral avec les communes, je continuerai à le faire avec Saint-Léger-les-Vignes, Jacques Gillaizeau le sait.

Je veux simplement rappeler que ce que vient d'évoquer Jacques, ne modifie en rien la déclinaison de la fiche communale de Saint-Léger-les-Vignes qui pourra honorer ses objectifs de production. On continuera à échanger. C'est plus un problème lié au PLUM qu'au PLH qu'évoque Jacques Gillaizeau. »

M^me^ la Présidente : « Madame Gessant. »

M^me^ Gessant : « Oui, juste une observation. Je suivrai l'avis de mon Conseil municipal qui s'est abstenu. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 80 VOIX POUR ET 4 ABSTENTIONS

1. arrête le projet du Programme Local de l'Habitat au vu des avis exprimés et complété des demandes de modifications formulées par les communes membres et détaillées dans le tableau présenté en annexe ;
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction de l'Inclusion sociale

19 - APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE ACCÉLÉRÉE DU PLAN LOGEMENT D'ABORD » - CONVENTION NANTES MÉTROPOLE/ ÉTAT

EXPOSÉ

Dans son plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans- abrisme (2018-2022), l'Etat propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond au constat d'un sans- abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

Le plan propose un changement de logique et vise à réorienter rapidement et durablement les personnes sans domicile de l'hébergement vers le logement, grâce à un accompagnement adapté, modulable et pluridisciplinaire. En accélérant l'accès au logement des personnes à la rue et hébergées, le plan Logement d'abord entend fluidifier l'hébergement d'urgence afin de lui permettre de retrouver sa vocation première d'accueil inconditionnel pour les personnes en situation de grande détresse.

Ce cadre d'action s'articule autour de cinq priorités :

1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans-abri et mal-logées.
2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées.
3. Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser leur maintien dans le logement.
4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle.
5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du Logement d'abord.

Dans ce contexte, l'État a lancé fin 2017 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin de désigner des territoires de mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le logement d'abord. Nantes Métropole a répondu à cet AMI, et sa candidature a été retenue.

La convention, soumise à l'approbation du présent Conseil et figurant en annexe, intervient dans ce cadre. Elle a pour objet de définir une stratégie territoriale pour la mise en œuvre du plan logement d'abord, déclinée sous la forme d'engagements réciproques et d'actions conjointes entre Nantes Métropole et l'État.

Cette convention fixe également l'engagement des parties sur le plan financier, qui s'élève, pour Nantes Métropole à 650 000€.

Les dépenses sont constituées à ce stade de crédits supports pour un recrutement en vue de créer une plateforme pour la prise en compte des cas complexes des personnes sans-abri (précarité et santé, etc...), de mettre en place des outils d'observation et d'évaluation, et de soutenir une dynamique partenariale visant à construire et mettre en œuvre un plan d'actions.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'opération n° 3878, libellée « logement d'abord ».

M. Pras : « Alors, il s'agit dans cette délibération d'approuver la convention pluriannuelle que nous allons passer avec l'État pour la période 2018-2019, qui fait écho à la réponse que nous avons fournie à l'appel à Manifestation d'Intérêt « territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'Abord » que l'État a lancé.

Le plan Logement d'Abord, pour mémoire, est un engagement qui a pour objet de lutter contre le sans-abrisme au bénéfice des personnes sans domicile ou au bénéfice des personnes risquant de devenir sans domicile, et qui vise aujourd'hui une réforme de l'ensemble du secteur, de l'action en direction de la lutte contre le sans-abrisme et de l'accès au logement pour tous.

Cet engagement repose sur quatre socles :

- Le logement d'une manière générale, en privilégiant l'offre de droit commun et une offre pérenne de logement pour tous. L'offre de droit commun, c'est l'entrée dans le logement de droit commun pour chacun.
- Bien sûr l'accompagnement pluridisciplinaire et flexible des personnes, des ménages, éventuellement vers un retour dans le logement.
- L'inconditionnalité, c'est-à-dire que cette action doit s'accompagner, doit être menée sans prérequis d'insertion sociale ou de capacité à habiter, sans passage obligatoire par des marches qui sont celles de l'insertion, mais dont l'objectif est de ramener chacun vers le logement.
- Et puis enfin des capacités fondées sur l'adhésion, le choix et la participation de la personne que nous accompagnons dans ce retour vers le logement.

Alors, le Logement d'Abord n'est pas une notion nouvelle aujourd'hui, mais l'État lance un plan quinquennal sur la période 2018-2022 avec un appel à manifestation d'intérêt. Notre territoire métropolitain s'est engagé, notre dossier a été retenu et validé.

Notre cadre d'action s'organisera autour de cinq priorités, pour les années qui viennent :

- Produire et mobiliser plus de logements abordables adaptés aux besoins des personnes sans-abri ou des personnes mal logées,
- Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées,
- Mieux accompagner les personnes sans domicile et favoriser leur maintien dans le logement,
- Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels, recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle, et c'est aussi l'enjeu de faire sortir du parcours de l'hébergement, des gens qui peuvent accéder au droit commun,
- Et enfin mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire pour mettre en œuvre les principes du Logement d'abord.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé cet appel à manifestation d'intérêt de l'État. Nous avons répondu favorablement et notre candidature a été retenue. La convention qui vous est donc proposée fixe l'engagement de la Métropole nantaise et l'engagement réciproque des deux parties.

Notre dépense sera de 650 000 euros avec une aide de l'État si nous signons cette convention, de 250 000 euros.

Les dépenses sont liées à l'animation de cet engagement : à un recrutement en vue de créer une plate-forme pour la prise en compte des cas complexes des personnes sans-abri, à mettre en place les outils d'observation, d'évaluation, et à soutenir toute la dynamique partenariale qui vise à construire, à mettre en œuvre ce plan d'actions.

Voilà, je vous demande donc de donner un avis favorable à la conclusion de cette convention avec l'État. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Hélène Nédélec. »

M^me^ Nédélec : « Madame la Présidente, chers collègues, tout d'abord félicitons-nous que le dossier de Nantes Métropole ait été retenu comme territoire pour la politique du Logement d'Abord. Cela va permettre de réinterroger et de mieux harmoniser nos dispositifs tout en développant des solutions innovantes. Privilégier le Logement d'abord, c'est garantir le respect d'un droit fondamental et investir dans une approche digne et respectueuse des personnes. Le logement est un vrai facteur d'intégration. L'accès au logement est un élément indispensable pour la construction de toute personne.

Donc le Logement d'abord s'inspire d'expériences probantes qui ont été menées essentiellement à l'étranger, en Finlande notamment. Depuis plus de 30 ans, ce pays est passé de 20 000 personnes sans domicile fixe à 6 600. À titre de comparaison, en France, le nombre de SDF a augmenté de 50 % depuis 2001 pour atteindre 141 500 début 2012, d'après le rapport de la fondation Abbé Pierre. En proportion, ces chiffres montrent que le pays scandinave compte deux fois moins de SDF que la France.

Le secret de cette réussite : une politique menée du local au national, nommée un Logement d'abord, portée par des acteurs engagés.

Lutter contre la grande précarité et les difficultés d'accès ou de maintien dans le logement est une responsabilité qui nous engage tous, État, collectivités, bailleurs publics et privés, acteurs associatifs. Et plus particulièrement la Métropole qui a la compétence habitat et aussi la compétence insertion par le logement et qui de plus est dotée de la mission égalité qui prend en charge différents publics.

Bien sûr, cela est lié aussi à la production de logements et aux enjeux qui sont inscrits dans notre PLH, qui doit permettre d'avoir une offre diversifiée répondant aux besoins. La qualité de la réponse aux besoins d'accompagnement est à travailler de façon exigeante et sera le gage de la réussite et de la confiance des acteurs.

Le tissu associatif métropolitain est dense et les actions en faveur du logement et contre le sans-abrisme sont nombreuses, mais encore inscrites dans une logique de dispositifs et d'organisation en mille-feuilles. Aujourd'hui, avec plus de coordination et de transversalité, nous serons plus efficients en offres de logements selon les publics concernés : les mal-logés, les personnes à la rue, les personnes en bidonville, les personnes en situation illégale sur des terrains ou dans des squats.

Il nous faut faire preuve d'innovation. Inventons, expérimentons des solutions pour faire vivre cette égalité dans l'accès au logement. Nous avons su proposer ou soutenir des initiatives telles que Woodstock, les Cinq Ponts, la MOUS, IGLOO... Poursuivons et amplifions le déploiement de solutions qui rendent la dignité et qui sont un tremplin vers des solutions durables.

En remettant au centre de notre dispositif la qualité de la réponse apportée aux besoins des personnes, nous réaffirmons le droit au logement sans prédire de la capacité à habiter des personnes. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Marie-Annick Benâtre. »

M^me^ Benâtre : « Madame la Présidente, chers collègues, en septembre 2017, Emmanuel Macron présentait son programme pour faire sortir les personnes de la rue. Pour les associations, les acteurs de terrain et les personnes concernées, la traduction de ce programme sur le terrain était, est attendue.

Un peu plus d'un an après le lancement du plan Logement d'abord, le nouvel environnement économique des villes, des bailleurs sociaux et des associations imposé par les différentes décisions gouvernementales risque d'impacter fortement ce programme.

Affaiblis économiquement et jetés dans l'instabilité par les décisions du gouvernement, bailleurs sociaux et associations risquent de ne pas pouvoir répondre à la demande. Sur le principe pourtant, tout le monde est d'accord : le changement de philosophie proposé, qui consiste à remplacer un hébergement d'urgence coûteux et pas toujours propice à la réinsertion par un accès direct au logement avec un accompagnement social adapté, est salué par de nombreux acteurs.

Mais les éléments de cette ambition ne semblent pas réunis et cela nous inquiète. Le plan prévoyait la mise à disposition sur cinq ans de 10 000 places en pension de famille et de 40 000 en intermédiation locative dans le parc privé. Seul, le premier de ces objectifs semble en passe d'être atteint. Mais c'est surtout l'axe principal du projet, la construction de 40 000 logements très sociaux par an, qui suscite des inquiétudes.

Le manque de logements abordables voire très abordables, je parle des PLU et PLAI, et la tension importante sur le parc social restent le principal frein pour la mise en œuvre de ce droit au logement.

Et quand j'entends dans cette assemblée qu'il nous faut construire plus de logements PLS et de logements intermédiaires, je me dis qu'ici aussi, ce n'est pas gagné. Nous venons en effet d'approuver le PLH métropolitain et nous sommes toujours à courir derrière les objectifs en termes de logements sociaux fixés par la loi SRU.

Ensuite, l'accompagnement des personnes en difficulté, le temps de la période de transition complexe de la rue au logement est l'autre point faible du plan gouvernemental. Affiché comme l'une des cinq priorités du plan, il n'a pas été budgétisé. Les associations travaillant dans l'insertion qui ont l'expérience de l'accompagnement ont, elles, vu leur budget diminuer du fait de la suppression des emplois aidés, mais aussi de la réduction des budgets des Centres d'Hébergement et de Réinsertion, les CHRS.

Il reste que la convention de Nantes Métropole avec l'État que nous devons approuver répond à des enjeux de cohésion sociale sur notre territoire, à des besoins toujours grandissants, et surtout à un droit fondamental qu'est le droit au logement.

Le flux des ménages DALO, en attente d'un logement, continue d'augmenter dans notre département et le plan Logement d'abord va induire un nouveau flux de demandeurs.

L'évolution constatée des recours logement entre 2016 et 2017 est de plus de 14 % et celle des recours hébergement de plus de 48 %. Et cela ne fait qu'augmenter en 2018.

Le profil des requérants évolue lui aussi avec toujours plus de précarité, des réfugiés de plus en plus nombreux, un public beaucoup plus jeune – la moitié a moins de 40 ans – et majoritairement des personnes seules ou familles monoparentales.

Le SAMU social, lors de ses maraudes, fait le même constat : des situations sanitaires de plus en plus lourdes, des situations de plus en plus précaires, de plus en plus jeunes, ainsi que des personnes âgées ou des personnes mises à pied des établissements. Ces profils sont des données importantes pour définir nos actions partenariales.

L'autre aspect visé dans ce plan est le maintien dans le logement des personnes en difficulté. Je veux parler des expulsions locatives. Vous le savez, les élus communistes sont favorables à des arrêtés anti-expulsion locative pour raisons économiques. À quelques semaines avant la trêve hivernale, les demandes d'expulsion des bailleurs s'accélèrent toujours.

La première action urgente après ce vote est de notre point de vue de mettre en mouvement tous les acteurs pour être réellement dans la prévention des expulsions. Une autre dimension importante de ce plan est le maintien ou l'accès à un logement des personnes fragilisées psychologiquement ou malades. Nous savons combien ces situations peuvent être perturbantes, inquiétantes, anxiogènes, complexes pour ces personnes ou leur environnement. Le "aller vers" par tous les acteurs doit être privilégié. Pour cela, bien évidemment, des moyens doivent être alloués pour ce faire.

Des actions sont déjà identifiées dans le plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées. Dans la Conférence Intercommunale du Logement, le SIAO, il est primordial de croiser ces actions et de fixer un pilote pour les mener.

Enfin, la mobilisation du parc privé à vocation sociale devra être mobilisée si l'on veut être à la hauteur de ce plan. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann. »

M^me^ Krysmann : « Merci Madame la Présidente. Alors, c'est vrai que le logement est un sujet qui est régulièrement abordé dans notre assemblée. Par contre, je crois que le sujet des sans-abris a rarement été abordé et je me demande si ce n'est pas la première fois dans ce mandat. Et donc nous nous réjouissons bien sûr que la Métropole ait été choisie pour une mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord puisque ce plan vise à réduire significativement le sans-abrisme – c'est un nouveau mot.

Et donc pour mémoire, les publics visés par ce plan sont les personnes sans domicile et aussi les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Et ce plan se propose effectivement d'accélérer l'accès au logement des personnes de la rue et hébergées, pour fluidifier l'hébergement d'urgence, pour lui permettre de retrouver sa vocation.

Vous savez bien entendu, et vous l'avez mentionné, qu'il ne s'agit pas juste de trouver des logements, mais aussi d'accompagner une partie de ces personnes pour qu'elles puissent se maintenir dans ce logement.

Maintenant, nous sommes tous conscients que ce plan n'aura pas d'impact immédiatement sur l'hébergement d'urgence.

Or, la situation sur l'hébergement d'urgence est particulièrement préoccupante. Chaque année, il nous faut constater que le 115 est débordé. Le nombre d'appels a quasiment doublé entre 2015 et 2017. C'est plus de 5 000 appels par mois. Il est difficile de les joindre, et quand les personnes y arrivent, c'est souvent pour avoir une réponse négative faute de places d'urgence.

Cette année, il y a eu à plusieurs reprises, des familles et donc des enfants dans la rue.

Au 1^er^ janvier 2018, on apprend dans la Revue nationale des CCAS de l'UNCCAS que 4 223 personnes étaient domiciliées au CCAS de Nantes. Il est mentionné que le CCAS est passé de 1 200 à 4 223 personnes, soit une hausse de 252 %.

Au Conseil d'administration du CCAS, il nous a été précisé que cela n'incluait pas les migrants.

Qu'est-ce que signifie "être domicilié au CCAS" ? Cela veut dire qu'effectivement, on n'a pas d'adresse à déclarer, soit parce qu'on est dans la rue, soit parce qu'on passe de logement en logement et on sait bien que pour toutes les démarches administratives, il est nécessaire de pouvoir déclarer une adresse.

Et c'est donc le signe, d'être domicilié au CCAS, d'une très grande précarité concernant le logement. J'ai donc trois questions.

- Peut-on avoir un bilan de l'ensemble des domiciliations dans les CCAS métropolitains ?
- Vous avez récemment déclenché le plan communal de sauvegarde pour les migrants du square Daviais. Que comptez-vous faire pour les domiciliés au CCAS dont une partie est à la rue et alors que le froid revient ?
- Un responsable d'association d'aide, en ce moment très sollicité, me disait : "Il y a ce que l'on veut et il y a ce que l'on peut." Pensez-vous, quand on connaît la pénurie de logements, que votre position d'accueil inconditionnel soit réaliste ?

Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Jean-Paul Huard. »

M. Huard : « Madame la Présidente, chers collègues, plus personne à la rue dans la métropole nantaise et pas seulement pour les migrants, c'est possible.

Oui, Madame le Maire de Nantes, face à un État défaillant, il fallait mettre à l'abri les 700 migrants du square Daviais.

Oui, les Élus écologistes et citoyens appellent toutes les villes de la métropole et du département à répondre à votre appel pour proposer des solutions d'hébergement pour prendre le relais des gymnases.

Le 10 août dernier, les collectifs, les associations, l'intersyndicale avaient sollicité les Maires de la métropole pour mettre à disposition des locaux pour un accueil inconditionnel.

Pendant tout l'été, des centaines d'habitants de nos communes, des centres-villes et des quartiers populaires se sont relayés autour de l'Autre cantine pour préparer et distribuer des dizaines de milliers de repas chauds, et ça continue.

Nous avons besoin d'une mobilisation générale. L'humanisme et la générosité sont la richesse de cette Métropole. Je renouvelle donc mon appel à tous les élus pour soutenir leur Maire dans cette nécessité et cette urgence.

Nous avons certainement des divergences sur les politiques migratoires, sur les responsabilités nationales et européennes. Là n'est pas le sujet. Nous avons pu constater que sur la question humanitaire, nous pouvons nous rassembler et c'est aussi la richesse de la Métropole nantaise.

Nous avons collectivement un devoir de pédagogie pour que nos concitoyens ne soient pas dans le rejet, mais dans l'accueil. Toutes les expériences le montrent, après une période de suspicion, ça se passe plutôt bien, des relations humaines se tissent et les voisins apportent vêtements, nourriture et donnent des cours de français.

Ces jours derniers, un magnifique documentaire que vous avez peut-être vu en quatre parties à la télévision, intitulé *Histoires d'une nation*, devrait nous inspirer.

Des intellectuels, des artistes et des sportifs qui font honneur à la France témoignent.

Ce documentaire raconte comment dans les différentes époques de notre histoire, nous avons maltraité ceux que nous avons colonisés ou été chercher pour faire la guerre et construire nos routes, nos écoles, nos automobiles dans les usines.

Il raconte aussi l'appel de l'Abbé Pierre en 1954 pour les personnes à la rue, les logements indignes, notamment pour les travailleurs immigrés et leurs familles, et comment nous avons rejeté ces migrants et leurs enfants avec la montée du chômage, comment aussi les enfants et petits-enfants d'immigrés par soubresauts se révoltent régulièrement dans les quartiers.

L'histoire se répète.

Que nous le voulions ou non, ceux que nous accueillons mal aujourd'hui seront là demain pour certains et leurs enfants. Nous en connaissons les causes : réchauffement climatique et conflits dont nous ne sommes pas totalement étrangers.

Quel regard porteront-ils sur la façon dont nous les accueillons ? Quelle société lèguerons-nous à nos enfants et petits-enfants ?

Alors, oui, nous devons prendre de la hauteur au regard du passé et avoir une vision pas à courte vue, mais sur le moyen et le long terme.

Comment avancer, comment assumer nos responsabilités ?

D'abord, il ne faut pas opposer les précarités. Les moyens que nous mettons en œuvre ne doivent pas amputer des budgets sociaux. Et surtout, nous devons toujours mettre les chiffres en relation avec le budget global, sinon ça paraît totalement démesuré et incompréhensible pour les personnes en difficulté.

Le budget conséquent mis par la Ville de Nantes représente moins de 1 % de son budget global pour venir abonder celui du CCAS, et c'est la bonne méthode.

Cette fois, la Ville de Nantes va tout prendre en charge pour ceux issus du square Daviais en maintenant la pression sur l'État, en lui présentant la facture.

Mais pour la suite, serait-ce inconcevable que la Métropole prenne sa part en soutien aux communes volontaires qui mettraient à disposition des locaux disponibles ? Les arrivées ne vont pas s'arrêter et des squats indignes sont à fermer.

C'est d'actualité, on aborde là des questions de compétence, mais surtout de volonté politique.

Pourra-t-on longtemps générer de la richesse, de l'attractivité, et laisser aux communes et territoires moins pourvus, prendre en charge la précarité et la misère ?

Rappeler très fermement le rôle de l'État, comme certains l'ont fait à juste titre tout à l'heure, ne doit pas nous exonérer de nos responsabilités quand il s'agit d'humanité et de solidarité élémentaire.

Raisonnons sur des ordres de grandeur.

1 % du budget de la Métropole représenterait 10 millions d'euros. Cela paraît beaucoup, mais c'est beaucoup moins que ce que l'on dépense sur l'attractivité, chaque année.

Pour en finir avec les bidonvilles et les squats indignes qui sont la honte de notre territoire, nous proposons des baux précaires sur des locaux disponibles de petites unités avec des adaptations sanitaires en particulier.

Personne à la rue dans la métropole, et pas seulement les migrants.

Des groupements d'employeurs et des associations se mettent en place pour l'aide à l'emploi des migrants sur des secteurs en tension non pourvus. Une nécessité à soutenir en complément de la mise à l'abri.

1 % de notre budget, ce n'est pas hors de portée pour soutenir les communes volontaires. Ça ne mettrait certainement pas notre Métropole en difficulté.

Dans l'urgence, il faut trouver des locaux et réfléchir à moyen terme sur l'implication de la Métropole. Dans tous les cas, nous réussirons ensemble si nous impliquons en permanence les habitants, les collectifs, associations et syndicats mobilisés. Ils prennent leur part, ils nous interpellent et nous attendent. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Myriam Naël. »

M^me^ Naël : « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, juste un petit mot sur cette délibération, sur le Logement d'abord.

Aujourd'hui, dans notre métropole tout comme dans notre pays, il y a des personnes, des hommes, des femmes, parfois malheureusement des enfants, qui vivent dans des conditions de grande précarité. Quels qu'ils soient, qu'ils soient locataires d'un logement social, qu'ils soient locataires d'un logement privé, qu'ils soient sans domicile fixe, qu'ils soient migrants venus d'ici, venus d'ailleurs, ce sont des hommes et des femmes qui vivent à un moment donné de leur vie, des difficultés.

Et cette délibération, même si elle concerne uniquement les personnes sans abri, est un dispositif que l'on peut souligner d'intéressant. Il nous montre comment notre Métropole, de manière très pragmatique, essaie de répondre à l'accompagnement de chacune des personnes qui vit à un moment donné une fragilité.

Ce dispositif que l'on travaille évidemment par cette expérimentation portée par l'État, me paraît effectivement essentiel. En effet, aujourd'hui, l'ensemble des dispositifs est complètement saturé embolisé, le dispositif hôtelier, le 115, les centres d'hébergement et de réfugiés.

On voit bien aujourd'hui comment des parcours de personnes sont bloqués, qui parfois restent des années dans un logement d'urgence, alors même que la chaîne de l'habitat doit aller au-delà et leur permettre l'accès à un logement pérenne, doit nous bousculer pour aller plus vite, mieux coordonner tous ces dispositifs qui sont nombreux, peut-être mieux répartir les besoins sur le territoire.

Je tiens par ailleurs à saluer ici tout le travail des professionnels, des acteurs et des actrices du monde associatif qui travaillent tous les jours auprès des personnes les plus en difficulté, quelles qu'elles soient, je le rappelle. Par pitié, dans notre pays, n'opposons pas les précarités.

Je pourrais en profiter pour développer les projets que nous menons sur l'agglomération, ça a été fait par Marie-Hélène, je pense notamment au dispositif IGLOO, au projet des Cinq Ponts. Tous ces dispositifs montrent comment de manière pragmatique, nous essayons de répondre une fois de plus aux situations individuelles.

C'est vraiment important de regarder ces choses, non pas avec compassion, les personnes qui à un moment donné dans leur vie rencontrent une difficulté ont besoin simplement du regard de l'émancipation, et de faire sens de solidarité pour leur permettre d'avoir accès à un logement. En effet, comment faire quand tous les jours on réfléchit à savoir où dormir le soir pour éviter le froid ou la pluie ?

C'est bien ça la question qui nous est posée par le Logement d'abord. Alors, on travaille avec l'État sur ce dispositif, Madame la Présidente, chers collègues. Bien entendu que nous sommes préoccupés par certaines dispositions aujourd'hui prises qui peuvent fragiliser les intentions du Logement d'abord.

Je pense en particulier à la réduction des financements pour les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, je pense à l'affaiblissement du financement du logement social par la loi ÉLAN et à la baisse des APL.

Mais tout cela ne nous empêche pas à Nantes, dans la Métropole, de travailler de manière très pragmatique pour que demain, quelle que soit la personne qui est en face de nous, nous puissions l'accompagner vers un accès parfois temporaire, mais surtout pérenne.

C'est le cas quand on regarde notre stratégie globale de l'habitat avec ce PLH ambitieux, avec la construction de tout type de logement.

Et moi, je voudrais m'attarder là-dessus. Je crois que dans notre métropole, il y a besoin de logement social partout, dans les 24 communes de notre agglomération et aujourd'hui, tout le monde fait cet effort et il nous faut continuer. Mais nous avons besoin de logements abordables pour que les familles qui veulent rester sur notre métropole aient accès à un logement.

Il faut du marché libre parce qu'il y a des gens dans cette métropole qui peuvent payer un loyer au coût du marché libre. Il nous faut de tout pour faire un monde, et il nous faut accompagner celles et ceux qui ont le plus de difficultés. C'est le sens également du travail que nous menons dans la rénovation urbaine.

Cette semaine a été l'occasion d'annoncer 500 millions d'euros pour accompagner les projets globaux de la Métropole. C'est aussi comme ça que nous ferons une Métropole solidaire et attractive, une Métropole solidaire où chacun, chaque personne, chaque individu puisse se sentir respecté. »

M^me^ la Présidente : « Il y a une question qui a été posée par Madame Krysmann sur la situation des migrants, à laquelle je vais répondre. Sur la question concernant le CCAS ? Claudine Chevallereau puis Pascal Pras sur cette question précise. »

M^me^ Chevallereau : « Alors, je peux peut-être revenir un peu sur le fond du sujet qui est le plan Logement d'abord. Si la Métropole nantaise a été choisie, il y a eu un appel à projet qui a été très rapide sur quelques mois, si nous avons pu répondre et si nous avons été choisis, c'est parce que sur le territoire, il y a déjà beaucoup de choses qui se passent sur le logement, que certains d'entre vous ont déjà citées. Néanmoins, c'est aussi parce que l'on a un PLH fort, et parce que l'on a aussi décidé de prendre la compétence FSL sur le territoire. Et c'est à travers tous ces outils que l'on a déjà en place sur le territoire que l'État nous confie cette expérimentation sur le Logement d'abord.

Alors, pour le FSL, le Fonds de Solidarité Logement, je rappelle que les 24 communes sont invitées et participent financièrement à ce fonds. Les élus aux solidarités sont ici et le FSL est vraiment un outil extrêmement important. On est à la fois sur l'aide directe aux personnes en difficulté dans leur logement, mais on finance aussi des associations pour qu'elles soutiennent ces familles et ça, c'est très important. Sur le territoire, on a une vraie pépinière d'associations qui apportent leur soutien.

On est un territoire français où il y a proportionnellement peu d'expulsions. On en a toujours trop, mais c'est parce que ce travail sur le terrain, on sait le faire à travers le FSL et à travers des financements que l'on apporte aux associations. Je crois qu'il est important de le dire.

On est en train de retravailler sur le règlement intérieur du FSL, justement en introduisant encore plus d'opérateurs de terrain pour bien comprendre les difficultés des familles et mettre en face les outils qui correspondent aux besoins des familles. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras. »

M. Pras : « Je voulais remercier Claudine de son intervention parce qu'elle va un peu dans le sens de la réponse à l'animation intercommunale qui existe à l'échelle de notre métropole, sur les différents services d'action sociale qui accompagnent la politique du logement, notamment au travers du FSL.

Alors je ne dis pas que ça règle tout, tout de suite et tout le temps, mais vous l'avez bien compris, au travers de vos interventions, moi c'est ce que j'ai entendu. Je ne reprendrai pas les propos ni de Marie-Hélène, ni de Marie-Annick, ni de Myriam. On sait que c'est un ensemble de mises en relation, de mises en coopération des associations, de nos structures communales, de nos structures publiques, je pense à la Conférence Intercommunale du Logement, à la CIL, qui vont agglomérer un certain nombre d'actions et permettre la fluidité des parcours, permettre l'accès et le retour au logement.

Je le rappelle : le Logement d'abord, et ça a été dit, c'est la lutte contre le sans-logé, le pas-logé, c'est la prévention de ceux qui seraient des futurs pas-logés, et ça c'est un élément important, ça vient d'être rappelé. C'est le travail sur la problématique de l'hébergement et des centres d'hébergement, des logements en hébergement qu'il faut effectivement vider et ramener les gens vers le droit commun, c'est ça l'objet particulier de cette politique du Logement d'abord.

Je veux dire que c'est quand même quelque chose qui s'inscrit dans le PLH. Vous trouverez écrit "sans-abri" dans le PLH, je ne sais plus à quelle page, Madame Krysmann, parce qu'on en parle dans le PLH. Peut-être n'ai-je pas assez insisté sur ce volet-là, mais c'est quelque chose qui est évoqué, notamment sur tout le volet de l'hébergement. En effet, il est vrai que l'on parle souvent du logement et moins de

l'hébergement et que l'enjeu, là, c'est celui de sortir les gens de l'hébergement, de ne pas les installer de manière pérenne dans l'hébergement, mais au contraire de les conduire vers le droit commun.

La coopération entre nos communes, elle existe. C'est vrai que l'on n'a peut-être jamais échangé sur le nombre de personnes qui sont inscrites, qui ont une adresse dans nos CCAS. Je ne sais pas si ce serait utile. Peut-être que sous l'égide de Claudine Chevallereau, cela pourrait se faire.

Dans tous les cas, c'est la mise en coopération et en action de l'ensemble des partenaires qui va nous permettre de nous engager dans la lutte contre le sans-abrisme, surtout éviter le sans-abrisme et ramener tout le monde vers le droit commun en matière de logement.

L'un des éléments forts, c'est notre Programme Local de l'Habitat avec ses objectifs de production et de maintien de nombreux ménages et de personnes dans le logement ou de retour vers le logement de manière pérenne. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Krysmann pour une deuxième intervention. »

M^me^ Krysmann : « Je vous remercie. Alors effectivement, ma question ne portait pas sur les migrants puisqu'au Conseil d'administration du CCAS, on nous a dit que ces 4 223 personnes qui étaient domiciliées au CCAS, ne prenaient pas en compte les migrants.

J'ai un petit peu de mal à comprendre la réponse de Madame Chevallereau parce qu'elle dit que finalement on a été choisi parce que beaucoup de choses se passaient sur notre territoire en termes de logement, en termes associatifs, c'est vrai, et en même temps, il se passe beaucoup de choses, mais on s'aperçoit que les chiffres de la sans-domiciliation explosent, puisqu'il y a une hausse de plus de 250 %.

Et donc je veux bien qu'il se passe beaucoup de choses sur notre territoire, mais la question que l'on pourrait se poser à ce moment-là, c'est : est-ce que la manière dont c'est fait, c'est pertinent ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Pras pour une dernière réponse, puis ensuite on met aux voix la délibération. »

M. Pras : « Madame Krysmann, je vous renvoie vers le CCAS de la Ville de Nantes et de son Conseil d'administration. Moi je ne sais pas, 4 200, est-ce qu'ils sont actifs, est-ce que tous les matins ces 4 200 personnes vont chercher leur courrier à la mairie de Nantes ? Je ne sais pas. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je ne doute pas, Madame Krysmann, puisque vous siégez pour l'opposition municipale nantaise au CCAS, qu'Abbassia Hakem se fera un plaisir de continuer à échanger avec vous sur ce sujet important.

Je mets aux voix la délibération et je réponds sur les deux ou trois questions qui ont été posées concernant les migrants. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2019 à conclure avec L'État, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « territoire de mise en œuvre accélérée du plan logement d'abord »,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Concernant la question des migrants qui a été abordée à plusieurs reprises, je voudrais d'abord donner à cette assemblée une information factuelle puisque ce matin même, ce que nous avions qualifié de l'étape 2 de notre démarche de mise à l'abri a démarré. En effet, 142 personnes qui étaient mises à l'abri dans les gymnases nantais ont pu rejoindre pour une part, un site sur Saint-Brévin et pour une autre part un site sur Nantes. Je peux vous dire cet après-midi que les choses se sont déroulées vraiment dans le calme, dans la sérénité, comme c'est le cas depuis plusieurs jours sur ce sujet, je crois que c'est excessivement important.

La deuxième chose sur laquelle je voudrais revenir, c'est la démarche dans laquelle nous sommes engagés. Trois étapes.

La première, je ne reviens pas sur les raisons qui m'ont conduite, qui nous ont conduits à prendre cette position : la mise à l'abri en effet des personnes qui étaient sur le square Daviais. Madame Krysmann, cette décision je l'assume, je la revendique pleinement, totalement, pour la totalité des hommes et des femmes qui étaient sur le square Daviais.

Nous sommes donc désormais entrés dans une deuxième étape puisque dès le début, j'avais indiqué qu'évidemment cette situation dans les gymnases nantais ne pouvait pas durer. Donc aujourd'hui a démarré la phase 2, cette phase va se poursuivre.

Je voudrais insister devant notre assemblée sur la phase 3 qui se prépare dès maintenant. C'est qu'une fois les personnes mises à l'abri dans des hébergements qui restent provisoires, une fois les démarches administratives et juridiques entamées, puisque je rappelle que ces personnes sont pour 80 % des demandeurs d'asile et que donc dans ce pays, ils ont des droits, c'est sans doute le moment d'ores et déjà où la solidarité du territoire peut s'exprimer.

Donc je dis à toutes les communes qui m'ont questionnée, je sais que nombre d'entre vous font déjà des choses et que nombre d'entre vous s'interrogent pour contribuer à cette solidarité collective. Je dis donc aujourd'hui très concrètement qu'il y a deux manières de contribuer à la mise à l'abri. Soit ce que j'ai appelé l'étape 2, des communes qui aujourd'hui disposent de lieux d'accueils qui pourraient être mis à disposition de cette solidarité, soit l'étape 3 où là on est davantage dans quelques logements individuels pour préparer la sortie.

Ensuite, je voudrais revenir sur la diversité des hommes et des femmes qui se sont mobilisés, parce que je crois que c'est la force de ce territoire d'avoir une diversité d'acteurs. Jean-Paul Huard a cité l'Autre cantine, on pourrait aussi citer le Secours populaire, on pourrait aussi citer le Secours catholique, on pourrait aussi citer l'intersyndicale, l'évêché, le diaconat protestant, la CIMADE, Médecins du monde, la Ligue des droits de l'homme et les Bienveilleurs de Daviais.

L'ensemble de ces acteurs font partie du Comité de pilotage que j'ai souhaité mettre en place et je veux leur rendre hommage aujourd'hui très franchement, très sincèrement. Parce que s'ils ne menaient pas les actions qu'ils mènent au quotidien et dans la durée, nous n'aurions pas été en situation de prendre la décision forte, assumée que nous avons prise.

Pour finir, j'indique aux élus nantais qu'ils auront tout le loisir de prendre leurs responsabilités sur ce sujet. En effet, vendredi prochain, au Conseil municipal de Nantes, une délibération spécifique sera déposée sur la question des migrants avec, y compris, le coût financier afférent à cette décision politique, parce que je crois que sur ce sujet aussi, on doit faire toute la clarté. J'espère profondément que cette délibération sera votée à l'unanimité du Conseil municipal de Nantes parce qu'il y va des valeurs et des convictions qui animent notre ville. Voilà les points que je voulais préciser sur cette question importante pour nos convictions, mais aussi pour le visage que l'on donne sur ce territoire.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vous propose de pouvoir avancer et je donne la parole à Michèle Gressus pour la délibération numéro 20. »

M^me^ Gressus présente le dossier suivant :

Direction Déchets

20 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE – AMPLIFICATION ET PÉRENNISATION DES AIDES FINANCIÈRES AU COMPOSTAGE INDIVIDUEL DES DÉCHETS ET AU BROYAGE DE VÉGÉTAUX – APPROBATION

EXPOSÉ

Nantes Métropole, dans le cadre de sa politique publique des déchets, agit depuis plusieurs années auprès des habitants de son territoire pour réduire les déchets produits, notamment par la promotion du compostage des déchets organiques et du broyage de végétaux.

Les différents dispositifs en place (aide de 20 euros à l'achat de composteurs individuels, soutien aux 180 composteurs collectifs citoyens dans les quartiers, aides au broyage, ...) ont montré leur intérêt. C'est ainsi que, à fin 2017, 16 500 foyers, soit plus de 40 000 habitants, disposent d'un composteur ou d'un lombricomposteur individuel financé par la collectivité. Au total, 45 400 habitants compostent ou font du broyage, permettant ainsi une réduction d'environ 2 500 tonnes de déchets organiques des poubelles et de l'incinération.

Dans le cadre de la feuille de route Transition Energétique adoptée en février dernier, Nantes Métropole s'est fixé une nouvelle ambition pour 2025 consistant à réduire de 20 % les déchets ménagers par habitant, avec notamment un objectif de permettre à 100 % des habitants de disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets avec une valorisation locale (engagement 17).

Pour répondre à l'objectif de conforter et accélérer le développement de pratiques citoyennes, il est proposé **de pérenniser, et surtout amplifier les aides à l'acquisition de composteurs et de broyeurs.**

Ainsi, l'aide à l'acquisition d'un composteur individuel passera de 20 à 30 euros.

L'aide à l'achat d'un lombricomposteur individuel sera doublée.

Et Nantes Métropole poursuivra son aide financière à l'achat de broyeur de végétaux à usage domestique.

Les critères d'attribution de ces aides seront les suivants :

L'aide financière au compostage et lombricompostage individuel sera attribuée aux particuliers et aux groupements d'habitants avec un mandataire, aux associations (environnementales, citoyennes) et aux structures éducatives du territoire (centres de loisirs, établissements scolaires dans le cadre d'un projet pédagogique).

L'aide financière pour l'acquisition de broyeur de végétaux sera attribuée aux associations (pour leurs adhérents), et aux groupements d'habitants - un habitant sera mandataire pour le groupement.

Pour chacune de ces aides financières, les bénéficiaires devront être domiciliés sur l'une des 24 communes.

Une seule aide sera attribuée par bénéficiaire et par adresse. Le bénéficiaire pourra présenter de nouvelle demande d'aide financière dans un délai de 7 ans à compter de la date d'achat de l'équipement (durée de vie estimée d'un équipement).

Les professionnels, les entreprises et les commerçants ne seront pas éligibles.

Les demandeurs adresseront à Nantes Métropole le formulaire complété accompagné de pièces justificatives (justificatif de domicile, facture d'achat, RIB, ...).

Le montant des aides sera le suivant :

- Compostage individuel : 30 € / bénéficiaire, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure.

- Lombricomposteur individuel : 40 € / bénéficiaire, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure.

- Broyeur de végétaux pour les associations, et collectifs d'habitants : 3 000 € / broyeur, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure.

Enfin les équipements neufs et ceux fabriqués par les demandeurs seront subventionnés.

Il est proposé de déléguer à Madame la Présidente l'attribution de ces aides, à l'instar des dispositifs antérieurs.

Ce nouveau dispositif prendra effet à compter du caractère exécutoire de la délibération.

A noter que des ateliers pratiques et des formations sont également proposés à l'ensemble des habitants de la métropole.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe déchets 2018, chapitre 204, opération N° 2018-1043, subventions pour achats de composteurs.

M^me^ Gressus : « Bonjour à toutes et à tous. Cette délibération concerne l'amplification et la pérennisation de ce que nous avions déjà décidé en juin 2010 sur des aides financières concernant le compostage individuel des déchets, mais depuis aussi et en plus le broyage des végétaux.

Il faut rappeler que dès 2004, les communes d'Orvault, de Nantes, de Bouguenais, mais aussi deux communes, je pense à Sainte-Luce-sur-Loire et à Carquefou, étaient déjà entrées dans le processus consistant à proposer des composteurs individuels à nos concitoyens.

Pour ce qui était d'Orvault, de Bouguenais et de Nantes, il s'agissait d'un essai, puisque l'on faisait des expérimentations. Il a été décidé de pérenniser ce dispositif, et en 2010, nous avions décidé notamment d'attribuer une aide financière de 20 euros pour l'achat d'un composteur ou d'un lombricomposteur individuel.

Et donc, parce que les déchets ménagers sont constitués d'un tiers de déchets organiques, le compostage des déchets alimentaires, et le broyage des végétaux, permettent de diminuer de manière significative le tonnage des déchets et d'éviter de fait, des allers-retours en déchetterie. Ce broyat de végétaux permet, mélangé aux déchets alimentaires, d'obtenir un compost de qualité que les habitants peuvent utiliser aussi dans leurs jardins, dans leurs jardinières ou au pied des arbres, quand il s'agit de compostage collectif par exemple.

Dans le cadre de la feuille de route Transition énergétique, nous avons, au titre de l'économie circulaire, acté que pour 2025, nous aurions -20 % de déchets ménagers par habitant. Nous avons déjà largement engagé ces actions.

Donc la délibération vous propose de pérenniser bien sûr et d'augmenter l'aide financière individuelle en la passant de 20 à 30 euros pour l'acquisition d'un composteur individuel. L'aide à l'achat d'un lombricomposteur sera doublée, de 20 à 40 euros, car il s'agit de la seule réponse possible sur un balcon dans l'habitat collectif, et il est un petit peu plus cher, avec les critères habituels d'attribution. Une aide financière sera aussi octroyée pour l'achat de broyeurs collectifs de végétaux, en direction des associations et des collectifs d'habitants, à hauteur de 3 000 euros par broyeur, ou à hauteur de la valeur d'achat si celle-ci est inférieure. Je tenais à donner cette précision.

C'est un objectif qui répond à ce qui est inscrit sur la feuille de route de la Transition énergétique. On est à peu près sûrs que 6 000 foyers supplémentaires pourront composter individuellement. De plus, il y a une plus-value réelle qui n'est pas tout à fait intégrée, il s'agit de l'aide d'un programme de formation.

Ce reproche avait été fait sur le plan 2010. Effectivement, on avait une communication forte et moi je remercie les communes qui ont joué le jeu et les quartiers, pour leur implication, je pense aux quartiers nantais parce que c'est quasiment 11 petites villes qui ont joué le jeu de la communication auprès de leurs habitants.

Mais évidemment, il faut aussi un accompagnement, je pense notamment aux associations Compos'tri, les Boîtes vertes, Écopôle et tous les adhérents qui vont pouvoir offrir leur aide aux habitants des communes, comme aux collectifs d'habitants, sur les programmes annuels des pratiques et des formations sur la réduction globale du gaspillage alimentaire, pour lequel concourt évidemment le compostage individuel ou collectif ou le broyage des végétaux.

Donc je vous demande si vous le voulez bien, de valider cette pérennisation et cette augmentation d'aides financières à l'achat de composteurs, de lombricomposteurs et de broyeurs de végétaux. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

M^me^ Rodriguez : « Madame la Présidente, chers collègues, comme l'a rappelé Michèle Gressus, les dispositifs mis en place jusqu'ici pour encourager le compostage individuel des déchets organiques ont été un vrai succès. Oui, il y a bien une forte demande de la part des habitants de la métropole pour s'engager collectivement et individuellement dans la transition écologique.

Je profite de cette délibération pour saluer les acteurs associatifs qui agissent au quotidien sur la métropole pour sensibiliser, former les citoyens à la valorisation des biodéchets, par exemple Riche-terre sur le quartier Bellevue, ou les Boîtes vertes à Rezé avec un projet qui a même été primé fin 2017 par la Fondation pour la nature et l'homme.

Dans cette délibération, mes chers collègues, la Métropole porte un nouveau cap, plus ambitieux que le précédent, en totale cohérence avec les engagements de la feuille de route Transition énergétique, la feuille de route Economie circulaire et le Projet Alimentaire de Territoire. Cela montre qu'il est toujours possible de faire mieux et plus pour la transition écologique au service de nos concitoyens. Nous voterons donc cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Merci Madame la Présidente. Nous voterons ce dossier. Je voudrais en profiter pour saluer les écoles et les enseignants qui participent aussi grandement à ces questions de compostage et de sensibilisation de nos enfants sur ces sujets, et je pense qu'il faut rendre hommage aux équipes éducatives.

Je prends 30 secondes supplémentaires pour revenir sur le sujet précédent parce que je considère, Madame la Présidente, que vous avez oublié un sujet. Vous faites appel à la solidarité territoriale sur la question de la prise en charge des migrants... »

M^me^ la Présidente : « Attendez, excusez-moi, on ne va pas tout mélanger. On va revenir à la délibération et si vous le souhaitez, je vous donne la parole après le vote cette délibération, mais là il n'y a absolument

aucun lien avec la délibération et votre intervention. On va essayer, si vous voulez bien, de garder un peu de cohérence dans le déroulé de cette séance.

Dominique Le Berre. »

M^me^ Le Berre : « Madame la Présidente, chers collègues, en prévoyant notamment une subvention de 30 euros pour l'achat d'un composteur, ce projet de délibération permettra de pérenniser et même d'amplifier un dispositif qui permet déjà à plus de 45 000 habitants de la métropole de composter et/ou de broyer leurs déchets organiques.

Aujourd'hui, le compostage et le broyage permettent non seulement d'éviter l'incinération de 2 500 tonnes de déchets, mais aussi et surtout de contribuer à un cycle organique vertueux.

Mais ils encouragent aussi un autre mode de consommation limitant le gaspillage alimentaire et nous pouvons voir ici une déclinaison fonctionnelle des feuilles de route Transition énergétique, Economie circulaire et Projet Alimentaire Territorial, preuve aussi de notre capacité à imaginer des réponses concrètes aux défis des transitions.

Que l'on habite dans un pavillon individuel ou dans un logement collectif, le tri des biodéchets doit devenir un véritable réflexe. C'est d'ailleurs pour cette raison que parmi les engagements de notre feuille de route sur la Transition énergétique, figure l'objectif de permettre à 100 % des habitants de disposer d'une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Nous parviendrons ainsi à réduire de 20 % notre production de déchets ménagers à l'horizon 2025.

Mais je souhaiterais aussi profiter de cette délibération pour souligner deux bienfaits inattendus du compostage. En effet, je sais qu'en bas de certains immeubles locatifs, au Sillon de Bretagne par exemple, l'installation des composteurs a permis d'affermir des liens parfois distendus entre les habitants, mais aussi de les sensibiliser autrement à une gestion plus vertueuse de tout type de déchets, et les résultats sont au rendez-vous.

Madame la Présidente, chers collègues, ce projet de délibération contribue à promouvoir une pratique de bon sens qui aura un impact direct sur la réduction de nos déchets. Il s'agit de renouer en territoire urbain et périurbain avec une pratique multi-millénaire et nécessaire si l'on veut continuer de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Mais au-delà, cette initiative rappelle aussi l'importance de créer des leviers qui encouragent toujours plus d'habitants à faire évoluer leur mode de consommation et leurs pratiques quotidiennes.

C'est pourquoi j'invite l'ensemble des élus de cette assemblée à voter en faveur de ce projet de délibération. Madame la Présidente, chers collègues, je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Michèle Gressus. »

M^me^ Gressus : « Juste une phrase. Je reviendrai vers vous le plus rapidement possible, vraisemblablement, je pense, dans le cours du premier trimestre 2019. Les futures expérimentations de la collecte des biodéchets sont complémentaires de la collecte sélective des biodéchets en porte-à-porte. On vient d'en rappeler les prémices. Nous aurons un démarrage à l'automne 2019 sur un quartier où l'on mènera une expérimentation, mais cela n'obère pas non plus d'un plan biodéchets plus large au-delà des déchets ménagers. Vous voyez que notre souci à nous ce sont les déchets ménagers, mais je pense évidemment à tous les commerces de bouche, etc., qui sont énormément concernés. Nous travaillons sur le plan biodéchets, en concertation avec tous les acteurs et je reviendrai vers vous pendant l'année 2019. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non, cette délibération est donc adoptée.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. abroge la délibération N°2010-107 du conseil communautaire du 25 juin 2010 relative aux subventions pour l'achat d'un composteur ou lombricomposteur et la délibération N° 2016-06 du 26 février 2016 en ce qui concerne l'aide financière pour l'acquisition d'équipements de broyage
2. approuve les nouveaux montants et critères d'attribution des aides financières destinées à la promotion du compostage individuel et au broyage des végétaux, dans les conditions décrites ci-dessus,
3. délègue à Madame la Présidente l'attribution des subventions correspondantes sous réserve du vote préalable des crédits correspondants au budget, les aides financières mentionnées ci-dessus,

4. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Très rapidement, première question : où en sont vos discussions avec l'État dont c'est quand même la responsabilité sur la prise en charge des migrants, puisque vous avez fait appel à la solidarité territoriale sans évoquer l'état de vos discussions avec la Métropole ?

Et puis second sujet, suite à l'intervention de notre collègue Blandine Krysmann sur la question de la mise en place d'un plan de sauvegarde pour les personnes sans abri. Nous sommes dans la même situation avec ces personnes qu'avec les personnes migrantes : défaillance de l'État, des hommes, des femmes et des enfants en situation de détresse et à la rue, et avec une certitude, c'est que l'hiver arrive et que ces personnes, il faudra qu'elles soient mises à l'abri et malheureusement l'État là encore ne prend pas ses responsabilités. »

M^me^ la Présidente : « Deux choses. Je partage totalement avec vous la question de la responsabilité de l'État, je l'ai dit à peu près 75 fois, donc je peux le dire une fois de plus cet après-midi, si vous voulez. Je crois que le sujet ne fait pas débat. Il est inscrit dans la loi française. C'est très clair. Dans la loi française, l'hébergement d'urgence appartient à l'État, dans la loi française, le droit d'asile appartient aussi à l'État. Donc il n'y a pas là à avoir matière.

Ensuite, je vais quand même vous le dire, parce que sur ce sujet, on peut parler, mais on peut agir. On aura certainement l'occasion d'en parler vendredi prochain, mais il y a dans votre groupe un certain nombre d'élus qui sont en situation d'exécutif dans d'autres collectivités locales.

Donc moi je veux bien que l'on débatte, je veux bien que l'on ait des avis sur la question, je veux bien que l'on ait des points de vue sur la question, mais quand la Ville de Nantes seule prend la décision de mettre à l'abri 700 migrants et que je n'ai pas vu la vice-présidente de la Région faire la moindre proposition de gymnase, la moindre proposition de lieu, la moindre proposition d'espace de mise à l'abri, on la joue modeste, on attend que ça passe ou alors on fait des propositions et on prend ses responsabilités. »

*
* *

M^me^ la Présidente : « Délibération 21, Marie-Hélène Nédélec. »

Mme Nédélec présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée cohésion sociale

21 – SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2018-2024 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA

EXPOSÉ

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016, approuvé par le Préfet et le Président du Conseil départemental le 17 décembre 2011, étant arrivé à échéance, un nouveau document a été élaboré pour la période 2018-2024. Il a pour objet de définir des actions à mettre en œuvre sur le territoire en matière de stationnement, d'habitat et d'accès aux droits des gens du voyage.

Ce nouveau schéma s'inscrit dans le cadre de la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, qui donne désormais la compétence aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour sa mise en œuvre globale.

Ce nouveau schéma, présenté en Commission Départementale Consultative des gens du voyage et annexé à la présente délibération, est soumis à l'avis de Nantes Métropole et des communes avant son approbation définitive par l'État et le Conseil départemental.
Il porte un enjeu majeur de cohésion sociale et d'accès au droit commun et s'articule autour de trois grandes priorités que sont : l'amélioration de l'accueil, le développement de l'habitat diversifié, et des actions socio-éducatives et d'insertion.

Ce nouveau schéma prévoit la création dans chaque EPCI d'un comité de suivi territorial, chargé de sa mise en œuvre. Pour Nantes Métropole, ce comité prendra appui sur la Commission Métropolitaine pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage déjà existante (mise en place par délibération du Conseil métropolitain du 16 décembre 2016), élargie à l'État et au Département.

Les grandes priorités du nouveau schéma font l'objet de la présente délibération.

L'amélioration de l'accueil des gens du voyage

Au 1er janvier 2017, le dispositif d'accueil en Loire-Atlantique compte 713 places, dont 312 sur le territoire métropolitain. Le besoin d'accueil de ce public restant majeur, le nouveau schéma propose les objectifs suivants :

Achever la couverture territoriale en aires d'accueil.
Le nouveau schéma prescrit sur Nantes Métropole 412 places, soit 100 places supplémentaires par rapport à l'offre existante.

Cet objectif correspond aux places restant à réaliser au titre de la programmation des opérations inscrites au précédent schéma (aires d'accueil de Carquefou, La Chapelle-sur-Erdre, Couëron, Nantes Chantrerie, Orvault et Le Pellerin).

Le schéma incite par ailleurs Nantes Métropole à participer à la réflexion pilotée par l'État, qui s'engagera au niveau départemental dès 2019, sur l'harmonisation du fonctionnement des aires d'accueil et des droits de séjour.

Améliorer l'accueil des groupes stationnant dans le cadre de l'hospitalisation d'un proche.
Le nouveau schéma prescrit à Nantes Métropole la création d'un terrain spécifique dédié à cet accueil.

En réponse, la collectivité a déjà identifié et programmé financièrement un site sur Saint-Herblain, à proximité de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. Dans le cadre du transfert du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) sur l'Île de Nantes, Nantes Métropole s'engage à rechercher un lieu en proximité de l'offre de soins. Les modalités d'accueil sur ces terrains spécifiques devront être travaillées en collaboration avec le centre hospitalier.

Réaliser des aires de grands passages destinées à accueillir des grands groupes de voyageurs, principalement durant les périodes estivales, à l'occasion de rassemblements traditionnels ou occasionnels. Le nouveau schéma préconise de privilégier des terrains pérennes, favorisant ainsi l'optimisation des coûts et leur acceptation par les usagers.

Il prescrit à Nantes Métropole, en lien avec les communes, de mettre à disposition deux aires de grands passages. La collectivité veillera à identifier les sites et à les aménager pour permettre un usage optimum.

Le développement d'une offre d'habitat pour répondre aux besoins d'ancrage territorial

Au regard des évolutions des modes de vie des gens du voyage vers la sédentarisation et de l'allongement des durées de séjour sur les aires d'accueil, le nouveau schéma préconise le développement d'une offre d'habitat en réponse au besoin estimé de 145 ménages, identifiés sur les aires d'accueil de l'agglomération nantaise (soit un équivalent de 290 places).

En lien étroit avec les communes, Nantes Métropole poursuivra son action de développement d'une offre d'habitat adapté, en portant prioritairement une attention aux ménages en situation d'ancrage territorial identifiés sur le territoire.

Ainsi, dans le cadre du projet de PLUm, Nantes Métropole a déjà inscrit plus d'une vingtaine de secteurs de taille et capacité d'accueil limitées (STECAL), pour prendre en compte la sédentarisation des ménages sur certains terrains.

De même, en lien avec les orientations du Programme Local de l'Habitat, Nantes Métropole fixera des objectifs opérationnels de réalisation d'habitats adaptés.

Le développement d'actions socio-éducatives et d'insertion

Afin de mieux répondre aux besoins en matière d'accès aux droits des gens du voyage et de faciliter leur citoyenneté, le nouveau schéma préconise de mettre en place des démarches concertées pour ce qui concerne la scolarisation et l'insertion professionnelle, particulièrement des jeunes.

Le nouveau schéma prescrit notamment à Nantes Métropole d'élaborer un projet social pour chaque aire d'accueil.

Ce projet social s'inscrira dans les actions de médiation déjà menées sur les aires d'accueil, pour faciliter la scolarisation systématique des enfants, développer l'accès aux droits, orienter les ménages vers les dispositifs de droit commun, et sensibiliser à la gestion des déchets et au tri sélectif.

En matière d'insertion professionnelle, Nantes Métropole poursuivra son engagement à travers son soutien au Groupement d'Intérêt Économique « récupérateurs de métaux ». Au-delà de cette expérimentation, Nantes Métropole veillera à la bonne prise en compte de ce public dans les actions qu'elle mène pour l'accès à l'emploi.

Enfin, le projet de schéma comporte des incohérences ou erreurs qu'il convient de signaler pour rectification :

- les chiffres relatifs aux places d'accueil actuelles à l'échelle du département sont différents entre les pages 22, 23 et 109,
- p. 143 relative à Nantes Métropole, il est fait état de 18 aires alors que la Métropole en compte 17, et d'un nombre de places de 332 alors que la Métropole en propose 312. La carte doit également être corrigée pour faire apparaître l'aire du Pellerin comme « aire d'accueil à créer ».

Sous réserve de la prise en compte des rectifications demandées ci-dessus, il vous est proposé de donner un avis favorable au projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2018-2024, qui se traduit pour Nantes Métropole par :

- la création de 100 places supplémentaires dans les aires d'accueil,
- l'aménagement progressif de deux aires de grands passages pérennes,
- la création d'un terrain dédié à l'accueil des groupes stationnant dans le cadre d'hospitalisations dans la perspective de l'implantation du futur CHU sur l'Île de Nantes,
- le développement d'une offre diversifiée d'habitat (terrains familiaux, habitat adapté, logement) en réponse au besoin de 145 ménages.

M^me^ Nédélec : « Bonjour à tous. Il s'agit de se prononcer sur le nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Un diaporama doit normalement vous être présenté. Le précédent schéma portait sur la période 2010-2016. Donc voilà, on est fin 2018, c'est donc le nouveau schéma qui nous est proposé.

Je vais d'abord rappeler le contexte et quels sont les enjeux, les priorités du schéma pour la Métropole. Donc il est pour la période 2018-2024. Il a été présenté deux fois à la Commission consultative métropolitaine dans laquelle il y a des représentants des 24 communes, en mai 2018 et en septembre 2018. Il est donc soumis à l'avis de Nantes Métropole aujourd'hui. Ensuite, les Conseils municipaux devront se prononcer avant le 22 octobre. Enfin, il sera approuvé par le Préfet et par le Département.

La mise en œuvre de ce schéma, est confiée aux EPCI dans le cadre de la loi NOTRe. C'est donc bien Nantes Métropole qui a la gestion de ce dossier. Il doit y avoir un Comité de suivi territorial. Nous avons proposé que notre Commission métropolitaine soit élargie au Département et à la Préfecture, de manière à avoir ce Comité de suivi territorial et à ne pas créer une instance supplémentaire.

Ensuite donc, trois grandes priorités : d'abord tout ce qui concerne l'accueil des gens du voyage, le développement d'une offre de l'habitat et le développement d'actions socio-éducatives et d'insertion.

Pour ce qui concerne l'habitat, on doit achever la couverture départementale en aires d'accueil.

Donc pour Nantes Métropole, cela se traduit par 412 places, c'est-à-dire 100 places supplémentaires par rapport à celles existantes. On précisera ensuite. L'objectif correspond déjà aux places qui étaient prévues dans le précédent schéma, toutes les constructions des 100 places sont inscrites à la PPI et normalement devraient voir le jour d'ici 2021. Ces 100 places sont bien prévues, il s'agit des aires de Carquefou, La Chapelle, Couëron, Nantes Chantrerie, Orvault et Le Pellerin.

Vous avez la cartographie des aires d'accueil entre autres avec les aires d'accueil qui sont en projet, qui sont à créer. Elles sont indiquées en pointillés.

Tout ce qui est en vert représente les aires existantes qui font 312 places.

Pour améliorer l'accueil des gens du voyage, il y a un objectif qui est d'améliorer l'accueil de groupes dans le cadre d'hospitalisations et d'avoir un terrain spécifique dédié à cet accueil. Un terrain a déjà été identifié, proposé par la commune de Saint-Herblain à proximité de l'Institut de Cancérologie. Un nouveau site va être à identifier dans le cadre du transfert du nouveau CHU. Il y aura donc un nouveau terrain à identifier pour les hospitalisations.

Ensuite, pour les accueils, pour tout ce qui concerne les grands passages, on reste avec les mêmes obligations pour la Métropole d'accueillir des groupes occasionnels avec deux aires de grand passage pérennes. Pour Nantes Métropole, l'obligation consiste à aménager deux aires pérennes permettant une optimisation des coûts et de l'occupation.

Aujourd'hui, un recensement de l'ensemble des fonciers est en cours pour que l'on arrive à avoir ces aires pérennes. En effet, on est vraiment en difficulté depuis plusieurs années sur cette question et il faut que l'on arrive à déboucher sur une solution.

Ensuite, concernant le développement d'une offre d'habitat, cette offre doit répondre aux besoins de 145 ménages identifiés qui sont des ménages ancrés de manière permanente sur les aires d'accueil (soit un équivalent de 290 places). En effet, il faut bien préciser qu'un ménage, c'est un emplacement sur une aire d'accueil, mais un emplacement correspond à deux places, à savoir deux fois 175 mètres carrés. Mais il s'agit bien de 145 ménages : si c'est un logement, c'est 145 logements.

Pour cette réponse aux 145 ménages, cela peut être des offres d'habitat diversifiées, des offres vers les dispositifs de droit commun, priorité aux ménages en ancrage territorial. On a aussi une vingtaine de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées qui ont été inscrits dans le cadre du PLUm, les STECAL. Ils vont permettre de répondre aussi aux besoins de ménages en ancrage territorial. Et pour ce qui concerne la construction d'offres d'habitat adapté, il y aura des objectifs opérationnels à fixer, en lien avec le Programme Local de l'Habitat.

Ensuite, il convient de développer des actions socio-éducatives. L'idée, c'est bien de faciliter la scolarisation et l'insertion professionnelle des jeunes et d'élaborer un projet social pour chaque aire d'accueil. Donc, pour Nantes Métropole, il s'agit de poursuivre la médiation sociale qui existe aujourd'hui sur les aires d'accueil pour travailler sur la scolarisation systématique des enfants, orienter les ménages vers les dispositifs de droit commun et les sensibiliser à la gestion des déchets et au tri sélectif. On a vu que c'était un enjeu sur les aires d'accueil.

En matière d'insertion professionnelle, Nantes Métropole consolidera son travail auprès du Groupement d'Intérêt Économique « récupérateurs de métaux » avec lequel on travaille en collaboration avec Michèle, et puis des actions sont à développer en matière d'accès à l'emploi et d'insertion.

J'ai terminé, donc voilà l'essentiel. On a mis des remarques dans la délibération parce qu'il y a quelques erreurs dans le document qui a été fourni par la préfecture où il y a des incohérences dans les chiffres sur le nombre de places en aires d'accueil, à différentes pages. Donc nous demandons à la préfecture de rectifier ces chiffres-là.

Sur le document, il est inscrit aussi "18 aires d'accueil" alors que l'on en compte 17. A été pris en compte le contour du Syndicat mixte qui incluait l'aire de Saint-Julien-de-Concelles, or, elle n'est pas sur le territoire de la métropole. Et il y a aussi une erreur sur la cartographie du document fourni par la préfecture, puisque l'aire du Pellerin est marquée comme étant créée, or c'est une aire à créer.

Sous réserve de la prise en compte de ces différents éléments, il vous est proposé d'émettre un avis favorable pour la création de 100 places supplémentaires dans les aires d'accueil, l'aménagement progressif de deux aires de grands passages pérennes, la création d'un terrain dédié à l'accueil des groupes stationnant pour des hospitalisations dans le cadre du futur CHU, et le développement d'une offre diversifiée d'habitat, que ce soit des terrains familiaux, de l'habitat adapté et du logement en réponse au besoin de 145 ménages. »

M. Roussel : « Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Oui, Didier Quéraud. »

M. Quéraud : « Madame la Présidente, chers collègues, nous devons saisir l'occasion de ce schéma départemental pour concrétiser notre volonté de Métropole accueillante, dont nous avons déjà longuement parlé à propos d'autres populations, et là nous avons une population "atypique" pour laquelle nous devons avoir une action spécifique.

Il nous faut collectivement prendre nos responsabilités pour répondre aux besoins et aux attentes des gens du voyage. C'est donc bien à l'ensemble des communes et non plus aux seules communes volontaires d'œuvrer pour leur proposer des solutions satisfaisantes. Et c'est aussi pour et dans l'intérêt de tous. Sédentarisation, scolarisation, hospitalisation, mariage... Au-delà des aires d'accueil traditionnelles, nous devons disposer d'aires de grands passages pérennes pour éviter les installations illégales l'été, offrir un terrain spécifiquement destiné aux personnes qui accompagnent un malade en cas

d'hospitalisation, et plus intensément répondre à ceux qui de fait sont dans une dynamique d'ancrage territorial, sans pour autant renoncer au voyage une partie de l'année.

C'est donc bien à toutes les communes d'aider ces personnes et familles dans cette démarche de stabilisation qui passe notamment par une offre diversifiée d'habitat. Donnons-nous comme cap celui de zéro installation illégale d'ici 2024. Merci. »

M. Roussel : « Aymeric Seassau. »

M. Seassau : « Chers collègues, ce nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage porte des enjeux majeurs. Nous partageons ses priorités : amélioration de l'accueil, développement de l'habitat diversifié, des actions socio-éducatives et d'insertion.

Bien que consultatif, c'est un avis important. Il marque une ambition partagée, je l'espère, une ambition porteuse d'espoir et d'avenir pour les voyageurs. Car nombreux sont les exemples qui attestent de la nécessité d'engager des mesures à minima incitatives, voire contraignantes dans certains cas.

Nous évoquons la situation de citoyennes et citoyens français à part entière. Ce schéma, qui encadre la vie d'une partie de la population française, ne saurait être un carcan qui handicape l'accès au droit commun pour ces femmes, ces hommes et leurs enfants.

Ainsi, la question du mal-logement se pose de la même façon que pour les autres familles populaires et doit permettre d'activer l'accès aux mêmes droits. De même, alors que l'accès aux droits sociaux est universel, la CAF de Loire-Atlantique n'accorde pas d'aide au logement aux familles en résidence mobile au prétexte qu'elles sont mobiles.

Un autre enjeu concerne les attentes en termes d'accueil. Ainsi, le schéma propose de développer le nombre de places en aire d'accueil. Bien que ce type d'accueil soit parfois vécu comme des ghettos par les usagers, cela demeure une avancée. Mais force est de constater que des attentes fortes s'expriment pour le développement des terrains familiaux de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), locatifs ou en propriété. Si notre PLU Métropolitain est offensif sur cet aspect, l'ensemble des communes du département doit s'engager pour répondre à cet enjeu.

Autre remarque : ce schéma départemental fait état de la nécessaire harmonisation des documents et d'un rapprochement du fonctionnement des aires d'accueil. Il y a en effet urgence à harmoniser le prix du stationnement journalier sur l'ensemble du département. Comment expliquer autrement qu'une commune fixe un tarif à 7 euros par jour quand notre métropole est autour d'1 euro par jour, sinon par une volonté de limiter la présence d'une population sur un territoire.

De même, parce qu'il s'agit d'une mesure d'égalité, les tarifs des fluides doivent être les mêmes pour les gens du voyage que pour les habitants du territoire concerné. Contrairement au mythe de la gratuité, il n'est pas rare de constater que les gens du voyage payent plus cher l'eau et l'électricité que la population résidente. Ce n'est pas le cas à Nantes Métropole, il faut le souligner, où un dispositif spécifique est mis en place pour les faire bénéficier de la tarification sociale de l'eau dès lors que leur temps de séjour cumulé sur les aires de Nantes Métropole atteint huit mois par an.

En matière socio-éducative, le schéma préconise l'élaboration d'un projet social pour chaque aire d'accueil avec l'objectif de développer l'accès au droit et faciliter la scolarisation des enfants. Avec la semi-sédentarisation, nous constatons une amélioration dans ce domaine que la Cour des comptes tempère toutefois, notamment pour l'école primaire et secondaire. Parmi les points de progrès demeure celui de la prise en compte des stationnements illicites dont la population n'entre pas dans le cadre des obligations.

Évidemment, ce type de stationnement, s'il n'est pas souhaitable, est très souvent lié au manque de place et les enfants concernés ont en tout cas les mêmes besoins scolaires que les autres enfants.

Parmi les évolutions de la demande d'offre d'habitat spécifique, les collectivités auront à répondre à la question du vieillissement, à la mobilité réduite.

Enfin, il nous faut agir avec détermination pour répondre à une demande qui fait écho dans la société, pour répondre à une vieille revendication des gens du voyage qui fait écho au débat que nous avons déjà eu : pas d'expulsion sans solution.

Madame la Présidente, chers collègues, pour être pleinement efficace, pour répondre aux besoins, pour qu'un climat de confiance partagé s'instaure, la gouvernance de notre schéma départemental doit être à la hauteur des enjeux, faire vivre pleinement la co-construction, la co-gestion des réponses avec les voyageurs. C'est ce que nous attendons de la Commission consultative à qui nous disons : "*latcho drom*", bonne route. Merci de votre attention. »

M. Roussel : « Merci. Véronique Dubettier-Grenier. »

M^me^ Dubettier-Grenier : « Oui, merci Monsieur le premier vice-président. Bien évidemment, nous émettrons un vote favorable sur ce schéma. Vous le savez, il y a une attente forte des communes, que ce soit en aires d'accueil individuel, mais aussi sur les deux aires de passages. Nous avons été les uns et les autres fortement impactés. Monsieur le vice-président, me permettez-vous un léger pas de côté ? Ce schéma départemental fait écho pour nous à un sujet que l'on a évoqué en Conférence des Maires vendredi dernier. Je rebondis aussi sur les propos de Madame la Présidente ce matin, mettant en avant la qualité et la fréquence de tenue de nos Conférences des Maires, ce en quoi nous lui en savons gré et que nous apprécions tous.

Néanmoins, nous avons abordé un sujet la semaine dernière, la fusion Département-Métropole. Madame la Présidente a, comme à son habitude, évoqué le sujet de manière très claire et très transparente. Nous avons souhaité les uns et les autres apporter notre pierre à l'édifice quant au positionnement de la Métropole. Je suis navrée d'intervenir comme cela sans que Madame Rolland soit présente, néanmoins, je crois que c'est un sujet important pour nous les Maires. Madame Rolland nous a donc assuré qu'elle souhaitait un travail participatif, une vision collective sur le sujet et pour tout vous dire, nous sommes plusieurs à avoir été abasourdis lundi soir lorsque nous avons découvert par le biais de réseaux sociaux la décision de la Présidente de Nantes de ne pas poursuivre la démarche engagée par le Président de la République, abasourdis parce que je pense que nous sommes tous à même d'apporter un élément de débat.

Nous sommes quelques-uns à être également conseillers départementaux. Nous aurions pu apporter notre expérience dans les débats. Abasourdis aussi, je vous le dis, parce que ce n'est pas la manière de procéder de la Présidente depuis la tenue de ces Conférences des Maires et c'est vrai qu'il y a une grande interrogation de mes collègues et de moi-même, parce que moi j'ai le sentiment que vous avez Madame la Présidente, Madame Rolland, l'intention de mettre en place une nouvelle gouvernance, de porter une Métropole collaborative et participative.

Néanmoins, il y a peut-être sur des sujets de ce genre, de vieux réflexes, car en définitive, Madame Rolland, pourquoi tant d'empressement à communiquer sans nous en informer, comme vous vous y étiez engagée, à ne pas nous associer au débat sur un sujet, s'il est crucial à la fois pour le Département et la Métropole, nécessitait à mon sens que l'on échange un petit peu plus ? Parce que certes vous nous avez dressé un tableau complet – le timing, les compétences, les enjeux –, mais le fond, Madame Rolland, nous n'avons pas pu les uns et les autres l'évoquer. Merci pour votre réponse et merci pour ce léger pas de côté. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Alix. »

M. Alix : « Oui, moi je voudrais revenir à l'intervention tout à l'heure de Monsieur Aymeric Seassau avec lequel je partage un certain nombre de points de vue, notamment : pas d'expulsion sans solution. Moi je veux bien, mais j'exhorte ici toutes les communes de droite, de gauche et d'ailleurs à se mettre en conformité avec la loi Besson. Je pense qu'il y a encore un grand nombre de communes qui ne sont pas conformes dans la création d'aires d'accueil des gens du voyage.

Et ceci nous met en double difficulté, d'abord parce qu'effectivement nous ne pouvons pas harmoniser l'accueil de ces gens du voyage et les répartir sur la totalité du territoire de l'agglomération. Mais aussi parce que lorsque nous avons des expulsions, nous ne pouvons pas faire jouer les lois, et notamment la dernière qui date de juillet 2017, qui nous permettrait de faire intervenir les forces de l'ordre pour dégager un campement illicite, eh bien, ce n'est pas possible tant que les communes de l'agglomération ne sont pas en conformité avec la loi.

Donc merci pour cette solidarité. J'invite tous mes collègues Maires et en particulier les Maires qui de temps en temps nous donnent des leçons de grand cœur, à droite comme à gauche, à se mettre au moins en conformité avec la loi. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Michèle Gressus et Hervé Grelard. »

M^me^ Gressus : « Cela fait un an maintenant que la compétence relevant de l'ex-Syndicat mixte des gens du voyage est désormais métropolitaine. Alors une fois n'est pas coutume soi-disant dans ma bouche, mais les collègues qui participions avec toi, avec Alain Robert et avec Madame Mérand derrière moi, à la précédente Commission du Syndicat mixte quand il était à l'époque départemental, nous nous retrouvons à nouveau dans le format métropolitain, et pour ma part, je trouve que c'est un espace positif, créatif, d'échanges.

On vient d'en vivre un là, comme on le vit très régulièrement quand la Commission métropolitaine se réunit. Monsieur Alix vient de faire la remarque de sujets dont on va s'emparer. Et on le sait bien, c'est très complexe, mais moi je salue la haute qualité des échanges que nous avons, et il y a toujours eu des décisions consensuelles. Ce n'est pas un consensuel bas, mou, c'est un vrai consensuel quelles que soient nos diversités. Je trouve que c'est vraiment un espace de politique publique extrêmement intéressant et je voulais le dire. »

Mme la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, Madame la Présidente, je vais juste accompagner rapidement – parce que je sais que l'ordre du jour est extrêmement tendu – le pas de côté fait par notre collègue Maire de Carquefou concernant la fusion des compétences Ville et Métropole. Je ne reviendrai pas sur les sujets de gouvernance et ce qui se passe entre Métropole et Département. Je ne reviendrai pas sur ce qui se passe en Conférence des Maires : c'est un problème entre la Présidente de la Métropole et l'ensemble des Maires.

Juste deux interrogations, et j'irai très vite. Le premier sujet, c'est que j'ai été assez surpris dans vos réactions que vous ne portiez pas au débat le fait qu'il s'agit de créer des Métropoles d'intérêt européen. Ça me semble important parce que d'abord je fais partie d'une famille politique qui attache, qui met une place toute particulière aux sujets européens, et parce que si je n'ignore pas – et je ne suis pas naïf, il ne suffira pas d'inscrire un certain nombre de Métropoles dans une loi pour les faire monter en influence sur le plan international – que vous êtes engagée, que vous avez présidé à titre européen une structure, et vous êtes sur ce sujet-là, je sais, extrêmement attentive. Mais je pense qu'il faudrait que l'on puisse poser la question de savoir quelles sont les conséquences pour une Métropole qui ne serait pas fléchée par l'État comme étant d'intérêt européen.

Il y a un vrai sujet autour de cela. Peut-être qu'il n'y en a pas, peut-être que vous pourrez nous éclairer autour de ce point-là, mais c'est un point de débat qui vaut quand même le coup d'être porté. On aurait pu débattre aussi de manière extrêmement large et puis la question qui se pose finalement à travers cette décision qui apparaît assez radicale, et en tout cas pas concertée largement, même si j'ai bien compris que vous aviez concerté avec certains acteurs, c'est que l'on se pose la question de la capacité de la Métropole nantaise et votre capacité à influer sur la décision.

Vous parliez de singularité nantaise et je crois qu'on est tous prêts et tous très attachés à faire vivre cette singularité nantaise. Elle pourrait aussi inspirer certaines réformes nationales et je suis surpris que cette porte claquée, cette fin de non-recevoir ne permette pas justement d'irriguer, et d'essayer de faire bouger les lignes du projet. Et un certain nombre de vos homologues qui président des Métropoles ont dit aujourd'hui : "Peut-être, mais à certaines conditions, des conditions très fermes" et on n'est pas dans ce dispositif-là.

Moi, comme ma collègue, je pense que ce sujet de stratégie territoriale méritait un véritable débat.

Je vais m'en arrêter là, même s'il y a des tas de sujets sur lesquels on pourrait débattre, et je souhaiterais une explication assez claire. C'est ce qu'a nécessité une prise de position aussi radicale et aussi rapide. »

Mme la Présidente : « Merci. Ce que je vous propose, c'est que l'on mette aux voix la délibération et son sujet, si vous voulez bien, ne serait-ce que par respect pour le travail qui est fait par Marie-Hélène Nédélec et les équipes qui l'accompagnent. Après je reviens sur ce sujet.

Marie-Hélène voulait préciser quelque chose. »

Mme Nédélec : « Oui, je voulais donner quelques éléments. Donc la compétence, comme l'a dit Michèle Gressus, elle est bien métropolitaine et on est tous solidairement engagés dans ce schéma. C'est bien un schéma qui est réalisable. Il ne couvre pas tous les besoins parce que moi, je lis tous les comptes-rendus qu'il y a actuellement dans la presse sur les débats dans les Conseils municipaux. Quand j'entends "145 ménages à reloger sur six ans", cela fait 24 par an, on est 24 communes. Je pense que si on a la volonté, c'est réalisable. Je pense que même, on devrait pouvoir aller au-delà. Donc vraiment, je vous invite à réfléchir et à bien regarder ce qui est de la responsabilité de chacun.

La Commission métropolitaine, c'est bien une Commission politique dans laquelle doivent siéger des élus.

La dernière : moi je dis huit communes représentées sur 24, en moyenne 40 % des communes représentées par des élus dans cette Commission. Donc, j'appelle à ce que ce lieu soit vraiment investi politiquement. On n'avancera que si les élus le portent politiquement. Donc voilà, c'est vraiment un appel que je lance parce que c'est collectivement que l'on doit réussir et pas uniquement dans des grandes déclarations. C'est vrai que sur les gens du voyage, il y a souvent des articles. Quand il y avait le Syndicat mixte, il y avait le système de quorum, donc les gens donnaient des pouvoirs, mais on avait les mêmes difficultés pour avoir une représentation de l'ensemble des communes. Je pense que ce n'est que si tout

le monde s'y met politiquement que les choses pourront avancer. Donc c'est vraiment un appel que je lance pour vous demander votre avis sur ce schéma. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Ce sera très rapide. Je voudrais comme vous saluer le travail de Madame Nédélec. Elle a un dossier très très sensible et au niveau de nos communes, on sait très bien l'importance que cela a. Cela a été évoqué tout à l'heure, ce n'est jamais très facile de traiter ces dossiers-là. Je souhaitais simplement saluer le travail de Madame Nédélec. »

M^me^ la Présidente : «Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non, cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

- sous réserve de la prise en compte des demandes de corrections ci-dessus exposées, émet un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Loire-Atlantique 2018-2024 ;
- autorise Madame la Présidente de Nantes Métropole à prendre toutes dispositions pour assurer l'exécution de la présente.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Quelques mots sur la question de la réforme proposée par le Gouvernement de fusion Métropole-Département. Un mot sur le fond, un mot sur le calendrier et la méthode, en réponse aux questions de Madame Dubettier-Grenier, et puis un mot sur l'avenir, à la fois l'avenir de la réforme, en tout cas ce que j'en crois, et l'avenir pour notre territoire.

Un mot sur le fond. Je partage totalement l'enjeu d'être une Métropole de rayonnement européen. Cela fait partie du cap que l'on fixe depuis le début de ce mandat, on y travaille, le Grand Musée d'Arts et ses 400 000 visiteurs y contribuent, la présidence d'Eurocities pendant deux ans y a contribué, etc., etc.

Je ne crois pas que ce soit en transférant les travailleurs sociaux du Département qui font un boulot remarquable, admirable, nécessaire, que nous allons gagner en rayonnement européen. Je crois même que ça pourrait être l'inverse. Je crains qu'on gagne en inertie.

Et c'est ce que j'ai exprimé très clairement, très simplement à la réunion organisée par le Président de la République. Il n'y a pas eu de porte claquée. Il y a eu une discussion apaisée, des points de vue divergents de part et d'autre, mais respectés, parce que le sujet, c'est bien la singularité de la Métropole nantaise.

Pourquoi la singularité ? Parce que sur notre territoire, nous avons d'ores et déjà récupéré toutes les compétences qui contribuent au rayonnement. Nous avons la totalité du développement économique en binôme avec la Région, nous avons la totalité de l'innovation, ce qui n'est pas le cas dans toutes les grandes Métropoles.

Donc oui, je ne vois pas dans la proposition telle qu'elle est faite aujourd'hui ce qui, dans la situation nantaise, viendrait contribuer en réalité. Je le dis : moi je crois que la Métropole demain elle doit être agile, elle doit être efficace et je ne suis pas convaincue que sur le fond, cela permette cette efficacité.

La deuxième chose que je voudrais dire sur le fond, parce que pour moi c'est très important, puisque vous m'y invitez, c'est que je crois qu'il y a un impensé dans cette réforme, c'est l'impensé communal. Pour une raison simple, c'est que le niveau d'intégration entre les communes et les Métropoles n'est pas le même à Lyon qu'à Nantes, Lille, Bordeaux ou Toulouse.

Nous faisons partie des Métropoles les plus intégrées, et je peux vous dire que nombre de Maires ici ou ailleurs me disent leur inquiétude, s'il y avait cette fusion par exemple, de se voir dépossédés d'une partie des questions sociales. Quand on parle de cela aujourd'hui, la compétence métropolitaine ce n'est pas là qu'elle s'exerce. Chez nous c'est dans les communes, à tel point que dans les discussions qui ont eu lieu avec le Gouvernement, cette question de pouvoir redéléguer aux communes une partie des compétences sociales a été posée, sans réponse à ce stade.

La troisième raison sur le fond, et je l'ai là aussi évoquée, c'est que moi je crois fondamentalement à ce que j'ai appelé l'alliance des territoires. Vraiment. Il y a plusieurs modèles de Métropoles aujourd'hui. Quand vous regardez les chiffres et l'étude de Laurent Davezies, Laurent Davezies montre très clairement comment il y a des Métropoles dans ce pays qui assèchent les territoires environnants. C'est une réalité démographique, économique, etc.

Il se trouve que dans l'Ouest – je dis "dans l'Ouest" parce que ce n'est pas que le cas pour Nantes –, dans l'Ouest, il y a plutôt cet équilibre des territoires. Je donne une confirmation objective. Il y a plus d'entreprises qui naissent sur la métropole et qui vont s'installer sur le reste du département que l'inverse. C'est une des particularités de notre territoire et je crois que c'est une force.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres que je suis tout à fait prête à développer, oui, j'ai considéré que cette réforme ne correspondait pas à la réalité nantaise.

Deuxième point : le calendrier. Là je suis désolée, mais le calendrier, pour le coup, je dois bien humblement reconnaître que je ne l'ai pas vraiment choisi, ni moi ni tous les Présidents de Métropole concernés. Le calendrier, c'est lequel ? Clairement, début août nous sommes – les Présidents de Métropole de plus de 500 000 habitants, puisque je le dis, c'était ça le critère du Gouvernement – conviés à une réunion à l'Élysée. Évidemment on s'y rend, c'est la moindre des choses dans un fonctionnement respectueux des rôles républicains de chacun.

À ce moment-là, la discussion s'engage en présence du Président qui nous dit sa détermination à aller sur la réforme. À ce moment-là, je fais le choix de mettre la question à l'ordre du jour de la Conférence des Maires, parce que je le redis, les communes sont directement concernées par ce sujet. Donc, nous avons posé ce sujet en Conférence des Maires.

Dès la première Conférence des Maires, il se trouve que puisque la réunion était le 1er août et que notre Conférence des Maires première était au mois de septembre, c'est là que nous en avons parlé. Pourquoi j'ai donné ma décision dès le lundi soir à l'Élysée et pourquoi j'ai communiqué sur cette décision ? Et je crois que c'est bien que l'on puisse avoir cet échange et se le dire.

D'abord, tout simplement parce que le Président de la République nous a invités à donner notre position à cette réunion. Il a souhaité avoir une réunion en format extrêmement restreint, cela a été relaté par la presse, il n'y avait aucun collaborateur, uniquement les Présidents des exécutifs, et il nous a posé ce que j'appelle la question de confiance : "Vous voulez y aller ou vous ne voulez pas y aller ?"

Moi j'ai trouvé que c'était une démarche honnête. Il prenait ses responsabilités en disant : "Moi, je veux faire cette réforme, mais je la fais avec ceux qui veulent la faire. Vous, vous en êtes où ?" Moi je savais à ce moment-là, parce qu'aucune voix en Conférence des Maires ne s'était exprimée pour dire qu'elle était favorable à cette réforme, parce que très peu de voix dans les échanges avec les élus et encore moins au Département avaient dit qu'ils étaient favorables à cette réforme et parce que je suis intimement convaincue que cette réforme ne correspondait pas à la réalité du territoire. Donc j'ai pris mes responsabilités et en clarté dit que non, cette réforme ne correspondait pas à notre modèle.

Dernier élément, je le dis quand même pour la bonne information. Quand je suis sortie de cette réunion, j'ai demandé à ma Directrice adjointe de cabinet à la Métropole, de téléphoner aux co-présidents de groupes, Maires, vous représentant, pour l'informer de ma décision.

Pourquoi j'ai communiqué tout de suite après ? Pour une raison très simple, là aussi, je vais être très transparente : soit je communiquais pour dire quelle était la position nantaise, soit le Gouvernement communiquait pour dire quelle était la décision nantaise. Comme tout Président d'exécutif, il m'a paru plus logique de communiquer en notre nom pour dire quelle était la position nantaise et je le redis, ça s'est fait dans un principe de clarté et de respect des positions des uns et des autres sur ce sujet.

Troisième étape, l'avenir. L'avenir de cette réforme, j'en dis un mot même si elle ne nous concerne plus directement. D'abord je vous invite à regarder, dans les jours et les semaines qui viennent, ce que seront les positions d'autres Métropoles. Je ne suis pas certaine que les choses soient aussi figées. Ensuite, je crois qu'il y a un peu d'incertitudes à lever parce que pour ceux qui ont suivi les dernières actualités, Jacqueline Gourault, Ministre en charge des Collectivités, a déclaré hier au congrès de l'AdCF que cette réforme ne se ferait qu'avec accord des communes et des Départements concernés, ce qui a pour le moins suscité une légère perplexité, y compris chez mes collègues Présidents de Métropoles qui se sont personnellement engagés, lors de cette réunion à l'Élysée. Je crois donc que là, il y a un petit peu de clarté à remettre.

Quant à nous, nous on va continuer à inventer une autre Métropole. Je crois que c'est une vraie question de fond. Moi je crois vraiment qu'ici, on invente un autre modèle, qu'on invente un modèle qui sort d'un schéma qui, moi, me paraît, si vous voulez le fond de ma pensée, un peu dépassé. J'ai eu l'occasion de dire à mon collègue Christian Estrosi que moi, la logique "plus tu as de bataillons, plus tu es fort", je ne suis pas sure que dans le monde de demain, elle soit d'actualité.

Moi je crois que plus on est clairs sur le projet, plus on est agiles, plus on investit les sujets de transition, plus on est capables de travailler péri-urbains, urbains et ruraux ensemble, sans doute plus on sera forts et plus on sera agiles. Je pense que l'on n'est qu'au début du chemin. Il y a un certain nombre de points d'inflexion qu'on est en train d'inventer ensemble. Un certain nombre d'éléments très concrets qu'on porte ici le démontrent.

Des choses que l'on a faites dans le PLUm. Si je ne devais donner qu'un exemple : le coefficient nature en ville. Cet appel à un modèle de développement plus qualitatif, cela fait partie de cette idée d'une autre Métropole.

Et puis pour finir, nous n'allons pas rester immobiles, y compris dans les relations avec le Département. D'abord, je crois que ce sujet nécessite comme tous les grands sujets un peu de sang-froid. J'ai eu l'occasion de le dire assez directement à l'ensemble des acteurs concernés. Et c'est dans cet état d'esprit que j'ai proposé au Président du Conseil départemental que l'on puisse travailler ensemble à un accueil universel des citoyens.

Je crois que sur ces sujets, ce qui est toujours très compliqué, c'est d'éviter la défense des prés carrés par certains, ce qui désespère toujours nos concitoyens. Et sur ce sujet, je crois qu'on peut faire mieux. Je crois que le jour où les habitants n'auront plus à faire leurs démarches au CCAS, à faire trois rues à côté et à aller faire leurs démarches au CMS et répéter 15 fois les mêmes choses, quand nous allons inventer sur ce territoire un accueil universel des usagers, eh bien là aussi, cela correspondra à nourrir cette idée, ce modèle de l'autre Métropole que je vous invite à bâtir. Et je suis sure que sur bon nombre de sujets, il y aura dans cette assemblée une grande majorité de mouvement pour aller inventer cette autre Métropole parce que je crois profondément qu'elle correspond à la réalité nantaise.

Voilà donc en toute transparence, en toute simplicité et avec beaucoup d'humilité – parce que ces sujets sont compliqués, ces sujets font débat –, en tout cas, je vous redis que les choses ont été posées dans la plus grande clarté et dans le plus grand respect des positions des uns et des autres.

Je nous invite donc à reprendre le fil des délibérations et je donne la parole à Fabrice Roussel. »

*
* *

M. Roussel présente les dossiers suivants :

Direction générale déléguée cohésion sociale

22 - ACCÈS AU DROIT - FINANCEMENT ET ANIMATION – DEMANDE D'ADHÉSION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ACCÈS AU DROIT

EXPOSÉ

L'accès au Droit consiste à :

- Permettre l'accès à tous d'une information sur les droits et devoirs par une offre de consultations juridiques gratuites

- Aider les habitants dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique

- Assister les usagers pour la rédaction et la conclusion d'actes juridiques

L'accès au droit est principalement structuré, sur le territoire, autour des deux maisons de la justice et du Droit (MJD) de Nantes et de Rezé, créées toutes deux par arrêté ministériel en 2003. Cette offre de service est complétée localement par les Points d'accès au Droit (PAD) et d'autres permanences juridiques organisées à l'initiative de plusieurs communes de l'agglomération. Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), constitué sous forme d'un groupement d'intérêt public, est chargé d'animer la politique d'accès au droit sur le territoire départemental. Il est présidé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Nantes.

En 2017, ce sont 9 000 habitants de l'agglomération qui ont bénéficié des permanences juridiques organisées dans les MJD. L'accueil dans les MJD est ouvert à tous, sans condition de ressources. Cette offre de service est précieuse pour informer gratuitement les habitants sur leurs droits et devoirs et les guider dans des démarches juridiques souvent complexes.

L'intervention de la Métropole dans ce domaine relève d'une politique volontariste, adossée à la prévention de la délinquance, et principalement son axe « aide aux victimes ». Pour les communes, l'accès au droit est lié à sa compétence en matière d'action sociale.

Aujourd'hui, la contribution annuelle de la Métropole et des communes au financement des MJD et Points d'accès aux droits s'élève à 72 000 € (celle de l'État à environ 143 000€). 11 communes contribuent actuellement à leur financement.

Dans ce contexte, deux enjeux ont été partagés avec les communes :

- Evoluer vers des modalités de contribution de la Métropole et des communes reposant sur des principes d'équité et de solidarité : la moitié de l'assiette actuelle (72 000 €) prise en charge par la Métropole, l'autre moitié par chacune des 24 communes au prorata du poids de sa population. Une convention financière sera proposée à chaque commune, déterminant le montant de sa contribution.

- Participer aux décisions du Conseil Départemental de l'Accès au Droit en sollicitant l'entrée de la Métropole dans ce GIP. L'objectif de cette adhésion est de pouvoir enrichir l'offre de l'accès au Droit, veiller au maillage territorial et à l'offre de service proposée à l'ensemble des habitants de la Métropole. La Métropole organisera annuellement une à deux rencontres avec les 24 communes pour structurer une parole collective à porter par la Métropole au sein du CDAD.

Conformément à l'article 5 des statuts du GIP, Conseil Départemental de l'Accès au Droit, l'adhésion d'un nouveau membre se fait par décision de son Assemblée Générale. Il convient donc de solliciter auprès du GIP cette adhésion.

M. Roussel : « Aujourd'hui, la contribution annuelle de la Métropole et des communes au financement des Maisons de la justice et du Droit et des Points d'accès au droit s'élève à 72 000 euros puisque l'État en finance les deux tiers, c'est-à-dire 143 000 euros. Et donc, concernant les communes, je tiens à préciser que 11 communes contribuent actuellement à leur financement.

Donc deux évolutions sont proposées. Un, il s'agit d'évoluer vers des modalités de contribution de la Métropole et des communes qui reposent sur les principes d'équité et de solidarité. Donc évidemment, la Métropole et les communes auraient toujours 72 000 euros à prendre en charge. La Métropole en prendrait la moitié, 36 000 euros, et puis pour les 24 communes, les 36 000 euros seront répartis en fonction du nombre d'habitants. C'est une contribution qui ira de 95 euros pour la commune de Saint-Léger-les-Vignes à 17 000 euros pour la Ville de Nantes.

Et puis ensuite, il s'agit de participer aux décisions du Conseil Départemental de l'Accès au Droit en sollicitant l'entrée de la Métropole dans cette structure. L'objectif de cette adhésion est de pouvoir enrichir l'offre de l'accès au Droit, veiller au maillage territorial et aussi à l'offre de service proposée à l'ensemble des habitants de la Métropole et évidemment, cela implique aussi que la Métropole organise régulièrement des temps d'échanges avec les 24 communes pour structurer cette parole collective. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1. approuve le principe de répartition proposé pour le financement de l'accès au droit (2 MJD, 1 PAD) entre la Métropole (50%) et les communes (50 %) avec calcul au prorata du poids de population de chaque commune sur la base de l'enveloppe actuelle (72 000€).
2. sollicite l'adhésion de Nantes Métropole au Groupement d'Intérêt Public dénommé Conseil Départemental de l'Accès au Droit, dont la convention constitutive est jointe en annexe.
3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction du Développement Culturel

23 – RAPPROCHEMENT ENTRE ANGERS NANTES OPÉRA ET L'OPÉRA DE RENNES – CRÉATION DE L'ASSOCIATION « OPÉRA EN GRAND OUEST » - APPROBATION DES STATUTS – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE NANTES MÉTROPOLE

EXPOSÉ

Nantes Métropole, la ville d'Angers et la ville de Rennes ont conduit au cours de l'année 2017, avec l'appui d'une mission d'étude confiée à un cabinet d'ingénierie culturelle, une démarche relative à l'opportunité et à la faisabilité de différents scénarios de rapprochement entre Angers Nantes Opéra (ANO) et l'Opéra de Rennes.

La conception d'un projet lyrique commun pour le Grand Ouest

Les conclusions de cette étude font apparaître l'intérêt d'un projet d'«Opéra en Grand Ouest» qui repose sur une mise en partage complète de la programmation lyrique, de la conception des projets à la contractualisation des concepteurs et des interprètes, sur une stratégie de diffusion régionale accentuée et sur la mise en place d'un laboratoire réunissant les équipes d'action culturelle et de communication des deux maisons.

Ce partenariat permettra de développer la création et la diffusion lyrique en offrant un nouveau modèle de coopération autour d'un projet ambitieux et durable, visant le renforcement des dynamiques de production et de diffusion lyrique sur le territoire du grand ouest. Il facilitera la conception d'une programmation lyrique concertée : des productions de l'ANO étant présentées à Rennes et celles de Rennes à Angers Nantes. Il favorisera le travail en réseau des deux maisons d'opéra, les complémentarités ainsi qu'une optimisation de leurs modèles économiques.

Cette coopération se traduira par un maintien d'un niveau élevé des budgets de production sur les deux territoires, l'allongement des durées de diffusion et l'ouverture des théâtres à une programmation plus diversifiée. Elle porte plus largement l'ambition de favoriser le développement et la diversification des publics de l'art lyrique sur le territoire du Grand Ouest, tout en faisant rayonner le projet à l'extérieur du territoire.

Dans ce partenariat, chaque maison d'opéra conserve pleinement son indépendance et son identité concernant les activités développées hors champ lyrique, dont notamment la programmation de concerts, les résidences d'ensembles et d'artistes, les partenariats artistiques et culturels, l'éducation artistique et culturelle, ainsi que pour l'ensemble des activités de la gestion (budget, personnel, bâtiments, etc.).

Pour porter cette communauté de projet, les trois collectivités proposent la création d'une association en charge du pilotage du projet lyrique dont la mise en œuvre et la gestion concrètes seraient déléguées au SMANO côté Nantes/Angers et côté Rennes à son Opéra.

Cette consolidation exemplaire d'un projet de haute qualité artistique, tourné vers les publics, à dimension interrégionale, devrait être permettre l'attribution par le Ministère de la culture du label d'Opéra national.

Signe de la dynamique de coopération qui s'est enclenchée, Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes ont annoncé dès la saison 2018-2019 la réalisation de programmations lyriques communes, première étape d'une coopération renforcée entre les deux institutions.

Ce projet d'une collaboration étroite avec l'Opéra de Rennes constitue un atout supplémentaire pour le développement du projet artistique et culturel d'Angers Nantes Opéra. Fondé sur l'idée de faire de l'opéra un art d'aujourd'hui, il porte l'objectif de créer une adhésion du public qui va au-delà des amateurs qui le fréquentent déjà. La réalisation de choix artistiques axés sur la fonction d'émerveillement et la féerie spectaculaire qui constituent l'essence même du théâtre lyrique, l'ouverture à l'innovation et aux nouvelles technologies, la mise en œuvre d'une approche renouvelée et très intégrée de l'action en direction de tous les publics avec une préoccupation notable pour les propositions participatives et celles dirigées vers les familles, l'accentuation de projets en connexion avec d'autres partenaires sont autant de leviers pour soutenir de hautes ambitions artistiques et faire de l'opéra un art accessible à un très large public.

La création de l'association *«Opéra en Grand Ouest»*

Fondée par la ville d'Angers, Nantes Métropole et la ville de Rennes, cette association a pour but de favoriser le renforcement et une meilleure structuration de la coopération entre le SMANO et l'Opéra de Rennes. En s'appuyant sur le Syndicat mixte Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes, elle a vocation à développer un projet lyrique ambitieux, innovant et pérenne à rayonnement national dans le Grand Ouest.

Le dispositif de gouvernance retenu pour cette association repose sur quatre instances :

- Une assemblée générale composée de cinq membres : un représentant pour chaque collectivité d'Angers, de Rennes et de Nantes Métropole et de deux personnalités qualifiées désignées à l'unanimité par les membres de droit de l'association.
- Un bureau réunissant les trois membres de droit et les personnalités qualifiées ; il définit les orientations stratégiques, vérifie que la structuration des saisons lyriques proposées par les opéras correspond aux orientations données et évalue le déroulement de la coopération, les actions menées et les résultats.
- Un comité de direction composé des directeurs du SMANO et de l'Opéra de Rennes ayant pour rôle de formuler des propositions au Bureau.

- Un comité des partenaires, qui associera l'État (les DRAC Pays de la Loire et Bretagne et les services centraux du Ministère de la Culture) et les Régions Pays de la Loire et Bretagne. En fonction de l'ordre du jour, un élargissement est possible aux autres collectivités partenaires du SMANO ou de l'Opéra de Rennes (Conseils départementaux, villes, EPCI, etc).

L'association organisera la coopération entre les opéras au travers de plusieurs instruments partenariaux :

- Une convention cadre entre l'Association, la ville de Rennes et le SMANO qui pose le principe de la coopération et permet aux directeurs des deux maisons d'opéra de s'investir dans les travaux de l'Association,
- Une convention de partenariat entre les deux opéras afin de définir le cadre plus opérationnel du travail en commun,
- Des contrats de coproduction entre les deux opéras pour chacune de leurs réalisations communes.

Il vous est proposé d'approuver la création de l'association «Opéra en Grand Ouest» dont les statuts sont joints en annexe.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - approuve le principe de la création d'une association loi de 1901 nommée «Opéra en Grand Ouest».

2 - approuve les statuts de l'association à créer, tels qu'ils figurent en annexe,

3 - désigne les représentants de Nantes Métropole qui siégeront à l'assemblée générale et au bureau de l'association :

1 représentant titulaire : David MARTINEAU

1 représentant suppléant : Fabrice ROUSSEL

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des établissements culturels et de l'administration

24 - EQUIPEMENTS CULTURELS MÉTROPOLITAINS – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

EXPOSÉ

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 15 décembre 2014, a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, a été approuvé le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire qui a permis de développer une politique dynamique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

Dans ce cadre, il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes.

Planétarium : labellisation en qualité d' «Ecole française d'astronomie»

Au même titre que les écoles françaises de ski et de cirque, le concept d' «école française d'astronomie» a vu le jour au niveau national, sous l'impulsion de l'Association Française d'Astronomie (AFA).

Le Planétarium de Nantes Métropole souhaite signer une convention de labellisation avec l'AFA, afin d'officialiser la volonté du Planétarium et de ses partenaires de vulgariser et de rendre toujours plus accessible l'astronomie et les sciences.

Dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir «Internats d'excellence et égalité des chances», le programme SIDERAL (Stratégie de Développement des Réseaux Astronomiques Locaux) est né d'une collaboration entre l'AFA et la Fédération nationale des Francas. En 2018, 22 écoles départementales d'astronomie maillent le territoire français : formation « Petite Ourse » (9-14 ans), formations « 1, 2, 3 étoiles » (ados – adultes), cours de vulgarisation de l'astronomie, etc. Cependant, aucune n'est encore présente dans le département de Loire-Atlantique.

Le label « école d'astronomie » à Nantes apportera une nouvelle reconnaissance du Planétarium dans la pratique de l'astronomie. En complément de l'action qui sera engagée sur l'apport de connaissances, il permettra d'affirmer notre relation en réseau sur la Métropole dans le cadre du Pôle métropolitain de CSTI (Culture Scientifique, Technique et Industrielle), et à terme sur l'ensemble du département qui comporte 13 associations d'astronomie (dont plusieurs sur la métropole).

Il vous est proposé d'approuver la convention définissant les modalités de labellisation avec l'AFA (Annexe 1).

Musée d'arts : ajout d'une disposition tarifaire

Par délibération du 24 mars 2017, le Conseil Métropolitain a adopté la grille tarifaire du Musée d'arts, notamment pour les visites guidées. Il est proposé de compléter cette grille par un tarif pour des visites guidées privatives organisées en dehors des horaires d'ouverture du Musée lors des périodes d'expositions temporaires dans le patio. Ces visites guidées seront ouvertes sur réservation les vendredis soirs et samedis soirs (hors événements organisés par le Musée) à partir de 19h15.

Ces visites sur réservation, pour un groupe compris entre 4 et 25 personnes, seront proposées au tarif de 30 € par personne.

Musée d'arts : convention avec L'École de Design Nantes Atlantique

L'École de Design Nantes Atlantique (EDNA) et le Musée d'arts s'engagent à développer des relations de partenariat scientifique, pédagogique et technique en faveur de la recherche scientifique, de la formation supérieure, de la vulgarisation scientifique, et de la relation Art et Design.

Dans ce cadre, le Musée d'arts accordera aux enseignants et étudiants de l'école des dispositions tarifaires spécifiques pour l'accès aux collections :

- Gratuité d'accès aux salles d'exposition des collections permanentes et aux expositions temporaires pour les étudiants et leurs enseignants en groupe et sur réservation,
- Gratuité d'accès individuel aux collections permanentes et aux expositions temporaires pour les étudiants inscrits à l'EDNA, français et étrangers, dans les cycles mentionnés en annexe de la convention,

De plus, le Musée d'arts s'engage à établir gratuitement chaque année cinq Pass nominatifs (Pass Musée annuel d'une valeur unitaire de 10 €) pour les correspondants culture de l'EDNA.

Il vous est proposé d'approuver la convention fixant les modalités de cette collaboration (Annexe 2).

Musée d'arts : organisation d'une tombola dans le cadre de l'exposition temporaire «Nantes, 1886 : le scandale impressionniste»

En octobre 1886, Nantes organisa un grand salon d'art qui présenta, cours Saint-André, près de 1 800 œuvres. Le Maire de Nantes, Édouard Normand, décida de lancer une tombola pour financer l'exposition : chaque billet d'entrée était accompagné d'un billet numéroté. En 2018, le Musée d'arts de Nantes renouvelle l'opération pour replonger le public dans l'ambiance festive des Salons du 19e siècle et offrir au public la possibilité de gagner de nombreux lots en lien avec les œuvres.

À cette occasion, les élèves de la section MANAA (mise à niveau en arts appliqués) de l'École de Design Nantes Atlantique ont travaillé à la création d'une affiche dédiée à la mémoire du Salon de 1886. Cette affiche, encadrée et sérigraphiée, constituera le 1er prix de cette tombola. Catalogues, Pass Musée d'arts (Pass annuels d'une valeur unitaire de 10 €), visites privées et petits cadeaux seront également à remporter. De plus, le jeudi 20 décembre, le public sera convié à une nocturne exceptionnelle : des billets de tombola seront également distribués sur place et donneront lieu à un deuxième tirage au sort.

Les lots offerts lors de la tombola seront répartis de manière identique lors du 1er tirage au sort, puis lors du 2ème tirage au sort réservé au public de la nocturne du 20 décembre :

1er prix : Affiche en série limitée sérigraphiée
2e prix : Visite privée de l'exposition par le commissaire (pour 2)
3e au 8e prix : 1 catalogue + 1 affiche + 1 tote bag
8e au 10e prix : kit de dessin
11e au 15e prix : Pass Musée d'arts

Le coût pour la collectivité représente 200 €. Il vous est proposé d'approuver l'organisation de cette tombola.

M. Roussel : « Nous avons plusieurs dispositions financières qui concernent les équipements culturels métropolitains. Tout d'abord pour le Planétarium, il s'agit de la labellisation en qualité d'École française d'astronomie. Le Planétarium de Nantes Métropole souhaite signer une convention de labellisation afin d'officialiser la volonté du Planétarium et de ses partenaires de vulgariser et de rendre toujours plus accessibles l'astronomie et les sciences. Donc ce label apportera une nouvelle reconnaissance du Planétarium dans la pratique de l'astronomie.

Deuxième sujet pour le Musée d'Arts : l'ajout d'une disposition tarifaire. Il s'agit de proposer un tarif pour les visites guidées privatives organisées en dehors des heures d'ouverture du Musée d'Arts.

Ensuite, il y a la convention toujours pour le Musée d'Arts avec l'École de design de Nantes Atlantique, là aussi pour permettre aux enseignants et étudiants de l'école de disposer d'un tarif spécifique pour l'accès aux collections. Vous avez la précision dans la délibération.

Et puis dernier point, il va y avoir dans quelques jours l'exposition « Nantes 1886, le scandale impressionniste », à partir de jeudi soir. Je vous y invite tous. Lorsque cette exposition a eu lieu en 1886, il y a eu une tombola. L'objectif est de reproduire cette tombola pour cette exposition et nous sommes obligés de délibérer parce qu'il y a des prix attribués dans le cadre de cette tombola. C'est l'objet de cette délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - approuve, par dérogation aux délégations du Conseil à la Présidente, une convention avec l'Association Française d'Astronomie permettant au Planétarium l'obtention du label «Ecole française d'astronomie»,

2 - approuve la nouvelle disposition tarifaire du Musée d'arts pour des visites guidées privatives proposées en dehors des horaires d'ouverture du musée lors des périodes d'expositions temporaires dans le patio,

3 - autorise la signature de la convention de collaboration entre Nantes Métropole (Musée d'arts) et l'École de Design Nantes Atlantique ainsi que certaines gratuités accordées aux étudiants et enseignants,

4 - approuve l'organisation d'une tombola dans le cadre de l'exposition temporaire « Nantes, 1886 : le scandale impressionniste » au Musée d'arts selon les modalités précisées ci-dessus,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Lemasson présente le dossier suivant :

Direction générale Sécurité et Tranquillité Publique - DGSTP

25 - STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION - CONVENTION CADRE AVEC L'ETAT RELATIVE AU PROGRAMME D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA LOIRE AVAL

EXPOSÉ

Le risque d'inondation est une réalité objective du territoire de Nantes Métropole : la crue de Loire de novembre 1910 reste la référence historique des « plus hautes eaux connues ». Plus récemment, des crues de Loire d'occurrences comprises entre 5 et 50 ans ont eu lieu en 1982 (occurrence 50 ans), 1994 (occurrence entre 10 et 20 ans), 1995 (occurrence 20 ans), 1999 (occurrence 10 ans), 2004 (occurrence 5 ans), sans causer de dégâts majeurs. L'ensemble des affluents de la Loire déborde également régulièrement, occasionnant des inondations de parkings et bâtiments dans des secteurs bien identifiés.

La directive européenne « inondation », adoptée en 2007 et transposée en droit français en 2011, demande à chaque État membre de définir des Territoires à Risques Importants d'inondation -ou TRI- en fonction des enjeux concernés, pour y mettre en œuvre des stratégies adaptées aux contextes locaux. L'objectif global est de réduire les conséquences négatives des inondations majeures sur les territoires. Le bassin Loire Bretagne compte 22 TRI, pour 122 TRI à l'échelle nationale.

Onze communes de la métropole ont ainsi été désignées « TRI de Nantes » en 2012 : Bouguenais, Couëron, Indre, La Montagne, Le Pellerin, Nantes, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Jean de Boiseau, Saint-Sébastien sur Loire et Vertou, soient les 10 communes concernées par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation Loire aval, auxquelles s'ajoute Vertou.

Un document cadre à l'échelle du bassin Loire Bretagne, le Plan de Gestion des Risques d'Inondation -ou PGRI- a été adopté par arrêté du préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 23 novembre 2015 pour la période 2016-2021. Il fixe 6 objectifs généraux pour gérer les risques d'inondation, qui doivent être déclinés au travers de stratégies locales de gestion des risques d'inondation -ou SLGRI- à élaborer par chaque TRI :

1. Préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues,
2. Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque,
3. Réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable,
4. Intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale,
5. Améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation des personnes exposées,
6. Se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

La Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation du TRI de Nantes, co-pilotée par l'État et Nantes Métropole, a été validée par arrêté préfectoral du 8 juin 2018. Elle se compose d'un diagnostic de territoire et d'un plan d'actions composé de 35 actions, qui répondent aux 6 objectifs du Plan de Gestion des Risques d'Inondation. La démarche -qui s'est déroulée courant 2017- a permis une large concertation avec plus de 50 parties prenantes : collectivités locales et services de l'État, acteurs de l'eau, de la gestion de crise, acteurs économiques, gestionnaires de réseaux.

Ce plan d'actions sera mis en œuvre concrètement à travers un Programme d'Actions de Prévention des Inondations pour la Loire aval - ou PAPI - d'intention Loire aval 2018-2021, labellisé par l'État et la Commission Inondation du Plan Loire le 21 juin 2018.

Le PAPI ouvre droit à des aides de l'État, auxquelles s'ajoutent des aides européennes au titre du Fonds européen de développement régional - ou FEDER -, dans le cadre du Programme Interrégional État-Région et du Plan Loire IV.

M. Lemasson : « Bien, permettez-moi peut-être une petite digression pour vous informer au regard de ce qui a été vu ce matin, le Projet Alimentaire Territorial, puisque nous ne l'avons pas fait au retour du déjeuner, nous venons d'avoir l'information suivante : notre PAT est labellisé par le Ministère et j'obtiendrai cette distinction à l'occasion du Comité régional de l'alimentation qui va se tenir dans la région angevine mercredi prochain. Notre travail est ainsi salué. »

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, très rapidement, je voulais souligner ici la cohérence entre nos différentes politiques publiques structurantes pour le territoire et notamment le lien avec le Plan Climat Air Énergie Territorial que nous avons arrêté il y a quelques mois et sur lequel nous allons être amenés à nous prononcer au prochain Conseil métropolitain puisqu'il contient un nouveau volet concernant l'adaptation au changement climatique.

Et l'on voit bien que l'un de nos défis majeurs sur notre territoire est bien le risque inondation. Jean-Claude Lemasson y a fait référence. On travaille notamment avec les délégataires de l'énergie pour rendre des choses assez concrètes car le territoire de la métropole, sans énergie – puisqu'il y a des pompes qui pompent l'eau en permanence – serait assez rapidement inondé, et donc on voit bien que l'on a là un enjeu majeur pour se préparer et anticiper les événements climatiques à venir avec le réchauffement climatique qui est en cours.

Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Je voudrais juste insister sur deux points. Je crois que je les ai évoqués rapidement ce matin. On est bien parmi les territoires qui sont ici classés en territoire à risque important.

Deuxièmement, en parcourant les annexes de cette convention que l'on va bien sûr approuver, il y est établi que les établissements dits "sensibles", et vous voyez à quoi on peut penser, entre autres au CHU, mais pas seulement, seront amenés à procéder à des exercices réguliers d'évacuation.

Donc je crois que cela fait partie des choses qu'il faudra intégrer dans un projet dont on va reparler dans quelques instants.

J'ajoute pour terminer – et pardon de sortir un tout petit peu du sujet, Madame la Présidente – combien je suis scandalisé de la façon dont vous nous faites ce compte-rendu de la réunion de lundi à Paris.

Franchement, vu de l'extérieur et par nos concitoyens en particulier, nous dire que vous avez été la seule à devoir dire oui ou non lors de cette réunion ! C'est un sujet fondamental pour l'avenir de nos territoires. On n'a pas pu débattre un instant ici. Si j'ai bien compris, même pas nos amis les Maires. Et du jour au lendemain, vous dites : "On va le faire tout seuls dans notre coin en se désolidarisant des autres réflexions." Je suis absolument navré de cette position et je vous invite, s'il vous plaît, à faire en sorte que l'on puisse un jour raisonnablement prendre le temps de parler de ces sujets essentiels à l'avenir. »

M^me^ la Présidente : « Je crois qu'il y a une partie de mon intervention en tout cas que vous n'avez pas saisie Monsieur Reneaume, parce qu'il n'a pas été posé la question qu'à la Métropole nantaise, évidemment. Je crois avoir dit assez clairement en toute transparence et assez simplement que le Président de la République, à cette réunion, a demandé à chacun des Présidents de Métropoles s'il souhaitait s'engager ou non sur ce sujet, disant très clairement que lui allait s'engager politiquement sur cette question et que naturellement, il ne voulait pas le faire sans l'aval des Présidents de Métropoles concernés. Il a posé la question clairement et j'y ai répondu tout aussi clairement. Je crois là qu'il y a très nettement, sur ce point en tout cas, une incompréhension.

Jean-Claude Lemasson. »

M. Lemasson : « Oui, pour répondre à la question de Monsieur Reneaume, vous n'avez pas participé aux travaux, sans doute et sûrement d'ailleurs, parce que j'y étais. C'est un peu normal, vous ne représentez pas la Ville de Nantes. Néanmoins, sachez que dans les actions qui ont été arrêtées, il y a bien évidemment le travail que vous évoquez avec l'action sur la consolidation des volets inondation des plans communaux de sauvegarde, et notamment aussi la stratégie d'information préventive des populations, et cela en lien avec les instructeurs d'urbanisme de chaque commune concernée pour anticiper aussi sur un certain nombre de problématiques.

Sur l'autre dossier que vous évoquez, j'imagine que l'on aura l'occasion d'y revenir. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITÉ,

1 - approuve la convention avec l'État d'une durée de 3 ans (2018-2021) ayant pour objet la mise en œuvre d'un programme d'actions de prévention des risques d'inondations évalué à 2 825 000 €, dont la participation financière de Nantes Métropole est évaluée à 733 000 €,

2 - sollicite des subventions auprès du FEDER dans le cadre du Contrat de Plan Interrégional et du Plan Loire IV.

3 - autorise Mme La Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M^me^ Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Générale Ressources

26 – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - SOCIÉTÉ PAR ACTION SIMPLIFIÉE MINÀWATT - EXPLOITATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES DU FUTUR MIN – ENTRÉE DE NANTES MÉTROPOLE DANS LES COMPTES COURANTS ASSOCIÉS ET AU CAPITAL SOCIAL ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA MÉTROPOLE – APPROBATION

EXPOSÉ

Nantes Métropole est engagée depuis de nombreuses années dans la transition énergétique. En effet, la mise en place dès 2007 d'un Plan Climat Énergie a fait de la Métropole une des collectivités pionnières françaises et européennes à s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Elle a adopté début 2018 une feuille de route ambitieuse pour la transition énergétique comportant des engagements visant 50% d'énergies locales et renouvelables en 2050 et la valorisation de 100 % des toits utiles.

Pour atteindre ces objectifs, Nantes Métropole dispose d'un « Plan Soleil » permettant la valorisation de l'énergie solaire dont le potentiel est particulièrement intéressant sur le territoire. L'un des axes de ce « Plan Soleil » concerne le développement de centrales solaires de grande taille.

C'est dans ce contexte que le transfert du M.I.N. à Rezé a été pensé et conduit comme devant être emblématique de l'action menée par Nantes Métropole en matière de transition énergétique. En effet, les surfaces de toitures et de parkings couverts très étendues en font l'une des plus importantes surfaces disponibles de la Métropole pour le développement de l'énergie solaire, et donc une opportunité exceptionnelle.

Nantes Métropole, maître d'ouvrage du bâtiment du MIN, a retenu le principe de mise à disposition de la toiture pour le développement par un tiers d'une centrale photovoltaïque.

Dans ce cadre, une centrale en autoconsommation dont l'électricité servira directement à alimenter une partie du site est en cours de construction.

Par la présente délibération il est proposé d'approuver la participation de Nantes Métropole au capital de la société, dénommée MINàWATT, qui sera chargée de l'exploitation de la gestion technique et administrative et de la location de cette centrale photovoltaïque.

Cette société MINàWATT se substituera à Sun Storage 1, qui est détentrice d'un Bail Emphythéotique Administratif (BEA) conclu avec Nantes Métropole le 11 juin 2018 et prenant fin le 31 décembre 2049.

Nantes Métropole souhaite investir dans la SAS MinàWatt pour marquer et impulser l'investissement participatif citoyen autour de ce projet.

Le capital social de 36 600 euros de cette SAS MinàWatt sera réparti de la manière suivante :

- 23 790 € détenus par COWATT,

- 10 980 € détenus par Energie Partagée Investissement (EPI,),

- 1 830 € détenus par Nantes Métropole,

COWATT est une Société par actions simplifiée de l'économie sociale et solidaire, dont le siège social est situé à Rezé. Il s'agit d'une société à capital variable détenu à 100% par des citoyens et des associations.

EPI, est une Société en commandite par actions à capital variable détenu à 90 % par des citoyens et à moins de 10 % par Natixis Epargne Solidaire. Elle a pour vocation d'investir dans le développement de projets citoyens dans le domaine des énergies renouvelables, notamment l'éolien, le photovoltaïque et la biomasse, sa vocation et ses engagements financiers sont portés et garantis par une charte figurant en annexe des statuts de MINàWattt.

Nantes Métropole n'a pas vocation à rester actionnaire de MinàWatt pendant la durée du BEA. Ainsi, les statuts de la société prévoient la possibilité pour Nantes Métropole de céder ses parts au futur délégataire du MIN.

Le financement citoyen proposé dans le cadre de cette opération sera de deux ordres :

- achat d'actions via EPI qui siège à l'organe de décision de MinàWatt,
- achat d'actions en direct via CoWatt, le citoyen siège en direct à l'organe de décision de CoWatt qui est ensuite représentée par les citoyens choisis à l'organe de décision de MINàWatt,

La valeur de l'action est de 10 €. Par ailleurs, les actionnaires s'engagent à faire des apports financiers, via des comptes courants d'associés.

La répartition du capital social, du compte courant associé et du nombre de sièges au comité de gestion et de pilotage (organe décisionnel) sera donc la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital	Nombre d'administrateurs	Nombre de voix
CoWatt	2 379	23 790€	3	3
EPI	1 098	10 980€	1	1
Nantes Métropole	183	1 830€	1	1
TOTAL	**3 660 actions**	**36 600€**	**5**	**5**

Compte courant associé	CCA
CoWatt	95 190€
EPI	43 940€
Nantes Métropole	7 320€
TOTAL	**146 450€**

Il appartient à Nantes Métropole de désigner ses représentants administrateurs dans la SAS MinàWatt. C'est ainsi que la Métropole disposera d'un représentant titulaire au comité de gestion et de pilotage qui est l'organe décisionnel ainsi que d'un suppléant.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur le projet suivant.

M^me^ Laernoes : « Madame la Présidente, mes chers collègues, je suis assez fière de présenter cette délibération qui est le fruit d'une collaboration entre les différents acteurs du territoire, mais également les différents vice-présidents de votre majorité.

Je n'ai pas besoin de rappeler que l'on vit aujourd'hui une crise climatique sans précédent et qu'il est nécessaire d'engager résolument une action. C'est la raison pour laquelle nous avons porté et mis en place les différentes briques d'un plan soleil d'envergure sur la métropole, et nous sommes allés plus loin à travers le grand débat sur la Transition énergétique en adoptant un engagement de rendre 100 % de nos toitures utiles.

Sur un équipement aussi structurant et qui a vocation à perdurer dans les décennies à venir et qui d'autant plus consomme beaucoup d'énergie, il nous semblait indispensable de réfléchir à son approvisionnement énergétique dès sa conception.

Et nous allons aujourd'hui plus loin, puisque nous innovons. La transition énergétique, c'est non seulement la décentralisation de l'énergie, aujourd'hui nous vivons dans un monde où l'on a déconnecté la consommation d'énergie de la production d'énergie, la production d'énergie est très centralisée et nous consommons de l'énergie partout. Aujourd'hui, la transition énergétique, c'est aussi produire de l'énergie là où elle se consomme.

Le deuxième enjeu que nous mettons ici aussi en pratique, c'est la question de la réappropriation et de la démocratisation de l'énergie. Quand, à travers le grand débat sur la Transition énergétique, nous avons dit : "Nous devons sortir d'être simples consommateurs d'énergie, mais nous allons devenir de véritables acteurs de l'énergie", aujourd'hui nous en avons une illustration concrète à travers cette délibération. En effet, nous avons donc une centrale photovoltaïque qui va produire de l'énergie pour l'injecter sur le réseau, qui n'est pas l'objet de cette délibération-là.

Ici, il s'agit bien de la centrale photovoltaïque qui va être gérée par la SAS MinàWatt à laquelle nous vous proposons de participer et qui va être destinée à de l'autoconsommation par le MIN lui-même. Nous proposons donc d'acheter 183 actions pour une somme de 1 830 euros. Nous prenons donc ainsi part pour 5 % aux côtés de COWATT. Il s'agit d'une entreprise qui vient directement de l'économie sociale et solidaire et qui est également entièrement détenue par des citoyens. C'est bien là la démocratisation, l'ouverture et la manière différente de produire de l'énergie, sans parler du fait que les retombées économiques iront dans les poches de nos citoyens au lieu d'aller au-delà de nos frontières territoriales.

Mes chers collègues, je vous propose, sans rentrer dans tous les détails techniques des statuts, d'approuver la délibération suivante, c'est-à-dire d'approuver la participation de Nantes Métropole au capital avec 183 actions au prix de 10 euros, d'autoriser la signature des statuts, de désigner deux représentants de la Métropole, il s'agit de moi-même et de Pascal Bolo. En effet, nous n'avons pas vocation à rester actionnaire, la SEMMINN s'y substituera ensuite. Il convient enfin d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, je me réjouis naturellement de la bonne avancée de ce dossier avec, pour que chacun comprenne bien, le fait que notre gigantesque centrale photovoltaïque sur le toit du futur MIN sera séparée en deux zones : une zone qui sera vraiment dédiée à l'autoconsommation, c'est-à-dire à la production d'électricité qui sera utilisée notamment pour la production du froid dans le MIN, dans la journée, et l'autre partie qui sera injectée sur le réseau.

Donc aujourd'hui, nous parlons de la mise en œuvre de la partie liée à l'autoconsommation et à sa structure juridique. Évidemment, ce sont des montages qui sont un petit peu compliqués. Je voulais juste donner une petite précision. Nous ne savons pas encore qui sera le futur Délégataire de Service Public de gestion du MIN, donc il est un peu prématuré de dire que c'est la SEMMINN qui se substituera à Nantes Métropole. Mais effectivement, Nantes Métropole sera actionnaire, le temps que nous déclenchions la procédure de Délégation de Service Public, qu'elle soit menée à son terme, et ensuite le futur délégataire reprendra les actions que Nantes Métropole est en train d'acquérir par cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Oui, c'est incontestablement un bon projet pour l'environnement. Néanmoins, je veux souligner – d'ailleurs, je crois que Pascal Bolo vient de le dire – la complexité du montage. Pour une opération qui n'est pas une grosse opération, on se retrouve avec un bail emphytéotique administratif de 30 ans. Il y a des sociétés qui s'emboîtent un peu comme des poupées russes, il y en a une qui investit, qui revend ensuite son investissement à la seconde. Moi ce que je veux simplement dire sur ce plan-là, c'est que c'est horriblement compliqué. Peut-être qu'on ne pouvait pas faire autrement, mais il faut le souligner ici.

Deuxièmement, sur l'aspect que l'on va appeler pudiquement de "modèle économique", j'ai pu obtenir et j'en remercie le vice-président en charge de la Commission des finances, quelques éléments là-dessus. Je comprends tout à fait que l'on soit dans une position de starter et dans une opération à caractère novateur, mais il faut quand même avoir en tête que si je me souviens bien, la Métropole a consacré 3,5 millions d'euros au renforcement de la structure qui va porter ces panneaux photovoltaïques et que pour le moment, sur cette seule part autoconsommation, on envisage un loyer, alors j'ai deux documents, dans l'un des deux documents, il y a un loyer de 200 euros par an et dans l'autre on parle de 2 000 euros par an.

Mais même si c'était de 2 000 euros par an, ce que je veux dire c'est que ce modèle économique est probablement intenable et donc je souhaite que l'on puisse contribuer à l'améliorer dans l'avenir, sans ça, c'est effectivement une centrale photovoltaïque qui va très longtemps rester la plus grande centrale photovoltaïque de l'Ouest. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julie Laernoes. »

M^me^ Laernoes : « Juste quelques éléments supplémentaires. C'est toujours compliqué quand on est les premiers. Le sujet de l'autoconsommation est un sujet nouveau. C'est un sujet nouveau qu'il faut défricher. Ce n'est pas simple avec les contrats, les différents montages juridiques, la rentabilité financière, et les nouveaux décrets que la Commission de Régulation de l'Énergie a sortis viennent parfois percuter le travail qui est en cours.

Mais c'est un sujet et un travail fondamental qui aujourd'hui est reconnu par les acteurs qui travaillent sur le solaire puisque ce projet, et vous avez raison de le souligner, c'est peut-être beaucoup d'énergie et je voudrais d'ailleurs au passage remercier Marjolaine Force qui est la personne au service de l'énergie qui a passé beaucoup de temps pour détricoter toutes les choses. Mais le fait d'avancer, de rendre cela possible, ça permet de faire remonter les choses au législateur pour simplifier les procédures par la suite, et ça permettra pour les différents acteurs sur le territoire d'engranger la dynamique et d'essaimer plus largement.

À ce titre, je tenais également à remercier les 11 citoyens qui ont fait confiance et qui ont travaillé depuis 10 mois déjà sur les statuts, dans la complexité que vous soulignez. Il s'agit de Charles, Laurent, Joseph, Didier, Maud, Bruno, Ziad, Sophie, Samuel, Michaël et Tristan. Nous les remercions de bien vouloir aller dans cette aventure avec nous et pour toutes celles et tous ceux qui se demandent ce qu'ils peuvent faire concrètement pour faire avancer la transition énergétique du territoire, eh bien il y a une campagne de financement participatif qui est ouverte jusqu'à la fin du mois d'octobre. »

LE CONSEIL DELIBERE ET
PAR 63 VOIX POUR ET 25 CONTRE,

1 - approuve la participation de Nantes Métropole à la SAS MinàWatt à hauteur de 183 actions au prix unitaire de 10 € et un apport en compte courant associé de 7 320 €. Tous les frais d'acquisitions seront à la charge des actionnaires répartis au prorata de leurs parts au capital,

2 - autorise la signature du pacte d'actionnaires et des statuts de la SAS MinàWatt, joints en annexe,

3 - désigne le représentant de la Métropole au comité de gestion et de pilotage de MinàWatt :

Mme Julie LAERNOES, en tant que représentant de Nantes Métropole à MinàWatt

M. Pascal BOLO en tant que suppléant du représentant de Nantes Métropole à MinàWatt,

4 - autorise le représentant ainsi désigné à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de sa représentation qui pourraient lui être confiée au sein de la SAS MinàWatt,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présent le dossier suivant :

Département du BATI

27 – NANTES – RECONSTRUCTION DE LA DÉCHETTERIE DE NANTES – APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – LANCEMENT D'UNE CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

EXPOSÉ

Afin de poursuivre l'action de modernisation de son réseau de déchetteries, Nantes Métropole a réalisé un diagnostic général entre 2014 et 2016. A partir de ces éléments, un plan d'actions sur la période 2014-2020 a été élaboré afin d'apporter une réponse concrète, simple et efficace pour poursuivre l'amélioration de ces équipements.

Dans le cadre du diagnostic réalisé, l'efficience de chaque équipement a été évaluée par quadrant géographique en prenant en compte les aspects fonctionnalité, respect des normes et niveau de service offert. Par ailleurs, Nantes Métropole a été labellisée Zéro déchet Zéro Gaspillage en 2015 dans le cadre d'un appel à projets national. L'amélioration des équipements a été reconnue comme un axe fort dans le cadre de ce dossier, car ils permettent de maintenir dans l'espace urbain un service de proximité pour gérer les déchets des usagers.

Sur le territoire de la Ville de Nantes, le diagnostic a confirmé d'une part le maintien nécessaire de la déchetterie de Nantes située Prairie de Mauves, rue Vulcain, et d'autre part, la nécessité d'une réhabilitation complète qui conduit à une reconstruction sur le parcellaire déjà occupé par la déchetterie et le centre de tri associé.

Ce projet d'équipement public, à l'échelle du quartier, lié aux déchets, se doit de devenir un élément de référence en termes de conception et de gestion des déchets.

Ainsi, cette future construction s'inscrit dans la transition écologique et énergétique et s'articulera autour de plusieurs principes forts :

- une cohérence d'aménagement à l'échelle de la zone, en relation avec les sites d'Alcéa et de l'Opérateur Public de Collecte,
- une conception centrée sur l'emploi de matériaux bio-sourcés et/ou recyclés,
- un signal urbain en harmonie avec l'architecture avoisinante intégrant autant que possible de l'élément végétal au sein du site.
- La mise en œuvre de filières de réemploi dédiées sur le site
- Le principe d'une déchetterie innovante, à plat, sans quai permettant une adaptation des filières de déchets triés sur le site en fonction des évolutions réglementaires.

De même, autre point fort clairement identifié, la sécurisation des personnels vis-à-vis des intrusions délictueuses.

La réhabilitation sera réalisée dans un souci de facilitation du geste de tri des usagers.

Un espace sera dédié à la médiation sur les thèmes associés aux déchets, matières premières dérivées, réemploi...

D'un point de vue technique, la future déchetterie de Nantes comprendra des bâtiments couverts d'une surface prévisionnelle de 560 m² avec une probable réutilisation du hangar existant de 600 m², toutes fonctions confondues (bureaux agents et locaux de vie associés, local outillages, garage des véhicules utilitaires, stockages déchets, local médiation), 2 060 m² d'alvéoles de stockages et plateformes de dépôts au sol de certains flux de déchets, 6 800 m² de voiries lourde et légère, 2 500 m² d'espaces verts.

Au stade du programme, l'enveloppe financière prévisionnelle affectée à la totalité de l'opération est estimée à 4 750 000 € HT, soit 5 700 000 € TTC.

Pour la réalisation de cette opération, il est nécessaire de recourir aux prestations d'un maître d'œuvre externe.

Conformément aux articles 90 et 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la désignation d'un maître d'œuvre.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP042 libellée Déchets, opération 2017-3773 libellée Déchetterie de Nantes.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - approuve le programme de l'opération de reconstruction de la déchetterie de Nantes.

2 - fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 4 750 000 € HT, soit 5 700 000 € TTC.

3 - autorise le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour les prestations de maîtrise d'œuvre.

4 - autorise Madame la Présidente ou à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché de maîtrise d'œuvre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Pernot présent le dossier suivant :

Direction du Cycle de l'Eau

28 – MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA ROCHE À NANTES – ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE

EXPOSÉ

L'usine de production de la Roche est une entité stratégique de la politique publique de l'Eau de Nantes Métropole, pour garantir une eau potable de qualité et en quantité (soit près de 40 millions de m³/an), pour les habitants de Nantes Métropole mais également ceux du nord-ouest du département (CARENE et Cap Atlantique).

Au regard de l'état de fin de vie de l'usine actuelle, le Conseil métropolitain a acté le 18 octobre 2010 le lancement d'une opération de modernisation de cette usine.

La Direction du Cycle de l'Eau assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Le maître d'œuvre de l'opération est le groupement Merlin/ Artelia/ Forma 6.

L'opération de travaux, qui a débuté en 2014 et devrait s'achever en 2021, est découpée en 3 lots selon la décomposition suivante :

- Lot 1 : Marché principal de travaux - construction d'une filière de traitement de l'eau de 8 000m3/h sur le site existant de l'usine de la Roche à Nantes comprend les travaux liés au process, de génie-civil, de bâtiments, d'électricité, de contrôle de commandes, et d'hydraulique.

Ce marché a été attribué au groupement d'entreprises OTV / GTM / EIFFAGE Construction en 2013 pour un montant initial de 64 474 625,00 € HT.

- Lot 2 : Marché de démolition portant sur la libération des emprises (ouvrages abandonnés) pour la construction des ouvrages neufs et les aménagements de surface.

Ce marché a été attribué en 2018 à l'entreprise Genier Déforge pour un montant de 2 899 248,00 € HT.

- Lot 3 : Marché d'aménagement de surface.

Ce marché devrait être lancé en 2021.

Ainsi, à l'heure actuelle, l'achèvement de la première phase de travaux a permis de mettre en service une première tranche de l'usine opérationnelle depuis le 3 octobre 2017. Les travaux de démolition seront ensuite lancés avant la mise en œuvre de la construction de la seconde tranche de l'usine pour une mise en service définitive en 2021.

Aussi, le 14 octobre 2013, le Conseil communautaire a délibéré, parallèlement à l'attribution du lot n°1, sur une enveloppe financière prévisionnelle de 71 900 000 € HT (valeur 2013 hors aléas et révisions) au sein de l'Autorisation de Programme intégrant notamment les aléas et les révisions établie à 85 000 000 € H.T.

Au regard de l'avancement de l'opération, notamment l'attribution récente du lot 2 relatif à la démolition des ouvrages abandonnés dans le nouveau process, et conformément au règlement financier de Nantes Métropole (Intégration des aléas au sein de cette enveloppe), il est proposé de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 79 000 000 € H.T., valeur octobre 2018.

Toutefois, cette évolution n'emporte aucune incidence sur le budget total de l'opération de modernisation de l'Usine de l'Eau et donc de manière générale sur le budget annexe de l'eau. En effet, l'autorisation de programme initialement de 85 000 000 € est ramenée à 83 500 000 € H.T.

En effet, les provisions pour révisions prévues pour la phase 1 n'ont pas été consommées.

LE CONSEIL DELIBERE ET A L'UNANIMITE,

1 - décide de porter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche située sur la commune de Nantes, de 71 900 000 € HT (Valeur octobre 2013) à 79 000 000 € HT (valeur octobre 2018). .

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présent le dossier suivant :

Direction Générale Ressources

29 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

EXPOSÉ

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - AIDE D'URGENCE HUMANITAIRE - CONTRIBUTION AU FONDS D'URGENCE DE CITÉS UNIES FRANCE

Face à la situation humanitaire dramatique en Indonésie, Nantes Métropole souhaite contribuer de manière efficace et concrète à l'aide d'urgence apportée aux populations.

En raison de la désorganisation qui règne dans les régions touchées, cela implique de recourir, pour la distribution de cette aide, à une organisation disposant sur place des relais nécessaires. C'est le cas de Cités Unies France, réseau national de collectivités engagées en coopération pour le développement dont est membre Nantes Métropole.

Par conséquent, dans un souci de conditionner l'aide financière apportée, d'une part à une utilisation contrôlée et d'autre part au caractère fédérateur du bénéficiaire, il est proposé de contribuer au fonds d'urgence de Cités Unies France créé spécifiquement pour répondre à cette crise humanitaire, à hauteur de 30 000 €.

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget 01 (budget annexe de l'eau), chapitre 67, opération 2015-2997 " coopération décentralisée".

EMPLOI ET INNOVATION SOCIALE

La politique publique emploi de Nantes Métropole se concrétise par la mise en place de services de proximité auprès des habitants en recherche d'emploi, prioritairement ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail, les habitants des quartiers prioritaires, et par une collaboration étroite avec les acteurs économiques (fédérations, entreprises ....), permettant de contribuer au rapprochement entre l'offre et la demande d'emploi, notamment sur les filières stratégiques et les secteurs en tension. Pour ce faire, Nantes Métropole soutient l'action des outils territoriaux que sont la Maison de l'emploi (qui porte également le dispositif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE) et la Mission Locale, regroupées au sein de l'Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences, et l'École de la Deuxième Chance (E2Cel).

Chaque année, plus de 30 000 personnes bénéficient des services de ces structures, notamment :

- dans les 8 sites mutualisés Maison de l'Emploi / Mission Locale, dont 7 implantés dans les quartiers prioritaires politique de la ville (accueil, information, orientation, cyber base emploi, accompagnement des jeunes via la Garantie Jeunes, ...)

- à l'occasion d'événements emploi (forum, job dating, actions de pré-recrutement ...)

- via les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les filières porteuses du territoire, particulièrement dans le cadre du Pacte métropolitain pour l'emploi (numérique, agro-alimentaire, transition énergétique)

- avec la mise en place de parcours d'alternance par l'E2cel pour environ 155 jeunes par an (dont 40% résidant dans les quartiers politique de la ville), avec taux de sortie positive (emploi, formation qualifiante et contrats en alternance) de 57%.

L'ensemble de ces actions est déployé en complémentarité et en partenariat étroit avec Pôle Emploi et les acteurs de l'emploi – insertion – formation du territoire.

L'année 2018 marque l'actualisation du projet stratégique des structures, dans un dialogue étroit avec Nantes Métropole, mais également avec leurs partenaires. La mise en œuvre de ce nouveau projet, en cours de définition, sera facilitée par la fusion entre la Maison de l'emploi et la Mission Locale, qui permettra de renforcer la cohérence, la lisibilité et la performance de leurs actions.

Par ailleurs, dans un contexte de désengagement de l'État, Nantes Métropole réaffirme son soutien à l'action de ces structures.

Le partenariat avec Nantes Métropole pour la période 2018 à 2020 est encadré par une nouvelle convention pluriannuelle. Le programme des actions ainsi que les moyens financiers correspondants seront fixés chaque année.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'accorder les subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'année 2018 :

- **40 000 €** à l'**École de la Deuxième Chance**, en complément des acomptes déjà attribués au titre de la même année d'un montant total de 360 000 € (cf. convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 en annexe 1).

- **532 200 €** à l'**Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences** (cf. convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 en annexe 2) en complément des subventions déjà attribuées au titre de la même année :

- 2 261 500 € pour le fonctionnement de la Maison de l'Emploi,

- 1 059 300 € pour le fonctionnement de la Mission Locale,

- 46 000 € pour le PLIE (Maison de l'Emploi),

- 312 000 € pour le Fonds d'Aide aux Jeunes (Mission Locale),

- 5 000 € dans le cadre du dispositif Osez Entreprendre (Maison de l'Emploi).

Il est également proposé, dans le cadre de cette convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020, d'accorder à l'**Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi** et des Compétences une subvention de **1 500 €** pour l'organisation du dispositif « Digital Job Ambition » permettant d'accompagner une quinzaine de femmes souhaitant accéder aux métiers du numérique. Cette action innovante est soutenue dans le cadre de la Nantes Tech et du Pacte métropolitain pour l'emploi.

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION

Par délibération du Conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a approuvé la convention cadre CAMPUS NANTES/Université destinée à poursuivre et accentuer son soutien, par le financement d'actions, déclinant les 4 priorités stratégiques partagées et affichées, consistant à soutenir l'innovation, accélérer la transition numérique, améliorer la réussite et la vie des étudiants et accroître l'attractivité, la notoriété de la métropole au travers de son université.
Nantes Métropole s'est engagée à soutenir l'Université sur une durée de 3 ans pour des actions nécessitant des dépenses relevant du fonctionnement et pour des opérations immobilières et d'équipement numérique. De plus, Nantes Métropole apportera une contribution complémentaire directe aux projets innovants de Nantes Excellence Trajectory (NExT) sur 3 ans (2018 à 2020).

Aussi, il vous est proposé d'accorder à l'**Université de Nantes** :

- une subvention de fonctionnement de **645 000 €** au titre de l'année 2018 (cf convention en annexe 3) ;

- une subvention d'investissement de 2 400 000 € pour les années 2018 à 2020 dont **720 000 €** au titre de l'année 2018 (cf convention pluriannuelle 2018-2020 en annexe 4) ;

- une subvention de 2 400 000 € pour le projet NExT dont **720 000 €** en fonctionnement au titre de l'année 2018 (cf convention pluriannuelle 2018-2020 en annexe 5).

A la faveur de l'appel à projet international « Connect Talent » lancé en 2013 en partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les collectivités locales, des chercheurs ont manifesté leur intérêt en proposant des projets « de rupture », projets dont les ambitions et les potentialités visent à relever un ou plusieurs défis scientifiques ou technologiques et permettant d'afficher une ambition stratégique à moyen ou long terme. Cette initiative vise à conforter l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le territoire, et se traduit par un soutien financier des projets jugés les plus prometteurs.

A l'occasion de cet appel à projets, il vous est proposé d'approuver le soutien à la poursuite du développement du projet UN e-SEA porté par Gwenaëlle Proutière-Maulion. L'objectif de UN e-SEA est à terme de donner visibilité et attractivité au niveau international en matière de formations à distance initiales et continues dans le domaine des sciences de la mer. Dans le cadre de ce soutien à l'**Université de Nantes** une subvention à hauteur de **40 000 €** est proposée. (cf convention en annexe 6).

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

L'Agence Nantes Saint-Nazaire Développement est née de la volonté commune de Nantes Métropole, de la CARENE et de la Chambre de Commerce et d'industrie Nantes Saint-Nazaire de mettre en place une structure unique de développement économique et international rassemblant les compétences et savoir-faire pour mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse.

Ses principales missions concernent la prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents en France et à l'international ; l'accueil et/ou l'accompagnement d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur le territoire ; la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles ; l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

Le plan d'action 2018 de l'Agence se traduit par le renforcement des volets prospection (notamment la veille et la stratégie d'influence par filière et la prospection à l'international), un renforcement de l'intelligence économique (dans l'objectif de mieux anticiper les projets d'entreprises et de mieux cibler les actions menées par l'agence), un renforcement des relations avec la presse et la gestion de la logistique des salons, notamment la préparation du Nautic.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce nouveau plan d'action, il est proposé d'accorder à l'Agence Nantes-Saint Nazaire Développement une subvention complémentaire pour l'année 2018 d'un montant de 180 000 € (cf avenant n°1 en annexe 7).

SPORT DE HAUT NIVEAU

Le Nantes Rezé Métropole Volley, qui évolue en Ligue A masculine de Volley, est un des clubs professionnels soutenus par Nantes Métropole. Il évolue dans le gymnase rezéen « Arthur Dugast » et accueille régulièrement un public important lors de ses rencontres.

Afin d'adapter davantage cet équipement aux besoins du sport professionnel, il est proposé d'attribuer au Nantes Rezé Métropole Volley une subvention d'équipement de 71 550 € pour participer aux différents aménagements qui doivent être réalisés dans l'équipement, notamment afin de se conformer au cahier des charges de la Ligue Nationale de Volley. (cf. avenant 1 en annexe n°8).

SOLIDARITES

Dans le cadre de la démarche territoriale de résorption des campements illicites et d'intégration des migrants d'Europe de l'Est, une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) a été mise en place. La mise en œuvre opérationnelle de la MOUS s'appuie notamment sur un dispositif de terrains d'insertion temporaires, aménagés à l'initiative de certaines communes, facilitant l'accompagnement des personnes qui bénéficient dans ce cadre d'un habitat transitoire de type caravane ou mobile-home, avant l'accès au logement de droit commun.

Dans ce cadre, Nantes Métropole a souhaité soutenir les communes dans l'aménagement de nouveaux terrains d'insertion temporaires sur leurs territoires et/ ou dans la réhabilitation des terrains existants par la mise en place d'un fonds de concours, prévu par délibération du conseil métropolitain du 26 juin 2017, avec un taux de participation de 30 % sur les travaux d'aménagement. Afin d'aller plus loin dans le soutien financier aux communes qui se mobilisent activement dans la démarche partenariale, Nantes Métropole propose d'augmenter sa participation financière en matière d'investissement selon les modalités suivantes :

- La commune prend en charge la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement des terrains, dont elle reste propriétaire et en assure la gestion, soit avec son personnel municipal soit en faisant appel à un opérateur spécialisé dans ce type d'accompagnement.
- Les critères définis pour le versement de ce fonds de concours ne sont pas modifiés.
- Il est proposé que le montant du fonds de concours versé par opération et actuellement fixé à 30 % par délibération du 26/06/2017 atteigne 50 % du montant de l'opération HT hors subvention, plafonné à un montant forfaitaire égal à 3 750 € par emplacement, un terrain ne pouvant comporter plus de 20 emplacements pour garantir son bon fonctionnement.
- L'octroi du fonds de concours donnera lieu à la signature d'une convention entre la commune et Nantes Métropole.

Un dispositif complémentaire de partenariat entre Nantes Métropole et les 24 communes sera proposé lors d'un prochain Conseil communautaire

Nantes Métropole vient de faire évoluer le principe de participation financière par voie de fonds de concours pour l'aménagement de terrains d'insertion à destination des Migrants de l'Est Européens.

Dans ce cadre, la **commune de Sainte Luce sur Loire** a sollicité un fonds de concours pour la réhabilitation et la création de deux terrains d'insertion et une subvention de fonctionnement pour ces deux terrains :

- terrain d'insertion sis 86 rue de la Loire constitué de 8 emplacements
- terrain d'insertion sis rue de la Gironnière constitué de 10 emplacements

Compte tenu des règles de détermination du montant du fonds de concours en investissement, il est ainsi proposé d'accorder :

- un fonds de concours en investissement à la commune de Sainte Luce sur Loire de **56 328,44 €** (50 % de 112 656,88€ prévisionnels), plafonné à 67500 € (18 emplacements X 3 750 €). Le montant définitif sera arrêté et versé après justification des travaux par la commune selon les modalités prévues dans la convention à conclure.

AFFAIRES GENERALES

Le Comité des Œuvres sociales (COS) a pour objet de fournir des prestations sociales dans le domaine social, des loisirs et de la culture au bénéfice individuel ou collectif des agents (ou leurs ayants droit) de Nantes Métropole notamment.

Il convient d'arrêter les montants définitifs des subventions annuelles 2018 allouées au COS. Les modalités de calcul de ces subventions sont définies par la convention 2012-2015 renouvelée par avenant jusqu'en 2018 aux articles 3.1 pour la subvention annuelle, 3.2 pour la subvention annuelle complémentaire et 3.3 pour la participation liée à l'organisation des élections des membres du Conseil d'Administration de l'association.

Les montants définitifs sont de 1 580 391,68 € au titre du budget principal, 124 694,12 € au titre du budget annexe de l'Eau, 95 964,74 € au titre du budget annexe de l'Assainissement, 175 177,78 € au titre du budget annexe des Déchets et 4 541,51 € au titre du budget annexe du Stationnement.

Il s'avère donc nécessaire de réaliser les ajustements suivants :
+ 30 391,68 € au titre du budget principal,
– 23 337,88 € au titre du budget annexe de l'Eau,
– 4 443,26 € au titre du budget annexe de l'Assainissement,
- 531,22 € au titre du budget annexe des Déchets,
- 488,49 € au titre du budget annexe du Stationnement.

Ces sommes viennent en complément pour le budget principal et en déduction pour les budgets annexes de celles déjà accordées par le Conseil du 8 décembre 2017 au titre de l'exercice 2018.

M^me^ Nédélec : « L'attribution d'une aide à l'Indonésie a fait l'objet d'une note que vous avez trouvée sur table ce matin. Il s'agit de verser une aide d'urgence humanitaire, suite à ce qui s'est passé en Indonésie avec 1 500 morts et plus de 1 000 disparus. Face à cette situation-là, il est proposé de contribuer à cette aide d'urgence via Cités Unies France qui a lancé un appel auprès du réseau des collectivités qui sont engagées en coopération.

De toute façon, il faut verser l'argent à un organisme qui est en mesure de répondre à cette crise humanitaire, donc il est proposé de verser 30 000 euros. Cette aide est prise sur la somme du 1 % eau qui permet de financer les actions de coopération de la Métropole, en accord avec la vice-présidente en charge de l'eau bien sûr. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Merci Madame la Présidente. Est-ce que l'on peut dissocier l'aide humanitaire du reste des subventions ? Parce que l'on souhaite évidemment voter pour l'aide humanitaire, et s'abstenir sur les autres subventions. Merci. »

M^me^ la Présidente : « Oui, naturellement puisque ce point n'était pas initialement inscrit dans la délibération, ça me paraît tout à fait logique.

Je mets donc d'abord au vote la proposition de soutien humanitaire. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Ce point est donc adopté à l'unanimité. Je mets maintenant aux voix la délibération initiale. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? La délibération est adoptée.

Délibération 30, Pascal Bolo. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1 - approuve à l'unanimité la subvention attribuée à Cité Unies France et la convention associée,

2 - approuve les autres subventions, les conventions et avenants correspondants :

- Ecole de la Deuxième Chance : 1 convention
- Association Territoriale pour le Développement de l'Emploi et des Compétences : 1 convention
- Université de Nantes : 4 conventions
- Agence Nantes Saint-Nazaire Développement : 1 avenant
- Nantes Rezé Métropole Volley : 1 avenant

Pour Nantes Saint-Nazaire Développement, Johanna ROLLAND, Gérard ALLARD, Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote,

Pour l'Association territoriale pour le développement de l'emploi et des compétences de Nantes Métropole, Pascal BOLO, Dominique DUCLOS, Marie-Cécile GESSANT ne prennent pas part au vote.

Et, pour l'Ecole de la 2è chance, Pascal BOLO, Marie-Cécile GESSANT, André SOBCZAK ne prennent pas part au vote.

- 3 - décide de modifier la participation financière de Nantes Métropole par voie de fonds de concours pour l'aménagement de nouveaux terrains d'insertion temporaires ou la réhabilitation des terrains existants destinés aux migrants d'Europe de l'Est, selon les modalités fixées ci-dessus.
- 4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer les conventions et avenants.

M. Bolo présent les dossiers suivants :

Direction générale Ressources

30 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES DIVERSES

EXPOSÉ

Cette délibération présente le contenu de la Décision Modificative n° 3 pour le budget principal et les budgets annexes, ainsi que des mesures à caractère budgétaire et comptable.

1. Equilibre de la décision modificative

1. Budget principal

Dépenses de fonctionnement :
Cette décision modificative prévoit un ajustement des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 0,1 % (0,8M€) des dépenses réelles de fonctionnement votées au BP 2018. Cela intègre notamment un ajustement des taxes foncières sur les propriétés métropolitaines (0,24 M€), des dépenses de carburant (0,3 M€), et des subventions aux divers partenaires.

Recettes de fonctionnement :
Cette décision modificative prévoit un ajustement des recettes réelles de fonctionnement à hauteur de 0,02 % (0,17M€) des recettes réelles de fonctionnement votées au BP 2018. Ainsi, l'enregistrement des rôles supplémentaires de cotisation foncière des entreprises (1,2 M€), l'augmentation des recettes de droit de place (0,7M€) et la réduction des recettes attendues du Forfait Post Stationnement (-2,5 M€), en constituent les principaux éléments.

Dépenses d'investissement :
Les Autorisations de Programme sont ajustées à hauteur de 26,2M€. Les crédits de paiement 2018 sont ajustés à hauteur de -9,5M€ et phasés sur les années 2019 et suivantes en fonction de l'avancement réel des opérations.

Recettes d'investissement :
Les Autorisations de Programme sont ajustées à hauteur de 7,2M€. Les encaissements de recettes prévus pour 2018 sont ajustées à hauteur de -2,9 M€ et décalés sur 2019.

2. Budgets annexes

Les ajustements proposés concernant les budgets annexes se déclinent comme suit :

Budget annexe eau :
Dépenses de fonctionnement :
Un ajustement des dépenses à hauteur de 0,7M€ dont des annulations de créances pour 0,3M€, des produits de traitement pour 0,2M€ et l'assurance multirisque pour 0,1M€.

Recettes de fonctionnement :
Un ajustement des recettes de raccordement pour 0,15M€.

Dépenses d'investissement :
Les Autorisations de Programme sont ajustées à hauteur de -0,6M€.

Les crédits de paiement sont décalés sur les années ultérieures à hauteur de -2,7M€, dont -1,75M€ pour la modernisation de l'usine de l'eau et -0,4M€ pour la sécurisation du réseau en alimentation en eau potable Nord-ouest et sud-ouest.

Budget annexe assainissement :
Dépenses de fonctionnement :
Un ajustement des dépenses à hauteur de 1M€, dont 0,7M€ de la part raccordement au réseau d'eaux pluviales facturée aux usagers sur ce budget et reversée au budget principal.

Recettes de fonctionnement :
Un ajustement des recettes à hauteur de +1,65M€, dont 0,7M€ de raccordement au réseau d'eaux pluviales facturé sur ce budget annexe avec le raccordement à l'assainissement collectif puis reversé au budget principal, +0,6M€ de participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC), +0,24M€ concernant la DSP Tougas et Petite Californie.

Dépenses d'investissement :
Les Autorisations de Programme sont ajustées à hauteur de +0,6M€.

2,2M€ de crédits de paiement sont décalés sur les années ultérieures, dont 0,8M€ pour les opérations de réhabilitation, 0,4M€ pour l'opération de fiabilisation du SIG Assainissement.

Recettes d'investissement :
Les Autorisations de Programme sont ajustées à hauteur de +2,2M€, dont 1,97M€ de l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Budget annexe locaux industriels et commerciaux :
Dépenses de fonctionnement :
Ajustement des taxes foncières pour 42 700€.

Dépenses d'investissement :
Les crédits de paiement 2019 sont recalés en 2018 pour 0,4M€.

Budget annexe élimination et traitement des déchets :
Dépenses de fonctionnement :
Cette décision modificative prévoit un ajustement des dépenses de fonctionnement de 1,1M€ pour le traitement des ordures ménagères (tarifs et tonnages) et pour l'ajustement de la masse salariale.

Recettes de fonctionnement :
Ajustement des recettes de redevances de fin de DSP Arc en ciel pour +0,9M€.

Dépenses d'investissement :
Les autorisations de programme sont ajustées à hauteur de +5,7M€ pour la réhabilitation des déchetteries de Nantes (Prairie de Mauves), Orvault, la Chapelle et Carquefou et pour la construction de la Déchetterie Nord-Ouest (13ème site).

Les crédits de paiement 2018 sont décalés pour 1,9M€ sur 2019, essentiellement pour la réhabilitation des déchetteries.

Budget annexe stationnement :
Dépenses de fonctionnement :
Les dépenses sont ajustées à la baisse pour un montant de -66k€ pour tenir compte des ajustements sur les DSP.

Recettes de fonctionnement :
Les recettes de fonctionnement sont ajustées à hauteur de -0,25M€ pour les recettes des usagers notamment pour les P+R en lien avec la mise en place des contrôles d'accès.

Dépenses d'investissement :
Les autorisations de programme sont ajustées à hauteur de +4M€ notamment pour l'opération de construction du P+R Duguay Trouin, boulevard Charles Gautier à Saint-Herblain. Des crédits de paiement 2018 sont décalés sur les exercices suivants pour 4M€, dont 3,5M€ pour l'extension des P+R Neustrie et porte de Vertou.

2- Transfert de compétences départementales de 2017 - Opérations de mise à jour de l'inventaire comptable

La convention relative au transfert de compétences départementales à Nantes Métropole à compter du 1er janvier 2017 a été signée le 29 décembre 2016.

Il convient de mettre à jour l'inventaire comptable suite à ce transfert de compétences. Pour ce faire, il vous est proposé d'approuver la liste et les valeurs des biens départementaux transférés en pleine propriété à titre gratuit à intégrer dans l'actif de Nantes Métropole (annexe 3), d'acter que les durées d'amortissement de ces nouvelles immobilisations seront identiques aux durées d'amortissement métropolitaines, d'autoriser la signature de tous documents relatifs à la mise à jour de l'inventaire et d'autoriser Mme Le Receveur des Finances de Nantes Municipale de réaliser les écritures d'ordre non budgétaires relatives à ce transfert : débit des comptes d'immobilisations 21 par le crédit du compte 1021.

M. Bolo : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, une toute petite décision modificative puisqu'elle ajuste nos dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 800 000 euros, soit 0,1 % des dépenses votées au budget primitif. Je n'entre pas dans les détails.

En ce qui concerne les recettes, nous avons un ajustement encore plus faible de 0,02 %, mais j'attire quand même votre attention sur le fait que des recettes attendues du Forfait Post Stationnement doivent être réduites de 2,5 millions et elles sont compensées heureusement par les rôles supplémentaires de la Cotisation Foncière des Entreprises et l'augmentation des droits de place.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, on observe un ajustement traditionnel des crédits de paiement pour correspondre au déroulement réel des projets. Il est inutile de laisser figurer à notre budget des sommes dont nous savons d'ores et déjà qu'elles ne pourront pas être dépensées cette année, mais qu'elles le seront assurément en 2019, puisqu'il ne s'agit que de légers décalages dans le temps.

Sur les budgets annexes, je voudrais quand même revenir, sans m'y attarder, sur le dossier qu'a présenté Mireille Pernot tout à l'heure pour signaler qu'on voit bien que si nous pouvons voter parfois certains dépassements ou certains financements supplémentaires sur des opérations d'investissement aussi longues et complexes que la rénovation de l'usine de l'eau, en revanche, le montant total et final de l'opération, lui, est parfaitement tenu, et en l'occurrence plus que cela, puisque nous aurons selon toute probabilité une diminution du coût total de l'opération par rapport à ce qui avait été initialement envisagé. Donc tout cela pour illustrer des réponses qui ont été faites ce matin.

En ce qui concerne les autres budgets annexes, vous voyez que les ajustements sont également non significatifs et cette délibération se complète par une opération de mise à jour de l'inventaire comptable des transferts de compétences départementales de 2017. Tout cela est extrêmement technique, mais nécessite un vote du Conseil métropolitain. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 59 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS

1. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget principal** jointe à la délibération,
2. adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget principal** selon l'état joint en annexe,
3. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe eau** jointe à la délibération,
4. adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe eau** selon l'état joint en annexe,

5. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe assainissement** jointe à la délibération,
6. adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe assainissement** selon l'état joint en annexe,
7. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** jointe à la délibération,
8. adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, du **budget annexe locaux industriels et commerciaux** selon l'état joint en annexe,
9. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe élimination et traitement des déchets** jointe à la délibération,
10. adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe élimination et traitement des déchets** selon l'état joint en annexe,
11. approuve par chapitre la décision modificative n° 3 du **budget annexe stationnement** jointe à la délibération,
12. adopte les autorisations de programme, la variation des AP et des opérations antérieures, les nouvelles opérations, du **budget annexe stationnement** selon l'état joint en annexe,
13. approuve la liste des immobilisations départementales transférées en pleine propriété à titre gratuit à Nantes Métropole jointe en annexe.
14. acte que les durées d'amortissement prises pour les immobilisations transférées seront identiques à celles des immobilisations entrantes de même nature du budget principal.
15. autorise Madame la Présidente à signer tous documents relatifs à la mise à jour de l'inventaire.
16. autorise Mme le Receveur des Finances de Nantes municipale à réaliser les écritures d'ordre non budgétaires relative à ce transfert : débit des comptes 21 crédit du compte 1021
17. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction générale finances et gestion

31 - POLITIQUE PUBLIQUE DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS, CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE TRANSPORT

EXPOSÉ

Nantes Métropole, autorité délégante, a confié à la SEMITAN à l'intérieur de son ressort territorial, la gestion déléguée des services de transports publics urbains de personnes de l'ensemble du réseau y compris les services de transport à la demande, de navette fluviale et de navette aéroport.

Le mode de gestion retenu par délibération du 26 juin 2017 est la délégation de service public.

Il est prévu dans cette convention que le délégataire reversera l'ensemble des recettes d'exploitation du réseau de transport à la Métropole qui lui versera en parallèle un forfait de charge. Sur le plan fiscal, Nantes Métropole devient donc l'exploitant fiscal du réseau de transport en commun.

Ce service engendre une activité industrielle et commerciale dont les opérations peuvent être retracées au sein d'un budget annexe conforme à l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable aux services publics locaux de transport de personnes. Ce service est assujetti à la TVA.

La création du budget annexe permettra de retracer dans un document unique, l'ensemble des écritures tant en dépenses qu'en recettes, liées à l'exploitation, l'entretien et l'extension du réseau de transport public des personnes sur le territoire de la métropole.

L'ensemble des contrats d'emprunts liés à des investissements sur le réseau de transport au commun sera transféré à ce budget annexe, représentant un capital restant dû au 31/12/2018 de 148 746 623,95 euros.

M. Bolo : « Je ne sais pas si Joël Guerriau est encore parmi nous, mais comme il m'interpellait régulièrement sur cette question, je pense qu'il va se réjouir, puisque nous vous proposons de créer un budget annexe du transport qui n'existait pas jusqu'ici dans notre métropole, pour une raison assez simple, c'est que la complexité de cette opération de pure présentation ne nous apparaissait pas nécessaire, étant donné que nous pouvions présenter à la Chambre régionale des comptes qui nous en faisait l'observation, un état détaillé des dépenses et des recettes relevant des transports publics qui revenait finalement à ce qu'aurait permis un budget annexe en matière de présentation.

Là où nous avons une différence par rapport à la situation d'aujourd'hui, c'est que la Délégation de Service Public que nous avons votée à l'initiative et à l'invitation de Fabrice Roussel, change le système comme il vous l'a expliqué. En effet, maintenant, nous percevrons l'ensemble de la recette d'exploitation qui sera soumise à TVA, et nous la reverserons sous forme d'un forfait de charges à la SEMITAN. Et donc, cela fait une différence entre une contribution forfaitaire qui était aux alentours de 93 millions d'euros en 2017, et on passerait à 177 millions d'euros avec le nouveau système de DSP.

Ce qui fait que naturellement, facialement dans nos comptes, cela augmente le volume du budget de manière artificielle. L'opération étant par ailleurs soumise à TVA, il ne devient plus possible avec ce système et pour un service industriel et commercial de laisser le budget général supporter cette complexité, et là nous aurions effectivement des problèmes de présentation et de lisibilité.

Il n'est pas interdit de souligner que par ailleurs, vous savez tout le bien que nous avons pensé les uns et les autres, avec des votes légèrement différents dans la majorité, de la pseudo-contractualisation que nous a proposée l'État sur l'encadrement de nos dépenses futures. Il se trouve que l'État accepte de ne pas prendre en compte, dans la trajectoire financière qu'il va analyser à postériori, les services industriels et commerciaux, ce qui est assez logique puisqu'ils sont liés à une exploitation avec des recettes et des dépenses, et qu'il serait évidemment surprenant d'être sanctionnés sur un service mieux utilisé.

Et donc, c'était à ces divers titres évidemment le moment de créer ce budget annexe des transports qui nous permettra globalement de revenir à quelque chose de plus comparable, avec y compris d'autres Métropoles, en ce qui concerne la présentation de nos comptes. »

Mme la Présidente : « Merci. Monsieur Alix. »

M. Alix : « Merci Madame la Présidente. Eh bien effectivement, en réponse à Monsieur Bolo, une réaction partagée de satisfaction de Joël Guerriau et de moi-même et qui dit qu'évidemment tout vient à point à qui sait attendre.

La création de ce budget annexe permettra enfin de retracer dans un document unique l'ensemble des écritures, tant en dépenses qu'en recettes liées à l'exploitation, l'entretien, l'extension du réseau de transports publics des personnes sur le territoire de la métropole.

Dès 2009, dès 2009 la Chambre régionale des comptes soulignait la nécessité d'identifier plus précisément les opérations liées au service public de transport urbain de la Communauté urbaine par la création d'un budget annexe.

À l'époque, l'exécutif avait précisé que ce serait chose faite au plus tard en 2011, afin d'accroître la visibilité sur cette politique publique. En 2011, il n'en fut rien et depuis, nous demandions régulièrement effectivement, à l'occasion des débats budgétaires, la création de ce budget annexe pourtant promis. Eh bien enfin, 10 ans auront donc été nécessaires pour que ce conseil des plus avisés soit mis en application. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, A L'UNANIMITÉ

1 - approuve la création d'un budget annexe transport au 1er janvier 2019,

2 - confirme l'assujettissement à la TVA de ce budget annexe,

3 - autorise le transfert de dette du budget principal vers le budget annexe transport pour un montant de capital restant dû au 31/12/2018 de 148 746 623,95 euros,

4 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Robert présente le dossier suivant :

Département du BATI

32 – ILE DE NANTES – PRÉPARATION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DU FUTUR CHU – PROGRAMME ET ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE NOUVELLE – DÉMOLITION DU MIN LANCEMENT DES MARCHÉS DE TRAVAUX

EXPOSÉ

L'opération consistant à préparer l'assiette foncière du futur CHU est une opération complexe, car elle est conduite sur un site occupé, dont les travaux vont s'échelonner sur plusieurs années, en tenant compte du transfert effectif du MIN début 2019, du dévoiement des voiries et des réseaux existants. Cette opération globale comporte donc plusieurs volets s'étalant jusqu'en 2023, à savoir :

- la démolition des hangars portuaires, déjà réalisée
- le renforcement d'une partie du quai Wilson, dont la phase 1 est en cours de réalisation,
- le dévoiement de réseaux, sur chaque rond-point Boulevard Wilson au droit du MIN, actuellement en cours,
- la création d'une voirie provisoire sur quais,
- la recomposition de réseaux privés,
- la démolition du MIN,
- et enfin, la suppression de voirie provisoire,

Par délibération en date du 19 octobre 2015, le Conseil métropolitain a approuvé un programme et une enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, pour lesquels il convient d'apporter les informations suivantes.

Le chantier de confortement des quais a connu des aléas. Lors des études de conception et des tests in situ, la nécessité d'intervenir sur l'Angélique des Estuaires, espèce protégée, s'est avérée. La SAMOA (mandataire de l'opération) a dû s'adapter et revoir en profondeur les études et les modalités de réalisation des travaux. Ce chantier initialement prévu entre septembre 2017 et juin 2018, se déroule sur deux grandes phases, la première entre septembre 2017 et mai 2018 et la seconde prévue entre septembre 2020 et mars 2021, sous réserve des modalités de compensation de l'Angélique des Estuaires. Ces périodes restent à confirmer en fonction de l'avancement des études de conception et notamment les périodes propices à une intervention sur l'Angélique des Estuaires, et des échanges avec les services de l'Etat au sujet de cette espèce protégée. Ces travaux s'élèvent à 845 000 € HT.

Il s'avère également nécessaire de compléter les prestations relatives à la démolition du MIN en intégrant notamment de la déconstruction sélective des bâtiments, en lien avec le plan d'actions de la feuille de route de l'économie circulaire et d'assurer la sécurisation du site. Ces travaux s'élèvent à 1 277 000 € HT dont 270 000 €HT, pour la déconstruction sélective.

Enfin, il convient d'assurer des missions d'expertises complémentaires liées aux raccordements futurs aux réseaux, au suivi du plan de gestion de la pollution, au développement du barging, aux infrastructures foncières et aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ces missions doivent, en conséquence, être majorées de 194 000 € HT.

A ces dépenses s'ajoutent les sommes prévues pour faire face aux éventuels aléas (5 % du montant des travaux) et la rémunération de la SAMOA (5%).

En conséquence, la prise en compte de l'ensemble de ces travaux nécessite de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 17 242 980 € TTC à 20 283 186 € TTC.

Le marché de mandat confié à la SAMOA sera prolongé jusqu'en 2023 et la rémunération du mandataire portée à 1 066 866 €TTC. Un avenant au marché de mandat sera conclu dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

S'agissant de la démolition du MIN deux consultations (5 lots) doivent être lancées, la première comprenant 2 lots en octobre 2018 et la seconde comprenant 3 lots en juillet 2019. Les travaux se rapportant à la 1ère consultation consisteront à démolir une première zone géographique nécessaire aux dévoiements des réseaux présents boulevard Wilson et ceux de la seconde consultation concerneront la démolition des autres zones géographiques permettant la libération totale de l'emprise du futur CHU.

Le montant des travaux est estimé à 2 100 000 € HT, soit 2 520 000 € TTC pour la première consultation et à 2 335 000 € HT, soit 2 802 000 € TTC pour la deuxième consultation.

Conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement de deux appels d'offres ouverts pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP033, libellée Projets d'Aménagements Urbains, opération n°2015-3592, libellée "Préparation de l'assiette foncière du futur CHU".

M. Robert : « Madame la Présidente, chers collègues, je vous présente cet après-midi une nouvelle délibération concernant la préparation de l'assiette foncière du futur CHU sur l'île de Nantes. Il s'agit à la fois du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle nouvelle qu'il convient d'adopter, et en même temps de l'enjeu de la démolition du MIN.

Alors, vous savez que cette opération qui consiste à préparer l'assiette foncière du futur CHU est extrêmement complexe. Elle est conduite en effet sur un site occupé en cœur de métropole, dont les travaux vont s'échelonner sur plusieurs années en tenant compte du transfert du MIN début 2019.

Donc, je vous avais rappelé la dernière fois les différentes étapes. Cela commence par la démolition des hangars portuaires, ça a été fait. Le renforcement d'une partie du quai Wilson est en cours de réalisation et je vais y revenir. Le dévoiement de réseaux sur chaque rond-point, boulevard Wilson, au droit du MIN est actuellement en cours, la création d'une voirie provisoire sur quai, la recomposition des réseaux privés et enfin la démolition du MIN.

Alors, sur le premier point, le chantier de confortement des quais qui va accueillir la voirie provisoire et ensuite le bâtiment du MIN qui va s'approcher de la Loire, est affecté par deux éléments importants.

Le premier élément, ce sont des aléas de chantiers. Il faut le souligner, l'entreprise Charrier chargée du chantier, a été confrontée à différentes difficultés techniques et importantes : la découverte de cavités qui étaient inattendues à cet endroit dans le sous-sol, la découverte de blocs de béton, le constat des dégâts du ruissellement et de l'érosion sur le site, sur lequel il n'y avait jamais eu d'intervention depuis sa création, et donc il a fallu évidemment renforcer l'intervention sur ce point.

Et puis, le deuxième événement important, c'est la nécessité d'intervenir sur l'angélique des estuaires. Vous connaissez maintenant tous bien cette espèce protégée, espèce végétale sur le site. Il est donc apparu une nécessité d'intervention assez soutenue, compte tenu de la présence importante de l'angélique des estuaires à ce stade, sur le secteur.

Du coup, les travaux doivent être vus au niveau de leurs études et des modalités de réalisation.

En effet, il faut tenir compte de la présence de l'angélique des estuaires, on ne peut pas intervenir toutes les périodes de l'année, comme il était prévu. Et donc, ce chantier qui était initialement prévu en septembre 2017 et juin 2018, va se dérouler sur deux grandes phases, septembre 2017 mai 2018, et une seconde entre septembre 2020 et mars 2021, sous réserve des modalités de compensation de l'angélique des estuaires, et là-dessus un travail extrêmement important est fait avec les services de l'État et nos services évidemment spécialisés sur la question de la biodiversité au sein de Nantes Métropole.

Alors, tout cela évidemment nécessite une évolution du budget, et en particulier ces travaux supplémentaires s'élèvent à 845 000 euros hors taxes.

Il s'avère également nécessaire, alors là c'est un choix volontariste de notre part, dans le cadre du plan d'action de la feuille de route de l'économie circulaire, on revient à un document sur lequel nous avons débattu de manière très consensuelle, il convient d'intégrer notamment les principes de la déconstruction sélective des bâtiments et pour cela, il est prévu en effet des travaux qui s'élèvent à 1 277 000 euros hors taxes dont 270 000 euros pour la déconstruction sélective.

Et puis enfin, il faut des missions d'expertise complémentaires qui sont liées au raccordement futur aux réseaux, au suivi du plan de gestion de la pollution, au développement du barging, aux infrastructures foncières, aux installations classées pour la protection de l'environnement, il y en a actuellement au sein du MIN. Ces missions doivent en conséquence être majorées de 194 000 euros hors taxes.

Et bien sûr, il s'ajoute les sommes prévues pour faire face aux éventuels aléas, 5 % du montant des travaux et la rémunération de la SAMOA.

En conséquence, il vous est proposé de porter l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de 17 242 980 euros TTC à 20 283 186 euros TTC. Le marché de mandat confié à la SAMOA sera prolongé et la rémunération du mandataire portée à 1 066 866 euros TTC. Alors ça, c'est la première partie de la délibération.

La deuxième partie concerne la démolition du MIN. Il faut lancer deux consultations (cinq lots), la première comprenant deux lots en octobre 2018, la seconde trois lots en juillet 2019. Il s'agit d'abord de démolir une première zone géographique nécessaire au dévoiement des réseaux, c'est essentiellement boulevard Wilson. Et les travaux de la seconde consultation concernent la démolition des autres zones géographiques permettant la libération totale de l'emprise du futur CHU.

Le montant des travaux est estimé à 2 802 000 euros TTC pour la deuxième consultation et 2 520 000 euros TTC pour la première consultation.

Je vous propose donc d'approuver la modification du programme de l'opération et d'autoriser les lancements d'appels d'offres ouverts pour les travaux de déconstruction, désamiantage et démolition du MIN. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Monsieur Reneaume. »

M. Reneaume : « Merci Madame. Si je me le permettais, je serais assez tenté de féliciter Monsieur Robert, parce que je trouve qu'en termes de franchise, il commence à progresser.

Vous avez qualifié vous-même ce projet, et on ne parle bien entendu que du site, d'"extrêmement complexe". Dans le texte c'est simplement "complexe", mais vous le qualifiez d'"extrêmement complexe".

Vous êtes conduits à reconnaître que les premiers travaux qui sont des travaux extrêmement préliminaires ont déjà rencontré des aléas. Vous êtes amenés à nous dire : "On est obligés de revoir en profondeur toutes les études et les modalités d'exécution des travaux.", etc. etc.

Je pourrais continuer avec un décalage de calendrier qui va nous amener d'une prévision initiale à juin 2018 pour les travaux dont on parle, jusqu'en mars 1921, et encore sous réserve de, etc.

Je veux simplement souligner ça pour vous adresser ces félicitations ou pas seulement, mais parce que l'on est en train, alors qu'on a à peine commencé sur ce site, de rencontrer ce que l'on craint de rencontrer de plus en plus, au fur et à mesure de la construction, dans les années qui viennent.

C'est pour cette raison que je vous invite une fois de plus, franchement, sincèrement, à regarder dans quelles conditions on pourrait aujourd'hui revenir à une solution plus raisonnable, moins risquée, et s'assurer un petit peu mieux – même si ce n'est pas notre argent, c'est quand même l'argent de la santé publique –, faire en sorte de prendre moins de risques et de ne pas dépenser des sommes considérables liées aux difficultés que vous avez commencé à rencontrer.

Alors j'ai envie de dire, l'angélique a bon dos, mais il n'y a pas que ça. Vous l'avez dit vous-même : l'entreprise qui a procédé aux premiers travaux de détournement des réseaux, a rencontré un sous-sol impossible. Qu'est-ce qui va se passer quand il va falloir poser les fondations du bâtiment que vous prévoyez à cet endroit-là ? Donc une fois de plus, et cette fois face à la réalité, vous avez un peu plus la franchise de le dire, on est très mal partis sur ce site. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « Oui, merci. J'avais deux questions rapides sur les coûts du transfert envisagé du CHU sur l'île. L'État apporte une contribution à hauteur de 225 millions d'euros, si ma mémoire est bonne. J'en profite d'ailleurs pour rappeler – mais vous l'avez lu avec attention sans doute – que la Ministre de la Santé, lors de sa venue à Nantes il y a quelques semaines, s'est bien gardée d'exprimer le moindre soutien au choix du site sur l'île de Nantes, même si elle a, comme nous, évoqué la nécessité d'un regroupement des structures hospitalières sur lequel nous sommes d'accord, je pense.

Donc l'État va soutenir le projet à hauteur de 225 millions d'euros, dernières informations à jour. Certains vous ont entendue dire, Madame la Présidente, que ce financement n'était pas suffisant. Est-ce que vous confirmez ou est-ce que vous infirmez ces propos ? Et est-ce que vous confirmez bien que la Métropole ne financera pas le projet de CHU en tant que tel, au-delà de tous les coûts afférents dont on vient de parler avec Monsieur Robert et qui sont déjà colossaux et lourds à porter pour notre collectivité ? »

M^me^ la Présidente : « Je vous propose de me dire où et à quel endroit je suis censée avoir tenu ces propos parce que si maintenant, en instance publique, on raconte les ragots que l'on entend à droite et à gauche ou au milieu ou En Marche, enfin je ne sais plus comment on dit aujourd'hui... »

M^me^ Garnier : « Vous démentez, pour vous, la subvention de l'État est suffisante ? Est-ce que vous démentez, Madame la Présidente, le fait que la subvention de l'État soit insuffisante ? »

M. Bolo : « Ce n'est pas parce que vous entendez des voix, qu'il faut démentir. »

M^me^ la Présidente : « Alors, on va essayer de prendre les choses dans l'ordre. Je vous demande, pour répondre à votre question : "Vous me dites : Madame la Présidente, on me dit que, vous avez dit que. donc je vous dis : qui vous dit, à quel endroit, à quel moment ?" Si vous voulez que je vous réponde, il faut que je comprenne le sens de votre question. Parce que le principe du financement du CHU est hyper clair depuis le début, Alain Robert pourra y revenir très largement. Donc je redis que soit, ce sont des on-dit, soit, vous avez une question précise, auquel cas je me ferai un plaisir d'y répondre.

Madame Garnier. »

M^me^ Garnier : « J'ai une question précise, Madame la Présidente. Est-ce que le financement de l'État à hauteur de 225 millions d'euros sur ce projet est suffisant à vos yeux ? »

M^me^ la Présidente : « Merci. Donc c'est une question que vous portez, et pas une question que je ne sais pas qui porte. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Alain Robert. »

M. Robert : « Alors sur le financement de l'État, mais je ne comprends pas votre question puisque l'argent de Nantes Métropole n'est pas investi pour la construction du CHU. Évidemment c'est un établissement public national hospitalier et il est financé par le CHU lui-même, vous le savez très bien, qui va solliciter un emprunt, et puis par des subventions de l'État.

En tout état de cause, Nantes Métropole n'a pas de compétence pour la construction d'établissements sanitaires et hospitaliers. Au nom de quoi nous interviendrions dans le financement de cet établissement ? Donc, adressez votre question à Madame la Ministre de la Santé. Si vous l'avez croisée la dernière fois, vous auriez pu lui poser la question. Et puis, en tant que vice-présidente de la Région, je pense que vous avez absolument tous les moyens de pouvoir accéder à cette information qui vous paraît si essentielle et qui relève donc de la responsabilité de l'État.

Ensuite, bon, j'apprécie quand même que ma franchise soit reconnue, ça fait toujours plaisir d'avoir un compliment de la part de Monsieur Reneaume, je ne vous le cache pas.

Il y a quand même une question qui me titille vraiment l'esprit, Monsieur Reneaume. Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Sur le site Sud-Ouest de la ZAC de l'Île de Nantes, s'il n'y a pas de CHU à cet endroit, que voyez-vous à la place ? Soyez franc. Quelles sont vos propositions ? Vous voulez laisser ça en friche, vous voulez faire du logement, vous voulez faire un hypermarché, vous voulez faire un stade, vous voulez faire une piscine, vous voulez faire quoi ?

Alors pourquoi je dis cela ? Pourquoi je dis cela ? Tout simplement parce que, quel que soit le projet qui atterrit à cet endroit, pouvez-vous me préciser en quoi la préparation de l'assiette foncière serait différente pour un autre équipement que le CHU ?

Donc il est facile de dire que nos dépenses représentent beaucoup d'argent pour le CHU à cet endroit, mais on le ferait exactement de la même manière et sans doute même avec un coût plus élevé, s'il s'agissait d'un regroupement d'immeubles d'habitat résidentiel sur le quartier.

Donc, je ne comprends pas tellement ce raisonnement. Il faudrait surtout laisser l'assiette foncière telle qu'elle est, et en l'occurrence on parle essentiellement d'une zone dont nous n'avions pas la maîtrise puisqu'il s'agissait du domaine public du Grand port maritime auparavant, et vous savez très bien que c'est un domaine public qui a été laissé en déshérence pendant des décennies et des décennies. Donc, il n'y a absolument aucune surprise à trouver des aléas sur cette partie du site.

Est-ce que nous en découvrirons de même nature et de même ampleur sur la partie occupée actuellement pour le MIN ? Nous n'en savons rien. Le MIN a été construit à la fin des années 60, mais à priori, on pense qu'en tout état de cause, on n'y trouvera pas l'angélique des estuaires.

Mais je ne comprends pas tellement ce procès systématique d'intention. Cette préparation d'assiette foncière est un chantier comme un autre, et quel que soit l'équipement, comme nous sommes en ZAC, nous aurions à valoriser ce site, nous aurions effectué les mêmes dépenses, quel que soit l'équipement à venir sur le lieu. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Monsieur Reneaume, tel que l'autorise notre règlement intérieur, pour une deuxième intervention. »

M. Reneaume : « Je vous en remercie, c'est simplement parce que Monsieur Robert m'a questionné. Pour ne pas perdre de temps, je répondrai à votre question si vous voulez. Après mars 2020, je pense que nous aurons plus de moyens pour rectifier le tir sur ce site. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

LE CONSEIL DELIBERE ET
PAR 59 VOIX POUR ET 25 VOIX CONTRE

1 - approuve la modification du programme de l'opération "Réalisation d'études et de travaux préalables à la préparation de l'assiette foncière du futur CHU", et porte l'enveloppe financière prévisionnelle à 20 283 186 € TTC,

2 - autorise les lancements d'appels d'offres ouverts pour les travaux de déconstruction, désamiantage et démolition du MIN.

3 - autorise Monsieur le Directeur de la SAMOA à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les marchés, pour les travaux de déconstruction, désamiantage et démolition du MIN.

4 - autorise Madame la Présidente à solliciter des subventions pour cette opération.

- 5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Chers collègues, je vais vous demander un petit peu d'attention puisque je vais vous proposer, en accord avec l'ensemble des parties prenantes, une légère modification de notre ordre du jour. Pourquoi ? Nous avions un vœu de prévu, je dis les choses pour que tout le monde soit au même niveau d'information, ce matin sur la question des commerces le dimanche.

À la demande de l'un des membres de la "Commission des vœux", j'ai accepté de décaler la présentation de ce vœu qui aurait dû avoir lieu en début d'assemblée et donc je vous propose que nous puissions l'examiner maintenant si vous en êtes les uns et les autres d'accord, ce dont je me suis naturellement au préalable assurée.

Deux mots avant de laisser Fabrice Roussel présenter le vœu. Le premier pour dire que ce vœu n'est que la reconduction de l'engagement que nous avons voté pour trois ans l'année dernière, ça c'est la première information de rappel que je voulais donner.

La deuxième information que je voulais partager avec vous, c'est que les organisations syndicales et patronales nous ont adressé un courrier pour dire qu'elles s'étaient mises d'accord, elles auront l'occasion de communiquer très prochainement sur ce sujet. Elles ont donc passé un accord qui respecte clairement l'état d'esprit de ce que nous avons voté l'an dernier, que nous allons vous inviter à revoter.

Fabrice Roussel. »

M. Roussel présente le dossier suivant :

00 - Vœu du Conseil de Nantes Métropole : Ouverture des commerces le dimanche en 2019

Exposé

Depuis 2014, les élus métropolitains ont émis le vœu que les Maires autorisent des ouvertures dominicales de commerces en s'appuyant sur trois principes : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

C'est donc sur la base d'accords entre partenaires sociaux du territoire que les commerces de l'agglomération nantaise ont été autorisés, ces dernières années, à ouvrir exceptionnellement certains dimanches.

Le 6 décembre 2017, le dialogue territorial a abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour les années 2018, 2019 et 2020.

Les signataires de l'accord sont favorables à l'ouverture des commerces de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes :

l'avant dernier dimanche avant Noël pour tous les commerces
le dernier dimanche avant Noël pour les commerces de centre-ville, centre-bourg et de proximité
un dimanche complémentaire et commun pour tous les commerces, fixé chaque année par avenant aux horaires précisés dans chaque avenant
sous réserve expresse de l'application stricte de l'accord signé l'année précédente

La signature d'un accord triennal est une avancée importante qui donne de la lisibilité à tous les acteurs.

Pour 2019, conformément à l'accord triennal signé le 6 décembre 2017 par les partenaires sociaux et les acteurs du commerce, et sous réserve de la signature d'un avenant pour 2019, les ouvertures dominicales devront respecter les strictes conditions suivantes :

- ouverture possible de l'ensemble des commerces situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 15 décembre 2019, aux horaires fixés par l'avenant à l'accord triennal issu de la négociation entre les signataires de l'accord

- ouverture possible des commerces de détail spécialisés non-alimentaires, des commerces de détail spécialisés alimentaires, des commerces de détail non spécialisés sans prédominance alimentaire, les services personnels (coiffure, soins de beauté et entretien corporel, blanchisserie-teinturerie de détail), les activités de réparation de biens personnels et domestiques situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les pôles de proximité et le pôle centre-ville de Nantes définis par le Schéma directeur d'urbanisme commercial de Nantes Métropole, le dimanche 22 décembre 2019, aux horaires fixés par l'avenant à l'accord triennal issu de la négociation entre les signataires de l'accord
- ouverture possible de l'ensemble des commerces situés sur le territoire de Nantes Métropole un troisième dimanche dans l'année, à la date et aux horaires fixés par l'avenant à l'accord triennal issu de la négociation entre les signataires de l'accord

M. Roussel : « Le vœu rappelle tout d'abord les principes que nous avions portés collectivement : une opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, une attention particulière aux commerces de proximité et un attachement au dialogue social territorial.

Vous le savez aussi, le 6 décembre dernier, le dialogue territorial avait abouti à un accord entre partenaires sociaux et acteurs du commerce pour les années 2018, 2019, 2020, conformément à cet accord, il est proposé les ouvertures dominicales qui devront respecter les strictes conditions suivantes :

- L'ouverture possible de l'ensemble des commerces situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 15 décembre 2019,
- L'ouverture possible des commerces de détail spécialisés non alimentaires, des commerces de détail spécialisés alimentaires, des commerces de détail non spécialisés sans prédominance alimentaire, les services personnels, mais également les activités de réparation de biens personnels et domestiques, le dimanche 22 décembre 2019,
- Enfin l'ouverture possible de l'ensemble des commerces situés sur le territoire de Nantes Métropole un troisième dimanche dans l'année, et dans les discussions qui ont lieu, ce serait donc le dimanche 1er décembre si je ne me trompe pas.

Voilà ce qui vous est proposé, mais dans un moment effectivement où il y avait des discussions et où normalement l'accord doit aboutir. »

Mme la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Vous le savez déjà, on s'en est ouvert, on ne voyait pas d'intérêt à présenter un vœu aujourd'hui. Si cela peut vous aider et nous aider, c'est bien volontiers que l'on votera pour.

Une interrogation technique : devons-nous comme pour les délibérations précédentes les passer dans nos Conseils municipaux ? »

Mme la Présidente : « Le vœu, non. Ensuite la loi nous oblige tous toujours – je le dis sous contrôle des équipes – à passer dans nos Conseils municipaux pour ceux qui seront concernés directement par les ouvertures, les délibérations qui les confirment, mais il n'y a pas de vœu à passer dans nos Conseils municipaux. On est exactement à la lettre dans le même processus que l'année dernière : un vœu en Conseil métropolitain pour donner de la force à notre position métropolitaine, cette cohérence comme on a eu l'occasion d'en échanger de nombreuses fois, et ensuite les communes concernées qui passeront des délibérations, dans leurs Conseils municipaux pour concrétiser le vœu que nous formons. Donc, on est strictement dans le même processus que l'an dernier.

Madame Garnier. »

Mme Garnier : « Merci Madame la Présidente. Mon collègue Alain Vey vient de le dire, on s'interroge beaucoup sur la nécessité de revoter ce vœu qui est, comme cela a été dit, exactement le même que celui de l'année dernière.

Y aurait-il un problème de votre parole politique ? Y aurait-il un problème d'autorité de votre message politique, puisque nous sommes obligés de revoter ce vœu ? Peut-être le revotera-t-on d'ailleurs encore l'année prochaine, vous allez sans doute nous le dire.

La question, Madame la Présidente, c'est sans doute celle de la clarté du message, et je ne crois pas que le message politique que vous portez sur ce sujet soit clair. Il n'est pas clair parce que vous avez toujours été contre l'ouverture des commerces le dimanche jusqu'à ce que vous soyez pour après les élections, entre parenthèses en vous étant bien gardés de le dire auparavant.

Le message de notre collectivité n'est pas clair non plus, parce qu'il y a au sein de cette assemblée un certain nombre d'élus qui ne voteront pas cette proposition d'ouverture des commerces le dimanche. Je parle évidemment des élus communistes à qui on ne peut pas reprocher, à eux en tout cas, d'avoir changé de position sur ce dispositif.

Donc nous avons un message qui est confus, c'est sans doute là la raison pour laquelle vous nous demandez de revoter un vœu que nous avons déjà voté l'année dernière. Certainement que les acteurs économiques du territoire espèrent que vous changerez d'avis. Le passé leur a donné raison sur ce point. Nous espérons que l'avenir leur donnera tort et que vous saurez tenir cette position qui nous paraît équilibrée et que nous avions déjà proposée bien avant vous, concernant cette ouverture restreinte des commerces le dimanche.

Nous voterons donc, Alain Vey l'a dit, en faveur de ce vœu et nous serons ravis de vous apporter l'appui non pas de tous les élus du Conseil métropolitain, mais au moins le nôtre pour tenir cette position concernant l'ouverture de trois commerces le dimanche avant Noël 2019. »

Mme la Présidente : « Donc tout cela pour nous dire que vous votez la délibération. Jean-Jacques Moreau. »

M. Moreau : « Oui, merci Madame la Présidente. Effectivement, si c'est le même vœu que l'année précédente, tout le monde connaît la position du Groupe communiste sur le travail dominical dans le commerce. Nous avons suivi attentivement les évolutions et les arguments présentés d'année en année à Nantes comme ailleurs, et si nous n'avons jamais douté ici d'une volonté d'éviter la généralisation, dans la pratique, aucune garantie suffisante n'a jamais été prise, notamment pour protéger les salariés dans un secteur où les contrats à temps partiel et la précarité sont largement répandus.

Le vœu présenté aujourd'hui, qui est effectivement celui signé en décembre 2017, rappelons-le, et c'est toujours important, a une portée uniquement symbolique. De plus, nous pouvons qualifier l'accord de caduc en application de son article 12. En effet, en mars dernier, Auchan Saint-Herblain a largement enfreint l'accord en décidant d'ouvrir chaque dimanche matin. En jouant sur le flou instauré sur l'article R 3132-8 du Code du travail, il prétend être un commerce de détail alimentaire pour échapper à cet accord qui malheureusement n'a aucun fondement juridique.

Nantes Métropole a ouvert les vannes aux ouvertures dominicales exceptionnelles et maintenant il est difficile d'éviter l'inondation.

Rappelons qu'en dehors des considérations uniquement mercantiles, le dimanche est avant toute une journée de repos commune à tous, que l'on doit préserver dans une société où les liens sociaux sont de plus en plus distendus. Gagné par la lutte des salariés en 1906, ce sont les Gouvernements Balladur puis Fillon qui ont ouvert le bal des dérogations, achevé avec la loi Macron et ses 12 dimanches ouvrables. L'effritement du repos dominical pourra à terme gagner l'ensemble des secteurs économiques, de dérogation en dérogation. Nous assistons à la construction d'une société consumériste, alors que nous la voulons soi-disant plus durable. Notre majorité ne doit pas oublier les valeurs qu'elle porte et pour lesquelles elle a été élue. Pour le Groupe communiste, la défense des droits du repos dominical en fait partie, c'est pourquoi nous sommes toujours contre ce vœu proposé aujourd'hui. »

Mme la Présidente : « Merci. Marc Denis. »

M. Denis : « Oui, très rapidement, merci, Madame la Présidente, pour dire que le Groupe écologiste et citoyen est persuadé que les achats réalisés ce jour-là ne sont pas des achats supplémentaires, ce sont des reports. Le contenu des porte-monnaie n'est pas aussi extensible que les horaires d'ouverture. Par contre le travail dominical, à notre avis, délite incontestablement les liens sociaux et familiaux en ajoutant de la difficulté pour ceux qui travaillent, notamment en termes de garde d'enfants et de déplacements avec des transports en commun qui plus est, limités ce jour-là.

Donc le vœu qui nous est proposé ne répond pas à toutes les questions, évidemment nous prenons acte que les jours ouvrables le dimanche, seront limités à trois dont un jour pour les centres-villes et bourgs. Cela permet de poser, cela a permis de poser dans les discussions avec les salariés un certain nombre de limites pour éviter les ouvertures sauvages et donc cette banalisation que nous dénonçons. Nous voterons ce vœu, mais bien évidemment, nous sommes opposés à l'ouverture des commerces le dimanche. »

Mme la Présidente : « Merci. Juste quelques mots pour finir sur ce sujet avant de mettre aux voix. Si nous avons à voter ce vœu aujourd'hui, c'est pour quelle raison, pour répondre à cette question qui a été posée ? C'est parce que quand les organisations syndicales et patronales font l'effort à nouveau sur ce sujet, de se mettre autour de la table, d'entamer des discussions et trouvent un accord dans la clarté,

Madame Garnier, c'est assez logique que nous aussi, nous prenions à nouveau nos responsabilités pour dire quelles sont nos positions sur ce sujet, avec des principes qui n'ont pas changé.

Oui, nous sommes défavorables à la généralisation du travail le dimanche. Cela n'a pas changé. C'est écrit en toutes lettres dans le texte. Oui, nous croyons, nous, au dialogue social territorial, et moi je voudrais remercier toutes celles et tous ceux qui contribuent à cet accord. Et oui, nous assurons le fait qu'ensemble nous avons dit que c'était important de donner un atout complémentaire aux commerces de nos centres-bourgs parce que cela fait partie de la qualité de vie de la métropole nantaise.

Il y a là, me semble-t-il, un axe, un cap qui est extrêmement clair et je vous invite naturellement à le voter. »

Le Conseil délibère et,
par 76 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention

1. pour l'année 2018, émet le vœu que, l'ensemble des enseignes commerciales concernées respectent l'accord territorial et son avenant signés le 6 décembre 2017, ainsi que le vœu voté par les élus métropolitains lors de la séance du 8 décembre 2017 concernant l'ouverture des commerces.

2. pour l'année 2019, émet le vœu que, les 24 Maires puissent autoriser l'ouverture :

- de l'ensemble des commerces situés sur le territoire de Nantes Métropole le dimanche 15 décembre 2019, aux horaires fixés par l'avenant à l'accord triennal issu de la négociation entre les signataires de l'accord
- des commerces de détail spécialisés non-alimentaires, des commerces de détail spécialisés alimentaires, des commerces de détail non spécialisés sans prédominance alimentaire, les services personnels (coiffure, soins de beauté et entretien corporel, blanchisserie-teinturerie de détail), les activités de réparation de biens personnels et domestiques situés sur le territoire de Nantes Métropole, uniquement dans les pôles de proximité et le pôle centre-ville de Nantes définis par le Schéma directeur d'urbanisme commercial de Nantes Métropole, le dimanche 22 décembre 2019, aux horaires fixés par l'avenant à l'accord triennal issu de la négociation entre les signataires de l'accord
- de l'ensemble des commerces situés sur le territoire de Nantes Métropole un troisième dimanche dans l'année, à la date et aux horaires fixés par l'avenant à l'accord triennal issu de la négociation entre les signataires de l'accord.

3. dit que la présente décision de principe sera portée à la connaissance des Maires de l'agglomération.

4. mandate la Présidente pour porter ce cadre de principe à la connaissance des chambres consulaires, organisations patronales et syndicales.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Je vous propose que l'on reprenne l'ordre des délibérations. Nous en sommes à la délibération 33 avec Pascal Bolo. »

M. Bolo présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources

33 - DIVERSES DISPOSITIONS TARIFAIRES

EXPOSÉ

Archéologie préventive – dispositions tarifaires

Par délibération du conseil du 29 juin 2015, Nantes Métropole a fixé les tarifs des coûts d'intervention du service de recherche archéologique utilisés pour répondre aux appels d'offres et facturer des interventions de fouille aux maîtres d'ouvrage, selon les modalités suivantes :

- les acquisitions, locations, prestations diverses sont facturées au coût réel (par exemple : l'acquisition ou la location du petit matériel ou outillage spécifique, la location des vestiaires, de matériels de terrassement, de véhicules utilitaires, des analyses diverses, stabilisation en laboratoire, etc...) ;
- les prestations du coût de personnel (personnel permanent et non-permanent) intervenant lors d'un chantier, basées sur le prix salarial journalier majoré d'un montant représentant les coûts moyens de gestion des services. Au regard des qualifications du personnel nécessaires pour les travaux de fouille, une marge de négociation pourra exister ;
- ces tarifs s'entendent hors taxe et seront majorés du taux de TVA en vigueur.

Il convient d'actualiser ces tarifs, à compter du 1er janvier 2019, pour tenir compte des évolutions des coûts de gestion des services et de personnel.

Le détail des dispositions tarifaires précisant les coûts d'intervention pour la réalisation d'opérations d'archéologie préventive est présenté en annexe (annexe 1).

Mise à disposition des équipements sportifs métropolitains aux collèges et associations sportives des collèges de l'agglomération nantaise.

Nantes Métropole met à disposition des collèges et associations sportives des collèges de l'agglomération nantaise, une partie de ses équipements sportifs métropolitains.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention quadriennale et tripartite applicable à compter du 1er septembre 2018, entre Nantes Métropole, le Conseil Départemental et chaque établissement scolaire concerné. Cette convention définit les modalités d'utilisation de ces équipements et est jointe en annexe 2 de la présente délibération.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNAMINITÉ

- 1 - approuve les tarifs d'archéologie préventive facturable aux maîtres d'ouvrage à compter du 1er janvier 2019, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- 2 - approuve le principe de la mise à disposition des équipements sportifs métropolitains aux collèges de l'agglomération, et autorise la signature de la convention quadriennale et tripartite entre Nantes Métropole, le Conseil Départemental et chaque établissement (annexe 2), avec une prise d'effet au 1er septembre 2018 ;
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Buquen présente le dossier suivant :

Direction des Services de Mobilité

34 – STATIONNEMENT DANS LES PARCS PUBLICS DE NANTES MÉTROPOLE – APPROBATION DES TARIFS 2019

EXPOSÉ

La politique des déplacements menée par Nantes Métropole vise à contribuer au dynamisme et à l'attractivité du territoire tout en offrant les conditions d'une mobilité durable.

Le stationnement est un levier majeur de l'orientation des pratiques de déplacements. L'offre tarifaire et son évolution permettent de répondre à la politique générale des déplacements de la Métropole et au plan de circulation visant l'apaisement du cœur de ville de Nantes.

Ainsi, le stationnement payant a pour objet d'assurer une offre pour les visiteurs, en favorisant la rotation des véhicules, de faciliter le stationnement des résidents et des professionnels mobiles par une tarification adaptée. Les pendulaires (déplacements domicile-travail) sont invités à utiliser le bouquet de services de mobilité alternative et à stationner hors du cœur de ville, dans les 8 500 places disponibles au sein des parcs relais. L'organisation du stationnement vise à répondre à des besoins variés, tels que l'accès aux commerces et aux services, le maintien de l'habitat en centre-ville et le partage de l'espace public.

Dans la continuité de la politique de déplacements poursuivie depuis de nombreuses années, il est proposé l'adoption de différentes mesures répondant aux évolutions des besoins du territoire :

- le maintien des tarifs et du dispositif «tarifs de soirée 19h - 8h» afin de répondre au plus près des besoins des activités urbaines de soirée (2€/nuit pour les parcs en enclos, 3€/nuit pour les parkings en ouvrage),

- l'homogénéisation des tarifs des abonnements résidents dans les parkings en ouvrage de l'hypercentre, du péricentre et de la Gare qui constituent aujourd'hui le centre-ville de Nantes,
- la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU 1 et CHU 2, Hôtel Dieu, Gloriette 1 et Gloriette 2 (gratuité pour les deux premières heures) facilitant l'accès au CHU de certains patients ambulatoires et de leurs accompagnants,
- le maintien des périmètres résidents dans les parcs en enclos et les parkings en ouvrage,
- la mise à jour des quotas d'abonnements,
- le maintien d'un tarif spécifique pour le stationnement de véhicules de flottes d'entreprises dans certains parcs,
- la revalorisation des tarifs conformément aux grilles tarifaires jointes. Cette évolution s'inscrit en cohérence d'une part, avec les tarifs des transports collectifs et d'autre part, avec les tarifs proposés sur voirie.

M. Buquen : « Je vais essayer de faire presque aussi court. Comme chaque année, le Conseil métropolitain d'octobre vote les tarifs de stationnement dans les parcs publics de Nantes Métropole qui seront applicables au 1er janvier 2019.

Je ne rappelle pas les enjeux et les objectifs, j'en ai un peu parlé ce matin. Je vous ferai juste lecture des différents principes. Donc, il s'agit du maintien des tarifs et du dispositif de soirée afin de répondre au plus près des besoins des activités urbaines de soirée, cela va de soi, de l'homogénéisation des tarifs des abonnements résidents, de la reconduction d'une tarification spécifique sur les parcs en enclos CHU, du maintien des périmètres résidents dans les parcs en enclos et les parkings en ouvrage, de la mise à jour des quotas d'abonnements, du maintien d'un tarif spécifique pour le stationnement de véhicules de flottes d'entreprises et de la revalorisation des tarifs conformément aux grilles tarifaires jointes, qui est la seule modification qui vous est proposée.

Je précise que cette tarification horaire qui est modifiée conserve une tarification identique à l'an dernier pour la première heure et maintient une évolution mesurée ensuite, de 10 centimes à compter de la deuxième heure.

Il vous est donc proposé, Madame la Présidente, de faire approuver cette grille tarifaire. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 82 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS

1 - approuve la grille tarifaire, proposée en annexe 1, applicable à compter du 1er janvier 2019 sur l'ensemble des parcs de stationnement de Nantes Métropole,

2 - approuve les périmètres résidents des parcs en ouvrage et en enclos ainsi que les quotas figurant en annexes 2, 3 et 4,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Couturier présente le dossier suivant :

Direction des Services de Mobilité

35 – EXPLOITATION DES PORTS DE L'ERDRE À NANTES ET DE LA LOIRE À COUËRON, NANTES ET REZÉ – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DES TARIFS 2019

EXPOSÉ

Par délibération du conseil métropolitain du 22 juin 2018, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé à la Société Publique Locale (SPL) Nantes Métropole Gestion Services, par contrat de Délégation de Service Public (DSP), pour une durée de 5 ans, du 1er septembre 2018 au 31 août 2023.

Conformément à l'article 21 du contrat, Nantes Métropole décide des montants des prestations de base, des prestations annexes proposées et les tarifs pour les amarrages. Il est proposé de faire évoluer les tarifs, en moyenne, de +2 % pour 2019. Ces nouveaux tarifs sont présentés en annexe.

M. Couturier : « Je vais essayer de faire encore plus court. Il s'agit de vous présenter le projet des nouveaux tarifs pour l'année 2019 dans le cadre de la délibération du Conseil métropolitain du 22 juin 2018 qui a confié la gestion des ports de l'Erdre à Nantes et de la Loire à Couëron, Nantes et Rezé à

NMGS. Nous vous proposons de faire évoluer les tarifs de 2 % en moyenne pour 2019 et nous espérons pouvoir poursuivre une petite augmentation de ces tarifs, chaque année comme prévu dans la DSP. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 72 VOIX POUR ET 12 ABSTENTIONS

1 - approuve la grille tarifaire applicable dans les ports, présentée en annexe, pour une mise en œuvre à compter du 1er janvier 2019.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction générale Ressources

Département Stratégie foncière, immobilière et logistique

36 – POLITIQUE FONCIÈRE – AGENCE FONCIÈRE DE LOIRE-ATLANTIQUE – CONVENTION TYPE DE PORTAGE FONCIER – MODIFICATION

EXPOSÉ

Par délibération du 10 février 2012, le Conseil communautaire de Nantes Métropole a décidé d'adhérer à l'Agence foncière de Loire-Atlantique, établissement public foncier local créé le 17 juin 2012.

A ce jour, l'Agence foncière a procédé à 11 acquisitions pour le compte de Nantes Métropole représentant une superficie de 49,6 hectares pour un montant de 55,3 millions d'euros hors taxes. Chaque acquisition a donné lieu à la conclusion d'une convention de portage.

Afin de compléter et faire évoluer ces modalités d'intervention, le Conseil d'administration du 21 juin 2018 de l'Agence foncière de Loire-Atlantique a approuvé une nouvelle convention type de portage foncier permettant de :

- préciser le rôle de l'Agence foncière en matière d'aménagement. Ainsi, seules des opérations préparatoires à l'aménagement pourront être réalisées pendant la durée des portages par le bénéficiaire,

- préciser les modalités financières des portages. Ainsi, un remboursement par amortissement par annuité dégressive ou constante sera désormais possible, et la mobilisation de fonds propres de l'Agence foncière est proposée comme source de financement pour des portages de faible montant et à durée limitée,

- préciser le régime de TVA applicable,

- assurer une meilleure information des organes délibérants des bénéficiaires sur les engagements futurs par la mention des portages de l'Agence foncière à chaque débat d'orientation budgétaire,

- s'assurer de la communication sur le service rendu par l'Agence foncière notamment lors de la réalisation des opérations.

Les dispositions de la nouvelle convention type de portage foncier ne s'appliqueront qu'aux conventions de portages à venir. Elles pourront cependant, être intégrées aux conventions en cours par voie d'avenant, après accord du bénéficiaire du portage.

Il vous est proposé d'approuver la convention type de portage foncier modifiée ci-annexée.

M. Robert présente le dossier suivant :

Département du BATI

37 – TRANSFERT DU MIN DE NANTES SUR REZÉ – EVOLUTION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE DE L'OPÉRATION ET DE L'ENVELOPPE DE L'ACCORD-CADRE DES TRAVAUX DU LOT N°1

EXPOSÉ

Le transfert du MIN entraine une nouvelle dynamique de la filière agroalimentaire en créant un pôle agroalimentaire à Rezé. Cet objectif est en passe de se réaliser par la mobilisation des acteurs soit sur le futur MIN, soit sur le parc d'activités attenant.

La cohérence du projet, pôle agroalimentaire et transfert du MIN, a été assurée par un travail conjoint et constructif avec les entreprises présentes sur le MIN (opérateurs), en partenariat étroit avec l'association MIN Avenir.

Aujourd'hui, 65 % des surfaces du pôle agroalimentaire (34 hectares hors MIN) sont déjà commercialisées (réservées ou vendues).

Le futur MIN, bénéficie également de cette dynamique par la mobilisation des grossistes, des producteurs-vendeurs et autres locataires qui adhèrent à ce projet unique en France. Les grossistes, moteurs du MIN, ont bénéficié d'un accompagnement individuel dans la définition de leurs besoins. Chaque local professionnel (case) est adapté aux nécessités et contraintes des opérateurs.

1- Evolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Depuis 2016, après négociations, des protocoles ont été conclus avec les opérateurs. Chacun d'eux s'est inscrit dans le futur MIN, parfois, en réajustant son projet au fur et à mesure des travaux déjà engagés par Nantes Métropole. Des adaptations parfois majeures ont donc été nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la performance du futur équipement et répondre aux besoins des futures entreprises utilisatrices. Des prestations complémentaires ont généré des études et ajustements techniques et financiers ainsi que des travaux supplémentaires.

Par délibération du 26 février 2016, le Conseil métropolitain a approuvé, le programme des études et travaux relatifs à la construction du futur MIN sur 19,4 hectares pour une enveloppe financière de 123 520 000 € HT soit 148 224 000,00 € TTC (valeur novembre 2016). La réalisation du MIN a été confiée, par mandat, à LOMA. L'enveloppe financière confiée au mandataire s'élève à 121 610 000,00 € HT.

Il convient de prendre en compte aujourd'hui l'ensemble des évolutions suivantes :

1 – Evolution du clos et couvert et des aménagements intérieurs pour le bon fonctionnement du futur MIN	4 804 130,00 € HT (sous-total)
Aménagements extérieurs d'adaptation pour camions et prestations complémentaires de péages à la demande des opérateurs.	385 000,00 € HT
Travaux complémentaires liés aux impacts des travaux d'aménagements intérieurs dont la définition a été postérieure à la signature des marchés de clos et couvert	2 180 680,00 € HT
Aménagement des cases libres par anticipation des futurs preneurs (1 920m² RDC + 377 m² R+1) sans le B9 suspendu actuellement.	1 622 600,00 € HT
Nouveaux preneurs et changement de programme : modifications ou demandes complémentaires exprimées en cours de travaux et qui seront réalisées ultérieurement à la livraison de l'opération.	615 850,00 € HT
2 - Relations contractuelles avec les entreprises incluant notamment la finalisation des installations photovoltaïques	1 310 000,00 € HT
3 - Honoraires des intervenants sur l'opération, dépenses d'équipement et assurances supplémentaires	713 060,00 € HT
Total	**6 827 190,00 € HT**

En conséquence, il convient d'ajuster le programme initial et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 130 347 190,00 € HT soit 156 416 628,00 € TTC (hors révision).

Un avenant au marché de mandat confié à LOMA sera conclu dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente. L'enveloppe financière de l'opération confiée au mandataire d'un montant actuel de 121 610 000,00 € HT passe à 127 677 190,00 € HT soit 153 212 628,00 € TTC La rémunération du mandataire est inchangée.

2- Accord cadre dédié aux travaux de décapage, terrassement, assainissement VRD, clôtures et portails.

S'agissant des travaux de décapage, terrassement, assainissement VRD, clôtures et portails, le Conseil Métropolitain, par délibération du 28 juin 2016, a autorisé la signature d'un accord-cadre mono-attributaire avec la société COLAS, pour un montant maximum de 9 386 052,45 € HT soit 11 263 262,94 € TTC.

Par délibération du 17 octobre 2016, le Conseil Métropolitain a notamment autorisé la signature de marchés subséquents issus de cet accord-cadre dans la limite financière rappelée ci-dessus.

Par délibération du 22 juin 2018, le conseil Métropolitain a fixé l'enveloppe dédiée à ces travaux à 10 478 027,67 € HT soit 12 573 633,20 € TTC.

En effet, dans le cadre de l'accord-cadre cité ci-dessus plusieurs marchés subséquents ont été notifiés à l'entreprise COLAS ainsi que plusieurs avenants pour réaliser les travaux nécessaires à la construction du nouveau MIN. Or, il est nécessaire de finaliser certains travaux relatifs à l'entrée principale et au péage, l'entrée secondaire du MIN et les accès de service ainsi que les réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales. Ces compléments impliquent le lancement de nouveaux marchés subséquents à l'accord cadre précité et de porter le montant maximum de l'accord-cadre à 11 731 527,67 € HT soit 14 077 833,20 € TTC.

Ce montant de travaux supplémentaires de 1 253 500,00 € HT est compris dans l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de transfert du MIN présentée ci-dessus.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP006 libellée "Zone d'activités économique" opération 2014-n° 3474 libellée "Transfert du MIN" à hauteur de 160 582 000,00 € TTC révisions comprises.

M. Robert : « Il s'agit d'une délibération relative au transfert du MIN de Nantes sur Rezé. Il convient d'approuver l'évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération et de l'enveloppe de l'accord-cadre des travaux du lot 1. Vous allez avoir de magnifiques images qui vont rendre compte du projet et de l'état de son avancement.

Donc vous savez que c'est un succès remarquable. On vous montre à la fois des images et puis l'on vous rappelle les éléments essentiels de ce dossier : donc sur son territoire, la surface de plancher, les heures de travail qui correspondent aux chantiers réalisés, le nombre d'entreprises, le taux d'occupation qui atteint déjà pour le MIN 96 %, donc cela veut dire qu'il va être plein comme un œuf dès son ouverture, la centrale photovoltaïque qui a été évoquée précédemment et les implantations dans le cadre du pôle agroalimentaire avec déjà un taux de commercialisation de 65 %.

Alors bien évidemment, quand on se lance dans un projet aussi ambitieux que celui-ci qui vise véritablement à booster la filière agroalimentaire, et cela rejoint plein de préoccupations que l'on a, le Plan Alimentaire Territorial qui a été évoqué, la transition énergétique avec le photovoltaïque et véritablement une nouvelle dynamique à une filière qui fait partie de l'identité de l'agglomération nantaise et qui est inscrite véritablement dans sa géographie et son ADN, eh bien forcément, il y a des évolutions de programme. En effet, le temps économique, le temps de la vie des entreprises n'est pas celui du temps du projet urbain et bien évidemment, nous avons été confrontés au fur et à mesure de l'évolution du programme, c'est-à-dire depuis 2016, lorsque l'on avait adopté la définition du programme, à des demandes constantes d'améliorations, de modifications.

Alors, il y a un chiffre assez parlant, c'est que depuis le dossier de consultation des entreprises, il y a eu à traiter 765 demandes d'opérateurs ou de réajustements techniques en phase de mise au point, d'exécution. Donc c'est un travail vraiment extraordinaire qui a été fourni à la fois par Nantes Métropole, également par Loire Océan Métropole Aménagement, la SPL qui gère le dispositif, la SEMMINN qui est le gestionnaire du site, et nos partenaires – je pense à MIN Avenir évidemment, à toutes les entreprises, j'ai peur même d'en oublier, mais c'est un travail considérable.

Alors, il a fallu en effet réajuster le projet au fur et à mesure des travaux déjà engagés tout simplement parce que des entreprises peuvent disparaître, elles peuvent se regrouper, il peut y en avoir de nouvelles qui s'installent, il y en a qui sont reprises par des plus grandes et tout cela évidemment génère des adaptations absolument constantes. En effet, le but est d'ouvrir un outil dans lequel les entreprises se sentent parfaitement à l'aise. Pour ceux qui ont eu la chance d'avoir déjà pu le visiter en cours de chantier, c'est véritablement le jour et la nuit par rapport à ce que l'on peut connaître sur le MIN actuel et je pense en particulier aux conditions de travail des salariés. Salariés dont le nombre ne va cesser de progresser, aujourd'hui on a 1 100 salariés sur le MIN actuel. Je pense qu'avec à la fois le MIN futur et le pôle agroalimentaire, tout le monde prévoit que cela va booster ces entreprises, qu'elles vont capter de nouveaux marchés, qu'on arrivera vraisemblablement assez rapidement à un pôle d'emploi de 2 000 salariés.

Donc voilà pourquoi aujourd'hui, malgré le coût, les prestations qui vous sont présentées à travers ces délibérations, sont parfaitement justifiées.

Non seulement, ce sont des prestations en termes d'études, d'ajustements techniques et financiers, mais ce sont des travaux supplémentaires et je vous rappelle que l'on avait déjà voté une enveloppe par délibération du 26 février 2016. Aujourd'hui, il est proposé de prendre en charge différentes évolutions. Elles sont toutes détaillées dans la délibération : l'évolution du clos et couvert, des aménagements intérieurs, des aménagements extérieurs pour camions et des prestations complémentaires de péages, des travaux complémentaires liés aux travaux d'aménagement, les aménagements de cases libres, les nouveaux preneurs et les changements de programme qui pèsent aussi de manière importante.

Il y a également les relations contractuelles avec les entreprises et notamment la finalisation des installations photovoltaïques. Je rappelle que ce programme de centrale qui est extraordinaire n'était pas prévu à l'origine du programme. Il s'est incorporé en cours de route. Donc bien évidemment, cela a des incidences tout à fait considérables dans la conception du projet, dans son ensemble.

Et puis il y a les honoraires des intervenants qui ne ménagent pas leur peine et leur investissement, c'est le moins que l'on puisse dire.

Alors voilà, tout cela fait un coût supplémentaire de 6 827 190 euros HT. Donc il faut ajuster le programme initial et l'enveloppe financière à hauteur de 156 416 628 euros TTC. Donc, c'est le premier point.

Et puis ensuite, il faut avancer sur l'accord-cadre dédié aux travaux de décapage, terrassement, assainissement, VRD, clôtures et portails. Là encore, il est apparu nécessaire de finaliser certains travaux relatifs à l'entrée principale et au péage, à l'entrée secondaire, aux accès de service ainsi que sur les réseaux eaux usées et eaux pluviales. Là encore, il est proposé d'augmenter le montant maximum de l'accord-cadre à 14 077 833,20 euros TTC.

Au final, la hausse est de 6,4 % par rapport à l'enveloppe qui était initialement prévue. C'est une hausse évidemment, mais elle est nécessaire, elle est juste et elle nous permettra de rendre pleinement opérationnel et dans les délais prévus ce magnifique outil au service de l'économie nantaise et de ses emplois. Je vous remercie. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, je voudrais m'associer aux remerciements d'Alain et dans son énumération, j'ai senti qu'il avait l'impression d'oublier quelqu'un : le maître d'œuvre. »

M. Robert : « Oui, voilà. Érik Giudice. »

M. Bolo : « Voilà. Érik Giudice qui a fait un travail absolument extraordinaire de disponibilité et d'adaptabilité de ces projets aux demandes reconventionnelles un peu récurrentes, il faut le bien le dire, parfois, des opérateurs.

Et je voudrais également associer à ces remerciements Monsieur Jacquet, le chef de projet du MIN, qui est dessus depuis quatre ans et qui ne vit que pour cela, ainsi que ses collaborateurs. Ils font tous un travail absolument extraordinaire avec une grande patience parce que nous avons affaire à un milieu professionnel où la projection à plusieurs années n'est pas forcément facile. Ce sont des professionnels qui ont le nez dans le guidon de leur exploitation quotidienne et il est vrai que ça a été parfois un peu compliqué de stabiliser un certain nombre de choses et de projets. Donc, Laurent Jacquet, le maître d'œuvre et tous les autres s'y sont attelés, et finalement, avec ce petit surcoût de 6 %, on arrive à quelque chose de particulièrement adapté. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, merci la Madame la Présidente. La tonalité sera peut-être un peu différente. Je partagerai simplement les remerciements pour le travail de Monsieur Jacquet et de ses collaborateurs, et je voudrais aussi remercier avant d'intervenir, les services de la Métropole que j'ai vus au moins cinq ou six fois cette semaine pour définir l'enveloppe, pour discuter exactement des chiffres qui nous ont été présentés en Commission avec Gérard Allard.

Ceci étant dit, je tiens à souligner comme vous d'ailleurs Madame la Présidente, notre attachement au développement économique, source d'emploi de notre territoire, auquel participe pleinement la dynamique de notre filière agroalimentaire. Je rappelle aussi que nous avons toujours su encourager le projet du futur MIN. Sous ce mandat, notre Conseil a été appelé à se prononcer à de nombreuses reprises concernant l'avancement et l'évolution de ce projet important et exemplaire et nous avons toujours veillé à être constructifs et vigilants à son égard.

Je vous rappelle les délibérations qui ont été rapidement déclinées par Alain Robert.

Le 27 juin 2014, on vote une enveloppe prévisionnelle du programme de l'opération du MIN pour les seuls travaux clos couvert pour 48 000 mètres carrés et 70 millions d'euros hors taxes. Le 26 février 2016, on rajoute 14 000 mètres carrés de clos couvert avec une plus-value de 22,5 millions. On rajoute également des aménagements intérieurs de l'ensemble de l'opération avec +29 millions. On rajoute une rémunération d'honoraires du mandataire pour 1,9 million, ce qui porte à cet instant, c'est-à-dire avant de voter, l'opération à 123 millions hors taxes de travaux.

Ce montant inclut bien évidemment la plus-value nécessaire au renforcement de la structure pour accueillir des panneaux photovoltaïques qui s'est montée à environ 3,5 millions d'euros hors taxes. Cela fait, bon an mal an, une augmentation de 73 %, c'est-à-dire 53 millions par rapport à l'enveloppe que nous avons votée en juin 2014.

C'est donc ainsi, grâce à la confiance dont nous avons bien voulu vous faire preuve, que les toutes les délibérations du MIN ont été adoptées à l'unanimité. À titre personnel, tout comme mes collègues, j'aspire à la pleine réussite et dans les meilleures conditions du projet du MIN. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai investi autant d'énergie afin que ces délibérations le concernant puissent être adoptées avec une adhésion totale.

Alors, mesurez Madame la Présidente, quelle est la déconvenue, lorsque l'on découvre cette nouvelle augmentation de l'enveloppe financière qui passerait donc à 130 347 190,00 € avec une augmentation de 6,8 millions, ce qui représente à présent 86 % par rapport à l'origine.

Nous voterons donc contre cette nouvelle augmentation de l'enveloppe prévisionnelle et nous nous interrogeons, comme on l'a fait ce matin, sur la compétence de ceux qui ont élaboré les évaluations de l'ensemble de ces projets. Certains mauvais esprits pourraient penser que l'on nous fait monter des programmes au budget minoré pour passer ensuite des avenants. Je vous remercie de votre attention. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Pascal Bolo. »

M. Bolo : « Oui, je peux comprendre la position d'Alain Vey, mais je voudrais dire et répéter ce que le diagramme sur le déroulement du projet repris par Alain Robert tout à l'heure, montrait bien.

C'est un projet où l'on a avancé en marchant. Je vous rappelle que les opérateurs avaient trois possibilités de mode d'occupation de ce site qui, chacune, ont des conséquences différentes sur le degré d'aménagement par le maître d'ouvrage de l'opération de chacune des cases.

L'hypothèse a été ouverte d'un bail emphytéotique qui a été retenu par un professionnel que nous connaissons bien et que nous aimons bien, mais qui fait que la responsabilité de ces travaux d'aménagement, eh bien c'est son entreprise qui va l'assumer.

D'autres ont hésité longuement sur le mode, la manière dont ils allaient occuper les lieux. Et finalement ils ont décidé, parce que toute autre option les aurait obligés à mobiliser des capitaux immédiatement non négligeables, ils ont tous opté ou presque pour une occupation traditionnelle, c'est-à-dire une concession avec un loyer, mais qui a pour conséquence de transférer la responsabilité des aménagements initiaux au maître d'ouvrage qui est Nantes Métropole en l'occurrence. Et donc effectivement, s'il y a ces surcoûts, c'est juste pour nous adapter aux besoins économiques des opérateurs.

Il n'y a pas un surcoût, à part la centrale photovoltaïque, dont acte, mais l'ensemble des autres surcoûts sont liés aux demandes des opérateurs pour que l'outil qui va être mis à leur disposition corresponde au mieux à leurs conditions d'exploitation, à l'évolution de ces conditions d'exploitation, à l'évolution de leur marché et comme l'a souligné Alain, à l'évolution de la structuration du secteur qui est un secteur plutôt en restructuration et plutôt en mouvement de concentration.

Et pendant toute cette période, évidemment, le chantier, lui, il a avancé. Et donc toutes ces demandes, je l'ai dit, reconventionnelles de la part des opérateurs, ont généré des surcoûts. Est-ce qu'il fallait que nous leur fermions la porte ? Est-ce qu'il fallait leur dire : "Non, vous aurez un équipement qui ne correspond pas à l'évolution de votre propre situation et dont vous ne serez pas satisfaits à l'entrée ?" Nous avons fait le choix de faire, c'est vrai, du sur-mesure, mais pour que la vie économique de ces opérateurs se passe au mieux dès l'ouverture du MIN et tout cela en tenant des délais qui sont effectivement serrés.

Donc là, il y a eu une opération, c'est pour cela que l'on a insisté sur les remerciements tout à l'heure. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Je voudrais simplement rappeler, avant de mettre aux voix, ce que j'ai indiqué ce matin. C'est qu'au global, la PPI telle que nous l'avons travaillée, annoncée et présentée en 2015, la trajectoire budgétaire au global telle qu'elle a été présentée, est et sera tenue. Chacun pourra en être juge au moment du budget, dans chacune des étapes qui donne à voir de la capacité à prévoir, à anticiper de la manière la plus précise et la plus rigoureuse possible les choses.

Je peux tout à fait comprendre votre intervention, Alain Vey. J'invite simplement les uns et les autres à regarder que, je le redis, globalement l'ensemble de la trajectoire financière de la Métropole sera tenue et c'est évidemment pour nous quelque chose d'important. Je mesure bien qu'il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre des questions que vous avez posées sont aujourd'hui évoquées, et vous le faites de manière tout à fait légitime.

Alain Vey. »

M. Vey : « Oui, je ne peux pas m'empêcher d'intervenir à nouveau. Je veux simplement dire que l'on a de sacrées marges de manœuvre financières au niveau de la Métropole pour se permettre ce genre d'écart, c'est quand même intéressant. Et puis il y a certains esprits chagrins au sein des Maires qui se disent : "On nous a demandé un effort en début de mandat pour réduire le montant de la PPI, de nos PPI dans nos territoires". Nous l'avons fait sous l'aspect de contraintes budgétaires, tout à fait collégialement. C'est tout à fait bénéfique, mais lorsque l'on voit des dérives telles que celle-ci en particulier, sur un projet très important, très convaincant, très technique, qui est tout à fait louable, cela interpelle quand même. »

M^me^ la Présidente : « Juste un mot pour finir parce que si l'on revient sur la question de la redistribution aux communes qui est le sujet que vous posez, alors dans ce cas-là, il faut comparer la situation dans les Métropoles françaises et vous savez très bien que l'on est sur un niveau de redistribution très fort.

Moi j'invite chacun à prendre ses responsabilités sur cette délibération et puis surtout, je nous invite à continuer à avancer vers la concrétisation de ce projet qui est, chacun le sait, absolument majeur pour notre Métropole.

Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Délibération 38, Fabrice Roussel. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 59 VOIX POUR ET 25 VOIX CONTRE

1. approuve l'évolution du programme initial de l'opération relative à la construction du futur MIN afin d'y intégrer le complément clos et couvert et les aménagements intérieurs et porte à cet effet l'enveloppe financière prévisionnelle à 130 347 190,00 € HT soit 156 416 628,00 € TTC hors révisions (valeur novembre 2016).
2. approuve le nouveau montant maximum de l'accord-cadre du lot 1 « Décapage - terrassement - assainissement - VRD - clôtures et portails » fixé à 11 731 527,67 € HT soit 14 077 833,20 € TTC.
3. décide d'autoriser Monsieur le Directeur de LOMA à signer les pièces contractuelles nécessaires à la réalisation de cet accord-cadre dans la limite de ce nouveau montant.
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction du développement économique

38 – DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE – MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE 2018 – AVENANT N° 7 – APPROBATION

EXPOSÉ

Par délibération en date du 6 février 2015, Nantes Métropole a confié à la Société Publique Locale « *Le Voyage à Nantes* », la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine. La délégation de service public recouvre les missions d'accueil et d'information des visiteurs, la promotion de la destination, la coordination des acteurs, la gestion de sites et d'œuvres, la mise en tourisme des filières prioritaires.

Dans ce contexte, le printemps 2018 a été marqué par le lancement officiel du nouveau parcours « Traversée Moderne d'un Vieux Pays », dont la conception a été initiée en 2016 par Nantes Métropole, Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération. Ce parcours vise à asseoir Nantes comme porte d'entrée du Grand Ouest, associer la destination nantaise et ses partenaires à la renommée mondiale du Mont-Saint-Michel, et ainsi être visible à l'International, notamment auprès des marchés asiatiques.

Le budget 2018 inhérent à l'animation, la promotion et la commercialisation de ce nouveau parcours, dont la mise en œuvre est confiée aux organismes de développement touristique de chaque territoire traversé, s'établit à 350 000 €.

Saint-Nazaire Agglomération et la Région Bretagne ont rejoint en 2018 Nantes Métropole, Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération dans le financement du parcours. Au regard des participations réellement obtenues, le plan de financement définitif fixe la participation de Nantes Métropole au Voyage à Nantes à 158 000 €.

L'avenant n°6 du contrat de DSP prévoyait un montant de contribution globale de Nantes Métropole au Voyage à Nantes de 7 584 000 € pour l'année 2018. Au vu du plan de financement définitif du parcours, il est proposé de modifier le montant de la contribution globale annuelle 2018 de Nantes Métropole, et de la fixer à 7 659 000 €, incluant 158 000 € pour le parcours « Traversée Moderne d'un Vieux Pays ».

Ces dispositions font l'objet d'un avenant n°7 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion et à la mise en œuvre de la politique touristique métropolitaine.

M. Bainvel : « Oui, merci Madame la Présidente. Très rapidement, notre groupe ne votera pas cette délibération qui porte là encore une augmentation de la contribution de 7 584 000 euros à 7 659 000 euros.

Sur le sujet que le rapporteur a évoqué sur la « Traversée Moderne d'un Vieux Pays », nous souhaiterions avoir peut-être un premier bilan, après la saison estivale, de cette opération et de ce parcours qui a commencé au printemps dernier, et puis vous faire part plus globalement de nos inquiétudes, nos inquiétudes d'abord sur la situation financière du VAN et de nos inquiétudes sur un certain nombre d'indicateurs et d'alertes qui nous laissent penser que cette situation est inquiétante et en tout cas sur une voie de dégradation, et puis une inquiétude aussi sur les propositions et sur la capacité du VAN à se renouveler et à faire face à une diminution de fréquentation d'un certain nombre de ces sites ou de ces attractions.

On voulait donc aujourd'hui tirer un signal d'alerte sur la nécessité de revoir notre modèle métropolitain de développement touristique et les propositions qui sont formulées.

Nous considérons que nous arrivons aujourd'hui à la fin d'un cycle et qu'il y a vraiment besoin de se renouveler pour être en capacité, demain, d'avoir une métropole vraiment touristique et qui puisse répondre aux enjeux du XXIe siècle. Je vous remercie. »

Mme la Présidente : « Merci. Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Oui, alors on ne peut pas nous reprocher d'augmenter les contributions à nos sociétés publiques et après s'inquiéter de l'état financier parce que nous avons souvent rationalisé la participation de la Métropole. Donc là aussi je crois qu'il faut une cohérence.

Vous parlez du renouvellement de notre modèle, ce parcours en fait partie parce que cela consiste à aller chercher une alliance des territoires pour contribuer au développement touristique du Grand Ouest de la France, mais aussi de la destination de la métropole.

Et je regrette d'ailleurs que parmi les partenaires que nous avons pu solliciter, tout le monde ait répondu présent sauf la Région des Pays de la Loire. Il est dommage que cette alliance des territoires ne se soit pas faite avec tous les partenaires qui sont liés au tourisme parce que nous avons cet enjeu de continuer d'exister au niveau international et cette opération en fait partie.

Nous aurons un bilan à tirer, vous avez raison. Nous sommes en train de dresser le bilan quantitatif et qualitatif de ce nouveau parcours en sachant que cela prendra du temps, parce que nous sommes là aussi au début d'une nouvelle aventure et on l'a vu avec le Voyage À Nantes et avec d'autres structures, je peux parler aussi du Nantes Food Forum, il faut parfois du temps pour que les dispositifs s'installent.

Concernant l'attractivité, je tiens à dire que globalement, le nombre de nuitées va être le même, voire légèrement supérieur cet été, par rapport à celui de l'année dernière, et encore nous n'avons pas AirBnB, donc je pense que nous aurons plus de nuitées par rapport à l'année dernière. Là non plus, je ne vois pas où disparaît le dynamisme de la métropole.

Ensuite, par rapport à l'enjeu de ce parcours, je tiens à dire que nous avons eu une hausse de 15 % des touristes étrangers. Je peux prendre l'exemple des Machines pour lesquelles nous avons des chiffres plus précis, plus rapides, puisqu'il y a une billetterie. Aujourd'hui, la clientèle étrangère représente 24 % des visiteurs des Machines. Nous sommes évidemment aussi dans le cadre-là de la conquête de nouveaux visiteurs. Cela en fait partie.

Quant aux éléments financiers que vous citez, il y a eu tout un travail ces dernières années de discussion. Là aussi je reviens à ce que je disais ce matin. On a négocié entre la Métropole et le Voyage À Nantes pour ajuster les budgets. Nous sommes en train de travailler pour élaborer les prochains budgets, pour faire en sorte que le Voyage À Nantes puisse répondre à deux ambitions.

D'abord, vous le savez, nous maintenons de plus en plus d'œuvres de façon pérenne, cela représente un coût, un entretien. Il faut évidemment les moyens pour avoir de la bonne qualité. Et puis, ensuite, il faut continuer à se renouveler. Et dans ce sens-là, je ne comprends pas pourquoi vous ne soutenez pas de façon plus ferme l'Arbre aux hérons parce qu'il s'agit vraiment d'un exemple de renouvellement, d'innovation pour les prochaines années, pour faire en sorte que notre destination soit toujours attractive.

Donc là aussi, il faut que l'on discute sereinement, mais il faut surtout que l'on discute en cohérence. »

Mme la Présidente : « Merci. Julien Bainvel pour une deuxième intervention. »

M. Bainvel : « Chers collègues, il reste encore un peu de temps à ce Conseil. Je vais être rapide. Monsieur Roussel, j'ai l'impression que, vous et vos collègues, avez une obsession avec la Région. Je ne sais pas, vous en parliez moins il y a quelques années. Juste pour être bien sûr parce que vous évoquez la Région, mais la délibération est formulée de la manière suivante : "Saint-Nazaire Agglo et la Région Bretagne ont rejoint en 2018 Nantes Métropole, Rennes Métropole et Saint-Malo Agglomération dans le financement du parcours." J'en déduis donc qu'effectivement la Région n'y participe pas, mais au vu de la rédaction, le Département de Loire-Atlantique non plus. Si c'est une erreur, peut-être faudrait-il modifier cette délibération.

Et ensuite, sur l'Arbre aux hérons, il faut juste essayer d'écouter de temps en temps ce que nous disons. Nous avons dit que nous n'avions pas d'opposition sur l'Arbre aux hérons, que nous avions des interrogations sur le modèle financier et sur la manière dont ce projet était aujourd'hui financé. On a quand même le droit de poser des questions, mais jamais, jamais nous n'avons dit que nous étions opposés à l'arrivée de l'Arbre aux hérons.

Et pour terminer, sur la question des Machines, vous évoquez une augmentation de la fréquentation par les publics, les touristes étrangers, mais la réalité, c'est que sur la totalité des visiteurs des Machines, il y a une diminution du nombre de visiteurs et de personnes à acheter des billets et il y a vraiment des interrogations à se poser sur le renouvellement de ce modèle qui arrive, avec notre clientèle locale, à la fin d'un cycle. »

Mme la Présidente : « Fabrice Roussel. »

M. Roussel : « Justement, c'est pour cela que nous sommes dans la démarche de l'Arbre aux hérons, parce qu'il faut renouveler en permanence. Le fait de réaliser l'Arbre aux hérons, nous permet aussi de renouveler la galerie.

Après, là aussi on peut prendre les chiffres comme on le veut. Il faut comparer ce qui est comparable. Vous voyez que notre territoire, plus largement d'ailleurs, a connu globalement une année touristique plutôt calme par rapport aux autres années. Moi, ce que je constate simplement, c'est que l'on a toujours continué à évoluer en nuitées d'hôtel et c'est un élément essentiel parce que cela mesure la venue des touristes. C'est l'un des éléments les plus objectifs.

Et effectivement, nous avons connu un nombre de visiteurs à la journée qui a été en diminution, mais qui était lié aussi à un contexte particulier. Vous le savez, avant le 15 juillet, il n'y a pas eu beaucoup d'activité touristique, il y avait notamment l'événement du Mondial. Et puis, il y a eu aussi des périodes très chaudes qui ont fait que des touristes de la côte ne sont pas forcément venus aussi nombreux que l'année dernière sur la métropole nantaise et des visiteurs de la métropole nantaise ont parfois préféré aller plutôt se rafraîchir au bord de l'océan. Il y a ce contexte qu'il faut évidemment pleinement mesurer. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 59 VOIX POUR ET 25 ABSTENTIONS

1. approuve l'avenant n°7 à la convention de délégation de service public conclue avec la SPL « Le Voyage à Nantes » pour la gestion et la mise en œuvre de la politique touristique, joint en annexe
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Lefranc présente les dossiers suivants :
Direction Générale Ressources

39 - PERSONNEL MÉTROPOLITAIN - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - DISPOSITIONS DIVERSES – APPROBATION

EXPOSÉ

I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comités techniques et se déclinent ainsi :

1.1 - Budget principal

- **13 créations de postes pour répondre aux besoins des politiques publiques :**

  - 3 créations de postes afin de renforcer les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain engagés jusqu'en 2024 et financés dans le cadre de conventions avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). Deux postes sont positionnés à la Mission Politique de la ville et Renouvellement Urbain et un poste est affecté au Département Développement Urbain. Ces créations sont en partie compensées par 2 suppressions au sein du Département Développement Urbain.
  - 2 créations de postes à la Direction Générale Déléguée à la Cohésion Sociale. Ces postes sont dédiés à la mise en œuvre du Plan Logement d'Abord et font l'objet d'un financement par l'État.
  - 1 création de poste de community manager pour une durée de 2 ans à la Direction Générale à l'Information et à la Relation au Citoyen, en lien avec à la mise en place de la feuille de route transition énergétique.
  - 1 création de poste d'animateur économique au Pôle Nantes Loire en renforcement du développement économique de proximité.
  - 2 créations de postes au Pôle Nantes Loire qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions Propreté avec la création d'une « Brigade verte » ayant vocation à assurer des missions de médiation et de verbalisation à l'encontre des contrevenants. Cette nouvelle entité sera complétée par le transfert de 3 postes du budget annexe élimination et traitement des déchets et par redéploiement d'un poste au sein du pôle. L'emploi d'agent de propreté urbaine est créé pour les agents de cette future brigade verte.
  - 1 création de poste pour répondre au besoin du service à la Direction de l'Espace Public. Cette création s'équilibre financièrement avec un gel de poste au sein de la même direction.
  - 3 créations de postes en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

- 5 suppressions de postes vacants qui correspondent à des situations de surnombre ou s'inscrivent dans le cadre d'évolutions organisationnelles en cohérence avec les besoins du service.

- 24 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 19 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.2 - Budget annexe de l'Eau

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste aux besoins du service. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.
- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.3 - Budget annexe de l'Assainissement

- 1 création de poste en surnombre à la Direction des Opérateurs Publics Eau et Assainissement (DOPEA) pour permettre l'affectation d'un agent en situation d'inaptitude à son poste actuel pour raisons de santé.

- 3 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

1.4 - Budget annexe élimination et traitement des déchets

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste aux besoins du service. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

Par ailleurs, en parallèle de l'actualisation du plan de collecte et de la suppression de postes à la direction des Déchets fin 2017, le Conseil Métropolitain du 8 décembre 2017 a validé la création de 3 postes dans la perspective de la mise en place d'une « Brigade verte ». A la veille de la mise en œuvre opérationnelle de cette unité, il a été décidé son rattachement au service " Propreté urbaine" du Pôle Nantes Loire. Dans ce contexte, les 3 postes positionnés jusqu'à présent à la direction des déchets et restés vacants sont transférés au Pôle Nantes Loire et rattachés au budget principal.

1.5 - Budget annexe Stationnement

- 1 transformation de poste donnant lieu à une suppression dans le contexte d'une mise en cohérence de la nature du poste avec le grade de l'agent. Le poste correspondant au poste supprimé a été créé lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

II – MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

L'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d'activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique, réforme le droit individuel à la formation (DIF) en le remplaçant par un nouveau dispositif le compte personnel de formation (CPF). Cette ordonnance est complétée par un décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie, ainsi que par une circulaire du 10 mai 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du CPF dans la fonction publique.

Le Compte Personnel de Formation (CPF) remplace à compter du 1er janvier 2017 le DIF (Droit Individuel à la Formation). Avec le Compte d'Engagement Citoyen, il constitue le Compte Personnel d'Activité. Il a vocation à renforcer le dispositif de formation professionnelle tout au long de la vie déjà existant.

Les droits ouverts par le CPF sont utilisés à l'initiative de l'agent dans le cadre de la construction de son projet professionnel. Ce compte a pour objectif de favoriser le développement des compétences des agents publics. Il permet une prise en compte de certaines situations en reconnaissant des droits complémentaires en vue de faciliter l'accès à la qualification pour les agents les moins diplômés ou d'aider à la mise en œuvre de projet de reconversion pour prévenir l'inaptitude physique. Il a également pour objectif secondaire, de favoriser les transitions professionnelles ou reconversions, en priorité au sein de l'administration. Le CPF n'exclut toutefois pas l'éventualité d'une reconversion dans le secteur privé, bien que cette option ne soit pas celle qui soit prioritairement mise en avant.

2.1 – Les dispositions générales applicables au CPF

A compter du 1er janvier 2017, les droits acquis au titre de l'ancien dispositif DIF sont intégralement transposés en droits au titre du CPF

Le CPF s'adresse à un large public. Il concerne :

- Les agents publics (titulaires, stagiaires en position d'activité, de détachement ou de mise à disposition),
- Les agents contractuels en CDI ou CDD, sans condition d'ancienneté, qu'ils soient sur poste permanent ou non,
- Les agents de droit privé (apprentis et contrats aidés, sans condition d'ancienneté).

Le Compte Personnel de Formation est attaché à la personne. Il est de ce fait transférable, en intégralité, entre les trois versants de la Fonction Publique ainsi qu'entre le secteur public et privé.

Chaque agent à temps complet ou partiel, acquiert un crédit de 24 heures par an dans la limite de 120 heures puis 12 heures par an dans la limite de 150 heures.

Une proratisation en fonction de la quotité de travail est appliquée pour les agents à temps non complet.

Les agents ne possédant par un diplôme minimum de niveau V (type BEP, CAP) et qui occupent un emploi de niveau équivalent à la catégorie C, peuvent bénéficier d'une majoration de leurs droits. Ils peuvent ainsi acquérir 48 heures par an dans la limite de 400 heures (sous réserve qu'ils effectuent leur inscription sur la plate-forme dédiée « www.moncompteactivité.gouv.fr » et qu'ils renseignent le niveau de diplôme qu'ils détiennent).

Pour les projets visant à prévenir une situation d'inaptitude et sous réserve d'un avis formulé par le médecin de prévention, il est possible d'abonder le compteur de l'agent de 150 heures maximum.

Lorsque la durée de formation envisagée est supérieure aux droits acquis au titre du CPF, l'agent peut, sous réserve de l'accord de la collectivité, consommer par anticipation des droits non encore acquis.

A l'exception des périodes de disponibilité, les autres positions administratives sont considérées comme des périodes d'activité.

L'agent peut, s'il le souhaite et s'il en formule la demande, bénéficier d'un accompagnement personnalisé afin d'élaborer son projet professionnel et d'identifier les différentes actions nécessaires à sa mise en œuvre.

2.2 – Les modalités de mise en œuvre

Pour être éligible au titre du CPF, une demande de formation doit nécessairement et impérativement s'inscrire dans un projet d'évolution professionnelle.

Le CPF permet à l'agent public d'accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle.

A ce titre, le CPF ne concerne pas :

- Les formations liées au poste de travail et aux missions exercées,
- Les formations obligatoires et réglementaires (hygiène, secourisme, habilitations...)
- Les formations liées aux loisirs ou à une activité professionnelle secondaire.

2.2.1 – Les actions éligibles et prioritaires

LES FORMATIONS ÉLIGIBLES ET PRIORITAIRES	
• Formation de maîtrise du socle de connaissances et de compétences professionnelles (exemple : certificat professionnel CléA, fondamentaux du numérique). • Projet professionnel en lien avec une situation de prévention d'inaptitude. • Préparation aux concours et examens professionnels. • Validation des acquis de l'expérience (VAE) / bilan de compétences. • Titre, diplôme ou certification de qualification professionnelle de niveau V (ex BEP, CAP).	Actions prioritaires
• Autres titre, diplôme ou certification de qualification professionnelle (hors niveau V) • Actions de formation permettant le développement des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.	Actions possibles mais non prioritaires

2.2.2 – Le traitement des demandes

La campagne des entretiens professionnels constitue le moment phare et la principale période de recensement des demandes d'actions individuelles payantes.

Les demandes visant à prévenir des situations d'inaptitudes et les autres demandes ponctuelles au fil de l'année sont étudiées sur deux autres périodes distinctes.

Les suites données aux demandes sont évoquées dans le cadre de groupes de travail spécifiques internes à la direction Emploi et Développement des Compétences, réunis à minima trois fois par an et regroupant les responsables Emploi Mobilité Compétences Ressources Humaines, les coordonnatrices en parcours professionnels et la Mission Transversale.

Les agents sont invités à formuler leurs demandes dans un délai maximum de 15 jours avant la date des groupes spécifiques de travail chargés de les étudier afin de respecter le délai légal de réponse de 60 jours.

Toute décision de refus sera en outre motivée. A compter du troisième refus pour une demande de même nature, la CAP doit être consultée pour avis. L'agent peut par ailleurs contester toute décision de refus devant la CAP ou se saisir d'un recours gracieux ou contentieux.

2.2.3 – Les modalités de prise en charge financière

La collectivité fixe les règles suivantes pour ce qui concerne le financement des actions de formations :

- Prise en charge des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds catégoriels fixés ci-dessous.
- Les frais annexes (hébergement, transport, repas) ne sont pas pris en charge par la collectivité et restent à la charge de l'agent.

Catégorie d'appartenance	Montant horaire de participation de la collectivité	***Montant global de participation de la collectivité***
Agents de catégorie C	20 € par heure de formation	150 h soit 3000 € 400 h soit 8000 € pour les agents ayant un diplôme inférieur au niveau V
Agents de catégorie B & A	14 € par heure de formation	150 h soit 2100 €

2.2.4 - Cas particulier des situations de prévention d'inaptitudes

Pour les demandes relevant d'une action de prévention d'inaptitude (sur formulation d'un avis médical du médecin de prévention), les coûts pédagogiques sont pris en charge à hauteur de 100 % et les frais annexes (transport et restauration uniquement) peuvent également être pris en charge selon les principes suivants :

- seuls les frais se rapportant à un mode de transport collectif en dehors du territoire métropolitain, sur la base d'un tarif abonnement SNCF 2ème classe seront remboursés.
- les frais de restauration seront remboursés au réel jusqu'à concurrence de la part patronale d'un titre de restauration et sur présentation des justificatifs.

Sont exclus tous les autres frais annexes et notamment les frais relatifs à l'hébergement.

2.3 – Le décompte des heures de formation

Les heures de formation réalisées donnent lieu à une décrémentation au réel sur le compteur CPF de l'agent.

2.4 – Cas particulier des préparations concours et examens

Dans le cadre d'une préparation à concours type CNFPT, les compteurs sont décrémentés de 20 heures si la préparation demandée est inférieure à 12 jours (72 heures) et de 60 heures si la préparation est supérieure à 12 jours, à l'exception des préparations aux examens professionnels de sortie du premier grade de catégorie C pour lesquelles les compteurs ne sont pas décrémentés.

L'agent qui est inscrit à un concours ou examen professionnel sans être inscrit à une préparation type CNFPT, peut bénéficier d'un temps de préparation personnelle, dans la limite de 5 jours (1 journée = 7 heures) en mobilisant prioritairement son Compte Épargne Temps et à défaut son compteur CPF. (Sous réserve des nécessités de service, de la fourniture d'un justificatif d'inscription au concours ou à l'examen et d'une attestation de présence aux épreuves d'admissibilité et/ou d'admission et dans la limite d'une demande par an maximum).

2.5 – La complémentarité Compte Personnel de Formation et Congé de Formation Professionnelle

Si les droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation (CPF) sont insuffisants au regard du projet d'évolution professionnelle envisagé, le Congé de Formation Professionnelle pourra être activé en complément. Dans ce cas, la collectivité doit se prononcer au regard de la globalité du projet en Commission de Formation Personnelle réunie 2 fois par an.

Les projets d'évolution professionnelle ou de réorientation professionnelle n'entrant pas dans le champ de compétences et les métiers exercés au sein de la collectivité et visant une formation qualifiante ou certifiante nécessitant un temps de formation long (+ 150 h) sont étudiés dans le cadre des commissions de formation personnelle.

2.6 – La mise en œuvre opérationnelle

Il est proposé au Conseil Métropolitain une mise en œuvre opérationnelle du Compte Personnel de Formation à compter du 1er novembre 2018.

III – ACTUALISATION DE L'ARCHITECTURE DU REGIME INDEMNITAIRE (RIFSEEP)

Par délibérations de décembre 2017, Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS ont refondu l'architecture de leur régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément au décret 2014-513 du 20 mai 2014.

Toutefois, à l'époque de l'élaboration de cette délibération, certains arrêtés interministériels instaurant le RIFSEEP pour les corps de la fonction publique d'État n'étaient pas encore parus empêchant l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois équivalents de la fonction publique territoriale.

Suite à la parution au JORF le 26 mai, de l'arrêté du 14 mai 2018, pris pour l'application des dispositions du RIFSEEP, aux corps des conservateurs des bibliothèques, des bibliothécaires, des bibliothécaires assistants spécialisés relevant de la Fonction Publique d'État ; les cadres d'emplois équivalents pour la Fonction Publique Territoriale, à savoir celui des conservateurs territoriaux des bibliothèques, des bibliothécaires territoriaux et des attachés territoriaux de conservation du patrimoine, et des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et de bibliothèques sont désormais concernés par le dispositif RIFSEEP. En conséquence, l'annexe 6.1 de la délibération n°2017-198 du 8 décembre 2017 « Personnel Métropolitain – adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses » relative aux montants et butoirs indemnitaires de chaque cadre d'emploi dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP est modifiée à compter du 1er juin 2018 (annexe 2).

Par ailleurs, l'emploi d'agent de propreté urbaine se voit associer un niveau de Régime Indemnitaire Emploi de niveau C. L'annexe 6.5 de la délibération n°2017-198 du 8 décembre 2017« Personnel Métropolitain – adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses » relative à la « référentielle indemnité emploi » dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP est modifiée à compter du 1er juin 2018 pour prendre en compte cette création (annexe 3).

IV – EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE

4.1 - Présentation du dispositif

4.1.1 - Base juridique :

L'objectif de de la médiation préalable obligatoire vise à régler plus rapidement et plus efficacement les litiges entre les agents et l'administration, ainsi qu'à réduire le recours au juge administratif en faisant intervenir un tiers pour tenter de trouver un accord amiable entre les parties.

Ce dispositif est prévu par la loi 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI ème siècle , art IV, le décret 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, et l'arrêté du 2 mars 2018 relatif à l'expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique territoriale, instituent un dispositif d'expérimentation de médiation entre l'administration et ces agents.

4.1.2 - Contenu des dispositions :

Ce nouveau dispositif prévoit la possible expérimentation pendant 4 ans par les collectivités volontaires et rentrant dans les périmètres des Centres de Gestion concernés, de la médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la fonction publique engagés par les agents.

Il s'agit des contentieux relatifs à certaines décisions individuelles prises par les collectivités, relatives aux :

- décisions individuelles défavorables relatives aux éléments de rémunération de l'article 20 loi 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions relatives aux refus de détachement, de disponibilité, de congés non rémunérés pour les agents contractuels ;
- décisions individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'une disponibilité, d'un détachement, du congé non rémunéré d'un agent contractuel, d'un congé parental ;
- décisions individuelles défavorables relatives au classement suite à un avancement de grade ou promotion interne ;
- décisions individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
- décisions individuelles défavorables relatives aux mesures prises par l'employeur relatives aux travailleurs handicapés en vertu de l'article 6 sexies de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 ;
- décisions individuelles défavorables concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires relevant de l'article 1er du décret 85-1054.

La procédure de médiation préalable obligatoire doit être engagée dans le délai de recours contentieux de 2 mois à compter de la notification de la décision et interrompt donc le délai de recours contentieux contre la décision.

La procédure de médiation est gratuite pour les collectivités.

Les décisions prises à compter du 1er avril 2018 jusqu'au 18 novembre 2020 sont concernées.

La médiation doit permettre d'essayer de trouver une solution amiable à la résolution du litige opposant l'agent à l'administration avec l'aide d'un médiateur. (Dispositions générales sur la médiation L213-1 du Code de justice administrative).

Cette fonction de médiation obligatoire préalable est dévolue aux Centres de Gestion concernés par l'expérimentation dont la Loire-Atlantique fait partie, au titre de leur mission facultative de conseil juridique (article 25 de la loi du 26 janvier 1984).

Le Centre de Gestion accompagne les parties dans la rédaction d'un accord et informe le juge.

La durée de la médiation est fixée à 3 mois, elle peut être prolongée si nécessaire.

4.2 – Procédure

Les collectivités intéressées par le dispositif d'expérimentation doivent conclure une convention avec le Centre de Gestion.

Au plus tard en mai 2020, le ministre de la Justice élaborera un rapport d'évaluation sur l'expérimentation et le remettra au Parlement et au Conseil commun de la fonction publique.

Au vu des résultats, le législateur pourra alors décider de la généralisation ou non de la médiation préalable obligatoire pour les contentieux des fonctionnaires.

Il est proposé au Conseil Métropolitain d'adhérer à l'expérimentation préalable obligatoire, de confier cette mission au Centre de Gestion de Loire Atlantique et d'autoriser la signature d'une convention à cet effet (annexe 4).

V - DÉSIGNATION DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE COMME RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ET ALERTE ETHIQUE

Le référent déontologue

La Loi déontologie n° 2016-486 du 20 avril 2016 modifiant la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 article 28 bis, et le Décret 2017-519 du 10 avril 2017 déterminent les modalités de désignation des référents déontologues. Ils précisent également leurs obligations et les moyens dont ils disposent pour l'exercice de leurs missions.

Le référent déontologue est chargé d'apporter tout conseil utile aux agents publics concernant les règles relatives aux obligations et principes déontologiques auxquels sont soumis ces derniers et plus particulièrement en cas d'éventuel conflit d'intérêt dans le cadre des articles 25 à 28 de la loi du 13 juillet 1983 :

- dignité, probité, impartialité, neutralité ;
- prévention des conflits d'intérêts ;
- obligation de déclaration d'intérêts et / ou de situation patrimoniale ;
- cumul d'activités et activité privée ;
- secret et discrétion professionnels ;
- obéissance hiérarchique.

Le référent déontologue est soumis à des obligations d'impartialité et d'indépendance : obligation de secret et discrétion professionnels, de confidentialité, de neutralité et réserve.

Le référent alerte éthique- protection des lanceurs d'alerte

La loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite loi Sapin 2 art 8 III et le décret d'application n°2017-564 du 19 avril 2017, en vigueur au 1er janvier 2018, fixent un ensemble de dispositions relatives aux lanceurs d'alertes pour les collectivités et EPCI de plus de 10 000 habitants.

Tout agent fonctionnaire, stagiaire, contractuel souhaitant alerter sur une situation des faits, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international, de la loi ou du règlement, présentant une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, bénéficie d'une protection.

Ainsi un référent alerte éthique doit être nommé afin d'assurer cette protection et la prise en charge de ces demandes. Il est chargé de recevoir les alertes émises par les agents et de mettre en place une procédure de recueil de ces alertes. Le référent alerte éthique est évidemment aussi soumis à une obligation de discrétion et de secret professionnel, ainsi qu'à une obligation de confidentialité.

Le référent déontologue peut se voir confier la responsabilité d'être le référent alerte éthique.

Les missions du référent déontologue du Centre de Gestion de Loire-Atlantique s'exercent collégialement dans le cadre du « collège de déontologie de Loire-Atlantique », ainsi composé de 3 personnes indépendantes nommées par le Centre de Gestion.

Le conseil du collège de déontologie n'a valeur que d'avis consultatif, ne peut lier l'administration et n'a aucun pouvoir de contrainte.

Nantes Métropole ne souhaite pas nommer un référent en interne par souci d'impartialité et d'indépendance du référent et afin d'apporter aux agents une véritable garantie de confidentialité dans le traitement des dossiers soumis à l'examen de ce dernier. Ainsi, le Centre de Gestion de Loire Atlantique a été sollicité pour répondre à cette mission. Celui-ci a répondu a répondu favorablement. Cette mission sera effectuée à titre gratuit.

Un rapport annuel d'activité du collège sera adressé chaque année au président du Centre de Gestion.

Ainsi, Il est proposé au Conseil Métropolitain de confier la mission de référent déontologue et alerte éthique pour les agents de Nantes Métropole au Centre de Gestion de Loire atlantique.

VI - MALADIE PROFESSIONNELLE DUE A L'AMIANTE – REMBOURSEMENT DU FIVA

Premier agent concerné

La maladie d'un agent en cessation anticipée d'activité de Nantes Métropole (matricule 30220) a été reconnue comme maladie professionnelle due à l'amiante par Nantes Métropole, conformément à l'avis de la commission de réforme du 26 janvier 2017.

Une demande indemnitaire de cet agent a été adressée au Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) en décembre 2017. L'indemnisation de 31 113,02 euros proposée par le FIVA a été acceptée par cet agent en janvier 2018.

Le FIVA bénéficie d'une action subrogatoire qu'il a exercée, le 23 mars 2018, à l'encontre de Nantes Métropole en vue du remboursement de la somme de 19 700 euros correspondant à l'indemnisation des préjudices moral, physique et d'agrément supportés par l'agent.

Au vu de ces éléments, Nantes Métropole a demandé dans un courrier du 6 avril 2018 le détail du calcul desdits préjudices au FIVA. Ce dernier a fourni les éléments demandés dans un courrier du 16 avril 2018.

Il est proposé au Conseil Métropolitain de rembourser au FIVA, subrogé dans les droits de l'agent, la somme de 19 700 euros, au titre de l'indemnisation des préjudices cités plus haut, causés par sa maladie professionnelle due à l'amiante au titre de son activité à Nantes Métropole.

Second agent concerné

La maladie d'un agent de Nantes Métropole (matricule 10869), en retraite au 1er/09/2018, a été reconnue comme maladie professionnelle due à l'amiante par Nantes Métropole, conformément à l'avis de la commission de réforme du 23 février 2017.

Une demande indemnitaire de cet agent a été adressée au Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) en janvier 2018. L'indemnisation de 27 781,65 euros proposée par le FIVA a été acceptée par cet agent en mars 2018.

Le FIVA bénéficie d'une action subrogatoire qu'il a exercée, le 17 avril 2018, à l'encontre de Nantes Métropole en vue du remboursement de la somme de 17 600 euros correspondant à l'indemnisation des préjudices moral, physique et d'agrément supportés par l'agent.

Au vu de ces éléments, Nantes Métropole a demandé dans un courrier du 30 mai 2018 le détail du calcul desdits préjudices au FIVA. Ce dernier a fourni les éléments demandés dans un courrier du 7 juin 2018.

Il est proposé au Conseil Métropolitain de rembourser au FIVA, subrogé dans les droits de l'agent, la somme de 17 600 euros, au titre de l'indemnisation des préjudices cités plus haut, causés par sa maladie professionnelle due à l'amiante au titre de son activité à Nantes Métropole.

VII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION RELATIVE AU SECRETARIAT DES INSTANCES MEDICALES

Par délibération du 14 octobre 2013, le Conseil Communautaire autorisait la signature d'une convention pour cinq ans avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour l'adhésion au secrétariat de la commission de Réforme et du comité médical départemental.

A noter, que ce secrétariat a été transféré de l'État au Centre de Gestion, sans moyen financier par arrêtés préfectoraux du 23 novembre 2011 et du 5 juillet 2013.

Il convient de préciser que ce transfert d'une mission des services de la préfecture vers le Centre de gestion ne s'accompagne pas d'un transfert de moyens notamment financiers.

Il est donc proposé la signature de cette convention (annexe 5) avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique. La collectivité doit s'acquitter d'une cotisation financière dont le taux est fixé à 0,07 % de la masse salariale.

M. Vey : « Oui, merci Madame la Présidente. Je voudrais une précision de votre part. Parce qu'au-delà des bruits que l'on entend à droite et à gauche, je préfère aller à la source. Dans le cadre des migrants, est-il exact que vous autorisiez le personnel métropolitain à se déplacer à proximité, à côté des migrants, d'abord sur leur temps de travail et secundo, éventuellement en dehors de leur temps de travail, payé sur des heures supplémentaires ? Si tel est le cas, quel est le budget que vous vous êtes autorisé pour aller à un maximum par exemple ? Merci. »

M^me^ la Présidente : « Élisabeth Lefranc. »

M^me^ Lefranc : « Alors, ce qui est exact, c'est qu'à partir du moment où l'on a ouvert des gymnases et que l'on a travaillé avec les associations, il était aussi nécessaire d'avoir des agents de la ville pour pouvoir assurer le lien avec les associations. Donc on a fait appel au volontariat, tout simplement. Et beaucoup d'agents se sont positionnés pour être, par demi-journée, sur les gymnases. »

M^me^ la Présidente : « Alain Vey. »

M. Vey : « Excusez-moi, juste une précision : c'est sur le budget métropolitain dans ce cas-là ? »

M^me^ la Présidente : « Élisabeth Lefranc. »

M^me^ Lefranc : « Alors là, il faut que je vérifie, cela dépend des agents. Il y a des agents de la ville et des agents de la Métropole. Tout dépend à quelle collectivité ils sont rattachés. Mais vous savez, cela ne représente pas des centaines et des centaines d'agents non plus. Cela représente 14 agents. »

M^me^ la Présidente : « Peut-être juste un mot pour compléter la réponse d'Élisabeth Lefranc. Ce qui a été engagé l'a été dans le cadre du plan communal de sauvegarde. Ces choses-là ne sont pas improvisées. Il y a une démarche écrite. Le plan communal de sauvegarde est un plan de communal de sauvegarde municipal. C'est celui de la Ville de Nantes. Les choses sont très claires, puisque sur ce sujet, c'est bien le

plan communal de la ville qui a été déclenché. C'est ce qui nous a permis de mobiliser des gymnases, c'est ce qui nous a permis de faire appel à un certain nombre de bénévoles.

Je le dis d'autant plus que sur ce sujet, la Ville de Nantes finance pour l'ensemble des territoires, je le rappelle quand même au passage, y compris celles et ceux qui vont, je n'en doute pas, dans notre assemblée, venir rejoindre le mouvement de solidarité qui est en train de se mettre en place. Je rappelle que l'engagement de la Ville, c'est de financer la totalité y compris l'alimentation, donc je crois que sur ce sujet, on est plutôt au clair. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 59 VOIX POUR ET 23 ABSTENTIONS

1. - approuve l'adaptation du tableau des effectifs (annexe 1),
2. - approuve les modalités de mise en œuvre opérationnelle du Compte Personnel de Formation à compter du 1er novembre 2018,
3. - approuve les modifications apportées à l'architecture du régime indemnitaire proposées dans la présente délibération (RIFSEEP) (annexes 2 et 3)
4. - approuve l'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, confie cette mission au Centre de Gestion de Loire atlantique et autorise la signature d'une convention à cet effet (Annexe 4),
5. - autorise Madame la Présidente à confier la mission de référent déontologue et alerte éthique pour les agents de Nantes Métropole au Centre de Gestion de Loire atlantique,
6. - approuve le remboursement du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA) au titre de l'indemnisation versée à deux agents en vue de réparer les préjudices moral, physique et d'agrément causés par leur maladie professionnelle due à l'amiante.
7. - autorise la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de Loire-Atlantique relative au secrétariat des instances médicales (annexe 5)
8. - précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
9. - autorise Madame la Présidente ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les conventions.

40 - CONVENTION RELATIVE AUX SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET LA VILLE DE NANTES – RAPPORT DE LA COMMISSION MIXTE – APPROBATION

EXPOSÉ

L'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de se doter de services communs.

De nombreux services de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole ont depuis 2001 été mis en commun. Une convention conclue entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes, signée en date du 13 mars 2018, règle les effets de cette mise en commun notamment la situation des agents relevant de ces services, la responsabilité de chaque collectivité et, les modalités financières de cette mutualisation.

Conformément à l'article 7 de cette convention, une commission mixte composée de quatre élus métropolitains et de trois élus municipaux a été instituée. Elle s'est réunie le 17 septembre 2018 et s'est prononcée favorablement sur les modalités de calcul et de répartition des frais liés à la mutualisation de services au titre de l'année 2017 et a approuvé le rapport joint à la présente délibération (annexe 1).

Au terme de la convention, le rapport de la commission mixte relatif à la mutualisation de services entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes doit être soumis aux deux organes délibérants.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - approuve le rapport de la commission mixte relatif à la mutualisation de services entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes (annexe 1).

2 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Gressus présente les dossiers suivants :

M^me^ Gressus : « Les quatre prochaines délibérations ont été présentées en Commission « Affaires générales » le 25 septembre dernier et j'ai toujours un clin d'œil pour celles et ceux peu nombreux qui sont présents à cette Commission. »

Direction Générale Ressources

41 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, DE GROSSES RÉPARATIONS ET D'ENTRETIEN COURANT SUR LES PROPRIÉTÉS DES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE NANTES – CCAS – NANTES MÉTROPOLE – ESBANM – SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

EXPOSÉ

Les marchés relatifs aux travaux d'entretien (maintenance, grosses réparations...), de réaménagement et autres interventions sur les propriétés des membres du groupement de commandes constitué par la Ville de Nantes, le CCAS, l'ESBANM et Nantes Métropole arrivent à échéance le 31 décembre 2018.
Une consultation a été lancée dans le cadre de ce groupement de commandes. La Ville de Nantes est coordonnateur de cette opération.

Cette opération est décomposée en 25 corps d'état, dont 21 corps d'état constituant des lots multi-attributaires. Pour ces lots multi-attributaires, il sera procédé à la désignation d'une entreprise principale selon les secteurs prenant en compte notamment la typologie du patrimoine ainsi qu'une entreprise secondaire. Cette organisation vise à répondre d'une part à l'ampleur des besoins, mais également à la nécessité de réaliser des travaux dans les délais définis.

Ainsi, ce sont 82 accords-cadres qui seront conclus à l'issue de cette procédure.

Il est précisé également que cette opération intégrera le dispositif d'insertion professionnelle pour les corps d'état suivants : VRD, Maçonnerie, Menuiserie-charpente, Plomberie-chauffage et Electricité.

Ces accords-cadres à bons de commandes seront conclus pour une durée ferme de quatre ans à compter du 1er janvier 2019 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure au 1er janvier 2019, jusqu'au 31 décembre 2022. Ils ne prévoient ni seuils minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins par corps d'état. A titre indicatif, le montant annuel des dépenses globales de travaux en 2017 est estimé pour Nantes Métropole à 3 679 060 € T.T.C.

Une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée conformément aux articles 25, 71 à 80, du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ceci permettant d'obtenir la concurrence la plus large possible et de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Suite aux résultats infructueux de la procédure concernant les lots 4 (menuiserie charpente) et 21 (nettoyage), un appel d'offres ouvert a été lancé pour ces deux lots, conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur du 24 septembre 2018 a attribué les accords-cadres suivants :

Lots/ Corps d'état	Entreprises
1- VRD	BALLET TP
	BALLET
	ECTP
	FL CONSTRUCTION
2- Maçonnerie	FL CONSTRUCTION
	EIFFAGE CONSTRUCTION
	SISTEO/SOGEA
	ANDRE TP
	EGDC

	BALLET
3- Maçonnerie Monument historique	LEFEVRE
4- Menuiserie charpente	JLP CONCEPT
	RORTAIS LE PAVEC
	AMH
	ARVOR BUREAU
	QUADRINOV
	BONNET
5- Couverture	SOPREMA
	OUEST COUVERTURE ENERGIE
	BLANDIN
	AXIMA CONCEPT
	GUESNEAU COUVERTURE
	PACHET
6- Couverture monument historique	HERIAU
7- Etanchéité	EUROETANCHE
	SMAC
8- Plomberie chauffage	EL2D
	BLANDIN
	BRUNET ECTI
	LEGOFFE
	MICHEL GLEN
	AXIMA CONCEPT
9- Electricité	BRUNET ECTI
	ANCIENS ETS PERRAUD
	EIFFAGE ENERGIE
	EL2D
	MONNIER
	SDEL
10- Mise en sécurité détection alarme incendie	SYGMATEL
	INEO ATLANTIQUE
	CTV
11- Métallerie serrurerie	OUEST INDUSTRIES
	GRELIER
	GEAY
	COYAC
	METALLERIE NANTAISE
12- Plâtrerie	BALLET AGENCEMENT
	SISTEO
13- faux plafonds - isolation	RORTAIS LE PAVEC
	ACORUS
14- Peinture	VOLUME ET COULEURS

	TIJOU
	STYL'DECO PEINTURE
	ACORUS
	REPERE
	SNB PERRUCHOT
15- Revêtement de sols	OUEST HORIZON
	MIANI
	REPERE
	ROSSI
16- Parquet	GUESNEAU RENOVATION
	JLP CONCEPT
17- Miroiterie	ALFAO
	AMH
18- Rideaux	AB&W
	COMATEF
	SOLUNA
19- Assainissement	SUEZ RV SIS OUEST
	A2H
20- Désamiantage	VALGO
	OCCAMIANTE
	DEMCOH
21- Nettoyage	PLUSERVICES
	SAPRENA
	YANET
22- Clôture - Portail	DIRICKX
	ID VERDE
23- Horloge	GIRARD LE TEMPS
24- Nettoyage de sable	SANDMASTER
25- Multitechnique	Infructueux – en cours de relance

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement des budgets de la Ville, de Nantes Métropole, de l'ESBANM et du CCAS en fonction de la nature des travaux.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - autorise la signature des accords-cadres avec émission de bons de commandes relatif aux travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant du patrimoine de Nantes Métropole avec les sociétés mentionnées ci-dessus.

2 - autorise Madame la Présidente ou la vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

42 – FOURNITURES D'OUTILLAGES TECHNIQUES ET DE CONSOMMABLES DIVERS POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE DE NANTES – CCAS – NANTES MÉTROPOLE ET ESBANM – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSÉ

Les marchés relatifs à l'acquisition d'outillages techniques et de consommables divers arrivent à échéance fin juin 2019. Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre du groupement de commandes constitué entre la Ville de Nantes, le CCAS, l'ESBANM et Nantes Métropole. La Ville de Nantes est désignée coordonnateur pour cette opération.

La consultation comprend 24 lots distincts.

Les accords-cadres, conclus à l'issue de cette consultation, prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commandes, d'une durée ferme de 4 années à compter du 1er juillet 2019 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure au 1er juillet 2019.

Ils ne prévoient ni seuils minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins.

A titre indicatif, le montant annuel des dépenses globales sur 4 ans est estimé pour Nantes Métropole à 2 500 000 € T.T.C.

Conformément aux articles 78 et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement des budgets de la Ville, de Nantes Métropole, de l'ESBANM et du CCAS.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces fournitures.
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer les accords-cadres et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

43 - ACQUISITION DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ ENTRE NANTES MÉTROPOLE, LA VILLE DE NANTES, LE CCAS DE NANTES ET L'ESBANM – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSÉ

Le marché de mobilier de bureau arrive à échéance le 07 juin 2019.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation dans le cadre du groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'ESBANM. Nantes Métropole est le coordonnateur de ce groupement.

Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, se décompose en deux lots distincts, un lot « sièges » et un lot «Plan de travail, classements et autres mobiliers de bureau ». Cet accord-cadre sera conclu pour une durée ferme de 4 ans, sans montant minimum et maximum.

Le montant annuel de ces dépenses est estimé à 270 000 € HT pour les deux lots, pour Nantes Métropole.

Conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de ces mobiliers.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°038, opération 1111, libellée Équipements et Moyens généraux, article 21848

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

- 1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de mobilier de bureau pour le groupement de commandes constitué entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, le CCAS de Nantes et l'ESBANM .
- 2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

44 - NANTES – PÔLE NANTES OUEST – CENTRE TECHNIQUE JANVRAIE – ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES MARCHÉS DE TRAVAUX

EXPOSÉ

Afin d'assurer au mieux ses missions de service public, Nantes Métropole s'est dotée de pôles de proximité, dont les agents interviennent notamment dans l'entretien, la maintenance, la sécurisation et le nettoiement des espaces publics.

Les équipes du pôle Nantes Ouest sont actuellement localisées sur différents sites : Janvraie, Morrhonnière et Crucy, Butte Sainte-Anne. La réorganisation et l'extension de l'actuel centre technique de la Janvraie permettront d'accueillir sur le même lieu l'ensemble des équipes techniques (métallerie, peinture, voirie, nettoiement, transport, livraison et balayage...)

Par délibération en date du 23 mars 2012, le Bureau communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'extension du centre technique de la Janvraie du pôle Nantes Ouest à hauteur de 2 926 421 € HT soit 3 500 000 € TTC.

Par délibération en date du 28 septembre 2012, le Bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement mené par l'Agence Barré-Lambot pour un montant global de rémunération de 265 380 € HT et une part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de 1 990 000 € HT.

Dans le cadre de la territorialisation des services mutualisés du Pôle Maintenance et Atelier du B.A.T.I. (PMA), Nantes Métropole a proposé d'intégrer au sein du projet d'extension du centre technique du pôle Nantes Ouest, des locaux à construire à l'entrée du site de la Janvraie.

Par délibération en date du 8 février 2013, le Conseil municipal de la Ville de Nantes a accepté cette proposition et a approuvé le transfert en gestion à son profit des espaces bâtis lorsqu'ils seront réalisés.

L'activité du Pôle Maintenance et Atelier du B.A.T.I. étant majoritairement réalisée au bénéfice de la Ville de Nantes, celle-ci versera à Nantes Métropole une subvention d'équipement égale au coût de réalisation de ces locaux.

Une convention fixant les modalités financières retenues pour le versement de cette subvention sera conclue ultérieurement.

Par délibération en date du 5 juillet 2013, le Bureau communautaire a donc approuvé la modification du programme du centre technique Janvraie et l'ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle portant celle-ci à 3 244 147 € HT soit 3 880 000 € TTC. La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux étant portée à 2 600 000 € HT.

Par délibération en date du 29 novembre 2013, le Bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des entreprises. Cette première consultation a été déclarée sans suite en juillet 2014.

Ce projet a fait l'objet d'une reprise des études avec des recherches d'économies dans une réflexion approfondie en concertation avec les utilisateurs sur les fonctionnalités. Des ajustements de programme ont été également réalisés afin de mieux répondre aux besoins : 200 m² de stockage ont été ajoutés, ainsi qu'une station GNV, en complément de la seule station GNR initialement prévue, ces 2 stations étant destinées à la flotte de véhicules de Nantes Métropole.

Le programme a été enrichi sur le plan du développement durable de panneaux solaires pour la production d'eau chaude. La récupération d'eau de pluie a par ailleurs été maintenue.

Cette démarche a permis d'aboutir à un coût de travaux global s'élevant à 3 215 000€ HT soit 3 858 000 € TTC. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération passe ainsi à 5 200 000 € TTC.

Le maître d'œuvre de l'opération, l'Agence Barré-Lambot mandataire du groupement, ayant remis son projet, une procédure adaptée ouverte conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics a été lancée

La commission d'appel d'offres du 27 septembre 2018 a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

A noter que le lot 06 métallerie pour cause d'absence d'offre a été de nouveau relancé.

N°	Lot	Entreprise	€ HT	€ TTC
1	Voirie Réseaux Divers	Charrier tp sud	554 628,07	665 553,68
2	Gros œuvre	Guicheteau andré	608 717,90	730 461,48
3	Charpente métallique	Gallard sarl construction	251 000,00	301 200,00
4	Couverture Étanchéité Bardage	SMAC	395 994,72	475 193,66
5	Menuiseries extérieures	Atlantique ouvertures	79 312,00	95 174,40
6	Métallerie	Non attribué	Estim : 45 000	
7	Doublage, cloisons, faux-plafonds	Pinard	200 000,00	240 000,00
8	Menuiseries intérieures	AMH	98 500,00	118 200,00
9	Revêtements de sols, carrelage mural	SRS	78 987,77	94 785,32
10	Peinture	Volumes et Couleurs	26 661,00	31 993,20
11	Électricité courants fort et faible	SNEF	202 544,00	243 052,80
12	CVC, plomberie sanitaire	Ceme Moreau	469 175,73	563 010,88
13	Station-service	Mesure Process	165 140,00	198 168,00
14	Portes sectionnelles	Defi Bretagne	40 116,00	48 139,20

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP39 libellée Patrimoine immobilier opération 2010 n° 3218 libellée Centre Technique Janvraie.

M^me^ Gressus : « Alors, la dernière délibération qui me concerne, porte sur le centre technique Janvraie. Il faut savoir que c'est une réorganisation et une extension qui est en cours. Il s'agit de regrouper sur un seul site les équipes du pôle Nantes Ouest aujourd'hui dispersées sur les sites de la Morrhonnière, la cale Crucy, Janvraie et la Butte Sainte-Anne. Il s'agit de concentrer les activités des ateliers de métallerie, de peinture, magasin, voire même de nettoiement, les équipes de transports, livraison de matériaux pour chantiers de voirie, de balayage mécanique, voirie aussi en ce qui concerne Janvraie.

Donc c'est une longue histoire parce que ce projet a démarré au Bureau communautaire en 2012. Une première consultation avait été déclarée infructueuse parce qu'il y a eu un dépassement très fort du coût des travaux.

Alors là aussi, comme dans beaucoup de projets – on en a un peu parlé ce matin –, il y a eu reprise des études, de nouvelles considérations sont intervenues et il a été convenu d'en profiter pour adapter les différents programmes.

À la lumière des centres techniques qui ont d'ailleurs été récemment livrés, il est apparu qu'il était absolument nécessaire d'avoir 200 mètres carrés de stockage supplémentaires, soit une dépense plus élevée. Un parc auto a également été ajouté au programme avec une station GNV. C'est le gros travail qui a été engagé sur ce début de mandat pour le parc automobile global, on va dire, de la Métropole, et il fallait donc ajouter au programme, une station GNV à la seule station GNR initialement prévue, ce qui a représenté là aussi une importante dépense supplémentaire.

Enfin, une augmentation de la surface de panneaux solaires pour la production d'eau chaude, des vestiaires et de l'aire de lavage a été intégrée, là aussi dans le cadre du travail et de notre feuille de route concernant la transition énergétique. C'est aussi la raison pour laquelle il y a une enveloppe financière supplémentaire.

Je n'avais pas pu, lors de la Commission "Affaire générales", donner les montants des marchés attribués, car on attendait que la Commission d'appel d'offres fasse son travail. Vous êtes, tous les groupes, représentés à la Commission d'appel d'offres que je félicite, car nous avons diminué le montant de l'enveloppe de plus de 300 000 euros.

Donc, le projet a fait l'objet d'une reprise d'études et a été enrichi sur le plan du développement durable. Cette démarche a permis d'aboutir à un coût de travaux global s'élevant à 3 215 000 € HT, soit 3 858 000 € TTC.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération passe ainsi à 5 200 000 € TTC. Je vous demande d'approuver l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Là aussi, une petite remarque parce que j'ai vu que ce matin, il y avait de la crispation. Nous ne sommes plus sur le même projet, de fait. Ce temps passé a aussi permis de tenir compte de la mutualisation, du rapprochement et du regroupement des services. Le centre technique Janvraie sera parfaitement adapté à tout ce qui est intervenu dans les années passées entre 2013 et aujourd'hui, cinq ans, ce n'est pas rien. Les activités ont été concentrées, et nous avons un projet qui va tenir la route. Sinon, on aurait été obligés d'y revenir dans très peu de temps. Et donc il s'agit en fait d'une bonne gestion du coût de cette enveloppe financière et des travaux nécessaires sur le site de Janvraie. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET,
PAR 73 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS

1 - approuve l'augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction du centre technique Janvraie qui passe de 3 880 000 € TTC à 5 200 000 € TTC.

2 - décide d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés avec les entreprises mentionnées ci-dessus pour la réalisation de cette opération.

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Bolo présente les dossiers suivants :

Direction des sports

45 - ETABLISSEMENTS SPORTIFS MÉTROPOLITAINS - RÈGLEMENTS INTÉRIEURS

EXPOSÉ

Les établissements sportifs métropolitains (le palais des sports de Beaulieu, la salle sportive métropolitaine de Rezé, le stadium couvert d'athlétisme Pierre Quinon) voient des évolutions dans leur fonctionnement, en raison de l'arrivée de nouveaux clubs résidents notamment.

Ainsi le Palais des Sports de Beaulieu accueille désormais le Handball Club de Nantes, le stadium Pierre Quinon est utilisé par le pôle régional « Espoir » de la ligue d'athlétisme, le Nantes Métropole Athlétisme, ainsi que divers autres utilisateurs, et la salle sportive métropolitaine de Rezé par le Nantes-Basket-Hermine et le Nantes-Rezé-Basket.

La présence de nouveaux utilisateurs s'accompagne d'une modification du fonctionnement de ces équipements. Ainsi les conditions d'accès doivent être adaptées à celles de l'entraînement des sportifs professionnels et/ou de haut niveau. Par ailleurs, l'accès en salle de musculation du stadium Pierre Quinon a été précisé afin d'assurer une sécurité maximale des pratiquants.

Les règlements sont en outre modifiés sur les points suivants :

* stadium Pierre Quinon : le nouveau règlement précise les conditions de repli des activités en période estivale,

* salle sportive métropolitaine / palais des sports de Beaulieu : des précisions sont apportées aux consignes liées à l'organisation d'événementiels. Afin d'harmoniser le fonctionnement des deux établissements, ceux-ci sont régis par un même règlement intérieur.

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur les règlements intérieurs des établissements sportifs métropolitains.

M. Bolo : « Oui, je vais vous proposer d'adopter les règlements intérieurs du Palais des sports de Beaulieu, de la Salle sportive métropolitaine de Rezé et du Stadium couvert d'athlétisme Pierre-Quinon, après que nous ayons réinstallé le HBCN à Beaulieu, mis les basketteurs et les basketteuses à la Salle sportive métropolitaine, le pôle Espoir de la ligue d'athlétisme et le NMA au Stadium Pierre-Quinon.

Pour les usages de ces professionnels ou de ces sportifs de haut niveau, il fallait adapter les règlements intérieurs, donc c'est ce que nous vous proposons de faire par cette délibération. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Hervé Grelard. »

M. Grelard : « Oui, juste sur ce point des établissements sportifs, je souhaite demander une clarification à la Présidente. Hier, vous nous avez déclaré qu'il n'y aurait pas possibilité d'accueillir les Jeux olympiques 2024 s'il n'y avait pas de YelloPark à Nantes. Cela avait l'avantage d'être clair. Ces propos n'étaient pas très conformes à ce qui était sur le site des JO 2024. Un journaliste nous a informés dans la journée que le Comité olympique infirmait vos propos et disait que finalement, il était tout à fait possible d'accueillir les JO à Nantes en 2024, sans YelloPark.

Est-ce que vous pourriez clarifier la situation et nous apporter une réponse précise ? »

M^me^ la Présidente : « Bien volontiers. La situation est très simple et très claire.

Est-ce que la Beaujoire figure dans les sites considérés éligibles aux Jeux olympiques ? Oui. Ce n'est pas un scoop, c'est même, je crois sur le site tel qu'il a été présenté. Donc tout cela est de la plus grande clarté.

Est-ce qu'être éligibles à l'accueil d'une compétition équivaut à être dans la meilleure des situations concurrentielles pour accueillir cette compétition ? La réponse est non. Donc je redis très clairement ici et publiquement qu'à la question que j'ai personnellement posée : "Si nous n'avons pas YelloPark, est-ce que nous avons les Jeux olympiques ?" Je vous redis que la réponse au titre de cet argument concurrentiel qui m'a été faite, c'est : "Non, vous ne les aurez pas." Les choses sont extrêmement claires.

Je vous invite à vous renseigner par vos propres canaux et je ne doute pas une seule seconde que vous aurez la même réponse parce que je crois ne pas être la seule à avoir fait cette démarche et à avoir eu cette réponse. Les choses sont absolument limpides.

Je veux néanmoins ajouter une chose que j'ai dite hier, on aura l'occasion certainement d'en reparler. Si cette information me semble importante pour les habitants, il n'en demeure pas moins que je considère que le seul argument des Jeux olympiques ne pourrait pas motiver un seul projet. Je vous le dis de manière très claire et très directe : je ne crois pas que c'est simplement pour avoir les Jeux olympiques qu'il faudrait lancer cette démarche. Je crois que le sujet du stade dont nous aurons l'occasion de débattre, c'est un sujet à cinq ans, c'est un sujet à dix ans, donc je suis d'autant plus à l'aise pour faire le retour de cette discussion, je vous invite à vous en assurer par vous-même.

On aura l'occasion d'en reparler, vous verrez, les choses sont extrêmement claires.

Je redis : être éligible, oui. Alors évidemment quand la presse appelle pour poser une question et qu'en toutes lettres sur le site Internet, le responsable dit ce qu'il y a écrit, en toutes lettres, sur le site Internet, d'autant plus bien évidemment qu'il y a quelque peu de discussions pour savoir dans cette logique concurrentielle quels seront les sites retenus, mais je vous le redis : les choses sont, de ce point de vue, absolument limpides. Je vous remercie que votre question m'ait donné l'occasion d'y revenir.

Pascal Bolo. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - approuve les règlements intérieurs du palais des sports de Beaulieu, de la salle sportive métropolitaine de Rezé et du stadium couvert d'athlétisme Pierre Quinon joints en annexe ;

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

46 - ACQUISITION ET INSTALLATION DE MATÉRIEL DE SPORTS POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDES NANTES MÉTROPOLE/VILLE DE NANTES – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT

EXPOSÉ

Nantes Métropole a en charge les équipements sportifs de haut niveau notamment le Stadium Métropolitain Pierre Quinon, le Palais des Sports de Beaulieu, la Salle Sportive Métropolitaine de la Trocardière et s'assure de mettre à disposition du matériel de qualité adapté au haut niveau. Dans le but d'équiper les différents équipements sportifs métropolitains et de remplacer les matériels de sports nécessaires au bon fonctionnement de ces derniers, il convient de prévoir le lancement d'une nouvelle consultation, l'accord-cadre précédent arrivant bientôt à échéance.

Cette consultation s'inscrit dans le périmètre du groupement de commandes avec la Ville de Nantes qui intervient également sur les équipements sportifs. La Ville de Nantes est coordonnateur de ce groupement.

Pour répondre à ces besoins, il est proposé d'avoir recours à un accord-cadre mono attributaire avec émission de bons de commande conclu sans seuil minimum, ni maximum de commandes pour l'ensemble des lots pour la durée totale des marchés.

Cet accord-cadre sera conclu pour une durée de 4 ans.

Cette consultation sera décomposée en 7 lots ; les dépenses annuelles constatées en 2017 sont de l'ordre de 241 000 € HT, tous lots confondus pour Nantes Métropole, ces dépenses étant dépendantes de la programmation des équipements sportifs, des plans de renouvellement et de leur usage.

Conformément aux dispositions réglementaires du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et plus particulièrement des articles 25, 66 à 68 et 78, il est proposé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert.

Les crédits correspondants sont prévus aux budgets d'investissement sur les opérations récurrentes de moyens de gestion ou sur des opérations individualisées et de fonctionnement.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - autorise le lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition de matériels sportifs,

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les marchés.

M. Gillaizeau présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée à la cohérence territoriale

47 – SYNDICAT MIXTE AÉROPORTUAIRE – DISSOLUTION ET CONDITIONS DE LIQUIDATION – APPROBATION

EXPOSÉ

Le Syndicat Mixte Aéroportuaire (SMA) a été créé pour la mise en œuvre d'études en rapport avec la plate-forme aéroportuaire de l'aéroport du Grand Ouest, le suivi de la concession aéroportuaire et la participation au financement de la plate-forme aéroportuaire.

Désormais, et suite à la décision unilatérale de l'État, en date du 17 janvier 2018, de renoncer à poursuivre le transfert de l'aéroport Nantes Atlantique vers le site de Notre Dame des Landes, l'objet du syndicat mixte est devenu caduc. Celui-ci doit donc être dissout dans sa forme actuelle.

Par la lettre du 20 avril 2018, Monsieur le Premier Ministre a confirmé que l'Etat remboursera les subventions d'investissement versées dans le cadre des conventions conclues les 29 juillet et 1er août 2011 concernant respectivement la participation financière du Syndicat Mixte Aéroportuaire à la concession des aérodromes de Notre-Dame-des-Landes, Nantes-Atlantique et Saint-Nazaire – Montoir.

Lors de sa réunion du 25 septembre 2018, le comité syndical du SMA a approuvé cette dissolution ainsi que les modalités de liquidation proposées.

Excédent entre appels de fonds prévisionnels et versements effectués

L'excédent entre les appels de fonds prévisionnels votés conformément à la convention de financement et les versements effectués seront répartis entre les 6 collectivités financeurs selon les clés de répartition mentionnées dans les statuts du SMA :

	Part du financement	Excédents d'investissement
Région des Pays de la Loire	35 %	996 371,62
Région Bretagne	25 %	711 694,02
Conseil Départemental de Loire-Atlantique	20 %	569 355,21
Nantes Métropole	15,5 %	441 250,29
CARENE	2,5 %	71 169,40
CAP Atlantique	2 %	56 935,52
TOTAL	100 %	2 846 776,06

Annuités des emprunts

Deux emprunts ont donc été contractés par le Syndicat Mixte Aéroportuaire, l'un en 2011 auprès de la caisse Régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour un montant de 2 255 000 € et, l'autre en 2013 auprès de la Banque Postale pour un montant de 2 750 000 €. La Métropole a versé des subventions annuelles au Syndicat Mixte Aéroportuaire pour couvrir les annuités de remboursement au titre de sa participation financière au Syndicat.

Les caractéristiques financières de ces emprunts qui seront intégrés à l'encours de dette du budget principal de Nantes Métropole à la date de dissolution du SMA sont les suivantes :

1) Emprunt de 2 255 000 € du Crédit Agricole (Réf. initiale : 00072496840) :

- Capital restant dû : 322 142,85 €
- Taux d'intérêt : Euribor 12 mois + 0,60 %
- Amortissement : linéaire
- Périodicité : annuelle
- Date de dernière échéance : 01/01/2019

2) Emprunt de 2 750 000 € de la Banque Postale (Réf. initiale : MON279718EUR) :

- Capital restant dû : 785 714,30 €
- Taux d'intérêt : taux fixe de 2,77 %
- Amortissement : linéaire
- Périodicité : annuelle
- Dates de dernières échéances : 01/07/2019 et 01/07/2020

A la date de dissolution du SMA, Nantes Métropole va donc reprendre ces deux emprunts ainsi que les éléments d'actif net pour le même montant au budget principal.

Actif et passif résiduels

L'actif et le passif résiduels du SMA constatés au moment de sa dissolution seront répartis entre toutes les collectivités adhérentes selon les clés de répartition mentionnées dans les statuts du SMA (pour Nantes Métropole à hauteur de 10,17 % au titre de la compétence générale et 15,5 % au titre de la compétence spécifique)

Remboursement par l'Etat

Par ailleurs, au regard de l'accord relatif au remboursement par l'Etat des sommes versées par le SMA au titre de la convention Etat-Collectivités du 3 décembre 2010, l'État s'engage à rembourser les subventions versées pour un montant total de 29 171 404 € comme suit :

Région Pays de la Loire	10 209 991,14 €
Région Bretagne	7 292 850,81 €
Conseil Département de Loire-Atlantique	5 834 280,65 €
Nantes Métropole	4 521 567,50 €
CARENE	729 285,08 €
CAP Atlantique	583 428,07 €
TOTAL	29 171 403,25 €

Dans l'hypothèse où le Syndicat Mixte Aéroportuaire serait, à cette date, dissout par arrêté préfectoral portant dissolution, cette somme sera versée par l'Etat aux collectivités territoriales ayant contribué à ces subventions. La part relative à Nantes Métropole s'élève à 4 521 567,50 €.

La dissolution du SMA est programmée pour le 31 décembre 2018 au plus tard par arrêté préfectoral. Il est cependant précisé que le SMA perdurera pour les besoins de la liquidation et la mise en œuvre des différentes formalités nécessaires jusqu'en 2019, notamment pour l'approbation du compte administratif 2018 et du compte de gestion 2018.

M. Gillaizeau : « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, la délibération 47 concerne la dissolution du Syndicat mixte aéroportuaire et les conditions de liquidation.

Donc vous savez que le Syndicat mixte aéroportuaire avait été créé pour la mise en œuvre d'études concernant la plate-forme de l'aéroport du Grand Ouest, le suivi de la concession aéroportuaire et la participation au financement de cette plate-forme.

La décision unilatérale de l'État en date du 17 janvier 2018 rend caduc bien évidemment l'objet de ce Syndicat et donc il y a lieu de procéder à sa dissolution. C'est ce qui a été fait lors de la réunion du 25 septembre 2018 du Comité syndical du SMA qui a donc prononcé la dissolution et les modalités de la liquidation.

Ces modalités de liquidation, quelles sont-elles ? Tout d'abord, il y a un excédent entre les appels de fonds prévisionnels et les versements qui ont été réellement effectués. Il y a donc lieu de reverser aux collectivités qui participaient au financement, ces excédents. L'excédent global est de 2 846 776,06 euros et pour sa part, Nantes Métropole qui a participé au financement à hauteur de 15,5 %, recevra 441 250,29 euros.

Par ailleurs, la Métropole avait choisi pour le financement de sa participation de contracter des emprunts, et remboursait bien évidemment via une subvention, les frais afférents à ces emprunts, chaque année, au Syndicat mixte.

Aujourd'hui, donc, il y a deux emprunts en cours : un emprunt de 2011 sur lequel il reste un capital à rembourser de 322 142,85 euros et en 2013 un emprunt de 2 750 000 euros sur lequel il reste 785 714,30 euros à rembourser.

L'encours de cette dette sera donc réintégré au budget principal de Nantes Métropole à la date de dissolution du Syndicat. Sur les actif et passif résiduels, ils seront répartis entre les collectivités adhérentes, suivant les clés de répartition qui ont été retenues : pour Nantes Métropole, au titre de la compétence générale à hauteur de 10,17 % et 15,5 % comme je vous l'avais dit précédemment au titre de la compétence spécifique.

Il y a également un remboursement par l'État. Par une lettre en date du 20 avril 2018 signée par le Premier Ministre, l'État s'est engagé à rembourser à l'ensemble des membres du Syndicat 29 171 403,25 euros. Pour la petite histoire, ces 29 millions, qui ne sont pas une somme anodine, ne figuraient nulle part dans le rapport des pseudo-négociateurs qui étaient venus pour faire le bilan de l'équilibre entre le maintien en l'état et le transfert à Notre-Dame-des-Landes.

Donc, sur cette somme de 29 171 403,25 euros, 4 521 567,50 euros reviendront à Nantes Métropole.

La dissolution du Syndicat mixte est programmée pour le 31 décembre 2018 au plus tard, par un arrêté préfectoral. Il est cependant bien évident qu'au-delà de cette date, sur le courant 2019, le Syndicat continuera à avoir certaines activités, notamment sur les procédures de liquidation, ainsi que pour l'approbation du compte administratif 2018 et du compte de gestion de la même année.

Donc il vous est demandé d'approuver la dissolution du Syndicat mixte aéroportuaire et les conditions de liquidation prévues, et d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1. approuve la dissolution du Syndicat Mixte Aéroportuaire et les conditions de liquidation prévues dans la délibération du Syndicat Mixte Aéroportuaire,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment la reprise des emprunts pour le capital restant dû de 1 107 857,15 € au 31/12/2018 et des éléments d'actif net au budget principal.

M. Affilé présente le dossier suivant :

Direction générale de la cohérence territoriale

48 – SEMITAN - MODIFICATIONS STATUTAIRES

EXPOSÉ

La Métropole est actionnaire de la SAEML SEMITAN au capital de 600 000 euros, composé de 37 500 actions. Elle détient 65% du capital soit 24 375 actions et le nombre de sièges pourvus par Nantes Métropole au Conseil d'Administration de la société est fixé à 11 sur un nombre total de 17 administrateurs.

Le Conseil d'administration de la société souhaite proposer la réunion d'une prochaine Assemblée Générale Extraordinaire à effet d'une part, d'adopter la modification de ses statuts aux fins de mise en conformité avec la loi n°2015- 994 du 17 août 2015 **relative au dialogue social et à l'emploi qui** institue des postes d'administrateurs représentants les salariés et d'autre part d'approuver une modification de capital.

En application de cette loi (codifiée à l'article L. 225-27-1 du Code de Commerce) les sociétés qui emploient, à la clôture de deux exercices consécutifs, au moins mille salariés permanents dans la société et ses filiales, ont l'obligation d'indiquer dans les statuts que le conseil d'administration comprend, outre les administrateurs classiques, des administrateurs représentant les salariés.

Il convient donc de créer deux postes supplémentaires d'administrateurs au sein du conseil d'administration de la SEMITAN. A noter que, conformément à l'article L.2225-27-1 précité, ces deux administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour la détermination du nombre maximal d'administrateurs d'un conseil d'administration que le code de commerce fixe à 18.

Les administrateurs représentant les salariés seront désignés par le Comité d'Entreprise, ce dernier ayant émis un avis favorable sur la proposition de désignation présentée lors de sa séance du 28 juin 2018.

Ces modifications statutaires exigent, à peine de nullité, une décision préalable de l'assemblée délibérante de la collectivité actionnaire, telle que prévue à l'article L.1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale ou d'un groupement sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. Le projet de modification est annexé à la délibération transmise au représentant de l'État et soumise au contrôle de légalité. »

Par ailleurs, Monsieur Camille DURAND, actionnaire de la SEMITAN, envisage de procéder à la cession de l'action qu'il détient, au profit de Madame Christine BRANDELET pour un prix de 100 (cent) €.

Cette opération entre dans le champ d'application de l'article 11 des statuts de la SEMITAN, qui soumet la cession d'actions à des tiers non actionnaires, à l'agrément du conseil d'administration. En outre, conformément aux dispositions de l'article 1524-1 du CGCT, le conseil métropolitain doit approuver la modification de la composition du capital résultant de cette cession, et autoriser les représentants de Nantes Métropole au conseil d'administration de la SEMITAN, à voter l'agrément de cette cession et du cessionnaire en tant que nouvel actionnaire de la SEMITAN.

M. Affilé : « Oui, je vais essayer de faire rapide. Vous savez que nous sommes actionnaires de la SEMITAN à hauteur de 65 % du capital. La SEMITAN emploie plus de 1 000 salariés, donc elle est touchée par la loi du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi qui nécessite de créer deux postes d'administrateurs pour les salariés. C'est le premier point de cette délibération.

Et ensuite bien entendu, nous avons un deuxième point qui est le changement d'un administrateur qui était propriétaire d'une action, Monsieur Camille Durand que certains connaissent depuis longtemps, qui veut céder son action au profit de Madame Christine Brandelet que vous ne connaissez peut-être pas de nom, mais que vous connaissez sans doute pour l'avoir croisée à plusieurs reprises dans des concertations au sujet des mobilités ou de l'aménagement de l'espace public.

C'est une militante de l'APF, une dame qui se déplace en fauteuil et qui est très connue, je pense, dans pas mal de communes parce qu'elle participe à de nombreuses Commissions. Donc c'est particulièrement intéressant de l'avoir elle, avec un regard particulier sur les questions de mobilité. »

M^me^ la Présidente : « Merci. Julien Bainvel. »

M. Bainvel : « Oui, juste très rapidement Madame la Présidente, un petit clin d'œil à Camille Durand pour le remercier pour l'ensemble de son œuvre, j'ai envie de dire, et puis pour le remercier aussi d'avoir accepté de démissionner et donc pour éviter cette fois-ci d'avoir à créer des postes d'administrateurs supplémentaires pour permettre à ces Messieurs de continuer à y siéger et d'y toucher les jetons de présence qui vont bien avec, et de permettre grâce à cette démission, de respecter la parité. »

M^me^ la Présidente : « Bertrand Affilé. »

M. Affilé : « "Ces Messieurs", qui n'appartiennent pas qu'à la majorité, apprécieront. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - approuve le projet de modification des statuts de la SEMITAN relative à la mise en conformité avec la loi 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi instituant les postes d'administrateurs salariés,

2 - approuve la modification de capital résultant de la cession de l'action détenue par Monsieur Camille DURAND au profit de Madame Christine BRANDELET,

3 - autorise les représentants de Nantes Métropole au conseil d'administration de la SEMITAN à voter l'agrément de la cession de l'action détenue par Monsieur Camille DURAND au profit de Madame Christine BRANDELET et du cessionnaire en tant que nouvel actionnaire de la SEMITAN,

4 - autorise le représentant de Nantes Métropole à l'assemblée générale extraordinaire à voter la modification statutaire et la modification de la composition de capital de la Société,

5 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Pras présente le dossier suivant :

Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale

49 - OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT ET D'HABITAT – COMPTES-RENDUS D'ACTIVITÉ 2017 – AVENANTS AUX CONCESSIONS D'AMÉNAGEMENT – APPROBATION

1 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Les Indulgences à Sainte-Luce sur Loire pour l'exercice 2017 - Avenant n°6 à la concession

L'aménagement de la ZAC des Indulgences a été confié par délibération du Conseil municipal de Sainte-Luce-sur-Loire en date du 20 mai 1992 à la SEM LUCE. Par délibération du Conseil municipal du 25 juin 2001, ce traité de concession a été transféré à la Société d'Equipement de Loire-Atlantique (SELA), aujourd'hui Loire-Atlantique Développement-Sela (LAD-SELA). Le terme de la concession d'aménagement a été fixé par avenant n° 4, approuvé au Conseil métropolitain du 29 avril 2016, au 31 décembre 2020.

La ZAC des Indulgences, située en plein cœur de Sainte-Luce-sur-Loire, couvre une superficie d'environ 4,8 ha de part et d'autre de la rue du Président Coty. Elle est en très grande partie aménagée puisque 350 logements sur les 450 au total sont déjà réalisés. Seuls deux îlots centraux, Coty et le centre commercial de la Luciole, restent encore à aménager, en lien avec la requalification profonde des espaces publics alentours.

L'étude urbaine, validée en 2017, a permis de définir un plan d'aménagement d'ensemble et le niveau de réintervention sur les espaces publics ainsi que la désignation de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre urbaine chargée de conduire ce projet. Les projets immobiliers sur les deux îlots restants ont été élaborés en parallèle et ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire.

L'année 2018 a vu ainsi la libération des locaux de l'actuel centre commercial et le démarrage des travaux de démolition puis de construction des logements sur la base des permis de construire délivrés.

En conséquence, une augmentation de la participation du concédant de 1 878 000 €, dont 1 028 000 €HT de PPI territorialisée est nécessaire ; c'est l'objet de l'avenant n°6 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation totale du concédant de 2 602 203 € dont 1 540 000€ net de taxes et 1 028 000€ HT, soit 1 233 600 €TTC, de participation pour remise d'ouvrages restant à verser.

2 - Concession d'aménagement Boulevard de La Baule à Saint-Herblain - Avenant n°5 à la concession

Par concession d'aménagement signée le 5 mars 2013, la Société LOMA s'est vu confier la réalisation de la ZAC du boulevard de la Baule à Saint-Herblain.

Le principe de réalisation d'un parking relais (P+R) a été défini comme mesure compensatoire dans le cadre de l'étude d'impact de la ZAC du boulevard de la Baule, visant à réduire les flux sur le boulevard Charles Gautier. Nantes Métropole souhaite donc engager sa création en accompagnement de la ligne Chronobus C3.

Les impacts sur la circulation ont été analysés, dans le dossier d'étude d'impact, avec un report modal des déplacements sur le Boulevard Charles Gautier sur la base de la réalisation d'un parking relais P+R de 100 places. Au regard des objectifs du Plan de Déplacements Urbains et afin d'optimiser la gestion économique de cet ouvrage en structure à long terme, il est proposé de créer un parking public de 180 places minimum.

Le parking relais P+R devra être positionné en entrée ouest de l'opération, à la sortie directe du périphérique. Son intégration dans la construction du parc tertiaire de l'îlot 1 permettra d'optimiser l'espace et de réaliser des économies d'échelle.

Il est proposé, par un avenant n°5 à la concession d'aménagement, de compléter les missions de l'aménageur afin d'intégrer à la commercialisation de l'ilot 1 la réalisation du parking relais P+R en vue d'une cession en VEFA.

Compte tenu de l'intégration de cet ouvrage dans le programme de l'îlot 1, la consultation relative à la commercialisation de cet îlot devra être menée en application des règles de la commande publique. Une procédure concurrentielle avec négociations sera lancée. Nantes Métropole sera associée à tous les stades de la consultation.

Une délibération approuvera les conditions de la cession en VEFA avant l'attribution de l'îlot, le dépôt du permis de construire et la cession du terrain.

Un parking P+R provisoire est aménagé dans l'attente de la livraison du parking P+R définitif. Le planning prévisionnel prévoit la livraison de ce dernier en juillet 2022.

3 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Saule Blanc à Thouaré sur Loire pour l'exercice 2017 - Avenant n°6 à la concession

L'aménagement de la ZAC du Saule Blanc a été confié par délibération du conseil municipal de Thouaré-sur-Loire en date du 6 mars 2006, au groupe Brémond, aujourd'hui Quartus.

Cette ZAC d'une superficie de 2,2 hectares, destinée à accueillir principalement de l'habitat, a permis la réalisation de 334 logements.

Par avenant n° 5, la durée de la concession d'aménagement avait été prolongée jusqu'au 31 décembre 2018 en vue de permettre le bon accomplissement des opérations préalables à la clôture de la concession, notamment l'aboutissement des remises d'ouvrages en cours et des régularisations foncières, ainsi que l'établissement du bilan de clôture.

La réalisation de derniers travaux d'aménagement étant nécessaire sur l'îlot 2.1 de la ZAC, comme préalable à l'aboutissement des remises d'ouvrages sur cette opération, il est proposé de proroger une nouvelle fois la concession pour une année, soit jusqu'au 31 décembre 2019 ; c'est l'objet de l'avenant n° 6 ci-annexé.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 affiche un déficit cumulé prévisionnel de130 000 € HT avec une participation du concédant pour équipements publics de 86 000€ HT, soit 103 200€ TTC versée.

4 - Compte-rendu d'activité de la concession d'aménagement Ile de Nantes à Nantes pour l'exercice 2017 - Avenant n°2 à la concession

L'opération d'aménagement île de Nantes a été confiée, par délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015, par un nouveau traité de concession d'aménagement, à la Société d'Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique (SAMOA), pour une durée de 20 ans. Cette opération couvre l'intégralité de l'île soit une superficie de 337 hectares.

Depuis début 2017, les travaux de la nouvelle équipe de maîtrise d'œuvre menée par Jacqueline Osty (paysagiste) et Claire Schorter (architecte-urbaniste), mandataire du groupement, se sont focalisés sur le projet du sud-ouest de l'île, qui accueillera un nouveau quartier de ville intégrant le quartier de la santé et le futur CHU. Les principales études ont concerné la mise au point du plan des intentions urbaines, l'intégration des futures lignes de tramway, l'accompagnement auprès du CHU pour l'étude d'intégration urbaine du futur CHU.

Au-delà du sud-ouest, le quartier de la création poursuit sa dynamique avec l'ouverture de l'école supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole en septembre 2017 et celle de Médiacampus. D'ici 2019, le site regroupera aussi la Créative Factory, un pôle universitaire dédié aux cultures numériques, un hôtel d'entreprises innovantes ou encore une grande halle gourmande.

Au cœur du site des Chantiers, le nouveau quartier de la Prairie au Duc (25 000 m²) se développe le long du boulevard avec, en 2017, les chantiers de la résidence Îlink (logements, tertiaire, services partagés et commerces de proximité) et des premières opérations au sud du boulevard. Dans une architecture soignée, la résidence de l'Îlot des Isles de Nantes Métropole Habitat a été livrée, elle accueille en son sein des logements en locatifs sociaux et en accession sociale ainsi que des ateliers d'artistes de la Ville de Nantes.

Le développement de nouvelles opérations immobilières se poursuit dans le secteur diffus. Près de 200 logements et plus 10 000 m² de bureaux et activités ont été livrés en 2017.

En termes d'espaces publics, les travaux d'aménagement des berges nord, confiés à l'agence de paysagistes BASE, ont permis l'ouverture au public fin 2017 et seront totalement achevés fin 2018 avec notamment une nouvelle promenade, des aires ludiques (skate park....) et une guinguette-belvédère. La place de la Galarne, pôle commercial du quartier Beaulieu, a été totalement réaménagée au second trimestre 2017.

Il convient de prévoir par avenant :

- le rééchelonnement de la participation du concédant pour la période 2016 – 2019 initialement prévue au traité de concession d'aménagement à hauteur de 5 750 000€ HT soit 6 900 000€TTC par an ; à savoir :

2016 : 5 750 000€ HT soit 6 900 000€ TTC ;
2017 : pas de versement ;
2018 : 8 000 000€ HT soit 9 600 000€ TTC ;
2019 : 8 500 000€ HT soit 10 200 000€ TTC.

- l'uniformisation de la prise en charge des réseaux divers sur les deux périmètres des ZAC Ile de Nantes 1, déjà urbanisée et Ile de Nantes 2 sud-ouest à urbaniser. Le traité de concession d'aménagement prévoyait en effet une prise en charge différenciée des réseaux selon la ZAC sur laquelle ils se situent. Or, le nouveau quartier sud-ouest de la ZAC 2 est situé sur les deux ZAC.

Cet avenant ne génère pas d'augmentation de dépenses pour Nantes Métropole.

Le bilan actualisé au 31 décembre 2017 est affiché à l'équilibre avec une participation du concédant sur la période 2016-2037, hors apport en nature, de 211 593 000€ HT soit 253 911 600€ TTC dont 171 688 000€ HT soit 206 026€ TTC restant à réaliser.

Le montant prévisionnel des apports en nature est estimé à 26 362 000€ dont 9 709 000€ restant à réaliser sur la période 2018-2037. Au titre de l'année 2017, des apports en nature dans le secteur de la prairie au duc nord, du boulevard Gustave Roch, du hangar Chaillou sis rue de la Guyane ont été portés au bilan de l'opération pour un montant de 1 1 328 215 €.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2017, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société d'Equipement de Loire-Atlantique à Nantes Métropole, concessionnaire de l'opération d'aménagement Les Indulgences à Sainte-Luce sur Loire ;

2 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2017, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la société Quartus, concessionnaire de l'opération d'aménagement du Saule Blanc à Thouaré sur Loire ;

3 - approuve le compte-rendu annuel d'activité qui lui a été soumis au titre de l'année 2017, en application de l'article L 300-5 II 3° du code de l'urbanisme, par la Société Publique Locale SAMOA, concessionnaire de l'opération d'aménagement Ile de Nantes à Nantes ;

4 - approuve l'avenant n°6 ci-annexé à la concession d'aménagement des opérations Les Indulgences à Ste Luce sur Loire portée par la SPL Loire Atlantique Développement ;

5 - approuve l'avenant n°5 ci-annexé à la concession d'aménagement de l'opération Boulevard de la Baule à Saint Herblain portée par la SPLA Loire Océan Métropole Aménagement ;

6 - approuve l'avenant n°6 ci-annexé à la concession d'aménagement de l'opération Saule Blanc à Thouaré sur Loire portée par la société Quartus ;

7 - approuve l'avenant n°2 ci-annexé à la concession d'aménagement Ile de Nantes à Nantes portée par la SPLA SAMOA ;

8 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Roussel présente le dossier suivant :

Direction générale déléguée cohésion sociale

50 - RAPPORT ANNUEL 2017 ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES – PRÉSENTATION

EXPOSÉ

Nantes Métropole affirme sa volonté d'agir en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Agir concrètement pour l'égalité entre les femmes et les hommes représente un enjeu majeur de cohésion sociale pour le territoire, qui se traduit par une approche intégrée et transversale de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines, tant en interne, en direction des agents, qu'en externe, dans le cadre de ses politiques publiques.

L'action volontariste de la Métropole a été confortée par la loi du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » qui prévoit notamment que dans les villes et les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 20 000 habitants, l'exécutif présente, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité au sein de la collectivité ainsi que les actions menées pour améliorer la situation.

Les actions engagées en 2017 par Nantes Métropole, présentées dans le rapport joint à la présente délibération, ont principalement porté sur la prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents domaines d'actions de la Métropole : l'entrepreneuriat féminin et l'égalité en entreprise, la lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires, la lutte contre les violences faites aux femmes, et l'égalité professionnelle au sein de la collectivité.

Nantes Métropole favorise et encourage l'entrepreneuriat féminin et l'égalité femmes-hommes dans les entreprises.

Ainsi, la Métropole soutient des initiatives qui interpellent la responsabilité sociétale des entreprises et aident les femmes à faire entendre leur voix dans le monde du travail. Elle a par exemple porté un message fort sur l'entrepreneuriat féminin par des actions de sensibilisation et de communication et par des mesures d'accompagnement des entrepreneures. Pour faire progresser l'égalité professionnelle, elle a également soutenu le projet « NegoTraining » qui aide les femmes à prendre confiance et à négocier leur salaire.

Nantes Métropole s'engage dans la lutte contre les discriminations dans les quartiers prioritaires. Cet engagement est inclus dans les contrats de ville 2015/ 2020 et s'est traduit, sur le territoire, par la mise en place d'un Plan territorial de lutte contre les discriminations, structuré en cinq axes, et qui prévoit d'agir spécifiquement sur les inégalités femmes-hommes. En 2017, Nantes Métropole a donc apporté son soutien aux formations menées par l'agence Egaé auprès des porteurs de projets en quartiers prioritaires, ainsi qu'à l'étude « Égalité et citoyenneté des femmes dans les quartiers prioritaires de la Ville de Nantes » menée par l'association Tissé Métisse auprès des femmes.

Nantes Métropole contribue également à lutter contre les violences faites aux femmes par un soutien financier apporté à l'initiative associative œuvrant au quotidien contre ce fléau. La collectivité est aux côtés des structures de soutien aux victimes de violences conjugales. Grâce à ces associations, des centaines de femmes peuvent sortir du cycle de la violence, de la peur et de la culpabilité. L'engagement de ces actrices et acteurs envers le grand public, les professionnels et les institutions, sensibilise chaque année des milliers de citoyens.

En tant qu'employeur, Nantes Métropole inscrit l'égalité professionnelle dans sa gestion des ressources humaines. Chaque année, un rapport de situation permet d'effectuer une comparaison genrée des données sociales. L'objectif : vérifier la portée des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans notre collectivité. Les axes de travail sont l'équité, l'égalité professionnelle, la parité et la mixité. Nantes Métropole s'engage dans une démarche continue d'amélioration.

Pour faire avancer l'égalité réelle entre toutes et tous, Nantes Métropole met en œuvre ses engagements par des actions concrètes et par le soutien aux actrices et aux acteurs du territoire mobilisés sur ces enjeux.

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - prend acte du rapport 2017 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2311-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Garreau présente le dossier suivant :

Direction général déléguée cohésion sociale

51 – RAPPORT ANNUEL 2017 DE LA COMMISSION MÉTROPOLITAINE D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

EXPOSÉ

Nantes Métropole affirme sa volonté d'agir en faveur des personnes en situation de handicap en menant historiquement une politique d'inclusion et d'accessibilité universelle, enjeu majeur de cohésion sociale et d'égalité pour le territoire.

Cet engagement, qui vise à lutter contre les inégalités et les discriminations dont peuvent être victimes ces citoyens sur le plan de leurs droits et de leur situation, mobilise de manière transversale toutes les politiques publiques métropolitaines.

L'action volontariste de Nantes Métropole s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », qui prévoit notamment d'établir un rapport annuel en matière d'accessibilité de la voirie, de l'espace public, du cadre bâti existant et des transports.

Nantes Métropole s'appuie sur la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle (CMAU), qui s'est réunie trois fois en séance plénière en 2017.

Les actions engagées en 2017 et restituées dans le rapport joint à la présente délibération, ont principalement porté sur la prise en compte de l'accessibilité universelle dans différents domaines d'actions de la Métropole : la chaîne des déplacements, la mise en accessibilité des grands projets urbains, l'accessibilité du cadre bati, l'inclusion et la citoyenneté.

Vous trouverez ci-après une synthèse de certaines de ces actions.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, favorise la mobilité par la continuité de la chaîne des déplacements.

Faciliter les cheminements dans les espaces publics avec le Schéma directeur d'accessibilité (SDA)

Dans le cadre du SDA adopté par le Conseil métropolitain du 26 février 2016, un diagnostic du niveau d'accessibilité de 590 kilomètres de cheminements piétons, situés entre les principaux établissements, équipements publics , arrêts de transport public, a été finalisé en 2017.

37 % des cheminements prioritaires ont été diagnostiqués conformes ou praticables aux personnes non marchantes (en fauteuil roulant), 50 % aux personnes mal marchantes (avec poussette, canne...) et 48 % aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Des ateliers test avec des représentants des personnes mal ou non-voyantes ont permis d'affiner ce diagnostic, notamment concernant des secteurs sensibles tels que les passages à niveau (par exemple au Landreau), et de proposer des adaptations, des aménagements.

Aménager les transports en commun accessibles à toutes et tous avec le Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée des Transports Collectifs (SDAP – TC)

Mis à jour en 2015, le SDAP – TC fixe de nouveaux objectifs à réaliser à l'échéance de 2018 : renforcer l'information, faciliter les déplacements et le renouvellement du matériel. Un an après son adoption, les premières actions ont été engagées.

Au-delà de l'accessibilité de 75 % des arrêts TAN et de toutes les stations de tramway, 100 % des véhicules (tramways, busway et bus) de Nantes Métropole sont désormais accessibles depuis 2017 avec

l'arrivée des 80 bus Urbanway, pour lesquels des améliorations en matière d'ergonomie ont été proposées par la CMAU.

De même, Nantes Métropole a engagé une réflexion globale sur le service Proxitan, dans le cadre d'une évaluation partagée avec la CMAU. L'avis citoyen et la réponse de la collectivité, rendus en 2017 à l'issue de ces travaux, visent à mieux prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans le cadre de la nouvelle délégation de service public du réseau des transports publics.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, agit pour l'accessibilité dans les grands projets urbains

Favoriser l'accessibilité à Feydeau-Commerce

Une concertation sur le projet d'aménagement Feydeau-Commerce a été menée dès la phase projet afin d'intégrer l'accessibilité sur ce secteur d'hyper-centre. Un « cheminement » a été organisé en octobre 2017 afin de recueillir les attentes, particulièrement en matière de sécurisation des traversées (axes routiers, tramway).

Mettre en accessibilité la nouvelle Gare de Nantes et ses abords

La CMAU a été associée au projet de la gare de Nantes, pour l'aménagement des abords et du parvis Nord. Cette concertation a permis de révéler des attentes fortes concernant l'espace accueil en gare, l'accès à la mezzanine, l'accessibilité aux quais ou bien encore des besoins en matière de contrastes et de couleurs au sein du batiment.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, s'implique dans l'accessibilité de son cadre bâti.

Améliorer l'accessibilité des bâtiments pour faciliter l'accès aux services publics

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) adopté fin 2015, d'une durée de 9 ans, Nantes Métropole a mis en œuvre les objectifs qu'elle s'était fixés en matière d'accessibilité de ses Établissements recevant du public (ERP) et Installations ouvertes au public (IOP). 73 % de ses ERP et IOP sont accessibles en 2017, contre 59 % en 2015.

Le Musée d'Arts, la Chapelle de l'Oratoire, l'Éco-point Viarme et la Capitainerie du Port de Rezé ont été mis en accessibilité en 2019.

Déployer la signalétique universelle dans les ERP

Parce que la liberté de chacun repose aussi sur sa capacité à se repérer et évoluer seul dans l'espace, Nantes Métropole porte une attention particulière à mettre en œuvre une signalétique universelle dans ses ERP. C'est dans ce cadre qu'en concertation avec la CMAU, un guide de la signalétique universelle a été élaboré pour répondre à la diversité des besoins des usagers handicapés, tout en profitant à d'autres publics, notamment illettrés ou étrangers.

Nantes Métropole, en concertation avec la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle, agit en faveur de l'inclusion et de la citoyenneté.

Favoriser l'accès à la culture pour toutes et tous

L'accessibilité du Musée d'Arts de Nantes, dans le cadre de son projet de réhabilitation, a fait l'objet d'une attention particulière dans l'objectif notamment d'encourager l'autonomie des usagers.

En l'espèce, de nouveaux outils de médiation ont été expérimentés, dont certains s'adressent plus particulièrement aux personnes déficientes sensorielles ou intellectuelles. Ils présentent aussi l'intérêt de faciliter l'accès à l'offre culturelle des personnes âgées, étrangères, illettrées.

Ce projet a été l'occasion de développer un plan de formation des personnels à l'accessibilité du Musée, et de réaliser du parangonnage auprès d'autres établissements culturels de référence nationale.

Partager de bonnes pratiques dans le cadre du Groupe Accessibilité Universelle des 24 communes de l'agglomération (GAU 24)

En 2017, le GAU24 a réuni près de 80 personnes au Musée d'Arts de Nantes pour échanger autour de la thématique de la culture pour toutes et tous.

Nantes Métropole poursuit ses actions en faveur de l'accessibilité universelle en s'appuyant sur la Commission Métropolitaine d'Accessibilité Universelle et les acteurs du territoire. Pour l'année 2018, la CMAU a proposé que la thématique de l'habitat adapté puisse être le thème de travail majeur, en cohérence avec les orientations du nouveau Programme Local de l'Habitat.

M. Garreau : « Oui, il est un petit peu dommage, comme pour le rapport précédent, que nous arrivions en bout de course, pour la présentation de ce rapport sur l'accessibilité universelle. On va dire que ce rapport on va le juger pas important en tant que tel. Ce qui est important, ce sont les actions qui ont été menées en 2017 pour l'accessibilité universelle et l'égalité des droits et des usages pour nos concitoyens en situation de handicap.

Je voudrais souligner le travail réalisé par la Mission égalité et souligner que le document qui a été remis sur votre table, est d'une très grande qualité. Il vous donne, je pense, envie de le lire, alors peut-être à une autre heure que celle qu'il est en ce moment, mais vraiment c'est très agréable. Vous y trouverez tous les indicateurs, et sa facilité de lecture vous permet de mesurer les actions engagées au cours de l'exercice 2017 dans nos domaines de compétences métropolitaines.

On peut citer l'accessibilité des espaces publics et des transports publics. En 2017, une concertation particulière a été menée sur les projets Feydeau-Commerce et la nouvelle gare de Nantes. Des avancées ont été réalisées dans nos bâtiments métropolitains grâce à notre Ad'AP ainsi qu'à l'élaboration d'un guide pour une signalétique universelle dans nos ERP.

Nous avons également en 2017, avec l'ouverture du Musée d'Arts, mis l'accent particulièrement sur l'accès à la culture pour toutes et tous.

Vous retrouverez tous les détails de l'ensemble des travaux 2017 qui ont été menés, tant par la Commission métropolitaine d'accessibilité universelle que par le GAU24 qui rassemble nos 24 communes autour de ce sujet très important qu'est l'accessibilité universelle. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - prend acte du rapport 2017 sur la situation en matière d'accessibilité universelle intéressant le fonctionnement de Nantes Métropole qui lui a été présenté en application de l'article L2343-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M^me^ Laernoes présente le dossier suivant :

Direction Générale à la Transition Écologique et Énergétique et aux Services Urbains

52 - SERVICES PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET SERVICE PUBLIC DE RÉSEAUX DE CHALEUR – RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES

EXPOSÉ

Les rapports annuels des délégataires de services publics dans le domaine de l'énergie concernent la distribution de gaz, d'électricité ainsi que les réseaux de chaleur.

1 - Délégataire de service public de distribution de gaz

Pour la distribution publique de gaz naturel, un contrat de concession a été conclu avec GRDF et a pris effet le 18 janvier 2008. Ce contrat concerne toutes les communes de Nantes Métropole à l'exclusion de Saint-Léger-les-Vignes, non desservie par le gaz.

2 - Délégataires de service public de réseaux de chaleur

Les réseaux de chaleur concernés sont les suivants :

Le réseau de chaleur de Bellevue Nantes - Saint-Herblain : une convention de délégation de service public pour le réseau de chaleur de Bellevue Nantes - Saint-Herblain a été conclue avec la Société NADIC, et a pris effet le 20 janvier 1999.

Le réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire : une convention de délégation de service public pour le réseau de chaleur de la ZAC de la Minais à Sainte-Luce-sur-Loire a été conclue avec la Société IDEX Énergies, et a pris effet le 1er avril 2011.

Le réseau de chaleur Centre Loire : une convention de délégation de service public pour le réseau de chaleur Centre Loire a été conclue avec la société ERENA, et a pris effet le 12 octobre 2012.

Le réseau de chaleur Nord Chézine : une convention de délégation de service public pour le réseau de chaleur Nord Chézine a été conclue avec la société NOVAE, et a pris effet le 12 janvier 2017.

3 - Délégataires de service public de distribution d'électricité

Sur le territoire de Nantes Métropole, quatre contrats de concessions en exécution avec Enedis (ex-ERDF) et EDF (conjointement désignés par « le Concessionnaire ») régissent la délégation de service public de distribution publique d'électricité (recouvrant également la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et au tarif de première nécessité) :

- trois contrats de concessions dédiés pour les communes de Nantes (signé en octobre 1994, d'une durée de 28 ans), Rezé (juillet 1995, 27 ans) et Indre (mars 1995, 30 ans) ;
- depuis le retrait de La Baule et de Nantes Métropole du Sydela (2008), un protocole a été convenu entre ces trois autorités concédantes, Enedis et EDF. Il régit jusque fin 2018 l'application d'un quatrième contrat sur 216 communes du département, dont les 21 autres de Nantes Métropole.

Conformément aux articles L.1411-13 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales, les rapports des délégataires sont tenus à la disposition du public à la Direction Énergies Environnement Risques, dans les 15 jours qui suivent leur réception. Ils sont également mis en ligne sur le site internet de Nantes Métropole.

Une synthèse de chacun de ces rapports est jointe à la présente délibération.

M^me^ Laernoes : « Oui, j'ai l'immense plaisir de vous présenter cette dernière délibération. Je vous propose d'être assez brève – vous avez tous les rapports – et de ne pas rentrer dans le détail de notre contrat de concession avec GRDF, notre contrat partagé sur ENEDIS avec le Sydela et sur tous les rapports sur les réseaux de chaleur, mais je reste à votre disposition si jamais vous aviez des interrogations à ce sujet. »

LE CONSEIL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ

1 - prend acte de la présentation au Conseil des rapports annuels pour l'exercice 2017 relatifs :

- au service public délégué de distribution publique de gaz naturel ;
- au service public délégué des réseaux de chaleur de Bellevue, de la ZAC de la Minais, de Centre Loire et de Nord Chézine ;
- au service public délégué de distribution publique d'électricité.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

M^me^ la Présidente : « Notre conseil est terminé, merci à tous, bonne soirée. »

La séance est levée à 18h36

Monsieur Jean-Jacques MOREAU
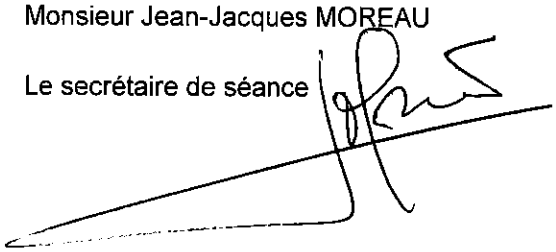
Le secrétaire de séance